
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Mardi 15 septembre 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *MM. Régis de Battista* et *Daniel Sormanni*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 septembre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre, mercredi 16 septembre et lundi 28 septembre 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. On me signale que M^{me} Salerno sera absente ce soir.

Nous reprenons nos travaux avec les motions d'ordonnancement, que nous traiterons par ordre d'arrivée. La première concerne le rapport sur la proposition PR-1118, soit les comptes 2014. Le signataire, M. Daniel Sormanni, n'est pas là... Aucun membre du Conseil administratif n'est là non plus... A ce rythme-là, ça ira vite. Madame la maire, prenez-vous la parole sur cette demande de traitement urgent? Ou l'un de vos collègues? (*Signe de dénégation.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 29 oui contre 20 non.

Le président. La proposition sera traitée demain soir. La deuxième motion d'ordonnancement demande le traitement urgent du rapport sur le projet de délibération PRD-40, «La Ville de Genève s'engage pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève». Elle a été déposée par M. Daniel Sormanni, qui n'est toujours pas là... Le Conseil administratif ne souhaite pas prendre la parole.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 39 non contre 25 oui.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande le traitement urgent du projet de délibération PRD-96, «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec)». M. Daniel Sormanni n'est toujours pas là...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 59 non contre 6 oui.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement urgent de la motion M-1190 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier, Natacha Buffet-Desfayes et Simon Gaberell, «Pour des Fêtes de Genève de qualité et ouvertes à toutes et tous!». Je donne la parole à M. Jacques Pagan. Vous avez une minute.

M. Jacques Pagan (UDC). Merci, Monsieur le président. Je m'étonne de l'urgence concernant le rapport sur la proposition PR-1118 sur les comptes 2014, dont le traitement est agendé pour la séance du 28 septembre 2015... Je ne vois pas l'intérêt de demander l'urgence. Je m'excuse mais je trouve cela complètement ridicule. J'aurais voulu pouvoir le dire avant le vote. Ceux qui ont accepté la motion d'ordonnancement se sont ridiculisés.

Le président. Nous suivons le règlement, qui est clair: n'importe quel point de l'ordre du jour peut faire l'objet d'une motion d'ordonnancement à n'importe quel moment pour demander un traitement urgent. Quelqu'un veut-il s'exprimer au sujet des Fêtes de Genève? Monsieur Olivier Gurtner, vous avez une minute.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Monsieur le président. J'essaierai d'être bref. Les enjeux sont plutôt évidents. Les conseillers administratifs ont eu des mots très clairs, qui étaient les suivants: «Nous ne pouvons pas à ce jour vous donner d'informations s'agissant de la version 2016 des Fêtes de Genève.» Le magistrat l'a dit tout à l'heure en séance. L'état des discussions semble assez vague, d'où la motion que nous avons déposée conjointement avec la cheffe du groupe libéral-radical et le chef du groupe de l'Union démocratique du centre. L'idée de cette motion d'ordonnancement est d'obtenir plus d'informations rapidement. La prochaine édition aura lieu dans neuf mois à peu près; il serait mieux qu'une gestation de ce type accouche d'un bon bébé, plutôt que ce projet ne se solde par une interruption volontaire de grossesse. Merci d'accepter ce traitement urgent.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que nous n'avons rien contre un débat sur cette question. Nous ne refusons pas de vous parler des Fêtes de Genève, mais nous sommes dans l'impossibilité de le faire parce que nous attendons une présentation du nouveau

concept de ces fêtes par le conseil de la Fondation Genève Tourisme & Congrès. C'est uniquement lorsque nous l'aurons eue et que nous aurons pris une décision à ce sujet que nous pourrions vous communiquer des informations. Nous pouvons avoir ce débat demain, cependant nous n'aurons pas plus d'éléments. En revanche, dans un ou deux mois peut-être, nous serons en mesure de vous en livrer parce que cette présentation nous aura été faite et que le Conseil administratif se sera prononcé.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 49 oui contre 21 non.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement urgent de la résolution R-188 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Astrid Rico-Martin, Jean-Luc von Arx, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Souheil Sayegh, «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie». Personne ne souhaite s'exprimer sur cette demande.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 46 oui contre 27 non.

Le président. Cette résolution sera traitée demain. Nous passons à la sixième motion d'ordonnancement, qui demande le traitement urgent du rapport sur la motion M-1052, «Elaborer des modèles de calcul du prix de pension en institutions de la petite enfance plus favorables aux familles». Je passe la parole au motionnaire, M. Lionel Ricou.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur le président. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a produit son rapport sur cette motion, qui concerne les prix de pension à la charge des parents dans les institutions de la petite enfance. Il nous semble opportun de débattre de cette thématique au cours de cette session car, d'une part, les parents sont en train de recevoir leur facture de pension; il faut donc qu'ils prennent conscience que nous nous soucions de cette question. D'autre part, c'est un enjeu important dans le cadre du débat sur le projet de budget 2016.

Le président. Le bureau tient à préciser qu'il avait déjà décidé, lors d'une séance antérieure, de lier le rapport sur la motion M-1052 au rapport sur la motion M-859, «Pension en espace de vie infantine et crèche: diminuer le taux d'effort

pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs». Nous partons du principe que le traitement urgent concernera les deux objets.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 47 oui contre 25 non.

Le président. Ces deux objets seront traités ultérieurement. Nous arrivons à la dernière motion d'ordonnancement, signée par M. Tobias Schnebli, qui demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement urgent de la motion M-1191 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Brigitte Studer, Amanda Gavilanes, Olivier Baud, Gloria Castro, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier et Emmanuel Deonna, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire». Vous prenez la parole, Monsieur Schnebli? (*Signe d'assentiment.*) Vous avez une minute.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Cette motion rejoint et complète la résolution R-188 dont nous avons accepté le traitement urgent à l'instant et qui concerne notamment, et surtout, les réfugiés de Syrie. Il y a d'autres conflits, à commencer par l'Irak voisin, et d'autres personnes fuient la violence de l'Etat islamique dans les pays de la région. En ce moment important, il faut que la Ville de Genève donne un signal et montre qu'elle entend respecter et poursuivre sa tradition d'accueil humanitaire, ainsi qu'elle figure inscrite sur la tour du Molard: «Genève, cité de refuge». Je vous invite donc, chers collègues, à accepter cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 46 oui contre 29 non.

Le président. La motion M-1191 sera traitée demain.

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement
octroyées à la création de places de crèche**3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée (D-30.24).**

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.8.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	15 octobre 2015

Outre leur fonctionnement, la création de places de crèches représente un coût important pour les communes, puisqu'on estime celui-ci à plus de Fr. 30'000.- par place.

Etant donné l'effort particulièrement important à mener dans ce domaine par les communes, le Fonds d'équipement communal puis le Fonds intercommunal les soutiennent dans cette mission depuis 2004.

Dans cette optique, il leur est octroyé une subvention unique de Fr. 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée.

Globalement, ces subventions représentent un montant d'environ Fr. 1'200'000.- par année.

Pour 2016, il a été décidé de reconduire cette subvention unique de Fr. 5'000.- pour chaque place de crèche créée.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.

Le président. A priori, nous ne pouvons que prendre acte des décisions de l'Association des communes genevoises (ACG). Toutefois, nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Pierre Gauthier, qui demande l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 47 oui contre 25 non (3 abstentions).

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement
octroyées à la création de places de crèche

Le président. J'ouvre la discussion sur cet objet. (*Remarque.*) La motion portait sur cet objet précisément. (*Remarques du groupe Ensemble à gauche.*) Dans ce cas, il fallait déposer une motion d'ordre pour chaque décision de l'ACG. Je passe la parole à M. Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Cette demande de discussion n'est pas du tout motivée par le fait d'accepter ou de refuser ces décisions de l'ACG, mais par nos interrogations sur la fonction de cette association. Elle semble jouer un rôle parallèle à celui des Conseils municipaux, alors qu'une certaine opacité prévaut dans ses délibérations, sur lesquelles nous n'avons aucune prise. En effet, seuls les exécutifs sont représentés à l'ACG, hors du contrôle des parlements. De notre point de vue, cette opacité nuit à son image et elle nous conduit à une certaine méfiance relativement à la méthode et à la manière dont les décisions sont prises.

Nous avons également remarqué, à la lecture des documents qui nous ont été remis, que les procédures d'opposition à ces décisions sont extrêmement lourdes, ce qui rend quasiment impossible le fait qu'un Conseil municipal ou une commune s'oppose à ces décisions. Cela constitue un indice du manque de transparence que notre groupe perçoit dans le fonctionnement de l'ACG.

Plus spécifiquement, sur la présente décision et les suivantes, même si je ne suis intervenu que sur la première d'entre elles pour des raisons de procédure, Monsieur le président, une chose nous surprend beaucoup. Je suis élu depuis la législature précédente; or, depuis plus de quatre ans, au sein de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, mon collègue Bertinat, de l'Union démocratique du centre, et moi-même, nous n'avons eu de cesse d'intervenir auprès des conseillers administratifs successivement en charge de la question – d'abord M. Maudet, puis M. Barazzone – pour obtenir des informations quant à ce qui se passera pour le Service d'incendie et de secours (SIS) – permettez-moi cette digression, Monsieur le président –, dont on nous dit depuis plusieurs années qu'il subira des modifications profondes. Depuis plus de quatre ans, nous attendons des informations sur la détermination des communes et des partenaires sur le sort du SIS. Comme sœur Anne dans sa tour, nous ne voyons rien venir, année après année.

L'an dernier, souvenons-nous, nous étions intervenus dans le cadre de la discussion budgétaire pour demander que le Conseil administratif ait une position très ferme par rapport à l'ACG, qui ne payait pas la totalité de son dû, respectivement au coût du SIS. Nous n'avons toujours aucun élément sur ce manque à gagner, qui se monte à plusieurs millions de francs depuis le temps que l'ACG ne verse pas ce qu'elle doit pour ce service.

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement
octroyées à la création de places de crèche

Je vous prie de m'excuser pour cette introduction quelque peu périphérique par rapport au sujet, mais je profite de ces objets relatifs à l'ACG pour redemander une fois encore au Conseil administratif ce qu'il en est de la participation des communes genevoises aux frais du SIS, dont l'absence dans ces diverses décisions est extrêmement visible. Le Fonds intercommunal ne traite pas de cette question récurrente dans ses répartitions. Cela fait dix ans que la Ville de Genève paie un surcoût budgétaire pour l'ACG, qui ne lui est jamais remboursé. Je suis désolé d'avoir utilisé cette méthode, qui n'est peut-être pas tout à fait correcte au niveau de la procédure, cependant j'estime qu'il est nécessaire de pouvoir obtenir ces informations.

Le président. Monsieur Gauthier, attendez deux secondes. Je peux très bien comprendre votre souci quant aux relations de la Ville avec l'ACG, mais vous avez déposé une motion d'ordre sur la décision D-30.24, qui concerne les places de crèche. Même si, dans le fond, vous avez demandé la parole et que nous vous la donnons, vous êtes largement hors sujet. Votre requête concernait un point précis et le bureau est embêté à l'idée de vous laisser continuer... Soit vous parlez spécifiquement des crèches, soit vous déposez une motion libellée différemment qui vous permettrait de parler de votre problématique de fond.

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie de ce rappel à l'ordre, Monsieur le président. J'ai utilisé un artifice, j'en conviens, pour permettre à ce parlement d'aborder une question fondamentale (*commentaires*), à savoir la relation entre les délibératifs et l'ACG, que ceux-ci ne peuvent pas contrôler.

Le président. Monsieur Gauthier, je vous entends bien, mais je ne pense pas qu'une motion d'ordre sur cet objet vous permettra de faire tout cela. Je suis vraiment désolé; je suis obligé de vous interrompre.

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le président. J'allais m'arrêter.

Le président. La parole est donnée à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Tenant compte de ce que vous venez de dire, j'axerai ma remarque sur la décision D-30.24 et je la prendrai en exemple.

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement
octroyées à la création de places de crèche

Nous sommes bien contents que l'ACG nous retourne quelque argent, en l'occurrence 5000 francs par place de crèche. Néanmoins nous avons à prendre acte de toutes sortes d'autres décisions... Ainsi, pour le seul financement informatique, deux décisions concernent des montants qui atteignent plus de 4,3 millions de francs. Je ne peux malheureusement – ou plutôt heureusement – que souscrire aux propos de mon collègue Gauthier. Je ne sais pas si ces mêmes objets passeraient aussi facilement s'ils étaient inscrits à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Ils seraient bien évidemment renvoyés en commission et étudiés, alors que l'ACG utilise un canal différent, d'où la discussion de fond que nous souhaiterions avoir quant à la manière de traiter ces décisions qu'on nous soumet et que nous finançons par notre participation à l'ACG. Comme M. Gauthier, je tenais à dire que cela nous indispose. Monsieur le président, vous l'avez observé vous-même: si nous voulions traiter chacune de ces décisions, nous devrions déposer autant de motions d'ordre. Et nous partirions pour des débats qui n'ont pas vraiment lieu d'être, parce que nous n'avons pas pu analyser les projets. C'est un problème fondamental que cette façon de faire et que je soulève à mon tour après mon collègue Gauthier. Un jour, il faudra quand même en parler.

Il y a là un moyen de subventionner certaines activités de manière parallèle à ce que nous faisons. Nous avons un problème de lisibilité lorsqu'il faut octroyer des aides financières. Par exemple, la décision D-30.26, qui concerne les dépenses culturelles diverses – cela porte fort bien son nom – mériterait d'être discutée. Nous la préavisérons, conscients que nous ne pourrions pas nous opposer à 44 communes. Même si la Ville de Genève est la plus importante de toutes, je ne vois pas comment elle s'opposerait à ce travail. Restent quelques insatisfactions quant au traitement de ces décisions et de montants de l'ordre de dizaines de millions de francs.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Je partage les doutes exprimés par MM. Gauthier et Bertinat. Sur la question de la procédure, nous ne sommes pas réellement saisis d'une proposition, mais d'une possibilité d'opposition. A l'égard des décisions de l'ACG, notre capacité d'intervention est à la fois très limitée et assez paradoxale: limitée parce que nous ne pouvons pas renvoyer ces objets en commission pour les étudier sérieusement, paradoxale car nous ne pouvons que nous y opposer à défaut d'en prendre acte. En l'occurrence, il n'y a pas d'opposition sur le fond aux neuf décisions qui nous sont transmises, mais nous ne pouvons pas faire autrement que M. Gauthier si nous voulons poser le problème de la procédure même par laquelle ces décisions nous sont soumises, à savoir intervenir dès le début pour dire que la méthode ne nous satisfait pas.

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement
octroyées à la création de places de crèche

Sur celle-ci et sur les rapports de la Ville avec l'ACG, je relève deux choses. D'abord, les remarques de M. Gauthier sont tout à fait pertinentes sur le fond. Cependant, elles sont peut-être assez trivialement inopportunes d'un point de vue conjoncturel, puisque l'ACG se trouve être aujourd'hui l'alliée de la Ville – c'est la première fois que cela arrive – dans une confrontation avec le Canton sur la répartition des tâches. Les projets proposés par le Conseil d'Etat à ce sujet sont si mal foutus, ambigus, contradictoires et dangereux que des communes de droite, foncièrement de droite, même pas élargie, s'y sont opposées, en tout cas à un niveau rhétorique. Reste à savoir si elles s'y opposeront politiquement; c'est une autre histoire. Dans ce débat, telle qu'elle fonctionne actuellement, l'ACG est une espèce d'alliée objective de la Ville de Genève. Ce n'est peut-être pas le moment de se fâcher avec elle...

Néanmoins, la composition de l'ACG demeure insatisfaisante, même s'il y a eu des progrès. La version 1.0 de l'ACG était un comice de petites communes rurales de droite. Chacune avait le même droit de vote que la Ville de Genève, qu'il s'agisse de Gy ou de Russin, ce qui en faisait la cible régulière de l'ACG, utilisée par le Canton pour régler ses comptes avec la Ville. C'était l'ancienne ACG. Depuis que la loi a été modifiée, l'ACG est devenue une espèce d'interlocuteur institutionnel. Pour cela, il a fallu modifier son fonctionnement: la Ville a davantage de poids dans le vote et des possibilités d'opposition aux décisions de l'ACG existent. Celles-ci requièrent une majorité qualifiée qu'il n'est pas facile d'obtenir: il faut un tiers des communes et la majorité de la population. Si cette majorité est assez simple à réunir pour la Ville – il faut que deux villes s'allient à nous –, il n'est pas aisé de rassembler le tiers des communes.

L'ACG a un problème de fonctionnement. D'une part, comme M. Gauthier l'a évoqué, les parlements municipaux n'ont rien à dire: nous ne pouvons que nous opposer à ses décisions et espérer que d'autres s'y opposent avec nous. Nous ne pouvons pas les approuver, ni dire pourquoi nous les approuvons, ni les renvoyer en commission. Il n'y a aucune raison de s'opposer à ces décisions sur le fond, étant donné que nous sommes d'accord avec elles, mais nous relevons quand même que cette manière de procéder est encore largement insatisfaisante. M. Gauthier l'a dit au seul moment possible. Il faudrait au moins que les procédures de vote au sein de l'ACG soient fidèles à la répartition de la population dans le Canton, que la Ville de Genève dispose de 40% des droits de vote, puisqu'elle compte 40% de la population du Canton, et que les villes réunissent deux tiers des droits de vote parce qu'elles comptent deux tiers de la population. Il faudrait aussi que nous puissions étudier ces décisions en commission.

Nous n'avons pas la possibilité de modifier les statuts de l'ACG, étant donné que ceux-ci sont désormais inscrits dans une loi. C'est un message que nous pouvons transmettre au Conseil administratif si nous voulons que l'ACG ait réellement un sens démocratique qui corresponde à la répartition de la population

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement
octroyées à la création de places de crèche

et au rapport de forces de ce Canton. Il faut modifier la loi de telle manière que la Ville de Genève et les autres villes possèdent un poids plus grand et que les Conseils municipaux aient la possibilité de se prononcer sur les décisions de l'ACG. C'est tout ce que je voulais dire pour l'instant. Nous pourrions très bien reprendre ce débat et adresser des propositions au Conseil administratif par voie de motion pour qu'il intervienne afin de modifier le fonctionnement de l'ACG. (*Applaudissements.*)

Le président. Pendant que vous parliez, Monsieur Holenweg, le bureau s'est entretenu de la question pour clarifier la situation, qui est confuse, il est vrai. Toutefois, il y a deux ans, nous n'avions même pas la possibilité de nous opposer à ces décisions. Quoi qu'il en soit, ce débat ne devrait même pas exister. C'est comme ça; c'est le règlement. Ce n'est pas moi qui le fais.

Nous avons accepté la motion d'ordre de M. Gauthier pour des raisons «démocratiques», disons, afin de le laisser s'exprimer. Maintenant, il redemande la parole et d'autres gens s'inscrivent... Nous sommes en train de mener un débat alors que nous ne pourrions pas voter. C'est embêtant. L'article 60C de la loi sur l'administration des communes (LAC) prévoit que nous pouvons nous opposer à une décision de l'ACG. Je peux même vous donner la date butoir: c'est le 15 octobre 2015, en raison d'une suspension du délai de recours du 1^{er} juillet au 31 août, période de vacances. Nous ne voulons pas laisser ce débat continuer, car le règlement ne le permet pas pour ces objets. Nous tournons en rond. C'est pourquoi je vous parle en toute franchise: j'aimerais que chacun prenne ses responsabilités, autrement nous pouvons rester là toute la nuit. Quoi qu'il en soit, à la fin, nous ne pourrions pas voter. La parole est à M. François Bärtschi.

M. François Bärtschi (MCG). Merci, Monsieur le président. J'ai entendu les réflexions de MM. Gauthier et Bertinat, des personnes intelligentes dont je partage en grande partie les remarques sur le fond. Il est vrai qu'elles sont peut-être malvenues sur ces décisions-là, car qui profite de l'essentiel des sommes allouées? Une large part de ces subventionnements va à la Ville de Genève, notamment pour le Grand Théâtre. C'est être suicidaire ou se tirer une balle dans le pied que s'interroger trop longtemps sur ces questions, même si elles sont légitimes. Il faudrait les poser de façon plus générale, à un autre moment, dans un contexte plus justifié. N'espérons qu'une seule chose: que d'autres communes ne s'opposent pas à ces décisions au motif que la Ville de Genève reçoit trop d'argent. Je fais du mauvais esprit et je souhaite que nous n'en arrivions pas là. Soyons satisfaits de ce que nous avons obtenu de l'ACG, qui remplit tout à fait le rôle que la Ville de Genève peut attendre d'une institution de cette forme.

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement
octroyées à la création de places de crèche

M. Pierre Gauthier (EàG). Comme je l'ai dit au début de mon intervention précédente, l'objectif n'est pas de s'opposer à ces décisions, positives pour la Ville de Genève, comme M. Bärtschi l'a dit. L'objectif de cette intervention peu orthodoxe du point de vue de la procédure est de rendre attentifs le Conseil municipal et les personnes qui nous écoutent à l'opacité qui préside aux méthodes de décision de l'ACG par rapport à la Ville de Genève.

J'apporte une précision concernant le SIS. En aparté, M. Barazzone m'a fait remarquer que, dans ce cas spécifique, la Ville de Genève a obtenu une rallonge budgétaire pour couvrir partiellement les frais de ce service, après de longues négociations. C'est vrai. Bravo et merci, c'est très bien. Nous en prenons acte. Mais nous prenons également acte du fait que le parti de M. Barazzone, notamment, n'a pas daigné juger utile de prendre en compte l'étude du budget. Aux échecs, nous sommes dans une situation appelée «pat»: il n'y a ni gagnant, ni perdant.

Pour clore cette intervention, je note qu'il faudra peut-être créer une commission ad hoc pour mieux organiser la relation et l'information entre les Conseils municipaux et l'ACG quant à ses décisions et procédures. Ce sera peut-être l'objet d'un prochain objet que nous déposerons. Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole bien que ce fût un peu tiré par les cheveux au niveau de la procédure.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Il y a une année, presque jour pour jour, nous avons eu le même débat. Ce n'est pas pour ce motif que je prends la parole, mais par rapport à un point bien précis des décisions de l'ACG, à savoir la décision D-30.28 sur la relève sportive et l'argent distribué à différentes... (*Commentaires.*)

Le président. Monsieur Haas, nous allons dans la direction que nous voulions éviter. Nous avons joué le jeu démocratique en laissant s'exprimer les gens sur la question de l'ACG. Maintenant, vous commencez à débattre de chacune de ces décisions. Nous ne sommes pas d'accord. Le bureau se refuse à entrer dans ce débat. Comme M. Gauthier vient de le dire, il y a d'autres possibilités d'agir. Je conseille aux différents groupes de se mettre d'accord là-dessus, mais la discussion s'arrête maintenant et nous donnons la parole à M. Sami Kanaan.

M. Jean-Philippe Haas. Excusez-moi, Monsieur le président! Nous sommes en train de voter de l'argent à des associations qui n'existent plus! (*Commentaires.*)

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement
octroyées à la création de places de crèche

Le président. Non, Monsieur Haas, nous parlons de la décision D-30.24 sur les places de crèche! Je vous prie de vous asseoir. La parole est à M. Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Au nom du Conseil administratif, j'aimerais apporter quelques clarifications concernant les attributions du Fonds intercommunal.

On peut critiquer beaucoup de choses dans le fonctionnement ou même la construction de l'ACG. Je vous confirme, Mesdames et Messieurs, que chaque commune a une voix à l'ACG – Gy, Presinge, Chancy, Carouge, Meyrin, Vernier, Ville de Genève... –, sauf pour les enjeux à caractère financier, qui constituent une minorité de cas. Je vous donne un exemple. Lorsque l'ACG avait dû prendre position sur la liste des propositions du Conseil d'Etat en matière de désenchevêtrement des tâches, j'avais proposé un vote pondéré au nom de la Ville de Genève, en raison des enjeux financiers. La majorité de l'assemblée générale avait refusé et chaque commune avait donc une voix. Il y a plein de choses à dire sur l'ACG.

Par souci de transparence, je précise que M^{me} Salerno nous représente au comité de l'ACG et que je représente la Ville de Genève au conseil du Fonds intercommunal, titre auquel j'interviens présentement. Les différents membres du Conseil administratif représentent la Ville dans les commissions spécialisées: M. Barazzone pour la sécurité, M^{me} Alder pour le social, votre serviteur pour la culture et le sport.

Je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur le sujet, mais il faut savoir que, si la Ville est bénéficiaire du Fonds intercommunal, la moitié de ce fonds provient d'elle dans le cadre des mécanismes de péréquation qui lient les communes. Le Fonds intercommunal dispose d'environ 15 millions de francs par an. Je déduis du débat que la commission des finances devrait demander à l'occasion, même s'il existe un rapport d'activité annuel du Fonds intercommunal, un rapport plus circonstancié sur son financement et ses attributions. Celles-ci sont décidées par le conseil du Fonds intercommunal, qui compte sept magistrats communaux, avec des préavis de l'assemblée générale et des commissions spécialisées de l'ACG. Jusqu'à présent, nous sommes bénéficiaires: pour le Grand Théâtre, les crèches ou le sport, comme M. Bärtschi l'a dit, mais nous ne nous remboursons pas. La Ville contribue à plus de la moitié des 15 millions de francs dont le Fonds intercommunal dispose. Il y a donc beaucoup à dire.

Toutefois, contester ces décisions ne sert à rien. Il faudrait éventuellement contester le système de fonctionnement de l'ACG. Rien ne vous empêche de déposer une motion incitant le Conseil administratif à le renégocier, mais je ne

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement
octroyées à la création de places de crèche

vous cache pas que ce sera difficile. L'ACG est comme le Conseil des Etats au niveau suisse: lorsqu'on veut l'informer qu'il ne représente plus la population suisse de manière équitable, la majorité des cantons dit non à un rééquilibrage, évidemment. Toutes proportions gardées, la situation est la même à l'ACG. C'est aussi pour cela que nous avons créé l'Union des villes genevoises, afin d'avoir un espace, si ce n'est de décision, au moins de collaboration entre les villes. La Ville de Genève offre des prestations à l'ensemble des communes genevoises pour 200 millions de francs par an sur un budget de 1,2 milliard de francs. Elle n'est remboursée par les communes qu'à hauteur de 12 millions de francs. Toutefois, la problématique est plus large. Les attributions du Fonds intercommunal ne me semblent pas être le bon canal pour contester cette situation. J'invite ceux et celles qui ont des choses à dire sur l'ACG, et je les comprends, à envisager une intervention plus large. Par ailleurs, si la commission des finances souhaite en savoir plus sur le fonctionnement du Fonds intercommunal, nous viendrons la renseigner avec plaisir.

Dernière chose que j'allais oublier: pour le SIS, je remercie mes collègues Guillaume Barazzzone et Sandrine Salerno, qui ont obtenu une première contribution à force de négocier et de batailler. Certes, elle n'est pas encore à la hauteur des frais, mais c'est tout de même la première fois dans l'histoire récente de la Ville que celle-ci reçoit 2 millions de francs, non pas du Fonds intercommunal, mais directement des autres communes en retour des surcoûts engagés à leur bénéfice.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

4. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du Bibliobus (D-30.25).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	15 octobre 2015

Depuis 2009, les modalités de fonctionnement et de financement du Bibliobus (prestation assurée par la Ville de Genève) ont été revues dans un double but : une collaboration améliorée communes-Ville de Genève et une pleine satisfaction de tous les partenaires concernés.

Le réseau du Bibliobus réunit 28 communes : Aire-la Ville, Anières, Bardonnex, Céligny, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Satigny, Thônex, Vandœuvres, Vernier, Veyrier et la Ville de Genève.

S'agissant du dispositif de financement, il se monte à Fr. 600'000.-- et s'articule de la façon suivante :

- soutien général au dispositif compte tenu de son fort caractère intercommunal
Montant estimé : Fr. 370'000.-;
- subventions octroyées aux communes à faible capacité financière, sur le modèle de la prise en charge des intérêts par le Fonds intercommunal
Montant estimé : Fr. 230'000.-.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

5. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.26).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	15 octobre 2015

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le FI, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal. Elle a donc validé le principe d'une enveloppe annuelle dotée de Fr. 1'000'000.- à cette fin.

Parmi les principaux critères pris en compte pour l'octroi de ces subventions figurent notamment :

- l'obligation de voir chaque demande présentée par la/les commune/s ou la/les entité/s intercommunale/s directement impliquée/s ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de posséder un fort caractère intercommunal ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de bénéficier d'un solide soutien financier communal, le FI ne devant qu'assumer un complément des efforts communaux et non se substituer à ceux-ci ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, d'être le fruit d'une activité professionnelle ou semi-professionnelle ;
- l'obligation, pour les organisateurs de l'activité culturelle concernée, de présenter une démarche réaliste et crédible.

A noter que toute détermination de l'ACG quant à l'octroi de subventions prélevées sur cette enveloppe demeure de la compétence exclusive de l'Assemblée générale.

A titre d'exemple, en 2014, les événements culturels, financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants:

• Antigél 2014 :	Fr.	200'000.-
• Antigél 2015 (tranche 2014) :	Fr.	200'000.-
• Ge-Joue 2014 :	Fr.	15'000.-
• Défilé de la Biennale de Lyon 2014 :	Fr.	6'000.-
• Médiation culturelle du Grand Genève :	Fr.	28'000.-
• Festival Black Movie 2014:	Fr.	20'000.-
• Jouez, je suis à vous 2014 :	Fr.	46'500.-
• Accès des jeunes à la culture 2014 :	Fr.	170'000.-
• Openaire 2014 :	Fr.	15'000.-

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
Décision de l'ACG concernant le financement 2016
des dépenses culturelles diverses

777

• Festival Les Créatives :	Fr.	50'000.-
• La Bâtie 2014 :	Fr.	200'000.-
• Danse en famille :	Fr.	4'450.-
• Voix de Fête	Fr.	35'000.-

Pour 2016, il a été décidé de maintenir l'enveloppe culturelle au même niveau que lors de l'exercice précédent, soit Fr. 1'000'000.--.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
 Décision de l'ACG concernant le financement 2016
 des dépenses sportives diverses

6. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs (D-30.27).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	15 octobre 2015

Le 22 juin 2011, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2014, les événements sportifs financés par les communes auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

- | | | |
|--|-----|----------|
| • Team Genève 2016 (soutien 2014): | Fr. | 15'000.- |
| • Soutien à l'Hommage aux Champions de Suisse 2014 : | Fr. | 35'000.- |
| • Soutien au Festival Openaire 2014: | Fr. | 15'000.- |
| • Soutien aux Jeux de Genève 2014 (2ème tranche) : | Fr. | 37'500.- |
| • Tournoi Hockey Challenge : | Fr. | 30'000.- |

Pour 2016, il a été décidé de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2015, soit Fr. 300'000.-.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

7. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2016 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de 600 000 francs (D-30.28).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	15 octobre 2015

En 2014, la relève sportive a bénéficié d'un co-financement du canton, de la Ville de Genève et de l'ACG, la part de cette dernière représentant un montant de CHF 600'000.-.

Fort de l'intérêt rencontré et la qualité des projets cofinancés, il est proposé, pour 2016, de maintenir le montant de cette enveloppe.

Pour rappel, s'agissant de 2015, le plan de cofinancement de la relève sportive est le suivant (situation au 31.05.2015) :

	Canton	Ville	ACG	Total
Hockey sur glace - GFH	495'000.-	500'000.-	0.-	995'000.-
Football - GEF	174'000.-	130'000.-	299'000.-	603'000.-
Basketball M - GBE (2014-15)	17'000.-	12'000.-	30'000.-	59'000.-
Tennis de table	17'000.-	26'000.-	32'000.-	75'000.-
Volleyball - AVGe masculin	15'000.-	9'000.-	26'000.-	50'000.-
Basketball F - GBRF	23'000.-	16'000.-	41'000.-	80'000.-
Volleyball - AVGe féminin	22'000.-	15'000.-	38'000.-	75'000.-
Non encore attribué	73'000.-	31'000.-	134'000.-	238'000.-
TOTAL	836'000.-	739'000.-	600'000.-	2'175'000.-

Sachant que d'autres disciplines sportives sont actuellement en cours d'agrément et devraient, dès lors, aussi être soutenue, il a été décidé de maintenir la participation 2016 de l'ACG au financement global à son niveau de 2015, soit Fr. 600'000.-.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
Décision de l'ACG concernant la participation 2016
au cofinancement de la relève sportive

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre demandant l'ouverture de la discussion, signée par M. Jean-Philippe Haas. Vous avez une minute pour l'expliquer, Monsieur Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Je suis favorable à cette décision de l'ACG et à la distribution de ces montants. Toutefois, je suis directement concerné par l'un des bénéficiaires, le Genève Basket Relève Féminine, dont ma fille faisait partie: cette association de relève féminine n'existe plus. J'aimerais donc savoir si cet argent sera versé et à qui il le sera. Il faut évidemment qu'il aille à la relève du basketball, mais pas à cette association, puisqu'elle a été dissoute. Le magistrat au sport, M. Kanaan, peut-il donner des explications? Il est au courant de la problématique, puisque les subventions de l'an passé ont déjà été bloquées.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 43 non contre 21 oui (3 abstentions).

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

8. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.29).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al. 1 LAC</i>)	:	15 octobre 2015

a) Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour mémoire, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier toutes les mairies. A ce jour, ce réseau de 220 km relie en fibre optique 37 mairies et deux salles qui accueillent les équipements de calcul et de stockage des données des communes.

En 2016, les dépenses liées au réseau et aux salles représenteront :

- Fr. 300'000.- pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes.
- Fr. 200'000.- pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les nombreux chantiers sur le territoire cantonal.

Compte tenu de son caractère particulier, le projet de raccorder, par fibre optique, les 7 communes n'ayant pas encore accès à cette technologie fait l'objet d'une demande spécifique.

b) Autres investissements

Les investissements 2016 du Groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à Fr. 600'000.--, dont Fr. 100'000.-- seront financés par le Groupement. Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins informatiques toujours plus nombreux des communes, il a été décidé de continuer à les financer à hauteur de Fr. 500'000.-- par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, les investissements informatiques intercommunaux 2016 seront financés à hauteur de Fr. 1'000'000.-- par le FI, soit :

- Fr. 500'000.-- pour les investissements concernant le réseau RIAG existant;
- Fr. 500'000.-- pour les investissements généraux du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de Fr. 500'000.-.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

9. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds inter-communal à l'extension du réseau inter-administrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, pour un montant de 3 300 000 francs (D-30.30).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al. 1 LAC</i>)	:	15 octobre 2015

Le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier toutes les mairies.

Les collectivités publiques signataires de la convention (le Canton et les communes, représentées par l'ACG) ont accepté de permettre l'utilisation de leurs infrastructures existantes pour le transfert des données administratives, les bénéficiaires prenant à leur charge le coût du tirage de leur propre fibre optique dans ces tubes mis à disposition.

Les mêmes collectivités publiques ont décidé de développer leur réseau conjointement, en partageant les frais d'extension. Pour limiter au maximum les coûts de cette extension – représentés en moyenne à 80 % par le génie civil, le tirage de la fibre optique n'en concernant que 20 % - chaque tronçon du réseau RIAG est réalisé en recherchant systématiquement un partage des coûts avec les autres entités publiques en fonction des opportunités offertes par les travaux planifiés.

A ce jour, le réseau géré par le Groupement intercommunal d'informatique, d'une longueur de plus de 220 km, relie 37 communes en fibre optique. 5 autres communes sont connectées par voie hertzienne (solution moins performante, utilisée dans l'attente des opportunités de développer la fibre). Enfin, 2 communes, défavorisées par leur situation géographique, ne peuvent pas être atteintes par les faisceaux dirigés du hertzien et n'utilisent toujours que l'ADSL.

Ce projet, initié il y a 8 ans, a permis de relier 37 communes à deux salles sécurisées abritant les équipements de calcul et de stockage tout en permettant l'accès à différentes bases de données cantonales et fédérales qui exigent un haut niveau de sécurité. Les montants investis à ce jour représentent 11,5 millions de francs pour le réseau proprement dit (génie civil, fibre optique, liaisons hertziennes, équipements actifs) et environ 2 millions de francs pour la construction et l'équipement des 2 centres de calcul desservant toutes les communes du Groupement.

Outre sa rapidité, sa fiabilité et sa sécurité, le réseau permet aux communes l'accès aux serveurs situés dans deux salles sécurisées du Groupement. Tout en restant les propriétaires exclusives de leurs données, les administrations communales se voient ainsi déchargées du renouvellement de leurs serveurs, de l'extension des espaces de stockage, ainsi que de la sauvegarde des données.

Décision de l'ACG concernant la participation à l'extension du RIAG

Comme indiqué plus haut, sept communes n'ont pas encore pu être raccordées par fibre optique, seule véritable solution pour bénéficier du haut débit à l'instar de toutes les autres communes. Il s'agit d'Avully, de Bardonnex, de Cartigny, de Céligny, de Chancy, de Choulex et d'Hermance.

Or, cette technologie est d'autant plus indispensable que l'évolution des applicatifs exploités dans les deux salles sécurisées du Groupement nécessite des liaisons en fibre optique.

Cette dernière étape d'achèvement du réseau se déroulera entre 2016 et 2018.

L'étude de ce projet a fait apparaître que cette extension porterait sur les distances suivantes :

- Fouilles sur routes :	5'200 m.
- Fouilles sur trottoirs :	500 m.
- Fouilles sur bordures de chaussées :	8'800 m.
- Fouilles sur chemins :	<u>1'200 m.</u>

Total génie civil : **15'700 m.**

Passage dans des tubes existants (distance approximative) : 20'000 m.

Longueur totale de la fibre tirée : **35'700 m.**

Sur un plan financier, les coûts sont les suivants :

- Travaux de génie civil (y compris chambres, sondages, etc...)	Fr. 2'665'000,-
- Tirage de la fibre optique :	<u>Fr. 635'000,-</u>

Coût total : **Fr.3'300'000,-**

Dans la mesure où ce crédit porte sur le total des travaux à réaliser, il représente un coût maximum car il est prévu, comme par le passé, de partager certaines dépenses avec les administrations publiques partenaires. De même, des opportunités de réalisation en même temps que les travaux sur les routes concernées seront systématiquement recherchés pour limiter les dépenses. Il en découle que ces travaux se dérouleront sur plusieurs années.

Pour remédier à la situation actuelle qui voit les communes les plus excentrées ne pas en bénéficier, il a été décidé d'octroyer un financement de Fr. 3'300'000.-- permettant d'achever le réseau inter-administrations genevoises.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
Décision de l'ACG concernant la participation 2016
aux charges de fonctionnement du GIAP

10. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 6 500 000 francs (D-30.31).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al. 1 LAC</i>)	:	15 octobre 2015

Cette participation a été introduite pour la première fois en 2008, afin d'aider les communes à assumer le désengagement du Canton issu du transfert de charges (passage de sa participation de 50 % à 10 % des coûts publics du GIAP).

Elle a ensuite été prorogée d'année en année, en passant successivement de 30 % en 2008 à 14 % en 2015.

Compte tenu des incertitudes liées au probable désengagement futur du Canton, il a été jugé préférable de surseoir provisoirement à la poursuite de la réduction du taux de subventionnement du FI qui reste donc fixé à 14% des coûts publics du Groupement.

Au vu de ce qui précède, il a été décidé de maintenir, en 2016, la participation du FI aux coûts publics du GIAP à 14 %, représentant un montant de Fr. 6'500'000.-.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

Décision de l'ACG concernant la subvention 2016 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre

11. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (D-30.32).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	24 juin 2015
Dossier communiqué le	:	29 juin 2015
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	15 octobre 2015

Les charges de fonctionnement du Grand Théâtre émergeant au budget de la Ville de Genève – subvention de 9,5 millions de francs à l'Orchestre de la Suisse romande non comprise – représentent un montant net de 43,3 millions de francs. A cette somme, la Ville de Genève ajoute une subvention (hors gratuités) de 10,7 millions de francs.

Pour mémoire, une étude comparative avec différents opéras – à laquelle l'ACG a été associée – a notamment mis en évidence que les moyens à disposition du Grand Théâtre devraient être augmentés, afin de garantir le maintien de la qualité des artistes qui se produisent sur la scène de Neuve.

Par ailleurs, de son côté, le Conseil d'Etat, dans le prolongement du vote de la nouvelle loi sur la culture, a décidé de s'engager en faveur du Grand Théâtre en proposant au Grand Conseil une subvention annuelle évolutive, de 500'000 francs en 2015, 2 millions en 2016 et 3 millions en 2017.

Compte tenu de ce qui précède et dans la mesure où deux chantiers d'importance en cours et à venir, à savoir, d'une part le désenchevêtrement des tâches et, d'autre part, la future réforme de la péréquation financière intercommunale, sont susceptibles d'avoir d'importants impacts sur ce dossier, il est proposé de maintenir la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre à son niveau actuel.

Pour rappel, cette subvention annuelle a été introduite en 1998 pour tenir compte de l'important « effet de débordement » des prestations de cette institution culturelle dont la majorité des spectateurs viennent de l'extérieur de la Ville de Genève.

Pour 2016, il a donc été décidé de proroger la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre au niveau de 2015, soit Fr. 2'500'000.-.

Cette subvention de fonctionnement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

12. Proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 410 700 francs destiné à la végétalisation du domaine public (PR-1127).

Introduction

Le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) fait de la qualité de vie en ville l'une de ses priorités politiques. Dans ce contexte, plusieurs projets stratégiques ont été définis visant à concrétiser ce but:

- augmenter le nombre d'arbres dans la cité (arborisation);
- améliorer la qualité et l'état des parcs et espaces verts (cheminements, bancs, etc.);
- végétaliser qualitativement et de façon accrue le domaine public.

Le patrimoine arboré de la Ville de Genève est composé de 23 000 arbres isolés, 70 ha de forêts et 12 ha de zones boisées. Il représente l'une des composantes majeures de la végétalisation de la ville, avec notamment une grande diversité botanique dans les parcs, une trame verte prédominante dans les rues et des forêts au cœur de la ville.

Aujourd'hui, le patrimoine arboré nécessite toujours une veille sanitaire approfondie, un entretien constant et un renouvellement continu, mais les travaux de grande ampleur et d'urgence ont été réalisés. Ces différentes interventions doivent dorénavant être assurées, sauf cas particuliers, par les équipes du Service des espaces verts (SEVE) et par des entreprises spécialisées.

Parallèlement à l'entretien courant, le patrimoine arboré de la Ville de Genève nécessite de poursuivre une requalification en profondeur pour certains domaines identifiés comme prioritaires (l'arborisation de l'espace public, les pieds d'arbres et entourages, les alignements d'arbres, la conversion de surfaces minérales, etc.).

Cette requalification d'espaces urbains au travers d'un programme ambitieux de végétalisation constitue précisément l'objet de la présente demande de crédit.

Historique

En 2008, le SEVE faisait le constat du vieillissement global de ce patrimoine arboré, de la dangerosité induite pour le public et de la nécessité de renouveler les arbres pour assurer la pérennisation d'une arborisation de qualité dans la ville. Un premier crédit de 5 238 000 francs (PR-707 votée le 29 juin 2010) a permis de renforcer l'entretien des arbres, de sécuriser les ensembles arborés les plus dégradés et d'initier le renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève.

Des outils d'analyse et de planification de la gestion des arbres ont également été développés. Cette première tranche de crédit se termine fin 2015.

Bilan de la proposition PR-707

La proposition PR-707 a porté sur «l'entretien et le renouvellement du patrimoine arboré de la Ville». Elle a constitué la première mesure prise dans le processus de requalification du patrimoine arboré. Ainsi, de 2011 à 2015, le SEVE a mené le programme suivant:

- inventaire complet du patrimoine arboré;
- expertises d'arbres;
- plan de gestion forestier;
- plans de gestion de parcs;
- masterplan;
- sécurisation des arbres;
- renouvellement d'alignements d'arbres;
- travaux forestiers de première urgence;
- végétalisation des pieds d'arbres;
- requalification des pieds d'arbres en pavés.

Exposé des motifs

Au terme de cette première étape (PR-707), le SEVE a dressé un bilan de l'état du patrimoine arboré, des travaux réalisés et des prochaines opérations à mener pour poursuivre la requalification de ce patrimoine.

Il convient de poursuivre la sécurisation du patrimoine arboré et développer les soins à apporter aux arbres. Ces points seront dorénavant portés par le budget de fonctionnement du SEVE.

Il convient également d'étendre les outils de planification dans les parcs et les cimetières pour programmer les travaux d'arborisation. Ce point sera traité dans le cadre de demandes de crédits spécifiques.

Afin de pérenniser les bénéfices des travaux entrepris avec succès dans le cadre de cette PR-707 et d'étendre le développement du patrimoine vert sur l'ensemble de la Ville, il convient désormais de se tourner vers la végétalisation du territoire dans sa globalité.

Le SEVE a dégagé 5 axes de travail au travers desquels la végétalisation du domaine public apportera la qualité de vie escomptée dans chaque quartier en

améliorant l'environnement direct, développera les efforts entrepris pour la valorisation de la biodiversité et pérennisera dès demain l'image d'une cité plus verte pour les générations à venir.

Nouvelles arborisations du domaine public

Malgré son nom de «cité des parcs», la ville de Genève manque par endroits de verdure: certains quartiers ne sont pas suffisamment dotés d'espaces verts et certaines rues très «grises» bénéficieraient d'opérations de végétalisation.

Le SEVE mène en interne une étude visant à établir le potentiel d'arborisation dans les rues de la ville. Une analyse géomatique fine de la ville est réalisée, en s'appuyant sur les données du sous-sol et l'occupation du sol. Cette démarche permet d'identifier les potentiels d'arborisation dans les rues. Certains sites ont déjà été identifiés, d'autres sont encore en cours d'analyse.

Requalification des alignements d'arbres

Les alignements de bords de voies constituent le fondement du patrimoine végétal urbain. Historiquement, les boulevards, voies de circulation entourant partiellement ou totalement la ville, sont plantés d'arbres sur les terre-pleins centraux ou les trottoirs. Les alignements se sont progressivement étendus dans la ville, au gré des modes successives, des distractions et des plaisirs urbains. Ils accompagnent les voies de circulation secondaires ou encore les artères piétonnes.

De nombreux alignements en ville de Genève connaissent des dépérissements importants des arbres qui les composent. Les raisons sont multiples et majoritairement liées à l'évolution de la ville elle-même: vieillissement des structures arborées, élargissement des voies de circulation avec impact sur le système racinaire des arbres, travaux aux pieds des arbres, toxicité due aux sels de déneigement, imperméabilisation des sols, évolution de l'environnement de proximité (bâti ou végétation), etc.

Il est devenu urgent d'agir en faveur de la requalification de ce patrimoine en replantant les alignements, en préservant et en développant les entourages vitaux des arbres existants à préserver. Les arbres seront ainsi renouvelés et la biodiversité en ville n'en sera que renforcée.

Requalification des pieds d'arbres

Les pieds des arbres plantés sur rues ont une fonction primordiale de protection et de maintien de la perméabilité du sol, indispensable aux arbres pour optimiser leur accès à l'air et à l'eau.

Une première campagne de requalification et végétalisation des pieds de plus de 150 arbres de la ville vient de se terminer. Elle remporte un franc succès auprès des riverains et touristes. De plus, le SEVE constate que ces espaces fleuris bénéficient d'un respect encourageant et subissent très peu de déprédations.

Végétalisation des surfaces en bitume ou minéralisées

La ville de Genève compte un grand nombre de sites dont le sol a été bétonné au fur et à mesure de l'urbanisation, notamment sous l'impulsion de projets routiers (ronds-points, carrefours, bords de voirie, espaces entre les arbres). Cumulés, ces espaces représentent une surface considérable mais non exploitée et totalement délaissée d'un point de vue environnemental. Aujourd'hui, ce sont le plus souvent des espaces inertes recouverts de bitume ou minéralisés sans raison.

La conversion de ces surfaces minérales par des surfaces végétalisées (végétation extensive type toitures) permettrait une augmentation significative de la qualité environnementale du milieu urbain.

Le SEVE a récemment entrepris la conversion de 2 surfaces minérales d'envergure au profit d'une végétation extensive: la place Isaac-Mercier et la place des Charmilles. Il souhaite étendre cette démarche dans les différents quartiers de la ville qui disposent d'espaces similaires dépourvus de fonction.

Végétalisation par l'installation de bacs

Dans certaines rues, la densité des réseaux (notamment souterrains) est telle qu'aucune plantation d'arbres n'est possible. Seulement, une végétalisation apparaît indispensable pour adoucir la minéralité des lieux. La pose de bacs végétalisés est une alternative intéressante: ils constituent un instrument concret de la politique de végétalisation et permettront la mise en valeur de divers quartiers de la ville, notamment durant la période estivale.

Aussi, le SEVE souhaite acquérir un ensemble homogène de bacs de différentes tailles, pour divers types de fleurissement et de verdissement, le tout en veillant à une cohérence avec l'ensemble du mobilier urbain, et avec la ferme intention d'amener une esthétique renouvelée, résolument contemporaine et moderniste.

Axe I – Nouvelles arborisations du domaine public

Objectifs

- Les bienfaits du végétal en ville sont aujourd'hui démontrés:
- bienfaits pour l'homme: santé et bien-être, lien social;

- bienfaits pour les équilibres naturels: biodiversité, régulation thermique, qualité de l'air, écoulement des eaux et protection des sols;
- bienfaits pour l'économie: valorisation du bâti, attractivité du territoire.

Les parcs, avec 310 ha, représentent les principaux poumons verts de la ville et assurent une part prédominante des bénéfices mentionnés.

Dans les rues, les arbres prennent le relais et remplissent plus particulièrement les rôles suivants:

- puits de carbone: stockage du carbone dans le bois;
- absorption des polluants: dioxyde de soufre, dioxyde d'azote;
- limitation du réchauffement du sol;
- rafraîchissement de l'air grâce à l'évapotranspiration des arbres en été;
- augmentation de la longévité des revêtements urbains: effet de protection de la couverture arborée;
- protection des sols et limitation de l'artificialisation des sols
- protection contre le vent;
- interception des eaux de pluie qui s'égouttent progressivement: limitation de l'érosion des sols.

La présence de l'arbre dans les rues de la ville est à confirmer, développer et promouvoir.

Le projet consiste à planter de nouveaux arbres dans les rues, en lieu et place du bitume, de trottoirs ou de pavés. Cela représente un défi majeur. D'une part, des fosses de plantation de 9 m³ minimum doivent être assurées pour respecter les directives cantonales en la matière. D'autre part, il convient de préserver la multitude de réseaux souterrains (gaz, télécoms, eau, électricité, etc.). Enfin, des arbres de plusieurs mètres de hauteur et largeur devront se développer dans un espace rue parfois très sollicité (contrainte routière, câbles TPG, éclairage, etc.).

Une analyse géomatique approfondie menée par le SEVE a permis de croiser les critères suivants:

- secteurs sans arbres (d'après l'inventaire des arbres);
- absence de réseaux souterrains à moins de 1 m (d'après cadastre du sous-sol);
- distance des façades: 4 m (d'après cadastre du bâti);
- volume de fosse possible de 9 m³ minimum;
- variante volume de fosse possible de 4 m³ pour des petits arbres.

Le SEVE a ainsi obtenu, pour chacun des 3 quartiers analysés, une carte exhaustive de toutes les zones de plantations d'arbres potentielles. Chacun des

lieux a été visité. Ces visites ont permis d'écarter les non-sens techniques (couvert à proximité, étroitesse du trottoir, etc.) et de valider les autres lieux. A l'heure actuelle, il en est ressorti la possibilité et l'intérêt de planter sur plusieurs rues dans le quartier des Pâquis, aux Eaux-Vives et aux Acacias.

D'autres lieux sont encore à l'étude et pourront déboucher sur des potentialités de nouvelles arborisations.

La présente demande de crédit vise à mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation des fosses de plantations (travaux de génie civil), l'achat des arbres, la plantation et le suivi des jeunes arbres.

Programme et descriptif des travaux

Liste indicative des rues à arborer

Le programme définitif des travaux sera défini par les résultats d'études de génie civil et par l'obtention des autorisations de construire.

Les sites potentiels sont notamment les suivants:

- rue de Montchoisy;
- avenue Pictet-de-Rochemont;
- rue du Grand-Bureau;
- angle rue Hans-Wilsdorf et rue François-Dussaud;
- route des Jeunes.

Les autres sites sont en cours d'étude.

Les estimations financières sont basées sur un coût moyen à l'arbre, pour environ 130 arbres.

Nature des travaux et coût estimé par type d'intervention

	P.U arbre en Fr.	Total en Fr.
Terrassement – fosses de plantation	2400	312 000
Fourniture et plantation	1500	195 000
Revêtements de surface	1800	234 000
Entretien des jeunes plantations (5 ans)	1800	234 000
Protection des arbres	1650	214 500
Total		1 189 500

Axe II – Requalification des alignements d’arbres**Objectifs**

Outre leur caractère patrimonial, les alignements d’arbres jouent un rôle majeur dans le microclimat urbain et la perception paysagère de la Ville.

Malheureusement, de nombreux arbres ont dû être abattus pour des raisons de sécurité et il en résulte des alignements déstructurés et dénaturés. Dans de nombreux cas, l’évolution de l’environnement de proximité ne permet plus un remplacement de chaque arbre à l’identique: des réseaux aériens ou souterrains ont été installés après la plantation d’origine, les trottoirs et chaussées ont été reconfigurés, les constructions bâties se sont renforcées, etc. Pour s’adapter aux évolutions du lieu, le renouvellement des arbres doit passer par un réaménagement d’ensemble de l’espace plantable. La requalification récente de l’alignement de micocouliers de la rue de la Croix-Rouge en est un parfait exemple.

La présente demande de crédit a pour but de réaliser la requalification complète de plusieurs alignements d’arbres dans leur ensemble. Les projets respectent les directives cantonales relatives aux plantations d’arbres (volume de fosse minimal), intégreront les contraintes techniques de l’espace urbain (réseaux, etc.) et favoriseront les actions en faveur de la nature en ville (surfaces perméables, choix des espèces adaptées, etc.).

Programme et descriptif des travaux*Liste indicative des alignements à requalifier*

Le programme définitif des travaux sera élaboré à partir des expertises sanitaires finalisées, des études de génie civil et après obtention des autorisations de construire.

Les sites pressentis sont notamment les suivants:

- quai Capo-d’Istria (renouvellement des érables taillés en tête de chat);
- rue Saint-Léger (renouvellement des ailantes);
- place des Charmilles (renouvellement des érables);
- rue Caroline (renouvellement des érables).

Les estimations financières sont basées sur un coût moyen à l’arbre, pour environ 110 arbres plantés.

Nature des travaux et coût par type d'intervention

	P.U arbre en Fr.	Total en Fr.
Abattage / dessouchage	1500	165 000
Terrassement – fosses de plantation	2400	264 000
Fourniture et plantation	1500	165 000
Revêtements de surface	1800	198 000
Entretien des jeunes plantations (5 ans)	1650	181 500
Total		973 500

Axe III – Requalification des pieds d'arbres

Objectifs

Les directives cantonales préconisent une surface optimale minimale de 9 m² pour les nouveaux aménagements, avec un minimum de 4 m² à respecter.

De nombreuses anciennes plantations d'arbres en Ville sont beaucoup moins favorables, ne dépassant pas 2 à 3 m² par arbre. En outre, ces surfaces, déjà réduites, sont majoritairement minérales, souvent délaissées et sous forte contrainte de tassement du sol. Parfois même, elles disparaissent au profit de places de stationnement, ou de bitume. Il en résulte une imperméabilisation du sol, une détérioration des conditions de développement des arbres et une réduction significative de leur durée de vie.

Dans certaines situations de rues, de places ou de squares, la détérioration des pieds d'arbres péjore également l'espace public dans son ensemble: trous dans le trottoir, soulèvement des pavés avec risque de chute pour les piétons, dégradation paysagère, etc.

La proposition PR-707 a initié le travail de requalification des pieds d'arbres, avec près de 300 pieds d'arbres réhabilités entre 2011 et 2014.

Mais le chantier restant à mener est tout aussi important. Le SEVE a évalué à plus de 300 le nombre d'arbres pour lesquels les pieds d'arbres restent fortement dégradés et nécessitent une remise en état dans les meilleurs délais. Cela concerne des arbres situés sur rues (exemple: rue Saint-Victor) ou sur des places ou squares publics (exemple: place François-Le-Fort, place Rodolphe-Toepffer).

Les surfaces de requalification seront aussi étendues que possible, avec une surface minimale de 4 m² au pied de chaque arbre. Lorsque les sites le permettront, en fonction de l'état, de l'usage et de la configuration des lieux, une reconversion de surface plus large sera réalisée. L'objectif est de convertir un maximum de surfaces imperméables en surfaces perméables pour prolonger la pérennité des arbres plantés.

Les quatre principaux types de requalification retenus sont:

- pose de pavés:
 - matériau genevois traditionnel;
 - conservation de la perméabilité du sol;
 - respect de la mobilité piétonne et autres mobilités douces.
- installation de matière perméable:
 - conservation de la perméabilité du sol;
 - respect de la mobilité piétonne et autres mobilités douces;
 - conforme aux exigences des personnes à mobilité réduite.
- végétalisation:
 - préservation des sols;
 - création de zones de refuge (accueil de la biodiversité);
 - verdissement des rues.
- protections physiques:
 - pose de barrières.

Le cas échéant, d'autres moyens pourront être mobilisés, en fonction de problématiques spécifiques et de la situation des arbres.

Programme et descriptif des travaux

*Liste indicative des lieux où les pieds d'arbres sont à requalifier
(d'autres sites sont également à l'étude)*

- rue Charles-Galland;
- rue Saint-Victor;
- boulevard Carl-Vogt;
- rue de Carouge;
- place de Saint-François;
- place Rodolphe-Toepffer.

Nature des travaux et coût par type d'intervention

	P.U en Fr.	Total en Fr.
Pose de matière perméable (2740 m ²) sur surfaces d'ensemble	120	480 000
Pose de matière perméable (60 p) sur pieds d'arbres localisés	1500	90 000
Végétalisation de pieds d'arbres (100 p) y c. entretien	3500	350 000

	P.U en Fr.	Total en Fr.
Pose de pavés (80 p)	2500	200 000
Installation de protections (60 p)	1650	99 000
Total		1 219 000

Axe IV – Végétalisation de surfaces en bitume ou minéralisées

Objectifs

A travers une approche thématique, l'objectif de cette action est de requalifier ces espaces résiduels. On qualifie d'espace résiduel tout espace urbain de dimension restreinte qui forme actuellement un reste, un fragment après une opération d'aménagement, récente ou ancienne.

A terme, ces travaux permettront d'améliorer la qualité de vie en ville à travers les objectifs spécifiques ci-dessous:

- accroissement de la faune et de la flore en ville;
- accroissement de la perméabilité des sols en ville;
- augmentation quantitative et qualitative des surfaces végétalisées en ville.

Les espaces correspondant aux critères ci-dessus répondent à différentes fonctions:

- carrefours, îlots, surfaces aux abords des voiries;
- trottoirs et pieds d'immeubles;
- talus;
- espaces entre les alignements d'arbres.

Programme et descriptif des travaux

Sur la base de l'inventaire réalisé par le SEVE (non exhaustif), le projet vise à convertir, de façon progressive, les surfaces goudronnées en surfaces de végétation extensive. Pour des raisons de faisabilité technique, la réalisation de ce projet s'étale sur six ans à raison d'environ 115 000 francs par année, permettant ainsi d'atteindre l'objectif d'environ 3500 m² végétalisés pour le montant total de 700 000 francs.

Cette action vise à dégrapper la couche de finition de ces différents lieux – le plus souvent du bitume – afin de mettre en place une couche végétale permettant de renforcer la qualité floristique et faunistique des sites. En termes d'intervention, les travaux se limitent à la couche supérieure, soit les 30 premiers centimètres. Il s'agit d'une opération de surface ne nécessitant pas de travaux lourds.

Le programme des travaux définitif sera établi par les résultats d'études et par l'obtention des autorisations de construire.

*Liste indicative des sites à convertir en végétation extensive
(d'autres sites sont également à l'étude)*

- carrefour avenue de France – rue de Lausanne;
- rond-point rue Pestalozzi – rue de Moillebeau;
- carrefour route des Acacias – rue Caroline;
- rue de la Corraterie;
- rue Jean-Antoine Gautier – quai Wilson;
- rue Hoffmann;
- rond-point rue des Bains – boulevard de Saint-Georges;
- rond-point rue François-Dussaud – rue Hans-Wilsdorf;
- rond-point avenue Giuseppe-Motta – chemin Louis-Dunant;
- avenue Théodore-Flournoy.

Deux projets ont été réalisés en 2015 (place Isaac-Mercier et place des Charmilles, cf. annexes) sur la rive droite afin d'étudier la faisabilité et de définir le procédé technique convenant aux différentes contraintes urbaines.

Nature des travaux et coût par type d'intervention

			Fr.
Découpage et dégrappage de l'enrobé y c. évacuation	3500 m ²	50	175 000
Mise en place et réglage du substrat	3500 m ²	50	175 000
Mise en place du tapis végétalisé	3500 m ²	100	350 000
Total			700 000

Axe V – Végétalisation par l'installation de bacs

Objectifs

La Ville de Genève dispose d'un grand nombre de parcs hors desquels les espaces publics peuvent présenter un certain déficit de verdure. En effet, le domaine public genevois n'offre pas fréquemment la possibilité de réaliser des plantations durables, notamment en raison de la très importante occupation du sous-sol.

Actuellement, des bacs destinés à la décoration temporaire d'espaces urbains sont placés durant la belle saison et accueillent des massifs fleuris ou des végétaux de climat chaud. Ces végétaux, souvent sensibles au gel, sont ensuite hivernés dans les divers lieux de stockage dont dispose le SEVE, comme les serres de production des Bornaches et l'Orangerie-théâtre du parc La Grange, rénovée récemment.

Ce type d'ornement, très apprécié du public, est un instrument clé pour la mise en valeur simple et efficace de sites emblématiques, par exemple les Rues-Basses, la rue de la Corratierie et la gare de Cornavin.

C'est notamment en se fondant sur ces deux constats (occupation du sol et mise en valeur appréciée de lieux divers et variés) que le DEUS a réalisé, durant ces deux dernières années, un fleurissement temporaire du centre-ville: les «jardins itinérants» de 2013 (places de Bel-Air, des Grottes, de l'Europe et du Grütli, rue du Léman) et les «places au sud» de 2014 (places de Neuve, Bel-Air, Longemalle, Saint-Jean, rue du Léman). L'enthousiasme suscité par ces aménagements et l'ampleur des réactions positives du public confortent le DEUS dans ses projets de végétalisation accrue de la ville.

L'objectif est de pérenniser les infrastructures destinées à la végétalisation saisonnière du domaine public, à l'instar des installations actuelles de la gare de Cornavin, du pont des Bergues ou de la rue de la Corratierie.

Par ailleurs, ce mobilier permettra de développer un fleurissement événementiel de courte durée pour des occasions particulières, voire des aménagements itinérants.

L'ornementation d'espaces minéralisés, de squares ou de rues pourra ainsi être facilitée au moyen de ces bacs permettant par ailleurs d'accueillir des plantes de grandes dimensions. Ces installations ne se limiteront pas aux sites touristiques mais concerneront l'ensemble du territoire municipal.

La végétation utilisée sera adaptée à la chaleur du climat urbain. Selon les sites, le SEVE privilégiera soit les arbres à petit développement, soit des arbustes fleuris, soit les plantes fleuries basses ou volubiles. Ces plantes seront principalement cultivées par le SEVE et issues des serres de production municipales situées à Vessy. Le SEVE veillera à intégrer la facilité d'entretien et de manutention dans son choix afin de le gérer de manière autonome.

Pour l'année 2014, une série de bacs pilotes destinés aux installations réalisées dans le cadre d'Urbanature ont été obtenus grâce à l'aide généreuse d'un sponsor privé.

Fort de cette expérience, le SEVE souhaite compléter cette gamme avec des modèles similaires de tailles différentes afin de répondre aux besoins actuels.

Nature de l'acquisition

	Fr.	Fr.
Bacs de moyennes dimensions (90 pièces)	3000	270 000
Bacs de grandes dimensions (50 pièces)	5000	250 000
Total		520 000

Adéquation à l'Agenda 21

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville. Les différents projets comportent une forte composante Nature en ville et permettent d'atteindre les objectifs de la Ville en termes de biodiversité. Elle correspond également à la politique de la Ville en matière de préservation de la qualité des sols.

Estimation des coûts

I.	Coût total de la construction	Fr.
	<i>Honoraires</i>	
	Ingénieurs, architectes et géomètres	620 000
	Sous-total	620 000
	<i>Travaux</i>	
	Nouvelles arborisations	1 189 500
	Requalification des alignements d'arbres	973 500
	Requalification des pieds d'arbres	1 219 000
	Végétalisation de surfaces en bitume ou minérales	700 000
	Végétalisation par l'installation de bacs	520 000
	Sous-total	4 602 000
	Information et communication (arrondi)	1% 46 000
	Coût total des travaux HT	5 268 000
	<i>Frais financiers</i> (TVA 8%)	421 400
II.	Coût total de l'investissement (TTC)	5 689 400
	+ Prestations du personnel	
	en faveur des investissements	5% 284 500
III.	Sous-total	5 973 900
	$\frac{(5\,689\,400 + 284\,500) \times 78 \times 2,25\%}{2 \times 12}$	
	+ Intérêts intercalaires	436 800
IV.	Coût total de l'opération (TTC)	6 410 700

Délai de réalisation

Les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront six ans à raison de 1 068 450 francs de travaux par année environ. Les travaux seront majoritairement réalisés au printemps et à l'automne.

Le SEVE prévoit l'acquisition et l'installation des bacs au printemps 2016.

Référence au 10^e plan financier d'investissement 2015-2026 (p. 58)

Cette demande de crédit est prévue dans le cadre du 10^e plan financier d'investissement 2015-2026, en qualité de projet actif, sous la fiche N° 091.091.04 «Entretien et sécurisation du patrimoine boisé» pour un montant de 7 000 000 de francs ainsi que sous la fiche 091.075.10 «Achat de bacs mobiles», pour un montant de 600 000 francs.

Budget de fonctionnement

Ces travaux auront une incidence économique sur le budget de fonctionnement.

Ces aménagements nécessitent peu d'entretien mais seront néanmoins sous la responsabilité du SEVE. La charge budgétaire liée à l'entretien de ces espaces végétalisés et aux arbres nouvellement plantés représente un montant annuel de 52 000 francs, mais déjà comprise dans le budget existant.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle sur le montant net de 6 410 700 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 704 380 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux de génie civil est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de construction et de génie civil.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de cette nature peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Autorisation de construire

Les projets de végétalisation décrits dans la présente demande de crédit nécessitant des travaux de génie civil seront soumis à autorisation de construire.

Ces travaux pourront cependant démarrer dès l'obtention desdites autorisations.

Régime foncier

La réalisation de ces aménagements concerne le domaine public et des parcelles privées Ville de Genève.

Information publique

Avant le début des divers chantiers, une communication informera les usagers de la nature des travaux et de leur durée.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le SEVE.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: Végétalisation du domaine public

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS BRUTS

	Montant	%
Honoraires	620 000	9,5
Gros œuvre	1 400 000	21,9
Second œuvre	3 248 000	50,1
Frais financiers	1 142 700	18,5
Coût total du projet TTC	6 410 700	100

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des espaces verts

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	704 380	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	704 380	
REVENUS		
40 - Impôts	0	
42 - Revenu des biens	0	
43 - Revenus divers	0	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0	
46 - Subventions et allocations	0	
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 704 380	

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2015	0	0	0
2016	1 068 450	0	1 068 450
2017	1 068 450	0	1 068 450
2018	1 068 450	0	1 068 450
2019	1 068 450	0	1 068 450
2020	1 068 450	0	1 068 450
2021	1 068 450	0	1 068 450
Totaux	6 410 700	0	6 410 700

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 410 700 francs, destiné à la végétalisation du domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 410 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été demandé le renvoi direct de la proposition à trois commissions différentes, soit la commission des travaux et des constructions, pour laquelle vous voterez oui, la commission de l'aménagement et de l'environnement, pour laquelle vous vous abstenerez, et la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, pour laquelle vous voterez non. Celle qui obtiendra le plus grand nombre de voix se verra renvoyer la proposition.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 38 voix, contre 27 à la commission des travaux et des constructions et 9 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Le président. Cela nous a semblé être la procédure la plus simple pour régler ce problème.

(M. Alfonso Gomez affirme que l'ouverture de la discussion aurait dû être proposée comme convenu lors de la séance du bureau et des chefs de groupe.)

M. Pascal Spuhler (MCG). Il fallait le dire avant!

M. Alfonso Gomez (Ve). Ah non, ce n'est pas correct!

Le président. La procédure de vote était lancée, et nous sommes unanimes à le dire au bureau. *(Remarque.)* Y compris la représentante de votre parti, Monsieur Carasso.

13. Proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 202 300 francs, dont à déduire une subvention de la Confédération de 100 000 francs, soit un montant net de 1 102 300 francs, destiné à la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève (PR-1128).

Introduction

En janvier 2015, le Conseil d'Etat a validé et signé le «plan de gestion des forêts de la Ville de Genève 2014-2023», document de planification définissant les travaux à réaliser dans les massifs forestiers de la Ville. Ce document est une obligation légale pour les surfaces d'un seul tenant dépassant 10 hectares ou les propriétés disséminées sur plus de 20 hectares. Les forêts appartenant à la Ville de Genève couvrent 70 ha répartis sur 29 massifs.

La particularité première des forêts appartenant à la Ville de Genève est le caractère urbain des boisements. Elles sont de petites dimensions et entourées majoritairement d'espaces bâtis denses.

Les massifs forestiers constituent en ce sens les principales réserves de milieux naturels dans la ville. Ils abritent de très nombreuses espèces faunistiques et floristiques qui contribuent à maintenir un niveau de biodiversité minimal en milieu urbain.

Au-delà de sa fonction environnementale, la forêt joue un rôle social primordial. Elle offre un cadre de délassément privilégié, construit le paysage genevois et accueille de nombreux utilisateurs pour des activités sportives ou de loisirs.

Elle assure également un rôle protecteur pour la stabilisation des berges de l'Arve et du Rhône notamment.

Enfin, la fonction économique de la forêt de la Ville de Genève est essentiellement tournée vers la valorisation du bois issu des coupes d'arbres comme source d'énergie. Les plaquettes de chauffage alimentent les chaufferies de la Ville, les copeaux ornent les massifs plantés et sécurisent les aires de jeux des écoles.

Ces différentes fonctions des forêts de la Ville sont reconnues dans le plan directeur forestier approuvé par le Conseil d'Etat le 29 novembre 2000.

Une gestion forestière adaptée est demandée pour pérenniser ces valeurs et fonctions des forêts de la Ville. Or, depuis plusieurs décennies, un manque de gestion des massifs forestiers est à déplorer. Seul un entretien de sécurité a été appliqué (abattage et élagage des arbres les plus dangereux). Il en résulte une trop grande densité du boisé, un important volume sur pied et un manque de rajeunissement des arbres. En outre, des dépérissements d'arbres et la chute de plusieurs d'entre eux se sont amplifiés depuis quelques années (bois de la Bâtie notamment).

Pour remédier à ce constat et quantifier les travaux à engager, le Service des espaces verts (SEVE) a réalisé en 2014 le premier plan de gestion complet pour les forêts de la Ville de Genève. Cette étude a été financée par la proposition PR-707 destinée «à l'entretien et au renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève».

L'objet de la présente demande de crédit est de couvrir les quatre années du programme des travaux décrits dans le plan de gestion des forêts de la Ville de Genève 2014-2023. Les quatre années correspondent environ à la moitié de la période couverte par le plan de gestion. Une deuxième demande de crédit sera formulée à l'issue de cette phase de travaux.

Notice historique

Les 70 ha de forêt de la Ville de Genève n'ont jamais fait l'objet d'un plan de gestion à l'exception du bois des Frères.

Le bois des Frères est le plus vaste boisement géré par la Ville de Genève. Il appartient à la Ville depuis 1897. Le premier plan de gestion pour ce massif forestier a été réalisé en 1994.

Il convenait, pour répondre aux obligations légales (règlement d'application de la loi sur les forêts du 22 août 2000), d'actualiser le plan de gestion du bois des Frères et d'étendre l'exercice à l'ensemble des massifs de la Ville.

La proposition PR-707 a permis de financer un mandat d'honoraires et en décembre 2014, le plan de gestion des forêts de la Ville de Genève 2014-2023 a

été validé et signé par le conseiller administratif Guillaume Barazzone puis, en janvier 2015, par le conseiller d'Etat Luc Barthassat.

Dans le courant de l'hiver 2014-2015, les travaux de toute première urgence inscrits dans le plan de gestion ont été réalisés au bois de la Bâtie, au bois des Frères, à Vessy et Cayla. Le financement de ces travaux a également été porté par la proposition PR-707.

Il convient maintenant de mettre en œuvre la suite du plan de gestion. Il a été décidé d'engager les travaux en deux phases pour les demandes de crédit afin de réaliser un bilan intermédiaire à la moitié de la période couverte par le plan de gestion. La présente demande de crédit couvre la première phase.

Exposé des motifs

Les forêts gérées par la Ville de Genève sont constituées de 29 massifs répartis sur 70 ha, comprenant, par ordre décroissant de surface:

- le bois des Frères (19,33 ha);
- le bois de la Bâtie (16,82 ha);
- le bois de Châtillon (9,83 ha);
- la Grande-Fin à Vessy (4,61 ha);
- les falaises de l'Arve (2,57 ha);
- le sentier des Falaises (2,22 ha);
- Cayla (2,14 ha);
- le Bout-du-Monde (1,38 ha);
- Calandrini (1,17 ha);
- 20 autres massifs de moins de 1 ha chacun.

Les forêts sont constituées majoritairement de deux types de boisements:

- la chênaie à charme, typique du canton de Genève;
- les boisements riverains de cours d'eau.

Bien que les surfaces forestières de la Ville de Genève soient réparties géographiquement sur différentes communes (Genève, Vernier, Bernex, Veyrier, Chêne-Bougeries, Pregny-Chambésy, Versoix, Cologny, Satigny), leur gestion incombe à leur propriétaire, soit la Ville de Genève. Seul le boisement «Pinchat bis» (parcelle N° 20) est en copropriété de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève.

La superficie forestière genevoise est très faible comparée au reste de la Suisse ou à des villes comme Lausanne (1800 hectares de forêts sur le territoire communal). Une attention particulière doit être portée aux massifs, actuellement de médiocre qualité, pour préserver leur existence et leur pérennité. Le plan de

gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève définit précisément les objectifs à atteindre et les travaux à engager.

Les principaux objectifs de gestion définis pour la période 2014-2023 sont:

- régénération des peuplements en faveur de la chênaie;
- maintien des éléments paysagers structurants;
- entretien en faveur des milieux naturels;
- protection des berges et talus;
- limitation de l'impact du public sur le milieu forestier;
- intégration de la fonction «accueil du public» des forêts (sécurisation, notamment);
- mise en valeur des lisières forestières;
- limitation des plantes envahissantes.

Obligations légales et de sécurité

Les forêts urbaines telles que le sentier des Falaises, le bois de la Bâtie ou encore le bois des Frères sont particulièrement fréquentées. Les relevés de fréquentation réalisés par la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) dans différents massifs du canton ont ainsi fait état de 184 977 passages sur l'année 2014 au sentier des Falaises, avec un pic de 3429 passages sur la journée du mercredi 27 août 2014.

La sécurité des infrastructures et de leurs utilisateurs vis-à-vis des chutes d'arbres et de branches revêt une importance primordiale dans les bois de la Ville. Rappelons ici que c'est le propriétaire de l'ouvrage (par exemple un chemin en forêt) qui est responsable de la chute d'un arbre sur l'ouvrage. La DGNP finalise actuellement une méthodologie de «sécurisation des infrastructures et des zones d'accueil du public en forêt», décrivant les principes d'intervention d'élague et d'abattage des arbres dangereux en forêts, à proximité des infrastructures. Les infrastructures bordant les boisements de la Ville seront soumises à cette méthodologie, dès validation.

Cadre légal

Le plan de gestion est soumis à la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991 ainsi qu'à l'ordonnance fédérale sur les forêts (OFo) du 30 novembre 1992. Cette législation renvoie notamment aux cantons pour la question de l'élaboration des plans de gestion des forêts.

Le règlement d'application de la loi sur les forêts (RForêts M 5 10.01, article 30) approuvé par le Conseil d'Etat le 22 août 2000 définit que les plans de gestion sont obligatoires pour les surfaces d'un seul tenant dépassant 10 hectares ou les propriétés

disséminées sur plus de 20 hectares. Les plans de gestion doivent être renouvelés, en principe, tous les dix ans.

La gestion des forêts situées à proximité des voies CFF est soumise au règlement R I-20025 émis par les CFF le 15 avril 2010. Ce règlement définit l'obligation légale de gérer les peuplements forestiers dans les «bandes de sécurité». Les modalités et les mesures d'entretien sont parfaitement cadrées: zones de limitation de hauteur, indices pour les zones forestières stables, distances minimales, etc. Les travaux doivent être réalisés par une entreprise forestière agréée pour intervenir en bordure de voies CFF.

La DGNP doit finaliser en 2015 le plan d'entretien des cours d'eau. Dans cette méthode, la gestion des forêts est intégrée. Le SEVE intégrera la méthode dans la mise en œuvre des travaux forestiers (Arve, Rhône, différents nants, etc.).

Le règlement sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (L 4 05.11) du 25 juillet 2007 aborde la thématique des espèces envahissantes (ou néophytes). Il prévoit notamment l'établissement d'un plan d'action ainsi que les mesures visant à en limiter la dissémination. Dans la mesure du possible, les travaux forestiers viseront à contenir les néophytes présentes dans les forêts de la Ville.

Parmi les périmètres appartenant à la Ville de Genève, certains font également l'objet d'un statut de protection particulier:

- protection internationale:
 - réserve d'oiseaux migrateurs (OROEM): bois des Frères, bois de la Bâtie, bois de Châtillon, etc.
- protection fédérale:
 - inventaire fédéral du paysage (IFP): bois des Frères, bois de la Bâtie, bois de Châtillon, etc.
- protection cantonale:
 - réserve naturelle et forestière: bois de Châtillon;
 - protection des berges: bois des Frères, bois de la Bâtie, falaises de l'Arve, etc.

En forêt, l'exploitation des bois (coupes) n'a lieu qu'en période de repos de la végétation, sauf autorisation spéciale. Dans le canton de Genève, la période est fixée du 1^{er} octobre au 31 mars.

Programme et descriptif des travaux

Le programme complet des travaux forestiers qui seront entrepris ces quatre prochaines années est défini dans le plan de gestion des forêts de la Ville de Genève 2014-2023 et concerne la quasi-totalité des massifs appartenant à la Ville.

Concernant le sentier des Falaises, la présente demande de crédit ne comprend pas les travaux d'aménagement de plus grande ampleur. Ce site devra en effet faire l'objet d'importants travaux de sécurisation (cheminements, falaises, etc.) et de réaménagement d'ensemble. Ces travaux feront l'objet d'une demande de crédit spécifique, en collaboration avec le Service du génie civil.

Les interventions forestières programmées sont les suivantes:

- éclaircies sélectives: pour traiter les boisements en futaie irrégulière: maintien des belles tiges, des essences nobles et des arbres d'avenir; favoriser les gros diamètres et le rajeunissement manquant;
- maintien d'îlots de vieux bois: n'effectuer que les interventions sécuritaires strictement nécessaires;
- ouvertures par trouées de rajeunissement: coupes pour favoriser la régénération naturelle;
- plantations de chênes: compléter le rajeunissement naturel par la plantation de chênes; protéger les zones de plantation;
- éclaircies sélectives de maintien de lisières: élimination des ronces et des essences non souhaitées; favoriser les essences de lisières;
- dépressage des fourrés: favoriser les tiges stables et d'avenir, diminuer le nombre de tiges, permettre une bonne croissance des jeunes arbres;
- gestion des bois pouvant déstabiliser les berges ou créer une embâcle: abatage des penchés, maintien des arbres de faibles diamètres;
- gestion des gros arbres en rupture de pente (falaises);
- intervention sécuritaire le long des voies CFF;
- recépage des robiniers sur talus: maintien d'un taillis de bois de faibles dimensions;
- gestion des néophytes (plantes envahissantes);
- maintien de points de vue historiques;
- sécurisation des infrastructures (cheminements...).

Les interventions forestières intégreront, dans la mesure du possible et en fonction des spécificités des massifs, les mesures générales suivantes:

- maintien de dépressions humides dans les massifs pour favoriser les batraciens;
- maintien de bois mort dans le sous-bois pour favoriser les coléoptères et autres espèces du bois mort et des cavités;
- marquage d'arbres-habitat: arbres à ne pas abattre en raison de leur importance pour la biodiversité;
- maintien de vieux chênes et des aspects esthétiquement intéressants;
- conservation d'arbres morts et à cavités (si absence de risque sécuritaire).

Compte tenu de l'ampleur des travaux, de la mécanisation nécessaire de certaines interventions (machines spécialisées pour la préservation des sols, etc.) et de la spécificité des sites (bord de cours d'eau, etc.), les travaux de la présente proposition devront être réalisés par des entreprises forestières. Il est à noter que l'équipe opérationnelle du SEVE comprend un seul forestier-bûcheron.

L'organisation et le suivi des travaux seront assurés par un bureau d'ingénieurs forestier tiers. La prestation du mandataire comprendra, pour les quatre ans, la participation au martelage des arbres avec la DGNP et le SEVE, l'organisation précise du déroulement des chantiers, la direction des travaux, le métré et le contrôle des factures. Cette prestation viendra en appui des chefs de projet du SEVE. Les honoraires du bureau tiers sont inclus dans la présente proposition.

Dans le cadre de la proposition PR-707, la procédure de labellisation Forest Stewardship Council (FSC) avait été programmée. Seulement, il convenait de finaliser au préalable le plan de gestion des forêts de la Ville, comme stipulé dans la norme nationale FSC 2008 pour la Suisse: «Un plan de gestion adapté à la taille et à l'intensité de gestion de l'exploitation doit être établi.» Le plan de gestion ayant été finalisé fin 2014, le SEVE va désormais engager les procédures pour l'obtention du label. Les coûts portés par la labellisation seront donc pris en charge par la présente proposition.

Enfin, certains travaux forestiers de grande ampleur (volume de bois coupé ou enjeu biodiversité majeur) seront accompagnés d'une communication auprès du grand public (articles dans la presse, pose de panneaux sur sites, etc.). Une attention particulière sera portée à l'information pédagogique fournie et à la sensibilisation des citoyens. A titre d'exemple, les travaux d'abattage et de replantation des chênes au bois de la Bâtie réalisés pendant l'hiver 2014-2015 ont fait l'objet de deux articles illustrés dans la presse et ont été relayés sur site par la pose de panneaux explicatifs.

Surfaces

Les forêts de la Ville de Genève, 70 ha répartis en 29 massifs forestiers.

Adéquation à l'Agenda 21

Les surfaces forestières abritent la plupart des milieux «naturels» du canton. Elles constituent l'habitat de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. En ce sens, une gestion adaptée des massifs forestiers de la Ville de Genève constitue une part importante du programme «nature en ville» décrit dans le plan directeur communal.

Le SEVE valorise les bois issus des coupes d'arbres en forêt par la fabrication de plaquettes de chauffage et de copeaux, la valorisation d'essences rares sous la forme de bois d'œuvre et le recyclage des rémanents ligneux sous forme de BRF (bois raméal fragmenté). Ces actions s'inscrivent dans la gestion durable de la Ville.

Répartition des coûts par site

Les coûts mentionnés sont basés sur les prix unitaires moyens appliqués à des surfaces et volumes de travaux estimés dans le plan de gestion. Pour chaque chantier lancé, un métré des surfaces et/ou un marquage des arbres concernés sera effectué en amont et sera validé par la DGNP (martelage).

Estimation des coûts

I. Coût total des travaux	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Ingénieurs, spécialistes forestiers, labellisation	181 000
Sous-total	181 000
<i>Travaux</i>	
Bois des Frères	80 000
Bois-de-la-Bâtie	230 000
Bois de Châtillon	84 000
La Grande-Fin (Vessy)	227 000
Sentier des Falaises	30 000
Cayla	15 000
Bout-du-Monde	60 000
Calandrini	23 000
Mission d'Italie	13 000
Nant-du-Traînant	17 000
Promeneur-Solitaire	12 000
Sellières	7 000
Verseuse	17 000
Route de Peney	6 000
Pré-Picot	6 000
Sentier de Sous-Terre	3 000
Tous massifs (sécurisation des infrastructures)	40 000
Sous-total	870 000
Information et communication (arrondi)	1% 8 700
Coût total des travaux HT	1 059 700
<i>Frais financiers (TVA 8%)</i>	84 700

II. Coût total de l'investissement (TTC)	1 144 400
$\frac{1\,144\,400 \times 54 \times 2,25\%}{2 \times 12}$	
+ Intérêts intercalaires	57 900
III. Sous-total (arrondi)	1 202 300
IV. Coût total brut de l'opération (TTC)	1 202 300
V. A déduire:	
Subvention par la Confédération	-100 000
Total net du crédit demandé TTC	1 102 300

Délai de réalisation

La présente proposition couvre quatre années de travaux forestiers, soit 2016 à 2019.

Recettes

Les travaux forestiers peuvent faire l'objet de subventions cantonales et/ou fédérales. Sur le canton de Genève, les domaines d'intervention suivants sont éligibles aux subventions:

- économie forestière (soins aux jeunes peuplements, etc.);
- biodiversité en forêt (régénération de la chênaie, etc.);
- et forêts protectrices (berges, etc.).

Une partie des travaux programmés dans le cadre de la présente proposition concernent les trois domaines d'intervention mentionnés ci-dessus. Le montant des subventions sera défini à partir des métrés et martelages des travaux réalisés, d'une part, et, d'autre part, en fonction des budgets disponibles par le canton et la Confédération. A ce jour, les subventions susceptibles d'être perçues pour les quatre prochaines années sont estimées à 25 000 francs par an, soit 100 000 francs pour la période couverte par la proposition.

Référence au 10^e plan financier d'investissement 2015-2026 (p. 58)

Ce projet sera pris sur le solde de la ligne PFI N° 091.091.04 «Entretien et sécurisation du patrimoine boisé» qui figure au PFI en qualité de projet actif pour un montant de 7 000 000 de francs (voir aussi le projet de proposition de végétalisation du domaine public).

Budget de fonctionnement

Les travaux engagés sur la base de ce crédit n'ont pas d'incidence sur le budget de fonctionnement du SEVE.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle sur le montant net de 1 102 300 francs, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 121 120 francs.

Autorisation de construire

Certains travaux décrits dans la présente demande de crédit requièrent un permis de coupe ou exploitation préjudiciables auprès des autorités compétentes du Canton, selon leur nature.

Régime foncier

Les travaux envisagés seront effectués sur des parcelles privées de la Ville de Genève.

Information publique

Une information spécifique du public sera réalisée sur les sites concernés à propos de la nature et des raisons de ces travaux.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le SEVE.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: Mise en œuvre du plan de gestion des forêts

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS BRUTS

	Montant	%
Honoraires	181 000	15
Travaux forestiers	878 700	73
Frais financiers	142 600	12
Coût total du projet TTC	1 202 300	100

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des espaces verts

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	121 120	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	121 120	

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dégommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-121 120

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2015	0	0	0
2016	300 500	25 000	275 500
2017	300 500	25 000	275 500
2018	300 500	25 000	275 500
2019	300 800	25 000	275 800
Totaux	1 202 300	100 000	1 102 300

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 202 300 francs, dont à déduire une subvention de la Confédération de 100 000 francs, soit un montant net de 1 102 300 francs, destiné à la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 202 300 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Le président. Pour cet objet non plus, la discussion n'a pas été ouverte. (*Protestations.*) Bon, nous allons voter.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 41 non contre 29 oui (3 abstentions).

Le président. Trois commissions ayant également été demandées pour le renvoi direct de cette proposition – la commission des travaux et des constructions, la commission de l'aménagement et de l'environnement, enfin la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication –, nous suivrons la même procédure.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mais elle ne relève pas de l'aménagement!

Le président. Le plénum est souverain, Monsieur le conseiller administratif.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 41 voix, contre 24 à la commission des travaux et des constructions et 8 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

14. Proposition du Conseil administratif du 24 juin 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 6 918 200 francs et net de 5 686 000 francs, recettes déduites, soit:

- un crédit brut de 5 980 700 francs, dont à déduire le produit de la taxe d'équipement de 1 000 000 de francs, soit un montant net de 4 980 700 francs destiné au réaménagement du chemin du Velours;**
- un crédit brut de 937 500 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 180 000 francs et la récupération de la TVA de 52 000 francs, soit un montant net de 705 500 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin du Velours (PR-1129).**

Introduction

Le chemin du Velours se situe à la limite communale entre la Ville de Genève et la commune de Chêne-Bougeries. Il permet l'accès au cycle d'orientation de la Florence, aux nouveaux logements de la Florence (PLQ N° 29102) et aux PLQ N° 27895 (en cours d'achèvement) et N° 2784.

Jusqu'alors, le chemin du Velours desservait majoritairement des maisons individuelles. Aujourd'hui, avec les développements en cours et la densification importante, les problèmes d'aménagement et de sécurité soulevés par la motion M-141, «Renforcement de la sécurité sur le chemin du Velours», à laquelle le Conseil administratif a répondu le 24 novembre 2004, se sont fortement accrus.

Aussi, il s'avère nécessaire de prévoir le réaménagement complet du chemin. Le projet proposé et décrit plus loin répond au besoin de sécurité du nombre

croissant d'élèves qui circulent dans le quartier d'une part, notamment par l'élargissement et la création de nouveaux trottoirs, et, d'autre part, améliore dans son ensemble la sûreté et le confort de tous les usagers et de tous les modes de déplacement confondus par le redimensionnement de la rue. Enfin, l'aménagement maintient le régime de circulation actuel tout en proposant une nouvelle arborisation.

Cet aménagement s'inscrit également dans les itinéraires de promenades de la Ville, plus précisément dans le parcours partant de la place de Neuve en direction de Veyrier, en passant par la promenade des Bastions. De fait, ce tronçon relie l'avenue Eugène-Pittard au chemin de Fossard

Exposé des motifs

Le 6 décembre 2000, la motion M-141 était présentée au Conseil municipal. Les dispositions de circulation actuelles (limitation de la vitesse à 50 km/h, signalisations lumineuses pour le ralentissement des automobiles, trottoirs de faible largeur, voire inexistantes sur certaines portions du chemin, etc.) sont en effet défavorables aux cyclistes et aux piétons, et posent de sérieux problèmes de sécurité.

En avril 2001, le Conseil municipal acceptait cette motion et demandait au Conseil administratif de modifier l'aménagement du chemin du Velours, de sorte à réduire la vitesse de l'ensemble des véhicules sur le tronçon du chemin compris entre la route de Florissant et le chemin de Fossard, ainsi qu'à la hauteur du parking du cycle d'orientation de la Florence.

En 2004, la Ville de Genève octroyait deux mandats d'étude à un architecte paysagiste et à un ingénieur en transports et circulation. Ces mandats ont été financés par la proposition PR-175.

Cependant, courant 2008, l'avancement du PLQ (plan localisé de quartier) de la Florence N° 29102 et celui du PLQ N° 27895 ont conduit au report du dépôt en autorisation de construire du projet d'aménagement du chemin, alors finalisé, compris entre la route de Florissant et le cycle d'orientation de la Florence.

En effet, avec le développement des PLQ cités précédemment, de nouvelles problématiques émergent, à savoir:

- le nombre grandissant de piétons (habitants et écoliers);
- la construction de parkings souterrains connectés au chemin du Velours;
- la densification du trafic motorisé dans l'ensemble du secteur;
- l'insécurité des usagers accédant aux établissements scolaires riverains;
- le vieillissement de l'alignement de chênes existants.

Finalement, en 2009, ces éléments conduisent la Ville à reprendre et à achever l'étude d'aménagement du chemin du Velours dans son intégralité. Le cahier des charges du projet porte sur les points suivants:

- la sécurisation du chemin du Velours pour tous les usagers confondus;
- la reconfiguration de l'espace-rue par le biais de l'aménagement des cessions prévues en faveur de la Ville;
- l'objectif d'offrir aux résidents un cadre de vie agréable et sécurisé;
- la modération du trafic;
- l'intégration du chemin du Velours à la zone 30 km/h de Conches;
- le renouvellement partiel du patrimoine arboré;
- la prise en compte des valeurs écologiques.

Enfin, la présente demande de crédit permet l'aménagement des cessions prévues en faveur de la Ville de Genève dans le cadre des plans localisés de quartier en vigueur (PLQ N^{os} 29102, 27895 et 27846), de manière à réaliser les objectifs de la motion M-141. Le développement urbain étant désormais bien avancé, il est d'autant plus nécessaire d'engager les travaux d'aménagement du chemin du Velours.

En ce qui concerne l'assainissement, le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de la Ville de Genève est en cours d'élaboration. Il est destiné à remplacer l'ancien plan directeur des égouts (PDE), datant de 1981. Dans ce cadre, une «image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève» a été retenue, en avril 2004, en concertation avec les services cantonaux concernés. Cette image fixe, quartier par quartier, le type de système d'assainissement à mettre en œuvre (réseau séparatif ou unitaire), ainsi que les mesures de protection de l'environnement à prendre sur les réseaux d'assainissement (lac et cours d'eau).

Ce secteur fait partie du bassin versant Florissant-Champel, planifié en système séparatif.

L'inspection des collecteurs révèle qu'ils sont en bon état et ne requièrent que des interventions modestes, hormis le tronçon restant en eaux-mélangées entre le chemin de Fossard et la route de Florissant.

Ce tronçon de 200 m sera reconstruit en séparatif et permettra ainsi de finaliser la mise en séparatif du chemin du Velours.

Programme et descriptif des travaux

Aménagement de l'espace public

Le projet final réaménage l'entier du chemin entre les routes de Florissant et de Malagnou.

Des trottoirs continus d'une largeur conforme à la réglementation seront réaménagés ou créés de part et d'autre de la chaussée, notamment aux deux extrémités du chemin. Ils sécuriseront et faciliteront les accès aux arrêts de bus «Velours» (côté route de Florissant) et «Florence» (côté route de Malagnou), largement utilisés par les collégiens et les habitants actuels et futurs. D'un minimum de 2 m de large, les cheminements seront en trottoir genevois, ou en gravier concassé stabilisé.

En conséquence, l'organisation routière du chemin sera revue. Les sens actuels de circulation (sens unique et double sens) seront maintenus, mais les gabarits routiers seront réduits à 3 et 5 m, et les places de stationnement supprimées, seule condition à la création ou à l'élargissement des trottoirs ainsi qu'à la pérennisation des arbres. Ces places pourront être compensées dans le nouveau parking privé du PLQ de la Florence, d'une capacité de 329 places habitants et de 30 places visiteurs. Par ailleurs, une nouvelle gestion des places existantes dans le secteur de la rue Le-Corbusier sera proposée afin de mieux satisfaire les besoins en stationnement et, de ce fait, accueillir un plus grand nombre d'usagers.

Parallèlement, le contresens cyclable, sur le tronçon en sens unique, sera agrandi à 1,5 m et amélioré en vue d'assurer le confort, la continuité et la sécurité des cyclistes dans le secteur.

Le raccordement avec la route de Florissant sera remanié. Le déplacement plus en amont de l'arrêt TPG «Velours» du bus 8 a été proposé pour favoriser le cheminement piétonnier du côté cycle d'orientation de la Florence. Ledit déplacement sera accompagné d'une nouvelle traversée piétonne avec un site propre pour les vélos ainsi qu'une voie de présélection pour tourner à gauche vers le chemin du Velours.

Par ailleurs, le chemin du Velours appartenant actuellement au réseau secondaire, la vitesse est limitée à 50 km/h. La Ville de Genève a proposé à la Direction générale des transports, sa mise en réseau de quartier lors de la révision de la hiérarchie du réseau routier, de manière à l'intégrer, à terme, à la zone 30 km/h adjacente située sur la commune de Chênes-Bougeries.

Toutefois, comme la Direction générale des transports a annoncé qu'elle envisagera ce déclassement à l'horizon 2020, dans l'intervalle, des seuils de ralentissement seront d'ores et déjà réalisés avec le présent crédit, au droit des carrefours et du cèdre remarquable, afin de garantir le respect de la limitation de vitesse. Les pentes des rampes des seuils seront conformes aux zones 50 km/h mais adaptables aux zones 30 km/h. Une fois la modification de statut du chemin adoptée, et avec l'accord de la commune de Chêne-Bougeries, celui-ci viendra compléter la zone 30 km/h de Conches.

Au carrefour de chaque chemin privé, les trottoirs seront traversants afin de laisser la priorité aux piétons.

Enfin, la présente demande permettra d'engager des travaux sur la commune de Chêne-Bougeries en accord avec cette dernière, que ce soit sur le domaine privé ou le domaine public communal, afin de pouvoir réaliser au mieux les raccords avec l'aménagement du chemin du Velours.

Plantation, arborisation

L'étude du réaménagement du chemin du Velours a pris en compte trois diagnostics sanitaires de l'arborisation en place.

Globalement, l'état des arbres a été jugé satisfaisant bien que de fortes disparités aient été observées. Néanmoins, les analyses concluaient que l'alignement de vieux chênes était constitué d'arbres sénescents, nécessitant des interventions régulières de mise en sécurité, ainsi qu'une surveillance particulière de leur état. Les sujets ont un avenir limité et un renouvellement des arbres est préconisé à plus ou moins court terme.

Outre le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), et le Service du génie civil (GCI), l'aménagement proposé aujourd'hui résulte d'un travail auquel ont participé le Service des espaces verts (SEVE) ainsi que la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) de l'Etat de Genève. L'aménagement prévoit le renouvellement du patrimoine arborisé impliquant l'abattage de 20 arbres sénescents puis la replantation de 49 chênes.

Le caractère naturel, paysager et séculaire des lieux sera préservé avec le maintien de tous les chênes sains, notamment ceux situés devant le cycle d'orientation de la Florence, ceux existants sur la commune de Chêne-Bougeries, ainsi que le remarquable cèdre présent entre la route de Florissant et le cycle. Il sera même renforcé avec la plantation aléatoire de nouveaux chênes.

Toutes les nouvelles plantations, réalisées dans les règles de l'art, se feront en pleine terre avec les apports de compost adéquats assurant le bon développement des végétaux, tant d'un point de vue aérien que racinaire. Un arrosage goutte-à-goutte, associé à des sondes tensiométriques, seront mis en place afin de répondre aux besoins spécifiques en eau des nouveaux arbres, en fonction de leur développement.

Les surfaces végétales herbeuses seront traitées de manière à favoriser la biodiversité, et feront l'objet d'un entretien répondant à des préoccupations de développement durable (choix des espèces, absence d'arrosage automatique).

Dans le même sens, les nouvelles haies et massifs arbustifs seront composés de végétaux indigènes et bénéficieront d'un arrosage goutte-à-goutte.

L'entretien et la garantie de l'ensemble des nouvelles plantations seront confiés à une entreprise spécialisée durant cinq ans. Au-delà de ces périodes, le Service des espaces verts en reprendra le suivi.

Eclairage public – installations électriques

Le projet d'éclairage est prévu de manière à s'intégrer au mieux aux nouveaux aménagements de la rue, en privilégiant le confort des usagers des mobilités douces. Il tient compte des contraintes liées aux arbres, existants et futurs (racines existantes, ombres portées, croissance de l'arbre, etc.).

L'éclairage public actuellement en place (16 éléments) sera rénové et complété par une vingtaine d'équipements similaires, implantés en bordure du nouveau cheminement piétonnier. Il s'agit de luminaires installés sur des mâts d'une hauteur de 6 m. Ce système sera complété, dans une zone uniquement, par six bornes basses.

Concertation

Le dépôt de la requête en autorisation de construire a nécessité les signatures de la commune de Chênes-Bougeries et d'une partie des riverains du chemin du Velours. A ce titre, des séances ont été organisées afin de présenter le projet de réaménagement de l'espace public.

A l'issue de ces présentations, tous les propriétaires concernés ont signé le formulaire de la requête en autorisation de construire.

Assainissement

La mise en séparatif du réseau d'assainissement nécessite la réalisation d'un nouveau tronçon de collecteur EP Ø500 mm et EU Ø300 mm, depuis le chemin de Fossard jusqu'au carrefour avec la route de Florissant, où il rejoindra le collecteur séparatif principal de récolte des eaux du bassin versant Florissant-Champel.

Parallèlement à ces travaux, les raccordements privés unitaires seront repris en séparatif jusqu'aux collecteurs publics construits.

Les sacs d'eaux pluviales de l'ensemble du chemin seront reconstruits à neuf, suite à la modification des alignements des gabarits de l'aménagement.

Adéquation à l'Agenda 21*Aménagements de surface (Délibération I)*

Les enrobés bitumineux et le béton démolis seront recyclés pour être réutilisés. Le remblayage de fouilles est prévu en grave recyclée, provenant de centrale. Le béton d'enrobage des tuyaux est également prévu avec des granulats recyclés.

Les surfaces plantées seront traitées en gazon fleuri et en haie mixte indigène, conformément à la motion 1647, du 12 septembre 2005, du Grand Conseil, en faveur des prés et des prairies favorisant la biodiversité.

Ce secteur abrite une population dense et active de grands capricornes, coléoptères cérambycides, dont la conservation est prioritaire au niveau national (OFEV2011). Par ailleurs, la présence du lucane cerf-volant, autre espèce de coléoptère emblématique prioritaire en Suisse, est fortement pressentie.

Pour tenter de limiter l'impact sur ces populations et respecter les engagements d'Aalborg (objectif 5: biodiversité), un gîte artificiel pour les lucanes cerf-volant et les grands capricornes a été mis en place en fin d'année 2014 par le SEVE, en concertation avec le Muséum d'histoire naturelle.

Outre la construction de ce gîte, il est prévu, dans la mesure du possible, de conserver un maximum de souches afin de permettre aux insectes de terminer leur cycle de développement, d'émerger et de pondre au pied des racines.

Eclairage public – installations électriques (Délibération I)

Les luminaires choisis s'inscrivent dans le cadre des recommandations de la campagne d'assainissement des 4500 points lumineux, «éclairer mieux, consommer moins», volet énergétique du plan lumière de la Ville de Genève. Ce choix pour la nouvelle installation permet le rajout de 25 points lumineux avec une baisse sensible de la consommation énergétique.

Assainissement (Délibération II)

Le choix des matériaux composant les canalisations s'est porté sur des éléments en PVC. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place.

Comme pour le reste du projet, le remblayage des fouilles est prévu en grave recyclée provenant de centrale et le béton d'enrobage des tuyaux sera également composé de granulats recyclés.

Estimation des coûts

Délibération I – réaménagement du chemin du Velours

Travaux		Fr.
Installations de chantier	1 gl	400 000
Aménagements de chaussée	9 700 m ²	2 649 800
Bornes hydrantes SIS		
(y.c. récupération de pièces existantes)	8 p	50 000
Aménagements paysagers, espaces verts et plantations	2 700 m ²	374 400
Plantations arbres et arbustes	49 p	249 900
Arrosage automatique et sondes tensiométriques	1 gl	380 000

Eclairage public	1 gl	353 800
Mobilier urbain (potelets, bancs, poubelles)	1 gl	44 000
Signalisations verticales et marquages	1 gl	72 300
Total HT travaux		4 574 200
Honoraires		
Analyse de laboratoire	0,4 %	17 200
Ingénieur géomètre	0,7 %	30 700
Mandataires étude	4,4 %	203 245
Mandataires exécution	10,1 %	460 900
Total HT honoraires	15,6 %	712 045
Frais divers		
Information et communication Ville de Genève	0,6 %	26 000
Héliographie	0,1 %	5 000
Huissier	0,1 %	6 700
Total HT frais divers	0,8 %	37 700
Total HT de l'aménagement		5 323 945
Calcul des frais financiers délibération I		
Coût HT total de l'aménagement		5 323 945
TVA 8% (arrondi)		425 900
Total TTC de l'investissement		5 749 800
– Prestations du personnel en faveur des investissements		
4% de 5 749 800 (arrondi)		230 000
– Intérêts intercalaires $\frac{(5\,749\,800 + 230\,000) \times 18 \times 2,25\%}{2 \times 12}$		100 900
Total TTC Prestations du personnel et intérêts		330 900
Coût total TTC brut de l'aménagement (arrondi)		6 080 700
A déduire		
– Taxe d'équipement		-1 000 000
– Part. crédit d'étude PR-175,		
votée par le Conseil municipal le 25 mai 2002		-100 000
Coût total net de la délibération I – Total TTC		4 980 700
<i>Délibération II – réseau secondaire d'assainissement</i>		
(chemin de Fossard / route de Florissant)		
Travaux		
Installations de chantier	1 gl	130 000
Canalisations	205 ml	450 700
Sous-total HT travaux		580 700
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires		
Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public		165 000
(y compris les honoraires de l'ingénieur civil, soit 19 800 francs)		
Total HT travaux		745 700

Proposition: travaux au chemin du Velours

Honoraires		
Ingénieur civil	10,3 %	60 000
Ingénieur géomètre	0,9 %	5 000
Total HT honoraires	11,2 %	65 000
Frais divers		
Information et communication	1,2 %	7 000
Héliographie	0,5 %	3 000
Total HT frais divers	1,7 %	10 000
Coût total HT des collecteurs		820 700
Calcul des frais financiers délibération II		
Coût total HT des collecteurs		820 700
TVA 8% (arrondi)		65 700
Coût total TTC des collecteurs		886 400
– Prestations du personnel en faveur des investissements 4% de 886 400 (arrondi)		35 500
– Intérêts intercalaires $\frac{(886\,400 + 35\,500) \times 18 \times 2,25\%}{2 \times 12}$		15 600
Total TTC Personnel et intérêts		51 100
Coût total TTC brut arrondi des collecteurs		937 500
A déduire		
– Remboursement des propriétaires des bâtiments pour les raccordements privés au réseau public d'assainissement (coût estimé des raccordements privés au collecteur public 165 000 + TVA 8% = 180 000 francs)		-180 000
– TVA récupérable sur la construction des collecteurs secondaires (655 700 x 8% = 52 456 francs) arrondi à		-52 000
Coût total net de la délibération II – Total TTC (non compris la participation financière du FIA)		705 500

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer un mois après le vote du Conseil municipal. Les travaux dureront environ douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est fixée au second semestre 2017.

Recettes délibération I

Les travaux d'aménagement du chemin du Velours sont rendus nécessaires par la livraison des constructions privées liées aux différents PLQ situés chemin du Velours. En conséquence, l'opération d'aménagement est éligible à la taxe d'équipement et peut percevoir une recette à ce titre.

Compte tenu de la nature des aménagements, la recette est estimée à 1 000 000 de francs, à déduire du montant du crédit brut TTC.

Recettes délibération II: travaux de construction et rénovation de collecteurs

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale des chantiers, afin de s'assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements seront engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d'ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains.

Conformément à l'article 66 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05 du 5 juillet 1961), les raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement sont à la charge des propriétaires. Ainsi les montants engagés sont assurés d'être remboursés une fois les travaux achevés. L'estimation financière de ces raccordements est de 165 000 francs HT, soit 178 200 francs TTC.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) récupérable est calculé sur le coût total de l'opération de collecteurs duquel est déduit le montant des travaux liés au raccordement des biens-fonds privés, honoraires compris. Cette déduction est opérée puisque l'intégralité des travaux liés aux biens-fonds privés fait l'objet d'un remboursement intégral postérieurement à la réalisation des travaux. La TVA récupérable est donc estimée à 52 000 francs pour une assiette de prestation évaluée à 655 700 francs.

Financements spéciaux et préfinancements

Afin de permettre la mise en conformité avec la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991 et d'assurer un financement durable de l'activité d'assainissement des eaux, la loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE – L 2 05) a été modifiée le 29 novembre 2013 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Le système de financement de l'assainissement des eaux a été considérablement modifié et remplace dès cette date le règlement relatif aux taxes d'épuration et d'écoulement des eaux (RTEpur – L 2 05.21). La nouvelle loi assure désormais une couverture des coûts de fonctionnement et d'investissement selon le principe de causalité où le consommateur, quel qu'il soit, finance, via une taxe perçue par les Services industriels de Genève (SIG), le système d'exploitation, d'entretien et de développement du réseau secondaire. Ce changement législatif permet donc à la Ville de Genève, comme pour toutes les communes genevoises, de percevoir des revenus à la hauteur de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Une nouvelle entité dénommée Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) a été constituée dans le cadre de cette loi, dont l'objectif est d'assurer le financement de la réalisation, de l'extension, de la transformation, de l'entretien et de l'exploitation des réseaux secondaires des communes. Les communes restent propriétaires de leur réseau, qu'elles loueront au FIA pour en assurer le financement.

Le produit de la taxe annuelle d'utilisation du réseau est déterminé de manière à couvrir les frais d'exploitation, les charges d'entretien, les amortissements et les intérêts financiers liés aux réseaux secondaires et figurant dans les comptes communaux ainsi que les frais de fonctionnement du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Dès lors, tous les investissements destinés à réhabiliter et/ou créer des réseaux secondaires d'assainissement seront compensés par un loyer annuel versé par le FIA, et comptabilisé sous forme d'un revenu de fonctionnement au sein du centre de coût «assainissement des eaux» du Service du génie civil.

Validation technique et financière des projets par le FIA

Conformément à l'article 10 des statuts du FIA fixant les compétences du fonds, les projets d'ouvrages et les plans financiers des équipements projetés seront soumis pour approbation, par l'intermédiaire des services de l'Etat (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Service de la planification des eaux – DETA, SPDE), au Conseil du FIA qui fixera le montant de l'octroi effectivement accordé à la Ville.

La présentation technique du projet, objet de la présente, aux services de l'Etat est réalisée et le projet approuvé (autorisation en force). La présentation financière au Conseil du FIA va être faite très rapidement pour obtenir son approbation.

Déductibilité de la TVA: principes généraux et application

Lorsqu'une entité assujettie à la TVA réalise une vente, elle vend ses biens ou ses services toutes taxes comprises (TTC). Son chiffre d'affaires correspond au montant hors taxe (HT) de cette vente. La différence entre le TTC et le HT – la TVA collectée – est due à la Confédération (Administration fédérale des contributions – AFC, TVA). Lorsqu'elle fait un achat, l'entité soumise à TVA paye les montants TTC mais les charges supportées par celle-ci sont hors taxe. La différence entre le HT et le TTC est donc un montant qui vient en déduction de la TVA collectée, c'est la TVA déductible.

Quand le montant de TVA collectée est supérieur au montant de TVA déductible, ce qui est en général le cas puisqu'un assujetti TVA est censé faire des bénéfices pour être viable, l'entité verse la différence à la Confédération.

Dans le cas d'espèce du centre de coût «assainissement des eaux – Génie civil» qui est assujéti à la TVA, le chiffre d'affaires est représenté par le loyer versé par le FIA. Celui-ci est composé, d'une part, de la participation forfaitaire à l'entretien du réseau secondaire et, d'autre part, du remboursement des annuités d'amortissement des propositions concernées y compris intérêts (taux OFL). Les achats soumis à la TVA sont composés de prestations de tiers (fonctionnement et investissement), eux-mêmes assujéti à la TVA.

Référence au 10^e plan financier d'investissement 2015-2026

Réaménagement du chemin du Velours (délibération I)

Cet objet est inscrit au dixième plan financier d'investissement, en qualité de projet actif, sous le numéro 101.830.14, page 60, pour un montant de 6 000 000 de francs.

Assainissement du chemin du Velours (délibération II)

Cet objet est inscrit au 10^e plan financier d'investissement, en qualité de projet actif, sous le numéro 081.048.00, page 56, pour un montant de 850 000 francs.

Budget de fonctionnement

Délibération I

L'entretien et le nettoyage de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire de 44 250 francs, qui s'imputera sur les groupes 314, comme suit:

- 18 000 francs par année pour le Service des espaces verts;
- 2500 francs par année pour l'éclairage public du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité;
- 1750 francs par année pour le Service de l'énergie;
- 22 000 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre.

Délibération II

La réalisation du projet entraîne des charges d'exploitation supplémentaires, liées uniquement à l'extension du réseau séparatif de 200 m. Le coût moyen annuel plafond pris en compte par le FIA est de 11 francs TTC, soit 10,20 francs HT, par mètre linéaire de collecteur. Ainsi, en terme de budget complémentaire,

il faut prévoir, pour le Service du génie civil, une somme de 2000 francs sur le groupe 314, entièrement compensée par un revenu équivalent provenant du FIA.

L'exploitation des ouvrages rénovés sera assurée dans le cadre des budgets ordinaires de la Ville de Genève.

Dès le 1^{er} janvier 2015, les charges d'exploitation (budget de fonctionnement) du centre de coût «assainissement des eaux» du Service du génie civil seront prises en charge par le FIA à concurrence de la participation forfaitaire à l'entretien mentionnée dans le paragraphe précédent, conformément à la convention d'entretien des réseaux publics d'assainissement liant la Ville de Genève au FIA.

Charges financières annuelles

Pour l'investissement net prévu à la délibération I, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 303 270 francs.

Pour l'investissement net prévu à la délibération II, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 1,75 % et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera 30 430 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2015). Les montants du chiffrage susmentionné ont été établis sur la base de l'étude du bureau d'architectes paysagistes mandataire.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

La requête en autorisation d'abattage a été déposée le 19 septembre 2011 auprès de la Direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève et délivrée le 8 février 2013.

Une demande définitive en autorisation de construire N° 104540 pour l'aménagement de surface et le réseau d'assainissement a été déposée simultanément auprès de l'Office des autorisations de construire (Etat de Genève, Département

de l'aménagement, du logement et de l'énergie – DALE). Délivrée le 8 février 2013, elle a fait l'objet d'un recours.

Les autorités judiciaires cantonales de première et deuxième instance ont jugé que les recourants n'avaient pas la qualité pour recourir. Cette question a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Ce dernier vient de confirmer, le 9 janvier 2015, le jugement de dernière instance cantonale, en retenant lui aussi que les recourants n'avaient pas la qualité pour recourir. L'autorisation de construire est donc entrée en force.

Régime foncier

Le chemin du Velours, situé sur la commune de Genève, section Eaux-Vives, est composé des parcelles N^{os} DP3076 et DP3079, toutes deux propriétés du domaine public communal.

Le PLQ 29102 prévoit que les hors-lignes 3108B, 3353, 3354, 3355, 3356 et 3399 de Genève Eaux-Vives soient cédés et intégrés au domaine public communal, soit à la parcelle DP3076 de Genève Eaux-Vives.

Le PLQ 27835 prévoit que le hors-ligne 1361B de Genève Eaux-Vives soit cédé et intégré au domaine public communal, soit à la parcelle DP3079 de Genève Eaux-Vives. Les actes y relatifs sont en cours de finalisation et seront signés vraisemblablement dans le courant du printemps 2015.

Les parcelles N^{os} DP 3077 (route de Malagnou) et DP 3080 (route de Florissant), propriétés du domaine public de la Ville de Genève, sont aussi concernées par le projet.

Diverses parcelles situées en bordure du chemin du Velours et sur la commune de Chêne-Bougeries seront légèrement impactées par le projet de réaménagement:

- la parcelle N^o 1389, propriété privée de la Ville de Genève;
- les parcelles N^{os} 1403, soit le chemin du Clos du Velours, et 1282 de 139 m², propriétés privées.

Aucune servitude ne grève les parcelles propriétés du domaine public.

Information publique

Des panneaux de chantier seront placés systématiquement à proximité des travaux, et ce en fonction des différentes étapes de réalisation. Ces panneaux contiendront des informations à propos des travaux réalisés, de leur durée, de leur coût, ainsi que la liste des mandataires et entreprises.

Avant le début du chantier ou à chaque grande étape de travaux, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitants du quartier, dans le but de leur présenter les travaux qui seront effectués, leur durée ainsi que les mesures de circulation prises pendant le chantier.

A la fin du chantier, une inauguration sera organisée. Un «triptyque» sera publié dans le but de présenter le nouvel aménagement réalisé.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

L'ensemble du projet a été établi par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, ainsi que par le Service du génie civil et le Service des espaces verts.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Service du génie civil. La maîtrise d'œuvre sera confiée à un bureau d'ingénieurs civils et à un bureau d'architectes paysagistes expérimentés dans ce type de travaux.

Intérêts intercalaires

Délibérations I et II

La durée de l'opération étant de dix-huit mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Personnes à mobilité réduite

Le projet a été établi en tenant compte des conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite et malvoyantes. Ainsi, les aménagements respectent toutes les règles et tous les principes habituellement appliqués.

De même, lors de l'exécution des travaux, une attention particulière sera portée sur ces déplacements. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement
et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Réaménagement et assainissement du chemin du Velours

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I	Montant	%
Honoraires	712 045	12%
Génie civil	3 099 800	51%
Plantations d'arbres, espaces verts	1 004 300	16%
Eclairage public	353 800	6%
Mobilier urbain, marquages	116 300	2%
Frais divers (héliographie, information et communication)	37 700	1%
Frais financier (yc TVA)	756 800	13%
Coût total brut du projet TTC	6 080 700	100%

Délibération II	Montant	%
Honoraires	65 000	7%
Génie civil	580 700	62%
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires privés	165 000	18%
Frais divers (héliographie, information et communication)	10 000	1%
Frais financiers (yc TVA)	116 800	13%
Coût total brut du projet TTC	937 500	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

**Estimation des charges et revenus marginalement induits
par l'exploitation de l'objet du crédit**

Services bénéficiaires concernés : SEVE – SAM – ENE – VVP - GCI

CHARGES	Délib. I	Délib. II
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	44 250	2 000
32/33 - Frais financiers intérêts / amortissements	303 270	30 430
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	347 520	32 430

REVENUS		
40 - Impôts		
42 - Revenus des biens		
43 - Revenus divers (prise en charge entretien par le FIA)		2 000
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Remboursements FIA amortissements et intérêts		22 931
Total des nouveaux revenus induits		24 931

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-347 520	-7 500
---	----------	--------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Délibération I

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	2 900 000		2 900 000
2017	3 080 700	1 000 000	2 080 700
2018			
Totaux	5 980 700	1 000 000	4 980 700

Délibération II

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes (y compris TVA déductible)	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	400 000		400 000
2017	537 500	232 000	305 500
2018			
Totaux	937 500	232 000	705 500

RECAPITULATIF

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	3 300 000		3 400 000
2017	3 618 200	1 232 000	2 386 200
2018			
Totaux	6 918 200	1 232 000	5 786 200

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 5 980 700 francs, dont à déduire le produit de la taxe d'équipement de 1 000 000 de francs, soit un montant net de 4 980 700 francs, destiné au réaménagement du chemin du Velours (Genève Eaux-Vives), soit les parcelles N^{os} DP3076, DP3077, DP3079 et DP3080 de Genève Eaux-Vives, propriétés du domaine public communal, et les parcelles N^{os} 1389, 1282 et 1403 de Chêne-Bougeries, respectivement propriété de la Ville de Genève et propriétés privées.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 980 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 25 mai 2002 de 100 000 francs (PR-175, N° PFI 102.015.13), soit un total de 5 080 700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

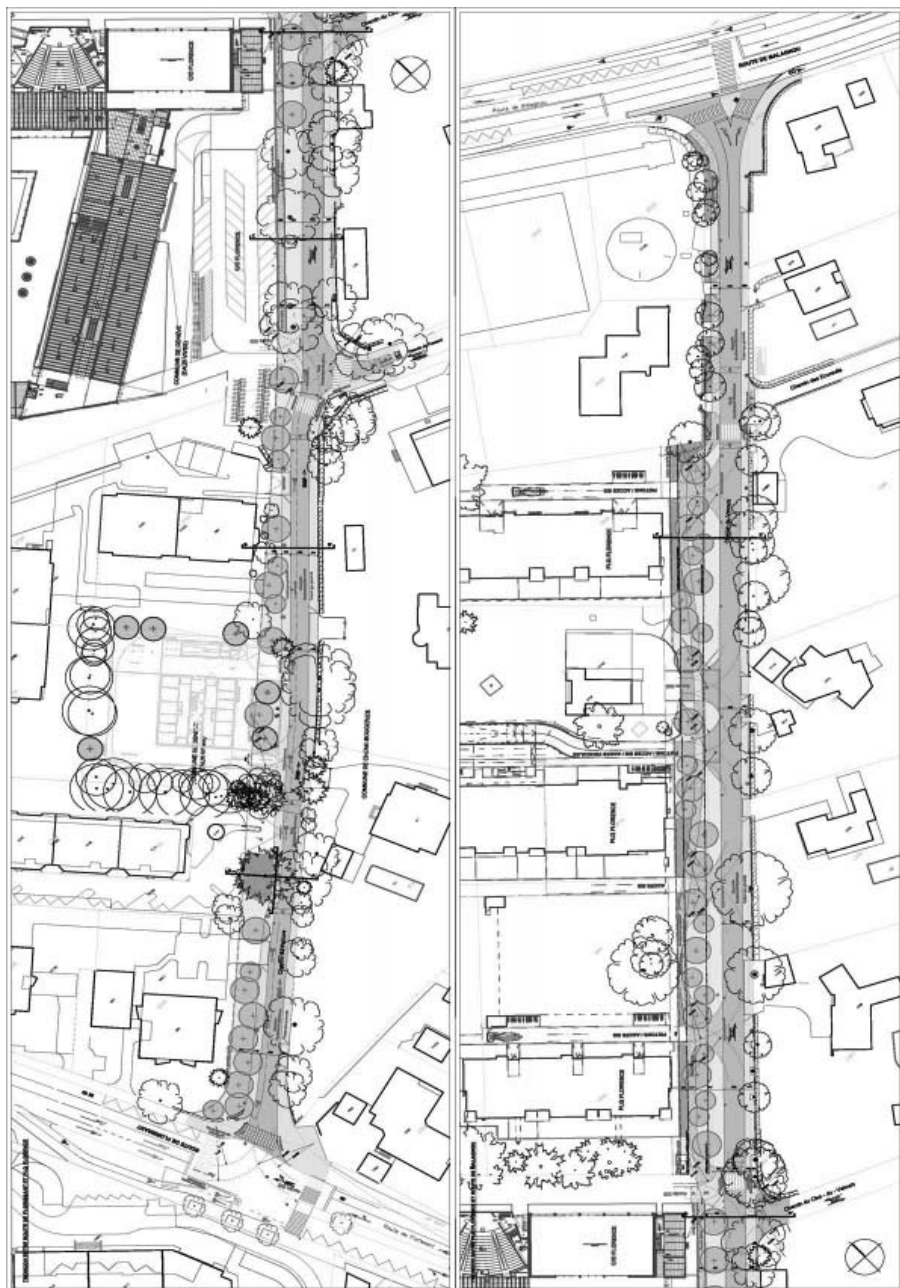
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 937 500 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 180 000 francs et la TVA récupérable de 52 000 francs, soit un montant net de 705 500 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin du Velours sur les parcelles DP3079 et DP3080 de Genève Eaux-Vives, propriétés du domaine public communal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 937 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, de 2017 à 2046

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan d'aménagement du chemin du Velours



Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté sans opposition (69 oui et 1 abstention).

15. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2015 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier «la Forêt», situé entre l'avenue de la Forêt et la route de Meyrin, feuilles cadastrales 29 et 54, section Genève Petit-Saconnex (PR-1131).

Le plan directeur communal, adopté en octobre 2009, préconise le développement de certains secteurs stratégiques. Le projet qui vous est présenté est compris dans un de ces secteurs (Mervelet, Forêt), où la Ville est particulièrement active en termes de planification, acquisition et valorisation de terrains.

Le présent projet de plan localisé de quartier (ci-après PLQ) participe d'une réflexion d'ensemble qui associe conservation du patrimoine et développement urbain. Il découle d'une étude portant sur un périmètre plus vaste comprenant le secteur connexe dit des «Fontaines-Saintes» qui, pour des raisons de disponibilité foncière, fera l'objet d'un plan d'affectation distinct.

Le présent projet, quant à lui, fruit d'une étroite coopération entre les services concernés des administrations cantonale et communale et les propriétaires fonciers, présente une maîtrise foncière lui garantissant une réalisation à court terme.

Exposé des motifs

Périmètre et données foncières

Le périmètre du PLQ se situe dans le quartier de la Forêt, entre la route de Meyrin et l'avenue de la Forêt, en zone 5 de développement 3, feuilles cadastrales N^{os} 29 et 54 du territoire de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

D'une superficie totale d'environ 32 840 m², le périmètre se compose des parcelles N^{os} 1589, 1590, 1591, 2527, 2533, 3453, 3624, 3713, 3931, 2803 et des parcelles 2952, 2953, 2528, 2217, 3277, 2543, 5361, 5360, 5385, 5384, actuellement comprises dans le PLQ N^o 28405 adopté le 3 octobre 1994. La quasi-

totalité des parcelles sont propriétés publiques, Etat de Genève, Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) et Ville de Genève. Deux parcelles appartiennent à des propriétaires privés. Le périmètre présente donc une unité foncière permettant la réalisation de logements à relativement court terme.

Contexte et rappel historique

A la fin des années 1980, la Ville de Genève a étudié l'aménagement de ce quartier affecté à la zone de développement depuis plus de vingt ans et a validé, en janvier 1993, un schéma directeur («plan directeur du quartier de la Forêt») définissant les principes d'aménagement souhaités. Il était prévu, sur la base d'une densité de 1,2, de réaliser un quartier résidentiel comportant des immeubles de cinq niveaux sur rez-de-chaussée et un équipement scolaire au centre du quartier. Sur cette base, plusieurs PLQ ont été établis. Le Conseil d'Etat a ainsi adopté, le long de l'avenue Pestalozzi, les PLQ 28437 et 29245 et, le long de la route de Meyrin, le PLQ 28405.

La concrétisation de ce schéma s'est poursuivie par l'acquisition par la Ville de la parcelle 1591 afin de construire une école. L'actualisation des prévisions scolaires a permis de préciser les besoins. Elle a conduit à confirmer l'école de Chandieu et à renoncer en 2010 à celle initialement prévue à la Forêt, au profit de la constitution d'une assiette foncière au Mervelet compte tenu des développements planifiés dans ce secteur.

En 2009, le dépôt de la requête en autorisation de construire DD 102657, prévoyant la réalisation de trois immeubles, actuellement en cours de construction, sur la base du PLQ 28405 ainsi que l'évolution des besoins en équipements ont changé les conditions de développement du secteur de la Forêt. De plus, l'acquisition de la partie centrale du secteur (parcelles 1590 et 3713) par un promoteur privé a donné lieu à la signature d'une convention avec la Ville de Genève en 2010 permettant d'augmenter le nombre de logements sociaux et d'établir un nouveau PLQ de manière coordonnée.

Après plusieurs présentations en 2010 et 2011 auprès des instances concernées (Commission d'urbanisme, Direction générale de la nature et du paysage, Office du patrimoine et des sites), la Ville de Genève a déposé la DR 18382 tenant compte des demandes exprimées dans les consultations préalables et, en particulier, celles relatives à la protection du patrimoine.

Parallèlement à cela, en 2011 et 2012, le projet a fait l'objet d'informations à l'Association des habitants du quartier de la Forêt et aux habitants du quartier à la Maison de quartier des Asters. Le projet a ensuite été soumis, sous la forme d'un

PLQ, à la Commission d'urbanisme et présenté à la Commission des monuments, de la nature et des sites. C'est ce dernier projet qui a fait l'objet de la résolution votée par le Conseil municipal le 22 janvier 2014 en vue de lancer la procédure d'adoption (PR-1043).

Aujourd'hui, il a été décidé, en coordination avec les instances cantonales compétentes, que la meilleure manière de garantir les objectifs de protection du patrimoine est de mettre à l'inventaire deux propriétés et d'en classer une autre, en lieu et place du plan de site initialement imaginé.

Description du site

Bâti

Le site est aujourd'hui composé de villas individuelles banales sur la plus grande partie. Un bâtiment de logements est en cours de construction, le long de la route de Meyrin, selon les dispositions du PLQ 28 405.

Au nord-ouest sont situés cinq bâtiments dont l'intérêt patrimonial est avéré, vestiges des anciennes propriétés des familles Soret et Comparet.

De l'ancienne campagne Soret, actuellement propriété de l'Etat de Genève, il subsiste l'allée de platanes d'accès latéral depuis la route de Meyrin ainsi que la maison, construite vers 1785.

L'ancienne partie du domaine Comparet, actuellement propriété d'un promoteur privé, est organisée autour d'une cour d'honneur pavée de galets, avec un grand rural situé en face de la maison de maître. A l'est de cette dernière s'étend le parc qui se compose du jardin formel et d'une serre et ses potagers. Datant du début du XVII^e siècle, le bâtiment de l'avenue de la Forêt N° 17 et ses dépendances conservent encore leur caractère d'origine, malgré les transformations datant du XIX^e siècle.

L'ancien rural situé en limite nord sert aujourd'hui d'habitation et ne fait plus partie du domaine. A l'ouest, le verger qui le prolonge est actuellement en friche.

Végétation

Le périmètre inclut une végétation arborée importante, principalement le long de l'avenue de la Forêt ; l'avenue est prévue conservée telle qu'elle est. Un cadastre forestier garantit la préservation d'une partie de ce patrimoine végétal. La Direction générale de la nature et du paysage (DGNP), qui a été associée au projet, en a validé les dispositions.

Accès

Le quartier est longé par la route de Meyrin et accessible uniquement par celle-ci. Extrêmement bien desservi par les transports publics, il présente la particularité qu'aucune voirie ne le traverse. A cet égard, une liaison piétonne transversale reliant l'avenue Trembley et les arrêts de tram de la route de Meyrin vient d'être aménagée par la Ville de Genève en continuité de la rue des Fontaines-Saintes. Quant à l'avenue de la Forêt, c'est un chemin en terre, réservé aux mobilités douces, qui gardera son caractère bucolique. La perméabilité piétonne du quartier devra être améliorée.

Equipements

Le périmètre est très bien pourvu en établissements scolaires (écoles Trembley, Liotard, bientôt Chandieu et le Collège Rousseau). En revanche, les commerces principaux les plus proches sont situés à 400 m (carrefour de la Servette).

Objectifs du PLQ*Construire des logements*

L'une des principales options du plan directeur communal (PDCom) de la Ville de Genève consiste à contribuer à la construction de logements. Plus spécifiquement, le PDCom recommande d'optimiser l'utilisation du sol affecté à la zone de développement et d'encourager la concrétisation des potentiels à bâtir. L'établissement de plans d'affectation sur l'ensemble de la zone de développement s'inscrit dans cette optique. Pour ce faire, le PDCom préconise de faire usage du droit d'initiative communale pour élaborer des plans localisés de quartier sur les périmètres stratégiques.

Le besoin d'un nouvel équipement scolaire dans le quartier ayant été écarté, l'opportunité de valoriser le périmètre, et notamment la parcelle 1591, initialement prévue pour une école, est devenue évidente. Le présent PLQ a ainsi pour objectif de permettre le développement à court terme d'immeubles de logements d'utilité publique. Etant entendu que ce périmètre est dans sa quasi-totalité aux mains de collectivités et d'institutions publiques et que de fait, la part de logement social y sera importante.

Respecter et préserver le caractère du végétal et bâti

Pour ce qui concerne les éléments patrimoniaux, la concertation avec l'Office du patrimoine et des sites a abouti à privilégier les procédures de classement et de mise à l'inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale précités. Il a été convenu

entre le Canton et la Ville de Genève que ces procédures, pilotées par la Canton, seront conduites parallèlement à celle du PLQ et devront être adoptées simultanément au PLQ.

Permettre l'accès du public au parc

De manière à améliorer la qualité de vie des habitants, la Ville de Genève a demandé que l'accès au parc soit garanti. Pour ce faire, elle s'est engagée à entretenir le parc sur la base d'un plan de gestion qui sera établi par elle. Une cession gratuite à la Ville à usage de parc public est prévue à cet effet.

Assurer les perméabilités piétonnes

Les traversées entre la route de Meyrin et l'avenue Trembley sont impossibles pour les véhicules motorisés. Dès lors, il a paru évident de rendre les chemins piétons le plus attractif possible. Des servitudes de passage à pied sont prévues à travers le périmètre.

La principale transversale est prévue par l'allée historique vers le domaine Soret, traversant la cour du domaine Comparet vers les avenues de la Forêt et Trembley. Il est également prévu de pouvoir traverser l'îlot projeté par le square.

S'agissant de l'avenue de la Forêt, réservée aux mobilités douces, il est prévu de faire adopter un plan localisé de chemin pédestre (PLCP) qui permettra d'améliorer et de pérenniser son utilisation.

Caractéristiques du projet de PLQ

Le présent projet de PLQ est constitué de deux sous-périmètres:

- un sous-périmètre destiné à accueillir les constructions nouvelles: celles prévues par le PLQ 28 405, que le présent PLQ abroge en augmentant le gabarit initial de deux niveaux supplémentaires, et celles issues de l'étude susmentionnée. Ce sous-périmètre est régi par les normes de la zone de développement;
- un sous-périmètre, qui sera soumis à des mesures d'inventaire et de classement, destiné à préserver les caractéristiques patrimoniales décrites ci-dessus (Description du site, Bâti).

Le projet de PLQ de la Forêt prévoit:

- une implantation en îlot concentrée au sud-est du périmètre afin de maintenir un dégagement généreux vis-à-vis des maisons de maître et préserver un parc public au centre du quartier suivant l'intention du schéma directeur de 1993;

- l'édification de quatre corps de bâtiments d'un gabarit de R+7 à R+9. Les deux premiers parallèles à la route de Meyrin reprennent les dispositions du PLQ 28 405 en y ajoutant deux étages. Les autres bâtiments forment un square à l'intérieur du périmètre à l'abri des nuisances de la route de Meyrin;
- un indice d'utilisation du sol (IUS) de 1.39 sur l'ensemble du périmètre, PLQ 28 405 compris, soit une surface brute de plancher (SBP) de 45 772 m²;
- la réalisation d'environ 400 logements, dont plus de 60% correspondant à du logement d'utilité publique dont une trentaine provenant des droits à bâtir propres à la Ville de Genève;
- un équipement public de type IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) et une crèche publique de 80 places;
- un degré de sensibilité au bruit DS III a été retenu pour les bâtiments bordant la route de Meyrin, qui comprennent des activités commerciales, un équipement et du logement et le DS II pour l'intérieur du périmètre qui ne comporte que des logements;
- la création d'un parking souterrain de 328 places pour les habitants et de 45 places en surface (12 pour les activités commerciales et 33 places visiteurs). En outre, 364 places pour les vélos sont prévues;
- des espaces collectifs différenciés, allant de la contre-route avec des activités le long de la route de Meyrin jusqu'au parc public entourant des bâtiments patrimoniaux, en passant par un square végétalisé au centre des immeubles et un cordon boisé bordant l'avenue de la Forêt;
- la création d'un parc permettant la valorisation des bâtiments patrimoniaux. Une servitude à usage de parc et de place ou une cession à la Ville de Genève sont envisagés et ont reçu bon accueil des propriétaires concernés;
- l'amélioration de la perméabilité du quartier par la réservation de plusieurs servitudes de passage public pour piétons et vélo et notamment par le réaménagement d'un ancien axe historique entre la rue Pestalozzi, le parc et l'école Trembley, et la route de Meyrin et ses arrêts de tram;
- enfin, le PLQ prévoit l'abattage d'une partie de la végétation existante à l'intérieur du périmètre dont la conservation n'a pas été requise par le Direction générale de la nature et du paysage (DGNP). Outre les arbres coupés pour faire place aux constructions, une partie de l'arborisation sera élaguée pour dégager les bâtiments patrimoniaux et recréer la liaison piétonne mentionnée ci-dessus. Cela étant, le caractère boisé de l'avenue de la Forêt, les vergers et une grande partie de l'arborisation des jardins sont préservés.

A relever que le maintien des bâtiments F, G, H, I et leurs abords sera garanti par des mesures de protection au sens de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS).

Concertation

Les principaux propriétaires publics et privés du site ont participé à l'élaboration de ce projet.

Par ailleurs, deux séances d'information ont été organisées avec des représentants de l'Association des habitants du quartier de la Forêt et une séance publique s'est tenue à la maison de quartier des Asters.

Les instances cantonales ont également participé à l'évolution de ce PLQ: l'Office de l'urbanisme, l'Office du patrimoine et des sites, la Direction générale des transports ainsi que la Direction générale de la nature et du paysage se sont prononcés sur ce projet et l'ont fait évoluer. Les commissions cantonales d'urbanisme (CU) et des monuments de la nature et des sites (CMNS) ont été également été consultées.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

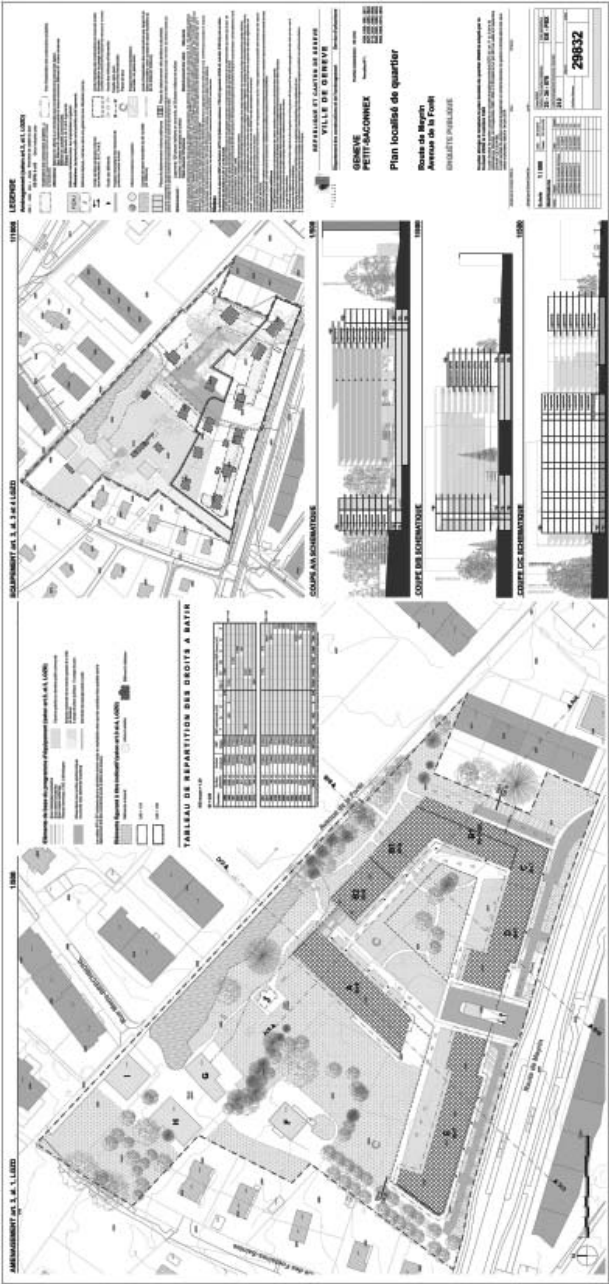
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments comprenant logements, activités et équipements et la préservation des bâtiments d'intérêt patrimonial entre l'avenue de la Forêt et la route de Meyrin, feuilles cadastrales 29 et 54, section Genève Petit-Saconnex.

Annexe: projet de plan localisé de quartier

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
Proposition: plan localisé de quartier «la Forêt»



Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (72 oui).

16. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 500 000 francs destiné au renouvellement du parc de protection respiratoire du Service d'incendie et de secours et à son extension (PR-1132).

Introduction

Dans le cadre de leurs missions, les sapeur-euse-s pompier-ère-s professionnel-le-s et volontaires ainsi que les ambulancier-ère-s sont appelé-e-s à effectuer la majeure partie des interventions dans des environnements où l'atmosphère est dégradée, toxique ou appauvrie en oxygène. A cette fin, ils-elles disposent d'appareils respiratoires isolants (ARI) – alimentés en air comprimé, qui sont absolument indispensables pour garantir une atmosphère respirable isolée de l'air extérieur vicié.

Ces ARI sont utilisés de façon extrêmement intensive, quotidienne et dans des conditions très périlleuses ; le parc actuel a été acquis en 2003 et réassorti en fonction des besoins au cas par cas. Après dix ans, les ARI sont vétustes, abîmés (la chaleur et les suies les détériorant de façon définitive) et la disponibilité de pièces de rechange nécessaires n'est plus garantie par le fabriquant (fin de stock de pièces de rechange).

Outre ce besoin de renouveler le parc des ARI, la typologie et le nombre d'interventions évoluant très régulièrement, il est nécessaire de prévoir une réserve plus importante et plus adéquate (évolution des techniques d'engagement, besoin de formation continue et de l'école latine de sapeur-euse-s pompier-ère-s professionnel-le-s).

La présente demande concerne donc le renouvellement dudit parc, ainsi que son extension, pour un montant total de 2 500 000 francs.

Exposé des motifs**Situation actuelle, renouvellement et descriptif des futurs ARI**

Datant de 2003, le parc d'ARI est quotidiennement sollicité dans des conditions extrêmes, notamment lors d'incendies et d'interventions liées à des atmosphères chimiques, nucléaires ou bactériologiques. Actuellement, environ 60% du total des interventions, dont le nombre était de 5976 en 2014, se font avec ces ARI.

Ces appareils sont très usés, vétustes et en voie d'obsolescence. Premièrement, les interventions les soumettent à rude épreuve: la suie, la chaleur abîment certains composants de façon définitive: cylindres (bonbonnes) et visagères déformées, détendeurs «fixés», etc. Deuxièmement, les pièces détachées ne seront plus disponibles une fois le stock actuel du fabricant consommé, car ce dernier a cessé la fabrication du modèle d'ARI utilisé par le SIS depuis deux ans.

Enfin, les ARI actuels ne permettent pas leur utilisation simultanée par la victime, cas échéant. Cela signifie que l'ARI est utilisé par le sauveteur ou par la victime.

Concrètement, voici comment est constitué le parc actuel:

Équipement dans les véhicules d'intervention des sapeur-euse-s pompier-ère-s professionnel-le-s et volontaires et des ambulancier-ère-s

- 192 ARI;
- 192 visagères;
- 108 cylindres de réserve.

Équipement dans les 3 casernes

- 84 ARI;
- 8 ARI à circuit fermé;
- 162 cylindres de réserve;
- 284 visagères;
- un appareil de contrôle des ARI;
- un appareil de contrôle pour les visagères;
- 2 compresseurs pour le remplissage des appareils.

Équipement au centre de formation et de recrutement sis à Versoix

- 14 ARI;
- 30 cylindres de réserve;

- 14 visagères;
- un appareil de contrôle des ARI;
- 2 appareils de contrôle pour les visagères;
- un compresseur pour le remplissage des appareils.

S'agissant des nouveaux équipements (ARI, appareils de contrôle et rangement), voici la description du matériel envisagé:

Appareils respiratoires isolants

La nouvelle génération – bien qu'identique dans son concept de base par rapport à l'ancienne – dispose d'une ergonomie améliorée; les composants sont plus résistants et de meilleure qualité. Par exemple, au niveau de la sécurité:

- support dorsal ergonomiquement modifié afin de permettre un port de l'appareil mieux équilibré et une mise en service plus rapide et aisée;
- matériaux de fabrication plus résistants aux contraintes thermiques et mécaniques;
- nouveau harnais permettant à l'utilisateur un meilleur maintien de l'appareil;
- deux conduites d'alimentation en air – une pour le masque du porteur et l'autre pour effectuer le sauvetage de personnes – protégées dans le support dorsal de l'appareil.

Appareils de contrôle et de remplissage

Ils serviront à remplir les cylindres d'air comprimé, examiner l'étanchéité des masques faciaux et le bon fonctionnement de l'appareil respiratoire isolant.

Ces nouveaux appareils répondront aux normes d'énergie en vigueur à ce jour et seront plus performants. Ils seront également moins «énergivores».

Les compresseurs seront moins bruyants et auront une vitesse de remplissage nettement accrue. Les appareils de contrôle seront plus petits et la transmission des données se fera plus rapidement.

Meubles de rangement

Au vu de l'augmentation du parc, un réaménagement du stock de la caserne 1 et de celui du Centre de compétences en matière de formation (CECOFOR) s'avèrera obligatoire et par là même l'acquisition de nouveaux meubles de rangement.

Extension du parc

Face à l'augmentation des situations et par voie de conséquence des interventions nécessitant le port d'un ARI, la technique d'engagement évolue et l'ordre a été donné au sein du SIS de prévoir davantage d'appareils à l'intérieur de chacun des véhicules. Cette mesure permet une meilleure rotation durant les interventions et, partant, une plus grande efficacité. Cependant, elle se fait, logiquement, au détriment du stock de réserve à disposition dans les casernes.

De surcroît et dans ce contexte de diminution des ARI à disposition, les aspirant-e-s de l'école latine des sapeur-eus-s pompier-ère-s professionnel-le-s – dirigée par le SIS – sont aujourd'hui contraint-e-s de prendre les équipements auprès de leur corps respectif. Or, ces équipements peuvent différer de ceux du SIS et répondre à des normes de maintenance différentes. Cela n'est pas optimal du point de vue opérationnel et peu opportun en matière de suivi du matériel (obligation légale). Une réserve dédiée aux aspirant-e-s de cette école est une priorité.

L'augmentation prévue se compose de:

- 120 ARI;
- 250 cylindres de réserve;
- 200 visagères de réserve.

Obligations légales et de sécurité

En tant qu'employeur, la Ville de Genève se doit de tout mettre en œuvre pour protéger ses employé-e-s dans l'exercice de leurs fonctions.

Les nouveaux ARI seront au bénéfice des dernières technologies en matière de sécurité et d'efficacité, ce qui permettra aux intervenant-e-s d'accomplir leur travail dans des conditions plus sûres.

Les normes du fabricant doivent obligatoirement être homologuées par la Fédération suisse des sapeurs-pompier-s.

Adéquation à l'Agenda 21

Le parc de protection respiratoire est absolument indispensable pour tout-e utilisateur-trice devant intervenir dans les espaces toxiques ou appauvris en oxygène.

Estimation des coûts

Parc de protection respiratoire

Descriptif	Nombre	Prix unitaire	Total
<i>Renouvellement du parc</i>			
⇒ appareils respiratoires isolants	290	2 800	812 000
⇒ appareils respiratoires isolants en circuit fermé	8	17 000	136 000
⇒ cylindres de réserve	300	800	240 000
⇒ visagères	490	400	196 000
⇒ appareils de contrôle des ARI	2	50 000	100 000
⇒ appareils de contrôle des visagères	2	10 000	20 000
⇒ compresseur de remplissage	1	50 000	50 000
<i>Augmentation du parc</i>			
⇒ appareils respiratoires isolants	120	2 800	336 000
⇒ cylindres de réserve	250	860	215 000
⇒ visagères de réserve	200	400	80 000
⇒ Meubles de rangement pour les locaux dédiés en caserne 1 et au Cecofor	en bloc	79 800	79 800
⇒ pièces de rechange de réserve	en bloc	50 000	50 000
Coût total net HT			2 314 800
TVA arrondie		8%	185 200
Coût total TTC			2 500 000

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, l'achat du parc de protection respiratoire pourra se faire et celui-ci sera livré sous dix semaines. Une formation quant à l'utilisation des appareils sera indispensable et nécessitera un délai supplémentaire de six mois, ce qui implique une prise en main effective de huit mois après avoir commandé le matériel auprès du fournisseur retenu.

Référence au 10^e plan financier d'investissement (PFI) 2015 – 2026 (p. 56)

Cet objet est prévu sous le N° 073.023.04 du 10^e PFI 2015-2016 pour 2 500 000 francs.

Budget de fonctionnement

Ce crédit n'entraînera aucune variation du budget ordinaire de fonctionnement. En effet, sur une prévision à douze ans, les coûts engendrés par la révision obligatoire et légale du matériel supplémentaire seront absorbés par le gain fait dans la révision des appareils respiratoires isolants qui se fera tous les dix ans au lieu de six.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, s'élèvera à 530 400 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2015 et ne comprennent aucune variation.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de la présente demande de crédit est le Service d'incendie et de secours.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: renouvellement et augmentation du parc de protection respiratoire

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

Délibération	Montant	%
Appareils respiratoires isolants	2 314 800	92,59%
Frais financiers	185 200	7,41%
Coût total du projet TTC	2 500 000	100,00%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service d'incendie et de secours

CHARGES	
30 - Charges de personnel	-
31 - Dépenses générales	-
32/33 - Frais financiers	530 400
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	530 400

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	-
43 - Revenus divers	-
45 - Dédommagement collectivités publiques	-
46 - Subventions et allocations	-
Total des nouveaux revenus induits	-

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	530 400
---	----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes
Année de vote du crédit par le Conseil municipal: 2016	2 500 000	-
Totaux	2 500 000	-

Conclusion

Au vu des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné au renouvellement complet du parc de protection respiratoire du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (72 oui).

Proposition: zone de développement 3 entre la route de Vessy
et la route du Bout-du-Monde

17. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2015 sur demande du Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais (création d'une zone de développement 3 située entre la route de Vessy et la route du Bout-du-Monde) (PR-1133).

A l'appui de sa demande, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-dessous et du projet de loi reproduit en annexe.

Exposé des motifs

Le présent projet de modification des limites de zones concerne le territoire de la Ville de Genève sur le secteur de Plainpalais. Situé à l'est du territoire communal dans l'une des boucles de l'Arve, le périmètre prévu au déclassement est délimité par la route de Vessy et la route du Bout-du-Monde.

La modification des limites de zones proposée concerne les parcelles N^{os} 2453, 2884, 2885 et 3785 de la feuille cadastrale 83. Les parcelles N^{os} 3703 et 3705 du domaine public communal sont également incluses dans le périmètre.

Objectifs généraux

L'objectif principal du présent projet de loi vise à rendre conforme l'usage actuel des parcelles du périmètre concerné ainsi que sa densification. En effet, l'établissement médico-social (EMS) de Val Fleuri existant se trouve aujourd'hui sur des parcelles affectées à la zone 5.

Une demande de renseignement (DR N^o 17869), destinée à la construction d'une extension de l'EMS existant, a fait l'objet d'une réponse positive de la part du département en charge de l'aménagement du territoire en date du 3 novembre 2005. Cette extension accueillerait un programme de logement avec encadrement pour personnes âgées (IEPA). Une fois le projet institutionnel validé par la Direction générale de la santé, la capacité totale du développement de ce périmètre s'élèverait à environ 20 logements de type IEPA supplémentaires créés et 260 lits de gériatrie généraliste existants.

Proposition: zone de développement 3 entre la route de Vessy
et la route du Bout-du-Monde

Situation actuelle

Le périmètre faisant l'objet du présent projet de modification des limites de zones n° 29669-251 est situé dans une boucle de l'Arve, entre le pont du Val d'Arve et le pont de Vessy à proximité immédiate du centre sportif du Bout-du-Monde, séparé de celui-ci par la route de Vessy et bordé par la route du Bout-du-Monde.

Le périmètre prévu au déclassement est occupé par les bâtiments de l'EMS de Val Fleuri et ses aménagements extérieurs.

Les parcelles N°s 2884 et 2885 font partie du domaine privé de l'Etat de Genève. Sur la parcelle n° 2884 est inscrit un droit distinct et permanent au bénéfice de la Fondation du Bout-du-Monde, propriétaire de l'EMS de Val Fleuri.

Etat futur

L'extension du centre de soins prévue suite à la réponse positive donnée à la demande de renseignement précitée contribuera à l'amélioration et la diversification de l'offre de soins et d'accueil proposée actuellement par l'EMS de Val Fleuri.

L'aménagement futur des parcelles sera un atout également concernant la perméabilité piétonne. En effet, lors de l'acceptation de la demande de renseignement, les préavis de la Ville et de la Commission d'urbanisme insistent sur la nécessité d'inscrire une servitude de passage à pied en bordure du périmètre, facilitant ainsi le franchissement du plateau de Champel vers Carouge et le centre sportif du Bout-du-Monde.

Une étude d'aménagement actuellement en cours sur la parcelle voisine N° 3413 située à l'ouest de la parcelle N° 2885 complètera la requalification et la densification de ce secteur.

Conformité aux planifications existantes

Le projet de modification de zone est conforme aux objectifs 2.2 et 2.6 du plan directeur cantonal 2015 (PDCn 2015) qui préconisent une utilisation judicieuse des zones à bâtir existantes (objectif 2.2 du concept) et la poursuite d'une politique active pour la mise à disposition des équipements publics cantonaux correspondant aux besoins de la population (objectif 2.6 du concept). Le secteur répond aux critères définis dans la fiche 2.03 du PDCn 2015 permettant de justifier une densification de certains terrains par modification de zones (MZ).

En outre, le projet de PDCn 2030, actuellement en cours de procédure, préconise la densification de secteurs de la zone villas par MZ (fiche A03), notamment pour répondre à des besoins d'intérêt général (équipements publics, etc.).

Proposition: zone de développement 3 entre la route de Vessy
et la route du Bout-du-Monde

Le Conseil d'Etat a adopté (communiqué du 16 mai 2011) le rapport de planification et la nouvelle loi sur le financement hospitalier. Les objectifs de sa politique cantonale sanitaire 2010-2015 sont de garantir l'accès à un réseau de soins efficaces et de qualité, et l'un des choix stratégiques de cette politique consiste en l'augmentation de structures intermédiaires, tels les immeubles avec encadrement pour personnes âgées.

Dans ce rapport, il est fait état, concernant les EMS, de l'ouverture en 2011 de 359 lits supplémentaires, ce qui rend l'offre actuelle suffisante. Concernant les immeubles avec encadrements, ce rapport sur la planification fait état d'un manque de places en IEPA et la nécessité de planifier la construction d'une soixantaine de places à l'horizon 2015.

Le plan directeur communal de 2009 adopté le 16 septembre 2009 par le Conseil municipal de la Ville de Genève (PR-702) et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009 (PDCom), quant à lui, fixe comme priorité numéro 4 «une ville plurielle: maintenir une diversité de populations, de services, de commerces, d'activités et d'équipements». Le PDCom promeut le maintien de la «mixité comme garantie d'une cohésion sociale». Le document souligne en outre l'importance du maintien des emplois dans les services de proximité auxquels s'apparentent les services à la personne. La Ville de Genève entend:

- maintenir en ville des emplois économiquement fragiles mais socialement utiles;
- assurer des services de proximité à la population, générant un minimum de déplacements;
- garantir une place pour tous, y compris les populations les plus fragiles, dans les espaces publics et les quartiers d'habitation;
- faciliter la mise en œuvre des propositions faites dans le rapport «Genève, ville amie des aînés» telles que «développer un type de logement intergénérationnel, intermédiaire entre les appartements et les EMS» (p. 19 et 43).

Ainsi, le présent projet de modification des limites de zones permettra, lors de l'extension de l'EMS existant, de maintenir des populations âgées encore valides à proximité de la ville et de ses activités, notamment du centre sportif.

Degré de sensibilité au bruit

Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité DS II est attribué aux biens-fonds compris dans les périmètres de la zone de développement 3 et doit être pris en compte pour fixer les exigences de protection contre le bruit. Le cadastre des immissions sonores du trafic automobile sur la route de Vessy donne les valeurs

Proposition: zone de développement 3 entre la route de Vessy
et la route du Bout-du-Monde

d'exposition au bruit suivantes (sur la façade la plus exposée du bâtiment EMS):
Lr jour: 65 dB (A) Lr nuit: 59 dB (A)

Les valeurs limites d'immission du DS II, à savoir Lr jour: 60 dB (A) et Lr nuit: 50 dB (A), sont largement dépassées.

Des mesures doivent être prises dans l'élaboration des futurs projets d'autorisation de construire.

Commentaires du Conseil administratif

Le Conseil administratif adhère à ce projet de modification des limites de zone qui vise à mettre en conformité l'équipement existant tout en permettant son extension future.

Il relève cependant que tant la Ville de Genève que la Commission d'urbanisme ont demandé, lors de l'enquête technique, de prévoir une servitude de passage à pied en limite ouest du périmètre. Ce passage, destiné à permettre une meilleure liaison piétonne entre le plateau de Champel et le centre sportif du Bout-du-Monde, devra être inscrit, par le biais d'une servitude, dans le cadre de la demande définitive en autorisation de construire de l'extension de l'EMS.

Par ailleurs, l'exposé des motifs précise que le degré de sensibilité II est appliqué pour ce secteur alors que les normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) sont largement dépassées. Le Conseil administratif rappelle que la Ville, en tant que responsable du respect des normes OPB, étudie un projet d'assainissement du bruit de la route de Vessy. Ce projet ne permet pas encore de définir avec précision la diminution prévue en nombre de décibels. Il devra tenir compte de l'impact du réaménagement du carrefour entre les routes de Vessy et du Bout-du-monde en cours d'étude. Il est probable que les mesures constructives ne suffisent pas à respecter les valeurs limites.

Dès lors, le Conseil administratif estime que vu que la Ville de Genève assume le rôle qui lui incombe en établissant un projet d'assainissement, il revient maintenant au Canton de prendre les mesures de gestion du trafic destinées à assurer la diminution complémentaire du bruit.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

Proposition: zone de développement 3 entre la route de Vessy
et la route du Bout-du-Monde

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais (création d'une zone de développement 3 située entre la route de Vessy et la route du Bout-du-Monde).

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de veiller à l'inscription d'une servitude de passage à pied en limite ouest du projet.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat en vue de prendre les mesures de gestion du trafic visant à diminuer le bruit routier, en coordination avec le projet de la Ville de Genève en cours.

Annexes: – projet de loi

– plan de la modification des limites de zones

Proposition: zone de développement 3 entre la route de Vessy
et la route du Bout-du-Monde

Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais (création d'une zone de développement 3 située entre la route de Vessy et la route du Bout-du-Monde)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan n° 29669-251, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 14 septembre 2011 et modifié le 23 janvier 2013, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais (création d'une zone de développement 3), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 créée par le présent projet de loi.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan n° 29669-251 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 70 oui contre 1 non.

18. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2015, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29 956-202 «Rosemont» situé à l'avenue Rosemont, au sud du chemin Franck-Thomas, feuilles cadastrales 24 et 26, section Genève Eaux-Vives (PR-1134).

La présente proposition concerne un projet de plan localisé de quartier dans le secteur de l'avenue Rosemont qui prévoit le développement d'un quartier mixte de logements et d'activités.

En date du 28 août 2014, le Grand Conseil a adopté la loi modifiant les limites de zones (MZ) sur le territoire de la commune de Genève – section Eaux-Vives (création d'une zone de développement 2) à l'avenue Rosemont en vertu de l'article 16 alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale d'aménagement du territoire.

La volonté du Conseil administratif d'établir un plan localisé de quartier (PLQ) sur l'ensemble de ce périmètre, afin de garantir notamment le principe d'un nouveau logement pour un nouvel emploi, a été validée par le Conseil municipal en date du 5 juin 2013 (PR-1017).

Dès lors, les services de l'administration communale, en concertation avec les propriétaires du périmètre, après consultation des services cantonaux et de la commission d'urbanisme, ont élaboré le présent PLQ.

Exposé des motifs

Périmètre et données foncières

Le périmètre du PLQ est situé à l'avenue Rosemont, feuilles cadastrales N°s 24 et 26 du territoire de la commune de Genève, section des Eaux-Vives. D'une superficie totale d'environ 26 500 m², il se compose des parcelles N°s 750, 755, 756, 757, 759, 761, 855, 861, 862, 863, 1504, 1505, 1510, 1511, 1514, 1515, 1710, 1831, 1832, 1833, 1834, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 2016, 2229, ainsi que des parcelles du domaine public communal N°s 3017 et 3018. Il inclut

par ailleurs, pour partie, la parcelle du domaine public communal N° 3016 et la parcelle N° 1915.

Hormis les voies d'accès appartenant au domaine public communal et la parcelle N° 1926, propriété conjointe de la Ville, de l'Etat et des Services industriels de Genève, l'ensemble des parcelles concernées est en mains privées.

Description du site et contraintes

Le secteur est accessible principalement depuis la rue Frank-Thomas par l'avenue Rosemont qui se prolonge au sud par le chemin des Tulipiers.

Il est bordé au nord par la rue Frank-Thomas et la voie SNCF (Société nationale des chemins de fer français). Au-delà de 2017, la mise en souterrain des voies de chemin de fer permettra la réalisation sur leur couverture de la «Voie verte d'agglomération». Le secteur est entouré sur les autres côtés par des quartiers d'habitation denses.

Les immeubles sont affectés à des activités artisanales mais principalement à des petites entreprises tertiaires. Un immeuble, propriété de la caisse de pension de la Ville de Genève (CAP Prévoyance), accessible depuis l'avenue Frank-Thomas est affecté au logement.

Le périmètre ne comporte pas d'immeuble ayant une valeur patrimoniale justifiant une inscription à l'inventaire. Par ailleurs, en raison de sa nature artisanale, le périmètre est peu arboré, à l'exception notable d'un cèdre occupant la cour de l'immeuble d'habitation de la CAP.

En matière d'équipements publics, le périmètre est situé à proximité du parc des Eaux-Vives et d'infrastructures scolaires (écoles de Pré-Picot et des Allières, cycle d'orientation de la Gradelle). En plus de la desserte par la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), il bénéficie également d'une grande proximité avec les arrêts de bus situés sur la route de Frontenex et avec les futurs aménagements et équipements publics prévus parallèlement à la reconstruction de la gare des Eaux-Vives, notamment la future Comédie et des nouveaux équipements sportifs.

Le plan directeur communal (PDCom) de la Ville de Genève, adopté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009, prévoit l'évolution du secteur vers une mixité activités/logements.

Rappel historique

Le devenir de la zone industrielle de l'avenue Rosemont constitue une des questions auxquelles la Ville de Genève est confrontée de manière récurrente depuis le début des années nonante.

En effet, ce secteur constitue l'une des dernières zones industrielles subsistant sur la rive gauche du lac. Les années passant, cette affectation industrielle et artisanale initiale s'est progressivement estompée au profit d'autres activités. Bien que le périmètre ait été affecté à la zone industrielle et artisanale en 1946, l'économie dite de services a pris le pas sur la production de biens, tirant profit des surfaces à des loyers moins élevés qu'en zone ordinaire.

Depuis 2001, date à laquelle le Grand Conseil s'est déterminé en faveur du développement d'un réseau ferré d'agglomération (projet CEVA), le contexte a radicalement changé. La gare des Eaux-Vives étant appelée à devenir la deuxième gare de Genève pour les voyageurs, l'évolution du quartier de Rosemont s'est posé en des termes nouveaux. Compte tenu de cette exceptionnelle accessibilité par les transports collectifs, la restructuration du quartier devient de fait inéluctable.

La même année, les bâtiments sis sur la parcelle N° 756 ont été détruits suite à un incendie. La parcelle a été ensuite rachetée par la société luxembourgeoise Meigerhorn.

Après avoir obtenu, en novembre 2008, l'autorisation de construire DD 102 251/1, portant sur la création de près de 7300 m² de surfaces de plancher destinées à de l'industrie et de l'artisanat, Meigerhorn a déposé une requête complémentaire, le 25 février 2011, présentant encore davantage de surfaces de plancher et, cette fois-ci, clairement destinée aux activités administratives. Cette requête, après un préavis défavorable de la Ville de Genève, a été refusée par le département cantonal en charge de l'aménagement du territoire. Toutefois, suite au recours du futur utilisateur des bâtiments, le département, aujourd'hui Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), est entré en matière pour son installation sous réserve de mettre en conformité la planification du secteur préalablement à l'autorisation de construire.

Le contexte résultant de la modification de zone

Suite à de nombreux échanges entre la Ville et le Canton sur le développement du site de Rosemont, l'option de créer une zone de développement 2 avait été retenue. Le Canton s'est déclaré prêt à autoriser l'installation d'un immeuble entièrement destiné à des activités administratives en recourant à l'article 2, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) qui permet de déroger à l'élaboration d'un PLQ. Le Conseil administratif n'a pas jugé approprié de renoncer à l'établissement d'un PLQ considérant que l'objectif, figurant dans les priorités du plan directeur communal, de garantir un équilibre général un emploi/un logement deviendrait ainsi inaccessible. La Ville de Genève a alors initié le PLQ sous la forme d'une résolution votée le 25 juin 2013 (PR-1017).

Objectifs du PLQ

L'une des principales options du plan directeur communal de la Ville de Genève (PDCom) consiste à favoriser la densification des secteurs proches du centre dans le respect des principes du développement durable. La planification communale soutient également la création d'une centralité forte autour de la future gare des Eaux-Vives. Plus spécifiquement, le PDCom recommande d'introduire de la mixité dans le secteur de Rosemont par le biais d'un plan d'aménagement fixant les affectations, les types de logements et les cessions au domaine public à prévoir.

L'objectif du PLQ est donc de développer ce périmètre en conformité avec les principes précités.

Caractéristiques du projet de PLQ

Le projet de plan localisé de quartier Rosemont prévoit:

- la création d'un nouveau quartier mixte intégré au contexte urbain composé de la gare des Eaux-Vives, des Allières, de Godefroy et du périmètre voisin propriété de SwissLife;
- une morphologie simple pour les futurs bâtiments qui permet de répondre avec souplesse à la mixité des affectations recherchée et qui consiste à construire des barres ou des plots de logement sur un socle d'activité de un ou deux niveaux selon la pente;
- 70% des surfaces brutes de plancher affectées aux logements (dont 1/3 de logements d'utilité publique (LUP), pour moitié en HBM) et 30 % aux activités;
- un indice d'utilisation du sol (IUS) d'environ 2,2 sur l'ensemble du périmètre;
- conformément aux recommandations de la Direction générale de la mobilité (DGM), l'offre en stationnement selon les ratios du secteur II (0.5pl/100m² logement) et non le secteur IV du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (L5 05.10);
- la valorisation de l'avenue Rosemont comme axe central et identitaire du quartier impliquant la cession au domaine public de la totalité de l'avenue Rosemont;
- d'améliorer la perméabilité de ce secteur par la réservation de servitudes de passage public pour piétons et vélo.

Il convient de relever que le projet de PLQ est accompagné d'une charte d'aménagement des espaces extérieurs destinée à qualifier les espaces non bâtis résultants du projet et à définir le mode de leur gestion.

Les propriétaires du site ont été consultés à plusieurs reprises de manière à être associés au mieux de leurs intérêts à l'élaboration du projet de PLQ qui a reçu un écho largement favorable de leur part. Cette concertation se poursuivra jusqu'à l'adoption du PLQ.

Commentaires du Conseil administratif

Ce projet de plan localisé de quartier, soutenu par le Conseil administratif, est issu d'une initiative municipale dont la résolution votée par votre Conseil le 25 juin 2013 (PR-1017) permet le développement d'un quartier mixte de logements et d'activités.

A l'issue de l'enquête technique menée au premier semestre 2015 qui a conduit à quelques adaptations du plan et suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 juin au 13 juillet 2015, l'approbation formelle du Conseil municipal est à nouveau sollicitée dans le cadre de la procédure d'adoption du plan localisé de quartier

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r) de la loi sur l'administration des communes;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de plan localisé de quartier N° 29 956-202 qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités le long de l'avenue Rosemont au sud du chemin Frank-Thomas, feuilles 24 et 26 du cadastre de la Ville de Genève, section des Eaux-Vives.

Annexe: projet de plan localisé de quartier

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 66 oui contre 1 non.

19. Rapport d'activité et comptes 2014 et budget de fonctionnement 2015 de la Fondetec (D-32).

Sommaire

Message de la Présidente	3
Dispositions générales	5
Organisation et activité	8
Rapport de performance	11
Activité de financement	
Location de bureau	
Résultats des activités	
Rapport financier	27
Événements et partenariats	35
Entreprises sélectionnées	36
Financement	
Hébergement	

IMPRESSUM

Publié par Fondetec, Fondation communale pour le développement
des emplois et du tissu économique en Ville de Genève
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
Tél: 022 338 03 60
Fax: 022 338 03 69
fondetec@fondetec.ch
www.fondetec.ch

Crédits photos: Nicolas Schopfer
Couverture et mise-en-page: colegram SA
Révision: Julliard & Garcia Associés

Message de la Présidente

2014 – Une année globalement positive

En 2014, la Fondetec a reçu 61 demandes de financement, un excellent résultat qui confirme la réalité du besoin de soutien à l'entrepreneuriat de proximité en Ville de Genève.

FINANCEMENT

La Fondetec a accordé CHF 2'796'200.- de prêts en 2014, soit une augmentation réjouissante de plus de 13% par rapport à 2013, pour un montant moyen de CHF 116'508.-, lequel bondit de plus de 30% par rapport à l'année précédente.

Alors qu'en 2013 seuls 25% des dossiers acceptés concernaient des créations d'entreprises, en 2014 les créations d'entreprises représentaient plus de 40% de ces demandes positives.

La Fondetec remplit ainsi véritablement sa mission d'aide à la création d'emplois.

S'agissant précisément de l'emploi, l'activité de financement de la Fondetec a permis le maintien ou la création de 495 emplois en 2014, soit 270 ETP (équivalent temps plein), pour une masse salariale totale de presque CHF 17.5 millions. A noter que le salaire moyen versé par ETP se situe à CHF 64'487.- soit en légère progression par rapport à 2013.

La satisfaction est d'autant plus grande que les résultats de l'activité de soutien de la Fondetec sont positifs pour près de CHF 40'000.-, du jamais vu en dehors des produits extraordinaires.

HEBERGEMENT

Au 31 décembre 2014, le taux d'occupation et de réservation de la pépinière s'élevait à un peu moins de 85%, soit légèrement mieux que nos prévisions. Sur l'année, ce sont 16 entreprises qui ont été hébergées à la Fondetec, confirmant également l'intérêt de ce type de soutien aux entreprises. Désormais rodée à cette activité, la Fondetec entend maintenir ces très bons résultats.

2015

L'année s'annonce positive pour les activités de la Fondetec, avec deux enjeux d'importance. D'abord la recapitalisation de la fondation par le Conseil Municipal, qui devrait être décidée à l'automne. Il s'agit d'attribuer à la Fondetec les moyens de son action, à la hauteur des ambitions du Conseil Municipal pour une politique de soutien à l'économie locale, à l'heure où divers autres organismes de soutien ont vu leur budget drastiquement diminué. Ensuite, le changement de législature, qui va entraîner le renouvellement de la grande majorité des membres du Conseil de fondation. Ce changement se fait dans la continuité, grâce à l'excellent travail réalisé au quotidien par tous les collaborateurs de la Fondetec.

REMERCIEMENTS

Je remercie très vivement toute l'équipe de la Fondetec et notamment Jérôme Favoulet, son directeur, pour leur professionnalisme et leur engagement jamais démenti.

Je remercie très chaleureusement les membres du Conseil de fondation pour leurs compétences et leur efficacité dans nos nombreuses séances, ainsi que pour l'excellent climat dans lequel elles se sont déroulées. C'est avec un pincement au cœur que je formule mes meilleurs vœux pour ceux qui quittent le Conseil. Enfin, je ne saurais conclure sans remercier aussi le Conseil municipal et le Département des Finances et du Logement pour leur soutien toujours renouvelé.

Anne-Marie Gisler
Présidente

Dispositions générales

BUTS (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.3)

1. La Fondation a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.
2. Les entreprises soutenues par la Fondation doivent avoir leur siège en Ville de Genève.

TÂCHES (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.4)

Afin de réaliser ses buts, la Fondation:

- a) examine les projets de nouvelles entreprises qui lui sont soumis et détermine, le cas échéant, le type de soutien qu'elle leur apporte;
- b) examine les demandes de soutien aux entreprises existantes, ainsi que leur projet de développement, et détermine, le cas échéant, le type de soutien qu'elle leur apporte;
- c) collabore étroitement avec le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève;
- d) collabore avec les organismes publics et privés œuvrant à la promotion de l'économie, de l'emploi et des entreprises dans le canton de Genève et dans la région;
- e) reçoit et consulte les partenaires sociaux, professionnels et syndicaux;
- f) prend toute autre mesure utile à la réalisation de ses buts.

CONDITIONS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.5)

La fondation ne peut soutenir des entreprises, existantes ou à créer, que pour autant qu'elles soient établies en Ville de Genève et remplissent les conditions cumulatives suivantes:

- a) elles sont viables économiquement;
- b) elles contribuent à la création d'emplois ou au maintien d'emplois existants en Ville de Genève;
- c) elles respectent pleinement les dispositions légales relatives à la forme d'organisation de l'entreprise, ainsi que la réglementation de droit public et de droit administratif;
- d) elles respectent les conventions collectives de travail ou, à défaut, les usages dans la profession ou dans le secteur concerné, et sont à jour de leurs cotisations sociales ou ont obtenus de la part des assurances concernées un échéancier de paiement;
- e) elles respectent l'égalité entre hommes et femmes, notamment sur le plan salarial.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 867

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT ANNUEL 2014

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

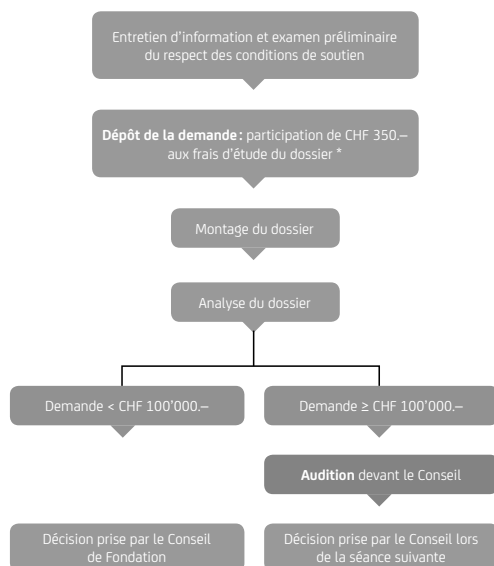
NOS SOLUTIONS POUR LES ENTREPRISES: FINANCEMENT OU HÉBERGEMENT

Les interventions sont accordées en faveur de personnes physiques ou de personnes morales dont la raison de commerce est inscrite auprès du Registre du commerce.

UNE SOLUTION DE CRÉDIT INDÉPENDANTE DES BANQUES

Depuis 1998, la Fondation soutient les entreprises de la Ville à travers des solutions de financement. À ce titre, elle intervient sous plusieurs formes, notamment le cautionnement, le prêt direct ou l'aide à la restructuration.

Le processus de sélection pour une demande de prêt

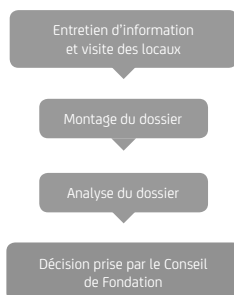


* La participation s'élève à CHF 350.- depuis le 1^{er} janvier 2014

UN ESPACE PROFESSIONNEL DÉDIÉ AUX SOCIÉTÉS DE SERVICE

Depuis 2011, la Fondetec a créé et développé une pépinière d'entreprises. Celle-ci peut accueillir une quinzaine d'entreprises sur une surface d'environ 210 m² de bureaux, à laquelle s'ajoutent des espaces communs mutualisés. Au-delà de la simple location, cette pépinière vise notamment à favoriser les échanges d'expérience et de compétences entre entrepreneurs.

Le processus de sélection pour la location d'un bureau



Organisation et activité

ORGANES DE LA FONDATION

(LOI 9657 – PA 457.01 – ART.12)

Les trois organes de la Fondation sont :

- a) le Conseil de Fondation;
- b) la Direction de la Fondation;
- c) l'Organe de révision.

COMPOSITION DU CONSEIL DE FONDATION

(LOI 9657 – PA 457.01 – ART.13)

1. Le Conseil de Fondation est composé de neuf membres, ayant des compétences et de l'expérience.
2. Le Conseil municipal désigne les neuf membres du Conseil de Fondation, proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, mais au minimum un membre par parti.
3. Le/la Président-e du Conseil de Fondation et le/la Vice-président-e sont élus par le Conseil de Fondation.

DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION (LOI 9657 – PA 457.01 – ART.14)

1. Sitôt la Fondation créée, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de Fondation pour une période se terminant avec la législature en cours.
2. Puis, au début de chaque législature, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de Fondation pour la durée d'une législature.
3. Le mandat de membre du Conseil de Fondation est renouvelable deux fois consécutivement au maximum.

Le conseil de Fondation



De g. à dr., Alia Chaker-Mangeat (PDC), Valérie Boillat (PS), Alpha Dramé (Les Verts), Anne-Marie Gisler (PLR), Diomidis Iliopoulos (A gauche toute), Cathy Jacquier (UDC), Alain Quiamzade (PLR), Daniel Sormanni (MCG), Gilles Thorel (PS)

DIRECTION DE LA FONDATION
(LOI 9657 – PA 457.01 – ART.22)

1. Le/la Directeur/trice est responsable de la gestion opérationnelle de la Fondation. Il/elle assume l'administration courante de la Fondation.
2. Le/la Directeur/trice est nommé-e par le Conseil de Fondation.
3. Le/la directeur/trice siège au Conseil de Fondation avec voix consultative.

Depuis 2007, cette fonction est assumée par Jérôme Favoulet.

MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Au cours de l'année 2014, quatre gestionnaires, Rosalia Correia Afonso, Virginie Gilbert, Sophie Vittot et Laurent Perruchoud ont été responsables de la gestion des dossiers de financement. La gestion de la pépinière d'entreprises était sous la responsabilité de Frédéric Genoud.

Chacun des gestionnaires de crédits de la Fondetec est en charge d'un portefeuille de dossiers.

Ce sont avant tout des généralistes, même si ils approfondissent certaines spécialités correspondant à leur rôle interne au sein de la Fondetec. Cette spécificité leur permet de conseiller les entreprises sur des thématiques qu'ils mettent en pratique au quotidien.

Le poste d'adjointe de direction était, en 2014, assumé par Mazala Tajmouati et celui d'assistante administrative et accueil par Ana Seara

Un stagiaire, Grégory Wagnière, a également soutenu les activités de la Fondation et réalisé son travail de Master en systèmes d'information jusqu'au mois de septembre.

L'équipe de la Fondetec



De g. à dr., Ana Seara, Emilie Briones, Frédéric Genoud, Grégory Wagnière, Jérôme Favoulet, Laurent Perruchoud, Mazala Tajmouati, Rosalia Correia, Sophie Vittot, Virginie Gilbert

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 871

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT DE PERFORMANCE

RAPPORT ANNUEL 2014

Rapport de performance

Activité de financement

CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

	2014	2013	Variation	Moyenne 2007-2014	Total 2007-2014
Nouvelles demandes	61	65	- 6%	53	426
Demandes retirées *	0	0	+ 0%	8	64
Demandes refusées au traitement	0	1	+ 100%	1	6
Demandes non étudiées par le Conseil	0	1	- 100%	9	70
Décisions positives	24	28	- 14%	25	203
Décisions négatives	27	26	+ 4%	17	139
Nombre total des décisions prises	51	54	- 6%	43	342
Montant total des soutiens accordés (CHF)	2'796'200	2'475'000	+ 13%	2'559'001	20'472'010
<i>Pour un montant moyen</i>	<i>116'508</i>	<i>88'393</i>	<i>+ 32%</i>	<i>100'847</i>	
Montant total des soutiens refusés (CHF)	4'920'000	2'301'780	+ 114%	2'611'434	20'891'472
<i>Pour un montant moyen</i>	<i>182'222</i>	<i>88'530</i>	<i>+ 106%</i>	<i>150'298</i>	
Montant total des décisions prises	7'716'200	4'776'780	+ 62%	5'170'435	41'363'482
Dossiers remboursés	15	20	- 25%	13	101
Dossiers non ouverts **	2	0	+ 200%	2	18
Entreprises en faillite	2	5	- 60%	4	35
Dossiers terminés au cours de l'année	19	25	- 24%	19	154
Séance du Conseil de Fondation	18	19	- 5%	19	154
Séances des commissions	7	7	+ 0%	10	79

	2014	2013 ¹	Variation	Moyenne 2007-2014
Situation au 31 décembre				
Entreprises en cours de remboursement	82	75	+ 8%	73
Entreprises dont le prêt est en attente de libération	6	5	+ 20%	6
Entreprises en attente de décision	20	24	- 17%	16
Nombre total d'entreprises en cours de suivi	108	104	+ 3%	95

* Dossiers pour lesquels le porteur de projet, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant la décision du Conseil.
 ** Dossiers acceptés par le Conseil mais dont les fonds n'ont pas été utilisés par le porteur de projet.

NB: Un même dossier (une entreprise) peut déposer plusieurs demandes de prêt. Dans ce cas, l'entreprise n'est comptabilisée qu'une seule fois, tandis que chaque nouvelle demande de prêt est prise en compte dans les nouvelles demandes.

¹ Données mises à jour

ÉVOLUTION GÉNÉRALE

DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Depuis 2007, ce sont 426 demandes de financement qui ont été reçues, soit une moyenne de 53 nouveaux dossiers par année. En 2014 le nombre de demande de financement a légèrement baissé par rapport à 2013 qui fût une année record, cependant, nous constatons une hausse du montant demandé de près de 62%.

Le montant total des décisions prises (positives et négatives) en 2014 bat un record, puisqu'il s'élève à plus de 7,7 millions.

Au total, le Conseil de Fondation s'est prononcé sur 342 dossiers représentant plus de CHF 41,3 millions, soit plus de CHF 5.1 millions en moyenne par année.

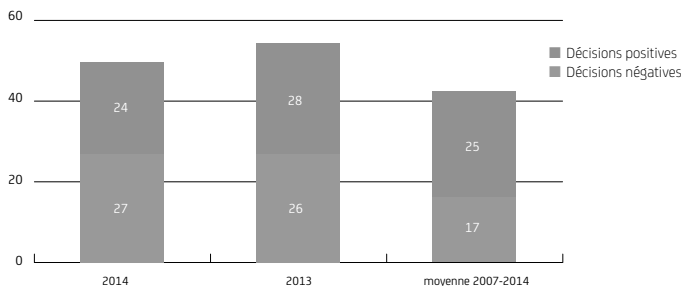
SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 873

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT DE PERFORMANCE

RAPPORT ANNUEL 2014

Demandes de financement accordées et refusées



En 2014, le Conseil de Fondation a octroyé 36% des montants demandés, soit près de CHF 2,7 millions. Ce montant a augmenté de 13% par rapport à l'année précédente. Sur la période 2007-2014, la moyenne des montants accordés par année augmente légèrement, pour un total d'environ 2,5 millions par année. Le montant des soutiens refusés a plus que doublé par rapport à 2013, passant de CHF 2'301'780.- en 2013 à CHF 4'920'000.- en 2014.

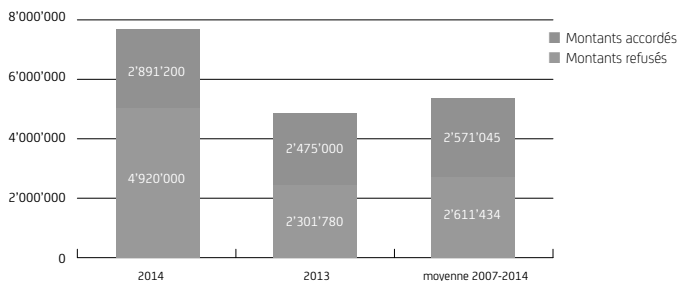
24 dossiers ont été acceptés au cours de l'année, parmi lesquels deux concernaient des crédits complémentaires accordés à des entreprises déjà en

cours de suivi. Parmi ces 24 dossiers, deux n'ont pas été ouverts après acceptation.

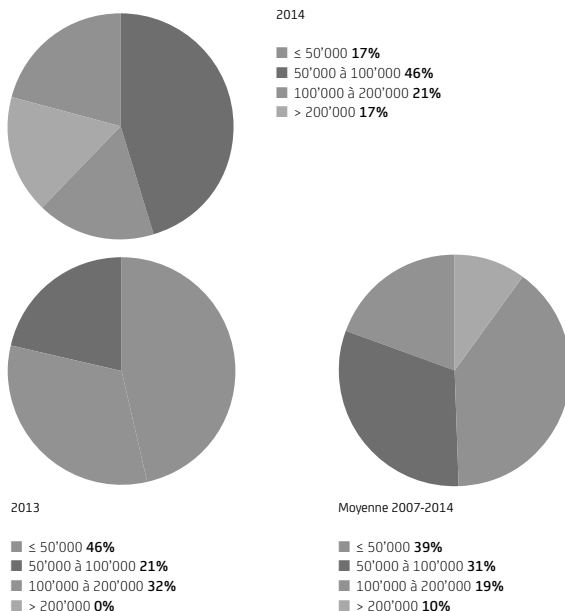
2014 est la deuxième année, après 2012, où nous constatons un nombre supérieur de décisions négatives. Cette année, elles s'élèvent à 27, soit un taux de 53% de décisions négatives par rapport au nombre total de décisions, qui s'élève à 51 en 2014.

Il est à noter que les quatre demandes les plus élevées (CHF 500'000.-) ont été refusées.

Montants de financement accordés et refusés



Répartition des montants acceptés en CHF



Le montant moyen des prêts accordés a augmenté de près de 32% par rapport à 2013, s'établissant autour de CHF 116'000 en 2014 contre CHF 88'000 en 2013. Celui-ci est supérieur à la moyenne établie depuis 2007 (CHF 100'847.-).

Le montant moyen des soutiens refusés en 2014 a quant à lui doublé par rapport à l'année précédente, s'élevant à CHF 182'222.- contre CHF 88'530.- en 2013.

Concernant la répartition des montants, pour la première fois depuis 2007, les prêts accordés de CHF 50'000.- à CHF 100'000.- représentent la plus grande part des demandes acceptées en 2014

(46% des dossiers). Depuis 2007, ceux-ci ne représentent que 31% des dossiers acceptés. En 2014, ce sont 11 décisions positives qui ont été données en faveur de ce type de prêt au détriment des dossiers de moins de CHF 50'000.- qui ne représentent que 17% des dossiers.

Parallèlement à ce type de crédit, le Conseil de Fondation a, cette année, étudié 14 dossiers de plus de CHF 200'000.- et 7 dossiers se situant entre CHF 100'000.- et CHF 200'000.-. Ces demandes ont conduit au soutien de neuf d'entre elles.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 875

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT DE PERFORMANCE

RAPPORT ANNUEL 2014

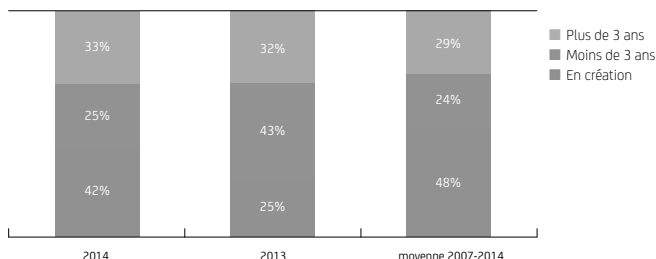
Répartition des demandes de financement étudiées par le Conseil selon l'âge de l'entreprise

		Demandes acceptées		Demandes refusées		Demandes étudiées au total	
			%		%		%
En création	2014	10	43%	13	57%	23	100%
	2013	7	37%	12	63%	19	100%
	moyenne 2017-2014	12.13	55%	9.75	45%	21.88	100%
Moins de 3 ans	2014	6	43%	8	57%	14	100%
	2013	12	55%	10	45%	22	100%
	moyenne 2017-2014	6	58%	4.38	42%	10.38	100%
Plus de 3 ans	2014	8	57%	6	43%	14	100%
	2013	9	69%	4	31%	13	100%
	moyenne 2017-2014	7.25	69%	3.25	31%	10.5	100%

La Fondation analyse principalement les demandes de financement de jeunes entreprises (en création ou de moins de 3 ans). En 2014, elles représentent 37 dossiers étudiés alors que les entreprises de plus de 3 ans représentent 14 demandes. De plus,

les demandes de financement étudiées pour des entreprises uniquement en création sont passées de 19 en 2013 à 23 en 2014 et ont donc représenté 45% des décisions.

Répartition des demandes accordées selon âge de l'entreprise (en nombre)



Sur les 24 dossiers acceptés en 2014, 42% étaient liés à des créations d'entreprise, représentant plus de CHF 840'000.--. Le montant moyen des prêts accordés à ces entreprises en cours de création s'est élevé à un peu plus de CHF 80'000.--, ce qui est en dessous du montant moyen total accepté pour l'ensemble des entreprises en 2014.

Par rapport à 2013, le nombre d'entreprises de plus de 3 ans ayant obtenu un soutien positif a diminué mais le montant total qui leur a été octroyé est passé de CHF 880'000.-- en 2013 à CHF 1'118'000.-- en 2014. Comme chaque année, le Conseil de Fondation a principalement accordé son soutien en faveur des entreprises en démarrage.

876

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
 Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

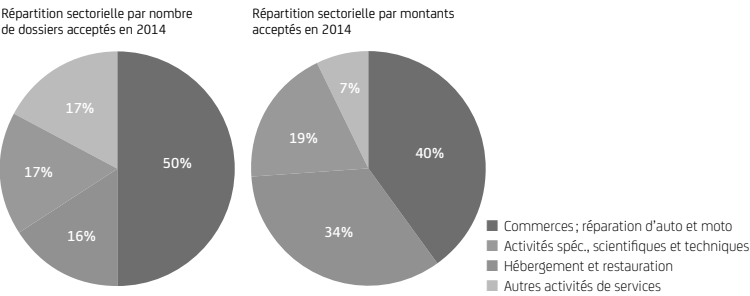
Financement de l'entrepreneuriat féminin

		Demandes acceptées	%	Demandes refusées	%	Demandes étudiées au total	
Entrepreneuriat féminin	2014	6	50%	6	50%	12	100%
	2013	8	67%	4	33%	12	100%
	moyenne 2017-2014	9.5	70%	4.13	30%	14	100%
Entrepreneuriat mixte	2014	3	60%	2	40%	5	100%
	2013	6	50%	6	50%	12	100%
	moyenne 2017-2014	4	70%	1.75	30%	6	100%
Entrepreneuriat masculin	2014	15	44%	19	56%	34	100%
	2013	14	47%	16	53%	30	100%
	moyenne 2017-2014	12.25	52%	11.5	48%	24	100%

Cette année, l'entrepreneuriat féminin en termes de nombre de dossiers étudiés est resté stable alors que l'entrepreneuriat mixte a beaucoup diminué en passant de 12 en 2013 à 5 en 2014. L'entrepreneuriat masculin a quant à lui augmenté en passant de 30 en 2013 à 34 en 2014.

Comme chaque année, le montant moyen des dossiers déposés varie très sensiblement selon le genre des porteurs de projet. En 2014, le montant moyen des demandes étudiées était de CHF 111'250.– pour les dossiers portés exclusivement par des femmes contre CHF 168'535.– pour ceux portés par des hommes.

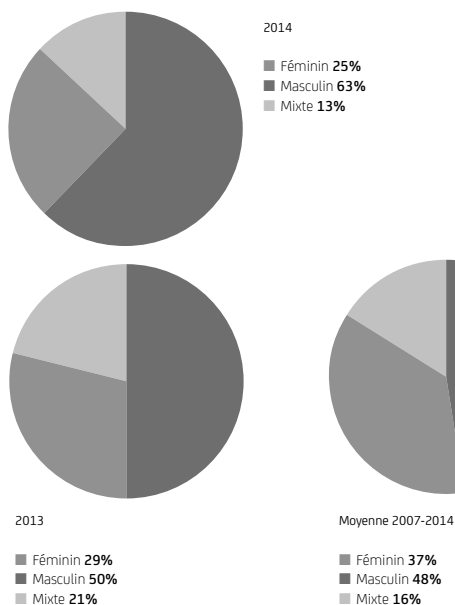
Répartition sectorielle des dossiers de financement acceptés selon les montants pour l'entrepreneuriat féminin



En 2014, 25% des dossiers acceptés représentent l'entrepreneuriat féminin. Le secteur d'activité ayant obtenu le plus de soutien est celui du commerce pour une part

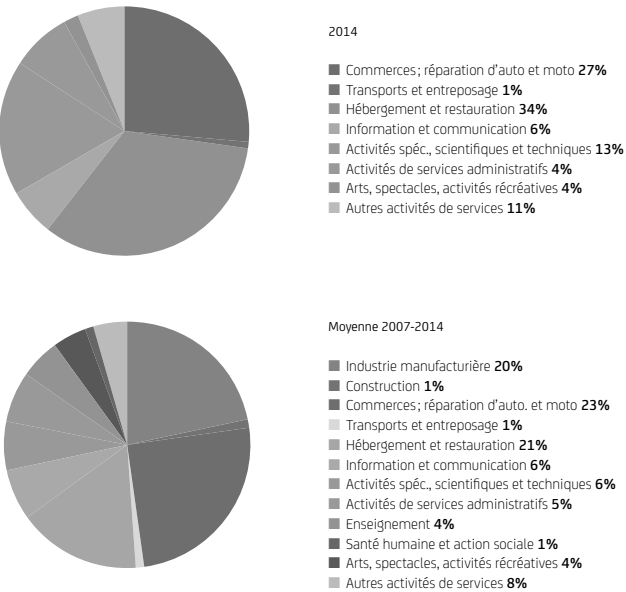
de 50% et 40% des montants octroyés. Sur six dossiers acceptés, toutes activités confondues, un a été retiré avant la libération.

Répartition des dossiers de financement acceptés selon le genre des porteurs de projet



Malgré la tendance, depuis 2007, de fortement soutenir l'entrepreneuriat féminin, on peut déplorer qu'en 2014, seuls 25% des dossiers acceptés concernaient des entreprises dirigées exclusivement par des femmes.

Répartition sectorielle des dossiers de financement acceptés selon les montants octroyés



La classification sectorielle utilisée ici est basée sur la nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA). La branche économique définie pour

chacune des entreprises est celle déterminée par le répertoire des entreprises du Canton de Genève.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 879

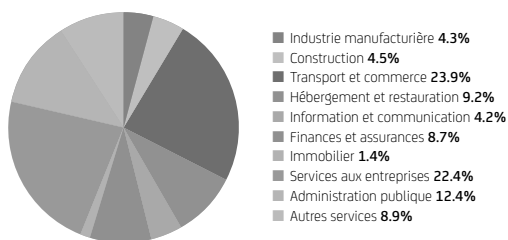
Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT DE PERFORMANCE

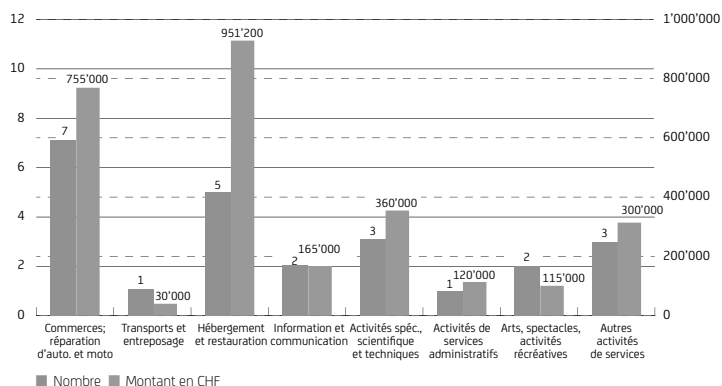
RAPPORT ANNUEL 2014

Répartition des entreprises par secteur économique en Ville de Genève en 2008

Portrait économique de la Ville de Genève,
Département des finances et du logement, déc. 2012



Répartition des décisions positives et des financements accordés en 2014



IMPACT SUR L'EMPLOI

Statistiques Entreprises uniquement sur la base des déclarations AVS reçues (CHF)	2014	2013*	% 2013-12	2012*
Nombre total de salariés sur l'année	510	504	-2%	464
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise</i>	7.08	7.75	0%	7.86
Nombre de salariés ETP sur l'année	282	277	-2%	253
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise ETP</i>	3.93	4.27	-0.97%	4.29
Charges salariales totales	18'336'826	17'793'576	-2%	16'461'623
<i>Charges salariales moyennes par entreprise</i>	254'678	273'747	-0.48%	279'011
<i>Salaire annuel moyen par collaborateur ETP</i>	64'860	64'237	0%	65'066

Les données mentionnées ci-dessus tentent de refléter au mieux la réalité des entreprises suivies au cours de l'année 2014. Elles sont issues des déclarations AVS 2014 et des comptes remis chaque année par les entreprises.

Pour établir les emplois en ETP, chacune des entreprises a précisé pour chaque collaborateur d'une part

le nombre de mois de travail sur l'année, et d'autre part, le taux d'activité pour chacun d'entre eux.

Les données relatives à des emplois créés indirectement par des activités de placement de personnel n'ont pas été prises en compte.

IMPACT SUR L'EMPLOI (ACTIVITÉ FINANCEMENT) / RAPPORT ANNUEL 2014

Statistiques Entreprises uniquement sur la base des déclarations AVS reçues (CHF)	2014	2013*	% 2013-12	2012*
Taux de réponse pour les déclarations AVS	84%	88%	-4%	97%
Nombre total de salariés sur l'année	495	504	-2%	464
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise</i>	7.73	7.75	0%	7.86
Nombre de salariés ETP sur l'année	270	277	-2%	253
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise ETP</i>	4.22	4.27	-0.97%	4.29
Charges salariales totales	17'435'031	17'793'576	-2%	16'461'623
<i>Charges salariales moyennes par entreprise</i>	272'422	273'747	-0.48%	279'011
<i>Salaire annuel moyen par collaborateur ETP</i>	64'487	64'237	0%	65'066

* Données 2013 mises à jour en septembre 2014 selon nouvelles données reçues des entreprises

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 881

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT DE PERFORMANCE

RAPPORT ANNUEL 2014

En 2014, grâce à son activité de financement, la Fondetec a permis la création ou le maintien de plus de 495 places de travail, correspondant à 270 équivalents temps plein (ETP) pour une masse salariale totale de plus de CHF 17,435 millions.

Entre 2014 et 2013, le nombre moyen de salariés par entreprise en équivalent temps plein s'est maintenu. Entre 2012 et 2014, il varie respectivement entre 4.29 et 4.22.

Pour le salaire annuel moyen par collaborateur en ETP, ce montant s'est stabilisé à CHF 64'487.– en 2014 contre CHF 64'237.– en 2013, soit une légère augmentation de 0.38%.

Pour rappel, le salaire annuel moyen par collaborateur en ETP était de l'ordre CHF 65 000.– en 2012 et de CHF 63 000.– en 2011.

Les statistiques établies dans le tableau ci-dessus sont basées sur des demandes auprès de 75 entreprises en cours de remboursement. Parmi elles, cinq ont remboursé leur prêt courant 2014 et leur activité perdue.

Les 70 autres entreprises sont en activité, leur crédit Fondetec est en cours au 31.12.2014 et leur activité a démarré suffisamment tôt pour établir des états financiers au 31 décembre 2014.

IMPACT SUR L'EMPLOI (ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT) /RAPPORT ANNUEL 2014

Statistiques Entreprises uniquement sur la base des déclarations AVS reçues (CHF)	2014
Taux de réponse pour les déclarations AVS	60%
Nombre total de salariés sur l'année	15
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise</i>	1.88
Nombre de salariés ETP sur l'année	12
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise ETP</i>	1.54
Charges salariales totales	901'795
<i>Charges salariales moyennes par entreprise</i>	112'724
<i>Salaire annuel moyen par collaborateur ETP</i>	73'020

En 2014, grâce à sa pépinière d'entreprises, la Fondetec a permis la création ou le maintien de 15 places de travail, correspondant à 12 équivalents temps plein (ETP) pour une masse salariale totale de plus de CHF 901'795.–.

En 2014, le nombre moyen de salariés par entreprise en équivalent temps plein était de 1.54.

Pour le salaire annuel moyen par collaborateur en ETP, ce montant s'est élevé à CHF 73'020.–.

Les statistiques établies dans le tableau ci-dessus sont basées sur des demandes auprès de 10 entreprises, hébergées au 31.12.14, qui ont démarré suffisamment tôt leur activité pour établir des états financiers au 31 décembre 2014 et qui n'ont pas été comptabilisées dans les statistiques liées à l'activité « financement ».

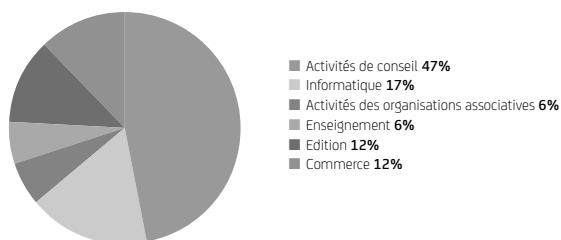
Activité de location de bureaux

CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT

	2014	2013	2012	2011	Variation 2014-13
Nouvelles demandes	15	9	4	2	66%
Décisions positives	11	8	3	2	37.5%
Décisions négatives	1	1	1	0	0%
Décisions prises	12	9	4	2	33%
Entreprises en attente de signature du bail suite à une décision positive	1	2	0	0	-50%
Entreprises ayant renoncé suite à une décision positive	1	1	0	0	0%
Entreprises ayant occupé des bureaux au cours de l'année	16	9	5	2	78%
Entreprises ayant quitté des bureaux en cours d'année	3	3	1	0	0%
Taux d'occupation des places de travail sur l'année	53.68%	28.93%	26.67%	—	86%
Bureaux disponibles au sein de la pépinière	20	17	17	17	18%
Bureaux occupés* au 31 déc.	14	6	4	1	133%
Bureaux réservés au 31 déc.	1	2	0	0	-50%
Bureaux occupés ou réservés au 31 décembre	15	8	4	1	87.5%
Places de travail disponibles au sein de la pépinière	35	35	35	35	0%
Places de travail occupées au 31 déc.	27	11	11	2	145%
Places de travail réservées au 31 déc.	1	4	0	0	-75%
Places de travail occupées et réservées au 31 déc.	28	15	11	2	87%
Taux d'occupation et de réservation des places de travail au 31 déc.	80%	42.86%	31.43%	5.71%	87%

* Une entreprise occupait 2 bureaux au 31.12

Domaines d'activité représentés parmi les entreprises hébergées au cours de l'année 2014
(selon code Noga 2008)



En 2014, 22 décisions ont été prises au total par le conseil de fondation, parmi celles-ci, 12 nouvelles demandes de location de bureau ont été déposées, 11 d'entre elles ont été acceptées. De plus, 4 concernaient des changements de bureaux et 6 des renouvellements de bail,

Une augmentation de 66% des nouvelles demandes est constatée en 2014.

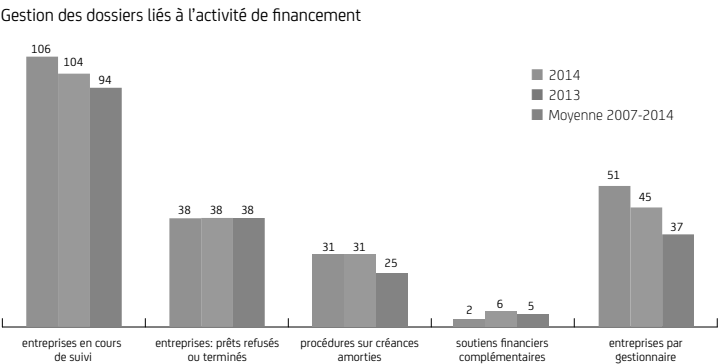
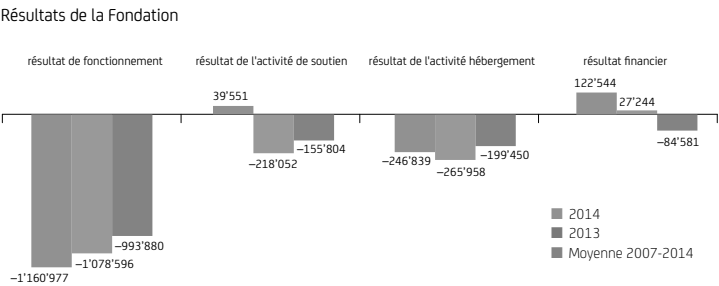
Sur l'année, ce sont 16 entreprises différentes qui ont été hébergées dans la pépinière.

Au cours de l'année, 3 ont quitté les locaux.

Au 31 décembre 2014, sur les 35 places de travail disponibles, 28 étaient occupées ou déjà réservées. Le taux d'occupation est passé de 42.86% fin 2013 à 80% fin 2014, un record encore jamais atteint auparavant.



Résultats des activités



Le nombre moyen d'entreprises par gestionnaire est plus élevé en 2014 qu'en 2013, sachant qu'un des postes a été vacant pendant une période d'environ six mois.

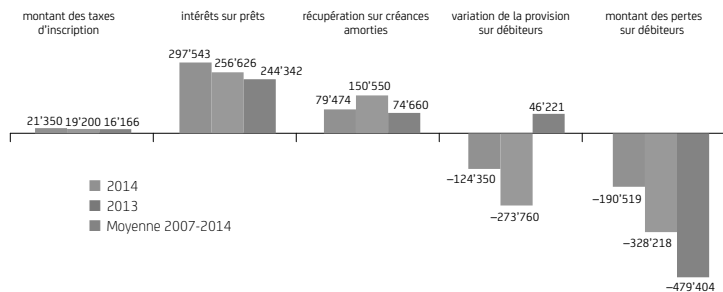
SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 885

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT DE PERFORMANCE

RAPPORT ANNUEL 2014

Activité sur les dossiers de financement en montant



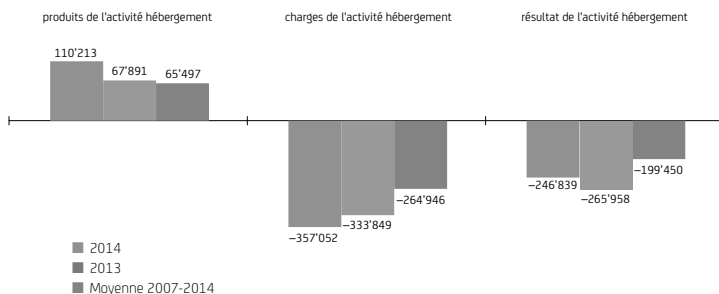
En 2014, la taxe d'inscription a été augmentée de CHF 50.- afin de couvrir la prise en charge des extraits de l'office des poursuites et faillites par la Fondetec.

Le nombre de dossiers provisionnés est lui passé de 22 en 2013 à 21 en 2014.

La provision sur débiteur a augmenté de CHF 124'350.- par rapport à 2013, représentant un montant total au 31 décembre 2014 de CHF 2'130'235.-.

En 2014, 13 prêts ont été clôturés, représentant un montant total de CHF 1'423'000.- qui avaient été acceptés. De plus, deux prêts qui avaient été passés en perte ont finalement été soldés en fin d'année.

Résultat de l'activité hébergement



Rapport financier



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

sur les comptes annuels au Conseil de Fondation de la
FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Les informations contenues dans le rapport de performance, joint au présent rapport, ne font pas l'objet de notre contrôle.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes Suisses GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, conformément aux normes Suisses GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

J...

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 887
Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT ANNUEL 2014

RAPPORT FINANCIER

SFG

- 2 -

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des Obligations) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 36, al. 4 du règlement de la Fondation et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 21 mai 2015

SFG Conseil SA


F. Savigny
Expert-réviseur agréé


A. Pierroz
Expert-réviseur agréé
(Responsable de la révision)

Annexes

- Comptes annuels :
- Bilan
 - Compte d'exploitation
 - Tableau de variation des fonds propres
 - Tableau des flux de trésorerie
 - Annexe
 - Rapport de performance

S38/P83/B94-1288rapport succinct 2014 – No 4374

Bilan au 31 décembre 2014

	2014 CHF	2013 CHF
ACTIF		
Disponible et réalisable		
Caisse	317.60	252.25
CCP	1'142'795.63	950'879.39
Banques	299'866.22	1'159'916.21
Débiteurs prêts nets à moins d'un an	1'823'533.13	1'543'277.35
Débiteurs locations nets à moins d'un an	4'477.50	40.45
Titres & Placements – Nets	2'407'799.54	1'527'920.09
Comptes de régularisation actif	125'212.40	123'196.08
	5'804'002.02	5'305'481.82
Actif immobilisé		
Débiteurs nets à plus d'un an	3'372'949.12	2'586'821.17
Immobilisations corporelles	474'437.71	493'677.54
Immobilisations financières	70'949.60	70'920.15
	3'918'336.43	3'151'418.86
TOTAL DE L'ACTIF	9'722'338.45	8'456'900.68
PASSIF		
Exigible à court terme		
Comptes de régularisation passif	89'799.60	57'002.35
	89'799.60	57'002.35
Capital de l'organisation		
Capital	10'899'898.33	9'935'260.31
Résultat de l'exercice	(1'267'359.48)	(1'535'361.98)
	9'632'538.85	8'399'898.33
TOTAL DU PASSIF	9'722'338.45	8'456'900.68

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 889

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT ANNUEL 2014

RAPPORT FINANCIER

Compte d'exploitation de l'exercice 2014

	2014 CHF	Budget 2014 CHF	Ecart CHF	2013 CHF
Produits de l'activité de soutien				
Frais d'inscription de CHF 350 par dossier	21'400.00	21'000.00	400.00	19'200.00
Intérêts sur prêts	297'543.35	251'496.00	46'047.35	256'626.65
	318'943.35	272'496.00	46'447.35	275'826.65
Charges de l'activité de soutien				
Pertes nettes sur débiteurs	(111'044.40)	(300'000.00)	188'955.60	(177'668.18)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	(124'350.00)	(90'000.00)	(34'350.00)	(273'760.00)
Honoraires avocats pour enquêtes sur dossiers	(35'390.80)	(50'000.00)	14'609.20	(33'638.30)
Frais de représentation	(8'607.00)	(6'000.00)	(2'607.00)	(8'512.75)
	(279'392.20)	(446'000.00)	166'607.80	(493'579.23)
Résultat de l'activité de soutien	39'551.15	(173'504.00)	213'055.15	(217'752.58)
Produits de l'activité pépinière				
Sous-locations pépinière	110'213.22	192'435.00	(82'221.78)	67'891.86
	110'213.22	192'435.00	(82'221.78)	67'891.86
Charges de l'activité pépinière				
Frais de locaux	(185'826.75)	(186'303.80)	477.05	(197'458.79)
Salaires et charges sociales	(121'537.15)	(111'320.45)	(10'216.70)	(86'063.15)
Frais administratifs	(14'688.00)	(14'688.00)	–	(14'688.00)
Honoraires & frais juridiques	(787.10)	(1'500.00)	712.90	(283.50)
Amortissements	(36'505.60)	(35'455.55)	(1'050.05)	(35'355.95)
Produits divers	5'403.00	–	5'403.00	–
Provision s/ risque locatif	(3'110.30)	–	(3'110.30)	–
	(357'051.90)	(349'267.80)	(7'784.10)	(333'849.39)
Résultat de l'activité pépinière	(246'838.68)	(156'832.80)	(90'005.88)	(265'957.53)
Résultat intermédiaire 1	(207'287.53)	(330'336.80)	123'049.27	(483'710.11)

Compte d'exploitation de l'exercice 2014 (suite)

	2014 CHF	Budget 2014 CHF	Ecart CHF	2013 CHF
Résultat intermédiaire 1 (report)	(207'287.53)	(330'336.80)	123'049.27	(483'710.11)
Coût nets de fonctionnement				
Salaires	(724'430.35)	(695'395.80)	(29'034.55)	(619'522.85)
Jetons de présence	(34'425.00)	(45'000.00)	10'575.00	(37'005.00)
Charges sociales	(146'910.40)	(142'580.36)	(4'330.04)	(125'553.25)
Frais de personnel	(18'354.40)	(25'500.00)	7'145.60	(13'948.97)
Frais de locaux	(112'831.50)	(116'478.20)	3'646.70	(114'786.00)
Frais administratifs	(138'809.31)	(137'590.00)	(1'219.31)	(138'395.47)
Honoraires & frais juridiques	(20'460.00)	(21'720.00)	1'260.00	(29'390.00)
Amortissements	(56'280.20)	(51'680.90)	(4'599.30)	(43'608.00)
Produits divers	91'523.75	36'000.00	55'523.75	43'313.00
	(1'160'977.41)	(1'199'945.26)	38'967.85	(1'078'896.54)
Résultat intermédiaire 2	(1'368'264.94)	(1'530'282.06)	162'017.12	(1'562'606.65)
Produits financiers				
Revenus des titres	40'683.37	37'500.00	3'183.37	24'391.90
Bénéfices sur ventes de titres	—	—	—	—
Intérêts bancaires	1'617.45	1'500.00	117.45	2'567.00
Plus-values sur titres	80'242.94	—	80'242.94	7'403.17
	122'543.76	39'000.00	83'543.76	34'362.07
Charges financières				
Pertes sur ventes de titres	(11'826.78)	—	(11'826.78)	(610.00)
Intérêts et frais bancaires	(903.65)	(1'000.00)	96.35	(824.23)
Commissions et droits de garde	(8'907.87)	(4'600.00)	(4'307.87)	(5'683.17)
	(21'638.30)	(5'600.00)	(16'038.30)	(7'117.40)
Résultat financier	100'905.46	33'400.00	67'505.46	27'244.67
PERTE D'EXPLOITATION	(1'267'359.48)	(1'496'882.06)	229'522.58	(1'535'361.98)

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 891

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

RAPPORT ANNUEL 2014

RAPPORT FINANCIER

Tableau de variation des fonds propres

	2014 CHF	2013 CHF
Capital au 1 ^{er} janvier	8'399'898.13	7'435'260.11
Augmentation du capital	2'500'000.00	2'500'000.00
Résultat de l'exercice	(1'267'359.48)	(1'535'361.98)
Capital au 31 décembre	9'632'538.65	8'399'898.13

Le capital de dotation de la fondation de droit privé était initialement constitué de CHF 20 millions versés par la Ville de Genève le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997.

Ce capital initial a servi à financer l'activité et l'exploitation de la Fondation de droit privé depuis sa constitution en 1997. Au 1^{er} janvier 2007, le capital net apporté dans la fondation de droit public représentait un montant de CHF 11'576'106.19.

En date du 16 février 2010, le Conseil municipal de la ville de Genève a accepté de capitaliser la Fondetec à hauteur de CHF 10'000'000.--. Dans les conditions de libération du capital il était demandé qu'un contrat de prestations soit établi entre la Fondetec et la Ville de Genève. Cependant, la réalisation de celui-ci n'est pas conforme avec les statuts de la Fondetec. Pour ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a décidé lors de sa séance plénière du 22 mars 2011 d'annuler l'article 2 de la délibération du 16 février 2010 («Art. 2 – Le versement de ce montant doit être accompagné d'un contrat de prestations à établir entre le Conseil administratif et la Fondetec, à l'image de celui liant la Fondation d'aide aux entreprises à l'Etat de Genève»).

Finalement, en date du 31 août 2011, une convention de financement a été signée entre la Ville de Genève et la Fondetec dans le but de déterminer les modalités du financement de la Fondetec par la Ville de Genève, précisement le montant des échéances des différents versements relatifs à la redotation, conformément aux délibérations acceptées par le Conseil municipal les 16 février 2010 et 22 mars 2011 (PR-711 et PR 868). A titre de redotation la Ville de Genève

octroie à la Fondetec CHF 10'000'000.-- payables à raison de CHF 2'500'000.-- par année, à partir de 2011 et ce jusqu'en 2014. Pour la 1^{re} annuité, il a été convenu que celle-ci serait effectuée à la signature de la convention de financement, quant aux autres annuités celles-ci seront effectuées en deux tranches de CHF 1'250'000.--, la 1^{re} tranche avant le 30 juin à réception du rapport annuel d'activité de la fondation, accompagné du compte de pertes et profits, du bilan de l'exercice précédent, du rapport de l'organe de contrôle et du budget de la fondation pour l'exercice en cours, la 2^{re} tranche avant le 31 décembre, sous condition du vote des comptes et des rapports de la fondation par le Conseil municipal.

La 1^{re} tranche de CHF2'500'000.-- a été versée à la Fondetec en date valeur du 22 septembre 2011. La Ville de Genève a versé la 2^{re} annuité, en 2 paiements de CHF1'250'000.-- chacune, le premier en date du 16 août 2012 et le deuxième courant 2013, le 28 mars 2013. La 3^{re} annuité a été versée sur La Ville de Genève en 2 paiements en date des 19 juillet 2013 et 30 mai 2014. La première tranche de la 4^{re} annuité a été reçue le 3 juillet 2014.

Tableau de flux de trésorerie

	2014 CHF	2013 CHF
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(1'267'359.48)	(1'535'361.98)
Amortissements des immobilisations corporelles	92'785.80	78'963.95
Débiteurs prêts bruts au 01.01.2014	6'135'983.52	6'111'923.09
Libération de crédits	3'280'782.35	2'026'332.55
Intérêts sur les prêts	297'543.35	256'626.65
Pertes s/débiteurs*	(190'518.60)	(328'218.91)
Remboursement de crédits	(2'197'073.37)	(1'930'679.86)
1'190'733.73	24'060.43	
Débiteurs prêts bruts au 31.12.2014	7'326'717.25	6'135'983.52
(Augmentation) / diminution des débiteurs prêts	(1'190'733.73)	(24'060.43)
Provision perte s/débiteurs au 01.01.2014*	(2'005'885.00)	(1'732'125.00)
Provision perte s/débiteurs au 31.12.2014*	(2'130'235.00)	(2'005'885.00)
Aug. /(dim.) provision perte s/débiteurs*	124'350.00	273'760.00
(Augmentation) / diminution des débiteurs location	(7'547.35)	(40.45)
Aug. /(dim.) provision perte s/débiteurs location*	3'110.30	0.00
(Augmentation) des comptes régularisation actif	(2'016.32)	(38'449.81)
(Diminution) des comptes régularisation passif	32'797.25	(59'089.33)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	(2'214'613.53)	(1'304'278.05)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		
(Augmentation) / Diminution des titres	(800'585.45)	(272'798.91)
Augmentation/(diminution) provision sur titres	(79'294.00)	(9'334.15)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(73'545.97)	(59'525.20)
Acquisition d'immobilisations financières	(29.45)	(34.35)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	(953'454.87)	(341'692.61)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		
Augmentation du capital de dotation	2'500'000.00	2'500'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	2'500'000.00	2'500'000.00
Flux de trésorerie net de la période	(668'068.40)	854'029.34
Variation des liquidités au bilan		
Liquidités au 1 ^{er} janvier	2'111'047.85	1'257'018.51
Liquidités au 31 décembre	1'442'979.45	2'111'047.85
Augmentation / (diminution) des liquidités	(668'068.40)	854'029.34

* éléments non monétaires

Événements et partenariats

ÉVÉNEMENTS

15 MAI 2014, SOIRÉE D'OUVERTURE DU PRIX IDDEA
Organisé par l'association IDDEA

10 JUIN 2014, ÉVÉNEMENT ANNUEL
Organisé par la Fondetec

15 ET 16 OCTOBRE 2014, SALON BITOUBI
Organisé par PME perspectives SA

18-21 NOVEMBRE 2014, SEMAINE DE L'ENTREPRENEURIAT
Organisé par l'Université de Genève

21 NOVEMBRE 2014, DÉCOUVERTE DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES FONDETEC ET DE QUATRE DE SES ENTREPRISES
Organisé par la Fondetec dans le cadre de la semaine de l'Entreprenariat

26 NOVEMBRE 2014, REMISE DU PRIX IDDEA
Organisé par la Jeune Chambre Internationale

27 NOVEMBRE 2014, REMISE DU PRIX IMPACT – ASHOKA
Organisé par Ashoka

PARTENARIATS

CONCOURS IMPACT – SOUTIEN DE PROJETS SOCIALEMENT INNOVANTS
De mai à novembre 2014
Organisé par Ashoka

CONCOURS IDDEA – IDÉES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES ENTREPRISES D'AVENIR
D'avril à novembre 2014
Organisé par l'association IDDEA

COURS DE BUSINESS CREATION
En mai et octobre 2014
Organisé par CTI Start-up

EMISSION TV 3D ECO
Depuis septembre 2013
Coproduite avec Léman Bleu et la FER Genève

START-UP WEEKEND GENÈVE
Du 5 au 7 novembre 2014
Organisé par Alexis Moeckli et Cyril Dorsaz

PRIX CREAGIR
De septembre 2014 à février 2015
Organisé par la HES-SO Genève

Entreprises sélectionnées

Activité de financement



■ ACACIAS – BÂTIE

- Creiform Anthony Giovanni Cosatto

■ CHAMPEL

■ EAUX-VIVES – CITÉ

- Greenwich Dealing Trading Group SA
- En faim – Doronn Ophir
- Martine SA
- Davidoff Brothers since 1983 SA
- 3Dvice Sàrl
- Oehler – enseigne « Alhambra Coiffure »

■ GROTTES – SAINT GERVAIS

- Baby Boa SA
- Vins de Plaisir Sàrl

■ PÂQUIS – SÉCHERON

- Anatomia La Boutique du Dos SA
- Le Fix – Guillaume Chabry

■ PLAINPALAIS – JONCTION

- Easy2family Sàrl
- L'emploi d'un Temps Sàrl
- My Yogi, Eric Vallotton
- Smart Toys, F. Chirazi
- Blue note Geneva Sàrl
- L'Envie de Fraises Sàrl
- Artemio Sàrl

■ SAINT JEAN – CHARMILLES

- Association Cleen Services – Entreprise de l'économie sociale et solidaire

Les entreprises mentionnées ici sont les sociétés pour lesquelles le prêt a été accepté et les fonds libérés. Les secteurs d'activité des entreprises ont été

déterminés selon la Nomenclature Générale des Activités économique 2008 (NOGA) définis dans le répertoire des entreprises du Canton de Genève.

895

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

RAPPORT ANNUEL 2014

Industrie manufacturière (code C, 10-33)

CREOFORM, ANTHONY GIOVANNI COSATTO
Impression – Impressions 3D, moulage sur différents supports

Anthony Giovanni Cosatto
Rue Eugène-Marziano 17a
1227 Les Acacias
www.creoform.ch



Commerce, réparation auto. (code G, 45-47)

ANATOMIA LA BOUTIQUE DU DOS SA
Vente – Articles médicaux et orthopédiques

Corinne Morax
Rue de Lausanne 37
1207 Genève



GREENWICH DEALING TRADING GROUP SA
Vente – Intermédiaire du commerce en produits divers, développement et commercialisation de prestations de tables de négociation.

Sylvain Brault et Franck Chatillon
Rue de la Tour-Maitresse 10
1204 Genève



LE FIX – GUILLAUME CHABRY
Restauration – café et pâtisserie maison, commerce local

Guillaume Chabry
Avenue de France 17
1202 Genève
info@lefix.ch
www.lefix.ch



ENFAIM – DORONN OPHIR
Traiteur – exploitation d'un bar à jus, vente de jus de fruits et soupes sur les marchés

M. Doronn Ophir
Chemin neuf 4
1207 Genève
info@enfaim.ch
www.enfaim.ch



RAPPORT ANNUEL 2014

ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

SMART TOYS, FRÉDÉRIC CHIRAZI

Vente – commerce de jouets

Frédéric Chirazi
Boulevard St-Georges 66
1205 Genève

L'ENVIE DE FRAISES SÂRL

Vente – Commerce de vêtements et accessoires pour
femmes enceintes et bébésEmilie Thommen Schneeberger et Frédérique Schenker
Rue des Battoirs 5
1205 Genève
www.enviedefraises.ch

L'ENVIE DE FRAISES

Hébergement, restauration (code I, 55-56)

BABY BOA SA

Night Club – Bar, discothèque, concerts

Helen Call-Lin
Rue du Cendrier 22
1201 Genève
www.babyboa.ch

BLUE NOTE GENEVA SÂRL

Restaurant et Live Jazz – exploitation du restaurant
« Blue note »MM. Pierre Olivier Allouche et Michael Dulles
Avenue Henri-Dunant 6
1205 Genève
info@bluenote.ch
www.bluenote.ch

MY YOGI, ERIC VALLOTTON

Restauration – Vente de produits frais et yogourts
glacésEric Vallotton
Avenue du Mail 17
1205 Genève

MARTINE SA

Restauration – Restaurant et service traiteur spécialisé
en cuisine libanaiseMartine et Fouad Klayani
Rue Pictet-de-Rochemont 7
1208 Genève
www.fouadtraiteur.ch

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 897
Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

RAPPORT ANNUEL 2014

VINS DE PLAISIR SÀRL
Restaurant – Exploitation du restaurant La Potinière,
Jardin Anglais
Eric Simonin et Alain Guinchart
Promenade du Lac 2
1201 Genève



Information et communication (code J, 58-63)

3DVICE SÀRL
Commerce – Vente de produits et services en impres-
sion 3D
Matthieu Karotsch
Rue Eugène-Marziano 17a
1227 Les Acacias



EASY2FAMILY
Portail Internet – Service d'aide à l'organisation des
plannings des enfants de parents divorcés
Charles Grossrieder
Rue de la Muse 2
1205 Genève
www.easy2family.com



Services administratifs et soutien (code N, 77-82)

L'EMPLOI D'UN TEMPS SÀRL
Placement de personnel – placement fixe et tempo-
raire
Ursula Siegrist Geoffroy et Marie-Thérèse Siegrist
Rue Dancet 35
1205 Genève
www.e-temps.ch



Autres activités de service (code S, 94-96)

ASSOCIATION CLEEN SERVICES – ENTREPRISE
SOCIALE ET SOLIDAIRE
Nettoyage – Intégration de personnes en difficulté
Laura Venchiarutti
Rue Liotard 5
1202 Genève
www.cleen.ch

DAVIDOFF BROTHERS SINCE 1983 SA
Commerce – Vente et réparation de montres vintage

Roy et Sacha Davidoff
Rue Verdaine 16
1204 Genève
www.davidoffbrothers.com



CAROLE OEHLER
Salon de coiffure – exploitation d'un salon
de coiffure

Carole Oehler
Rue Beauregard 1
1204 Genève

Hébergement

Dans cette section sont présentées toutes les entreprises qui ont été hébergées au cours de l'année 2014 ou qui étaient en attente de signature du bail au 31.12.2014.

Industrie manufacturière (code C, 10-33)

LEPSI SÀRL
Depuis août 2014
Développement informatique – Développement
d'un système de mesure dans l'industrie horlogère
Davy Pillet, Stéphanie Caregnato, Alexandre Vauchel
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.lepsi.ch



WOBOAT
Depuis juin 2014
Conception et vente de boîtiers électroniques qui
permettent à tout propriétaire de communiquer à
distance avec son bateau

Nicolas Vandewegh
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.lepsi.ch



899

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

RAPPORT ANNUEL 2014

Commerce / Réparation auto. (code G, 45-47)

ABC PARTNERS SÀRL

Jusqu'à juin 2014

Commerce – exploitation de distributeurs automatiques au sein d'établissements publics et privés

MM. Michael Almeida, Andy César et Bénédict Barth

Rue Hugo-de-Senger 3

1205 Genève

www.shoesly.ch, michael.almeida@abcpartners.ch



DIWINEA

Depuis avril 2014

Commerce : vente de grands crus au verre sous forme de bouteilles individuelles

Johann Bardey et Olivier Ouhloun

Rue Hugo-de-Senger 3

1205 Genève

www.lepsi.ch



Information et communication (code J, 58-63)

EDITOR PROOF SÀRL

Depuis novembre 2013

Services linguistiques – services de rédaction et d'édition de haute qualité en anglais pour les entreprises et les particuliers

Mme Fabienne Stassen

Rue Hugo-de-Senger 3

1205 Genève

www.editorproof.net, info@editorproof.net



GUEUDET PUBLISHING SA

Depuis janvier 2014

Services de rédaction et de correction de texte de haute qualité en anglais et en français pour les entreprises et les personnes.

M. Edouard Gueudet

Rue Hugo-de-Senger 3

1205 Genève

edouard@egueudet.com



RAPPORT ANNUEL 2014

ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

SIMPREX3D
 Depuis décembre 2014
 Développement informatique – Développement
 et conception de logiciels d'impression 3D
 Mohamed Tageldin
 Rue Hugo-de-Senger 3
 1205 Genève



 Activités spécialisées, scientifiques et techniques (code M, 69-75)

ATELIERSSUD, ANNE-CHRISTINE DUSS
 Communication digitale – agence de
 communication digitale spécialisée dans la création
 de sites internet

Mme Anne-Christine Duss
 Rue Hugo-de-Senger 3
 1205 Genève
 info@atelierssud.ch
 www.atelierssud.ch



MN LEGAL, MAX NIGG
 Jusqu'à avril 2014
 Services juridiques – cabinet de conseil juridique
 spécialisé en droit des affaires

M. Max Nigg
 Rue Hugo-de-Senger 3
 1205 Genève
 www.mnlegal.ch, m.nigg@mnlegal.ch



FINÉTIQUE
 Depuis août 2014
 Services – Cabinet d'analyses financières et gestion
 éthique de fortune

Anthony Chatelanat
 Rue Hugo-de-Senger 3
 1205 Genève
 www.finéthique.ch



SRY
 Depuis février 2014
 Conseils : Spécialisés dans la conduite des projets
 pour l'amélioration des performances économiques,
 sociales et environnementales de l'entreprise, avec
 une utilisation appropriée des ressources.

Sabine Ryckeboer
 Rue Hugo-de-Senger 3
 1205 Genève



SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 901

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

RAPPORT ANNUEL 2014

AD VALORIS
Depuis décembre 2014
Conseils : Conseils en organisation et gestion de projets



Thierry Ungaro
Rue du Rhône 100
1204 Genève
www.advaloris.ch
1205 Genève

Services administratifs et soutien (code N, 77-82)

INTELLECTUAL PROPERTY AVENUE SÀRL
Depuis janvier 2014
Services en propriété intellectuelle– conseil, étude, prestation de services, dans le domaine juridique et notamment propriété intellectuelle et industrielle.



Mme Carine Bourguignon
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.ip-avenue.com, carine.bourguignon@ ip-avenue.com

Enseignement (code P, 85)

AKWIRE SÀRL
Depuis décembre 2011
Formation bancaire - centre de formation spécialisé dans les métiers bancaires et de mise en réseaux des participants avec les employeurs.



MM. Mathieu Bischof et Romain Buob
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.akwire.ch; info@akwire.ch

Autres activités de service (code S, 94-96)

AACE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
Jusqu'à septembre 2014
Architecture– prestations de services appartenant au domaine de la construction



M. Mathieu Griffon
Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève
www.aace.ch, info@aace.ch

L'entreprise IID Advisory a aussi occupé les locaux de la fondetec durant le mois de décembre 2014.



Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève

T +41 22 338 03 60
F +41 22 338 03 69

fondetec@fondetec.ch
www.fondetec.ch



Conseil municipal de la Ville de
Genève
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Genève, le 19 décembre 2014

Concerne : **budget 2015 de la Fondetec**

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à l'article 11 alinéa 2 des statuts qui régissent notre Fondation, nous avons le plaisir de vous remettre en annexe le budget 2015 de la Fondetec voté en séance plénière de notre Conseil de fondation tenue le 11 décembre 2014.

En vous en souhaitant bonne réception de la présente et demeurant naturellement à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

fondetec

Jérôme Favoulet
Directeur

Annexes : budget 2015 + indicateurs
Copies à : Président Conseil municipal – M. Olivier Baud
Présidente Commission des finances – M. Vera Figuerak



SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir) 903

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2014, budget de fonctionnement 2015

BUDGET 2015 DE FONCTIONNEMENT VOTE LE 11.12.2014.

N°	Produits	Budget 2013	réalisé 2013	Budget 2014	réalisé au 30.09.2014	Budget 2015
3100	produits divers	30'000.00	14'897.85	19'200.00	16'309.25	11'000.00
3103	Indemnités APG & AMAT & ARE	27'016.60	11'015.35	0.00	17'197.25	9'619.10
3102	Mandat oce-new start	19'200.00	17'400.00	16'800.00	16'200.00	27'000.00
	dissolution provision	0.00	0.00		0.00	0.00
	Total	76'216.60	43'313.00	36'000.00	49'706.50	47'619.10

N°	Charges	Budget 2013	réalisé 2013	Budget 2014	réalisé au 30.09.2014	Budget 2015
3000	salaires administration	679'061.60	619'523.10	695'396.11	554'016.84	709'876.75
3001	jetons de présence	54'000.00	37'004.75	45'000.00	20'990.30	45'000.00
3010 - 3015	charges sociales, LPP, assurances LAA, APG	138'825.90	129'553.25	142'580.25	106'705.80	149'757.84
3022	Formation & séminaires	20'000.00	8'252.12	15'000.00	4'268.85	15'000.00
3020	fraix personnel	4'000.00	1'945.95	4'000.00	434.10	4'000.00
3023	fraix recrutement	2'000.00	0.00	1'500.00	3'240.00	10'000.00
3021	fraix de déplacements	5'000.00	3'750.90	5'000.00	3'445.70	5'000.00
3050	Loyers locaux + charges + locaux hugo de senger occupés par personnel Fondetec	96'748.20	96'748.20	96'748.20	72'394.70	96'748.20
3051	electricité	4'250.00	5'512.80	6'000.00	4'134.60	6'000.00
3052	Loyers parking	8'280.00	8'280.00	8'280.00	6'210.00	8'280.00
3053	Entretien locaux	5'000.00	2'340.15	3'500.00	618.65	7'395.00
3054	assurance RC, incendie	1'700.00	1'904.85	1'950.00	1'967.90	1'700.00
3060	fournitures de bureau	9'000.00	14'922.00	7'000.00	6'938.90	8'750.00
3061	fraix tél - fax- natel-internet	14'000.00	12'743.00	12'000.00	6'380.35	11'000.00
3033	fraix juridique - fraix RC	1'200.00	630.00	1'200.00	720.00	1'200.00
3031	révision et évaluation	25'000.00	28'760.00	20'520.00	-1'780.00	23'320.00
3062	maintenence matériel bureau	5'000.00	1'912.70	3'000.00	0.00	5'076.00
3063	leasing photocopieur	13'235.00	13'443.20	13'440.00	10'082.40	12'856.60
3070	fraix informatique consommables	2'000.00	6'123.10	4'000.00	232.45	1'500.00
3071	maintenence informatique	12'000.00	15'432.84	12'000.00	22'203.95	30'000.00
4000	affranchissements & fraix postaux	2'000.00	2'187.10	3'000.00	1'865.20	3'000.00
4001	action prospective manifestations, cotisations associations & clubs	59'150.00	49'389.18	65'150.00	38'526.85	60'000.00

N°	Produits	Budget 2013	réalisé 2013	Budget 2014	réalisé au 30.09.2014	Budget 2015
4002 - 4004	imprimés, publicité, carte vœux & visite + Abonnements	10'000.00	22'242.35	18'000.00	19'766.25	20'000.00
3040	amortissement mobilier	8'866.30	8'374.65	8'429.30	6'873.80	9'000.00
3044	amortissement informatique	10'131.00	10'677.10	11'432.30	8'781.30	10'000.00
3043	amortissement matériel expo	1'465.80	1'602.35	2'293.10	1'719.80	1'559.95
	amortissement site Internet & outi gestion+ stat	14'202.00	8'437.50	15'000.00	14'010.50	30'000.00
	amortissement travaux	10'925.80	10'967.45	10'977.20	8'327.85	10'979.95
	amortissement travaux sécurité	1'590.45	1'590.35	1'590.40	1'193.05	2'000.00
	amortissements machines bureau	3'665.00	1'958.60	1'958.61	1'469.30	2'000.00
	Total	1'222'836.65	1'122'209.64	1'235'946.47	924'938.65	1'300'900.23
	Résultat de fonctionnement	-1'146'620.05	-1'078'898.64	-1'199'946.47	-876'232.09	-1'253'281.13

BUDGET 2015 GESTION S/ TITRES

N°	Produits	budget 2013	réalisé 2013	Budget 2014	réalisé 2014 au 30.09.2014	budget 2015
5400-5401	intérêts bancaires	1'500.00	2'567.00	1'500.00	7.40	1'500.00
5402-5403	dividendes s/titres	31'250.00	24'391.90	37'500.00	29'464.29	30'000.00
5500	gain de change	0.00		0.00		0.00
5501	produit vente sur titres	0.00		0.00		0.00
5600	dissolution provision s/titres	0.00	7'403.17	0.00	40'762.00	15'000.00
	Total	32'750.00	34'362.07	39'000.00	76'233.69	46'500.00

	Charges	budget 2013	réalisé 2013	Budget 2014	réalisé 2014 au 30.09.2014	budget 2015
5000	charges financières c/c	1'200.00	624.23	1'000.00	773.35	1'000.00
5001	charges et droits de garde s/titres	3'200.00	5'683.17	4'600.00	6'552.03	8'000.00
5100	perte de change	0.00		0.00		0.00
5101	perte vente s/titres	0.00	610.00	0.00	452.16	0.00
5200	provision moins value s/titres	0.00		0.00		0.00
	Total	4'400.00	7'117.40	5'600.00	7'777.53	9'000.00
	Résultat s/titres	28'350.00	27'244.67	33'400.00	68'456.16	37'500.00

BUDGET 2015 ACTIVITE DE SOUTIEN

N°	Produits	budget 2013	réalisé 2013	budget 2014	réalisé 2014 au 30.09.2014	budget 2015
4500	taxe inscription	15'000.00	19'200.00	21'000.00	14'400.00	21'000.00
4600	intérêts & commissions s/prêts	241'727.00	256'926.65	251'496.00	211'336.85	300'430.00
4700	dissolution provisions s/dossiers	2'155'215.00	0.00	1'801'935.00	0.00	0.00
4800	récupération s/ créances amorties	0.00	150'550.73	0.00	26'974.20	10'000.00
	Total	2'411'942.00	426'377.38	2'074'431.00	252'711.05	331'430.00

	Charges	budget 2013	réalisé 2013	budget 2014	réalisé 2014 au 30.09.2014	budget 2015
4005	frais de représentation	6'000.00	8'512.75	6'000.00	5'091.00	9'000.00
4100	expertises & honoraires s/dossiers	60'000.00	33'638.30	50'000.00	16'523.95	40'000.00
4200	pertes s/ débiteurs	400'000.00	328'218.91	300'000.00	189'623.25	200'000.00
4301	provision s/risque dossiers	2'355'215.00	273'760.00	1'891'935.00	226'170.00	200'000.00
	Total	2'821'215.00	644'129.96	2'247'935.00	437'408.20	449'000.00
	Résultat s/activité de soutien	-409'273.00	-217'752.58	-173'504.00	-184'697.15	-117'570.00

BUDGET 2015 ACTIVITE PEPINIERE

N°	Produits	budget 2013	réalisé 2013	budget 2014	réalisé 2014 au 30.09.2014	budget 2015
	sous-locations bureau	127'695.00	64'766.60	179'775.00	75'605.00	181'380.00
	sous-locations parkings	10'580.00	996.65	10'810.00	2'070.00	8'740.00
	produits divers et sous- location salle de conference	0.00	2'128.61	1'850.00	1'224.28	2'000.00
	produits divers (AMAT, APG, etc)			0.00		8'835.10
	Total	138'275.00	67'891.86	192'435.00	78'899.28	200'955.10

	Charges	budget 2013	réalisé 2013	budget 2014	réalisé 2014 au 30.09.2014	budget 2015
	salaires pépinière	105'801.30	74'118.10	95'255.45	54'555.15	118'550.95
	charges sociales pépinière	17'373.75	11'945.05	16'065.05	7'870.35	19'013.55
	Loyer locaux et charges locatives	149'481.60	151'491.35	149'481.60	112'377.30	149'481.60
	Loyer parking	19'320.00	17'020.00	19'320.00	14'490.00	19'320.00
	Frais SIG	8'520.00	745.15	5'000.00	-324.55	5'000.00
	frais internet téléphone et maintenance pépinière	0.00	6'915.60	6'915.60	5'186.70	6'915.60
	leasing photocopieur	7'776.00	7'772.40	7'772.40	5'829.30	7'772.40
	Frais entretien pépinière	2'500.00	17'280.90	5'000.00	4'406.55	14'105.00
	Petits aménagements	7'500.00	10'921.39	7'500.00	1'187.90	7'000.00
	frais juridiques, frais d'avocats, taxes pépinière	1'500.00	283.50	1'500.00	50.00	1'000.00
	Amortissement travaux	16'875.20	16'939.55	16'954.60	12'857.25	16'951.81
	Amortissement travaux sécurité	2'456.55	2'456.40	2'456.40	1'841.90	2'455.97
	amortissement mobilier	13'689.70	12'934.85	13'019.30	10'303.50	13'895.00
	amortissements divers aménagements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	amortissement informatique	0.00		0.00	0.00	0.00
	Amortissement machines de bureau	1'421.00	3'025.15	3'025.15	2'268.45	3'024.64
	Total	354'215.10	333'849.39	349'265.55	232'899.80	384'486.52
	Résultat s/activité pépinière	-215'940.10	-265'957.53	-156'830.55	-154'000.52	-183'531.42
	Résultat entreprise	-1'743'483.15	-1'535'361.98	-1'496'880.02	-1'145'473.60	-1'516'882.55

TABLEAU DES INDICATEURS FONDETEC

FAMILLE	INDICATEURS	OBJECTIFS votés le 21.06.2012	REALISE 2012	REALISE 2013	REALISE 2014 (au 09.12.2014)	OBJECTIFS valables des 2015, votés le 11.12.2014	Informations complémentaires
activité de soutien financier	nombre de nouvelles demandes	50	53	65	60	60	
	nombre d'entreprises en cours de suivi	90	95	104	110	100	
	Nombre d'entreprises hébergées	≥ 10	4	6	14	≥ 10	
activité pépinière	taux d'occupation (Places occupées/Places totales)	80%	31.43%	31.43%	80.00%	80%	
	nombre de premier rendez-vous	≥ 120	168	153	156	150	
	Nombre de mandats	≥ 2	3	5	5	≥ 2	Produits liés à l'activité / I résultat d'entreprise I + produits liés à l'activité) Nb: produits liés à l'activité = intérêts/prêts + taxes d'inscription + produits pépinière + mandat
Résultat entreprise	taux d'autofinancement de l'activité	≥ 15 %	22.61%	18.87%	22.69%	≥ 15 %	
	charges salariales totales des entreprises soutenues /résultat Fondetec	≥ 5	12.96			≥ 10	

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cet objet à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct du rapport à la commission des finances est accepté à l'unanimité (67 oui).

20. 11^e plan financier d'investissement 2016-2027 (D-39).

Table des matières	
Introduction	4
Contexte	4-6
Evolution des dépenses d'investissement	
Volumes financiers du PFI	
Crédits votés	
Suivi des dépenses d'investissement	
Méthode	7
Conclusion	7-8
TABLEAUX ET GRAPHIQUES	
Tableau et graphique N° 1 : Planification des dépenses des crédits votés, déposés et marge disponible pour de nouveaux projets	9
Tableau et graphique N° 2 : Répartition des investissements totaux par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues	10
Tableau et graphique N° 3 : Répartition des investissements votés et déposés par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues	11
Tableau et graphique N° 4 : Répartition des projets actifs par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues	12
Graphiques : Evolution des dépenses totales par groupes fonctionnels	13
	14-15
Tableaux : Dépenses et recettes prévisionnelles 2016 par département et service gestionnaire	16
Principaux crédits de réalisation dont la dépense 2016 estimée est égale ou supérieure à 1 Mio de francs	17
Listes détaillées	
Présentation des listes	18
Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal	19-40
Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal	41-46
Projets actifs	47-59
Lexique des abréviations	60-61

Introduction

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1., du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes¹ (B 6 05.01), le Conseil administratif vous présente le 11^{ème} Plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève couvrant les années 2016 à 2027. Il est déposé de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement 2016.

Le PFI permet de disposer d'un tableau de bord des investissements précieux et efficace.

Le PFI est un outil à usage multiple qui assure la transparence des activités municipales à plusieurs niveaux :

- Au plan politique, il représente un plan d'intentions en termes de projets et de priorités des investissements.
- Au plan stratégique, il représente un outil de planification, de coordination et d'analyse.
- Sur un plan opérationnel, enfin, il est un outil de gestion pour l'ensemble des services gestionnaires et bénéficiaires.

¹ (B 6 05.01) « Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote. »

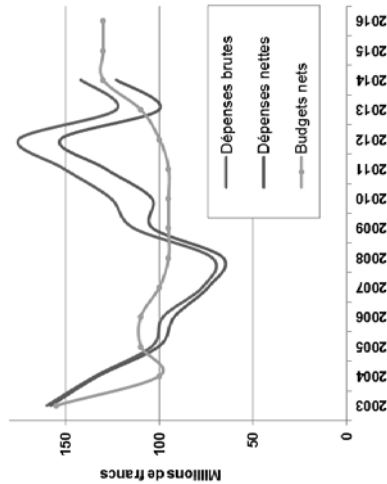
Contexte

Les crédits d'investissements représentent une manne financière essentielle pour le développement des prestations et des projets de la municipalité ainsi que pour l'entretien de son patrimoine. Mois après mois, ils font l'objet de nombreuses discussions et analyses entre les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Evolution des dépenses d'investissement

Ce graphique compare les dépenses brutes, les dépenses nettes ainsi que les budgets annuels nets.

Investissements : budgets et dépenses



Les dépenses d'investissement peuvent sensiblement varier d'une année à l'autre. Envisager des dépenses linéaires sur plusieurs années n'est pas réaliste en fonction d'incertitudes liées à la gestion de différents projets municipaux. Dépendantes de nombreux paramètres et de plusieurs éléments aléatoires liés à l'avancement des chantiers par exemple, ces dépenses sont logiquement fluctuantes. Il est certes possible d'influencer une tendance mais pas d'envisager une linéarité permanente. Il serait cependant souhaitable de pouvoir maîtriser l'amplitude des variations annuelles observées. De plus, il convient de relever que, sur la durée, la moyenne annuelle des dépenses d'investissements se monte à environ 110 millions de francs nets, moyenne sensiblement comparable aux budgets prévus.

Volumes financiers du PFI

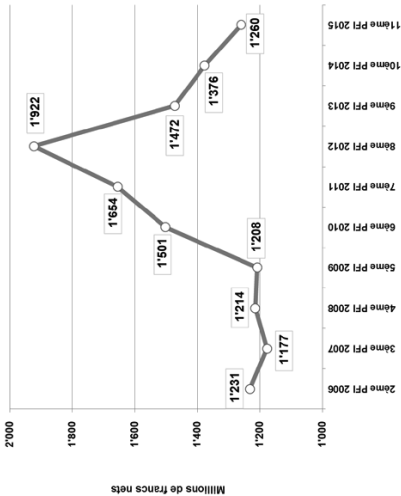
Le volume financier global d'un PFI totalise les dépenses prévues des crédits déjà votés par le Conseil municipal, des crédits déposés (à l'examen de votre Conseil), ainsi que les projets actifs chiffrés à l'étude dans les services.

Évalué à un montant global de l'ordre de 1.2 milliards de francs entre le deuxième PFI (2007 - 2018) et le cinquième PFI (2010 - 2021), le volume financier global du plan a considérablement augmenté dès 2010, pour s'élever à plus de 1.9 milliards dans le huitième PFI.

Cette augmentation avait plusieurs causes, dont notamment :

- l'introduction de plusieurs projets à fort impact financier ;
- l'introduction régulière de nouveaux projets actifs ;
- l'ajustement régulier des coûts des projets en fonction de l'avancement des études ;
- la présentation au Conseil municipal de certains projets non prévus initialement dans la planification financière.

Evolution des volumes financiers nets du PFI



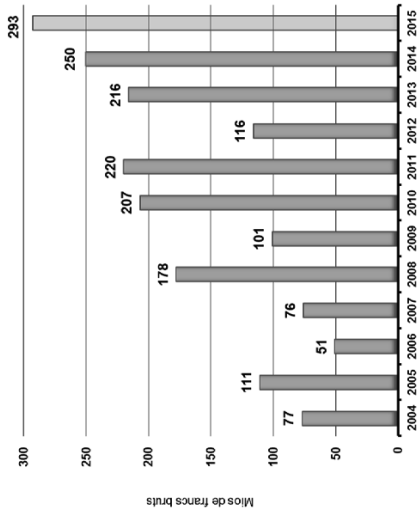
Le volume global a été largement réduit en fonction de plusieurs décisions prises par le Conseil administratif ces dernières années. Pour ce 11^{ème} PFI, ce volume reste encore assez réduit notamment par le fait que certains projets à venir, parfois à fort impact financier, ne sont pour le moment pas chiffrés. Ils le seront ultérieurement en fonction de l'avancement des études.

Ramené sur une période de douze ans, ce volume global de 1'260 millions de francs correspond à une dépense annuelle moyenne de l'ordre de 105 millions de francs. Cette valeur reste toutefois théorique dès lors que la planification n'est pas linéaire sur l'ensemble de l'espace temporel de douze ans prévu par le plan et que certains projets actifs ne sont pas encore chiffrés.

Crédits votés

Le graphique ci-après détaille les sommes annuelles brutes des crédits votés par le Conseil municipal.

Crédits votés de 2004 à 2015
2015 représente la situation provisoire au 30 juin



L'impact financier des crédits déjà votés est important et aura une incidence certaine sur plusieurs années.

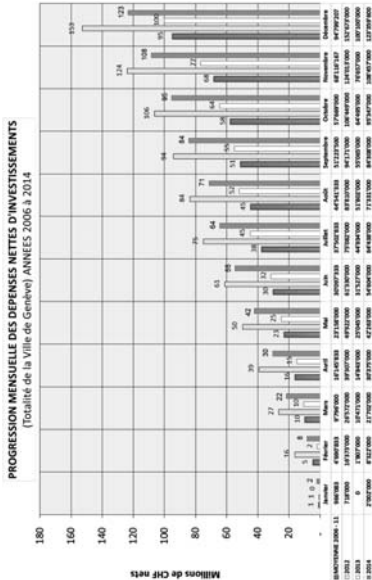
Suivi des dépenses d'investissement (Monitoring)

Pour faciliter le suivi financier des opérations en cours de réalisation ou d'étude et de respecter le volume global annuel défini par le Conseil administratif, différents outils de « monitoring » sont en exploitation.

Suivi mensuel global

Le suivi mensuel des dépenses totales de la municipalité permet de surveiller l'évolution ou la progression de ces dépenses, en vue notamment de respecter l'enveloppe globale définie par le Conseil administratif.

L'expérience montre qu'en général la progression des dépenses est relativement linéaire sur les dix premiers mois d'une année civile. Par contre, sur les deux derniers mois, elles croissent de manière plus exponentielle, conséquence des boucllements annuels auxquelles sont astreintes les entreprises.



Suivi financier par service gestionnaire

En plus de la planification technique des différentes opérations qu'ils pilotent, les services gestionnaires doivent désormais respecter une « enveloppe » globale maximum par année. Là également, un suivi mensuel a été mis en place.

Même si la Loi sur l'administration des communes (LAC) ne fixe pas de limite dans la temporalité des dépenses d'un crédit d'engagement, un objectif annuel global des dépenses d'investissement ne pourra être maîtrisé sans une planification plus fine et un respect de celles-ci par service gestionnaire.

A titre d'exemple, en matière de planification des dépenses à court terme, pour des crédits déjà votés par votre Conseil, une attention particulière est désormais portée sur le moment du démarrage de certains gros chantiers.

Méthode

L'analyse des précédents PFI montre qu'il est devenu extrêmement difficile d'élaborer, de façon fiable et avec une précision suffisante, une planification des dépenses d'investissement au-delà de l'année en cours, voire de la suivante, compte tenu des nombreux paramètres susceptibles d'influencer le planning intentionnel des projets.

Parmi ceux-ci, citons notamment :

- le délai de traitement des propositions de crédits soumises à la délibération du Conseil municipal ;
- l'incertitude liée au sort que ce dernier peut réserver à certains d'entre eux, compte tenu de majorités politiques parfois fluctuantes ;
- le risque de référendum qui touche quelques projets emblématiques ;

- l'incertitude liée au financement de tiers de dossiers particuliers ;
- le montage politique délicat de projets liés, comme par exemple l'aménagement de zones à priorité piétonne et le principe de compensation du stationnement supprimé en surface ;
- les risques d'oppositions et de recours, à toutes les phases du projet (autorisation de construire, adjudication, etc.) ;
- l'allongement du délai de traitement administratif des dossiers ;
- la coordination parfois difficile avec certains services de l'Etat ;
- la capacité de travail des services et des mandataires ;
- etc.

Dans ces conditions, le Conseil administratif considère que toute planification de dépenses à moyen et long terme se révèle être un exercice périlleux, au résultat plus qu'aléatoire. Ce PFI n'engage le Conseil administratif que comme plan d'intention.

Conclusion

Le Conseil administratif accorde une importance particulière à la gestion des investissements et à l'évolution potentielle de la dette. Il a décidé de garder pour le 34^{ème} budget financier quadriennal 2016-19 (BFQ) la limite annuelle d'investissement à 130 millions de francs nets.

La question du niveau « optimal » d'endettement fait l'objet de débat dans les collectivités publiques depuis longtemps. De manière contextuelle, une croissance de l'endettement est un report de charges vers les générations futures. Ce report se justifie pleinement par la création d'une nouvelle infrastructure qui sera également transmise. De plus, le poids de cette création de richesse est étalée dans le temps.

Les charges de fonctionnement induites par les investissements, à savoir les amortissements, les charges d'intérêt ainsi que les frais de fonctionnement des nouveaux équipements ainsi créés se déclinent également dans le temps. Enfin, les conséquences sur l'équilibre du budget de fonctionnement doivent être relevées. Cependant, l'ensemble de ces contraintes représentent les conditions cadres pour la production de richesses à venir (crèches, écoles, etc.).

Les différents projets de ce PFI visent à défendre le droit à la ville pour tous. La municipalité doit aussi répondre à des défis majeurs ou à différentes obligations avec des partenaires. Elle doit enfin entretenir avec une vision stratégique son patrimoine financier et administratif.

Ce PFI démontre à nouveau que les projets déjà engagés sont nombreux et, à court terme, la marge de manœuvre pour en introduire de nouveaux est ténue. Actuellement, des ressources financières importantes sont prévues dans les domaines de la culture, du logement, de l'aménagement ainsi que pour les équipements scolaires. Comme pour les précédents plans financiers, le Conseil administratif vous livre ce document stratégique en espérant qu'au-delà des seuls chiffres, il suscitera des échanges et de riches débats avec les élus et les élus du Conseil municipal.

Tableaux et graphiques

Le total du PFI cumule trois types d'objets :

- ✓ les crédits déjà votés par le Conseil municipal (sommes non encore dépensées partiellement ou en totalité) ;
- ✓ les crédits déposés soumis à la délibération du Conseil municipal ;
- ✓ les projets retenus par le Conseil administratif, c'est-à-dire les projets actifs chiffrés ou non.

Ces différents documents de synthèse sont présentés comme suit :

Tableau et graphique N° 1 – Totalité du plan

Planification des dépenses et recettes totales d'investissement.

Il s'agit des crédits votés, déposés et de la marge disponible pour de nouveaux projets actifs retenus dans le plan financier.

Le tableau détaille les dépenses et recettes annuelles.

La représentation graphique mentionne des dépenses nettes. Les couleurs sont identiques à celles des listes détaillées.

Tableau et graphique N° 2 – Totalité du plan

Ils cumulent les dépenses prévues des crédits votés, déposés et des projets actifs.

Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

Tableau et graphique N° 3 – Crédits votés et déposés

Ils cumulent les dépenses prévues des crédits votés et déposés.

Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

Tableau et graphique N° 4 – Projets actifs

Ils cumulent les dépenses des projets actifs dont l'estimation de coût est connue. Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

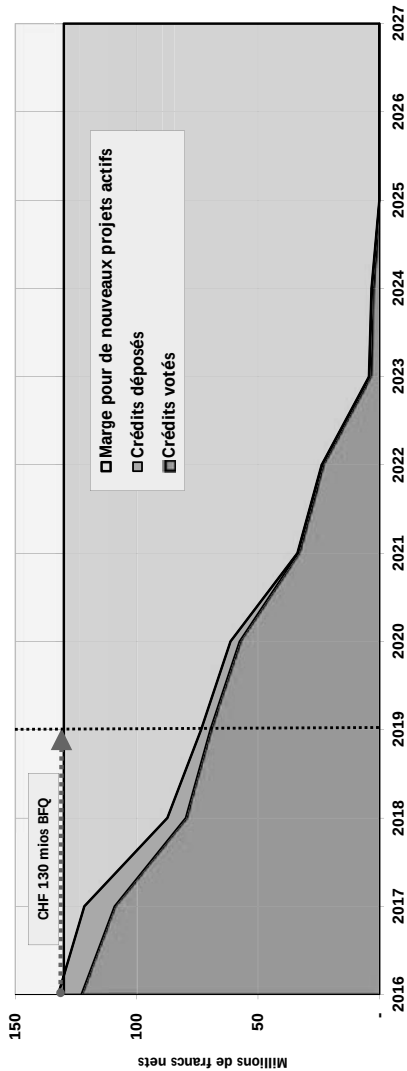
Graphiques – Evolution des dépenses prévues par groupe fonctionnel

Il s'agit des crédits votés, déposés et des projets actifs cumulés et détaillés par groupes fonctionnels.

Les graphiques représentent l'évolution des dépenses totales prévues pour la période allant du 2^{ème} au 11^{ème} PFI.

Planification estimée des dépenses des crédits votés, déposés et marge disponible pour de nouveaux projets

Situation au 30 juin 2015															Graphique N° 1	
(en millions de francs bruts et nets, arrondis)																
34 ^{ème} BFQ 2016-2019																
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Totaux bruts	%	Recettes	Totaux nets
Crédits votés	133	122	113	110	87	45	24	4	3	-	-	-	640	38%	137	503
Crédits déposés	10	14	7	4	4	0	0	0	0	-	-	-	40	2%	2	38
Totaux bruts	143	136	120	114	91	45	24	4	3	-	-	-	680	40%	139	541
Recettes prévues (à déduire)	11	14	33	40	29	11	1	-	-	-	-	-	139	●		
Totaux nets (votés + déposés)	132	122	87	74	62	34	23	4	3	-	-	-				541
Marge pour de nouveaux projets actifs	-2	8	43	56	68	96	107	126	127	130	130	130		60%		1'019
Totaux annuels nets projetés	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	1'699	100%	139	1'560



Répartition des investissements totaux par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues

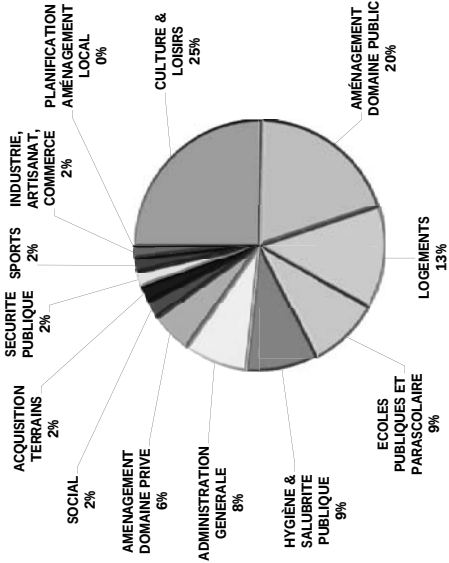
(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N°2

Ces montants cumulent trois types de dépenses prévues, soit les :

- crédits déjà votés,
- crédits en cours d'examen par le Conseil municipal (dépôtsés),
- projets actifs dont le chiffrage est connu.

Groupes fonctionnels	Mios CHF	%
040 CULTURE & LOISIRS	370	25%
100 AMÉNAGEMENT DOMAINE PUBLIC	286	20%
010 LOGEMENTS	193	13%
030 ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE	136	9%
080 HYGIÈNE & SALUBRITÉ PUBLIQUE	134	9%
110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	120	8%
090 AMÉNAGEMENT DOMAINE PRIVÉ	79	6%
060 SOCIAL	34	2%
130 ACQUISITION TERRAINS	31	2%
070 SÉCURITÉ PUBLIQUE	28	2%
050 SPORTS	27	2%
020 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	21	2%
120 PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL	1	0%
Total	1'460	100%



PROJETS VOTES ET DEPOSES

Répartition des investissements votés et déposés par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues

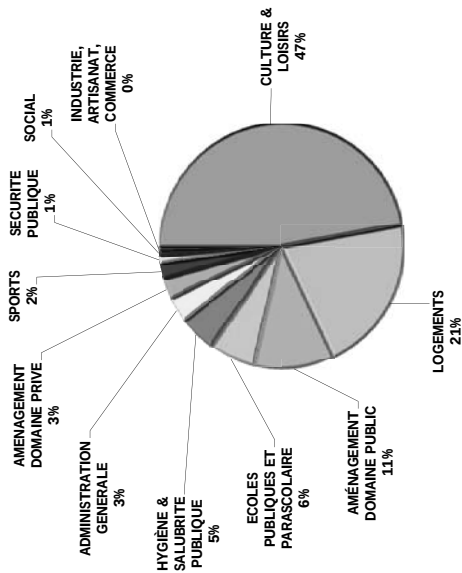
(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Ces montants cumulent deux types de dépenses prévues, soit les :

- crédits déjà votés,
- crédits en cours d'examen par le Conseil municipal (déposés).

Graphique N°3

Groupes fonctionnels	Mios CHF	%
040 CULTURE & LOISIRS	320	47%
010 LOGEMENTS	141	21%
100 AMÉNAGEMENT DOMAINE PUBLIC	72	11%
030 ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE	42	6%
080 HYGIÈNE & SALUBRITÉ PUBLIQUE	33	5%
110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	22	3%
090 AMÉNAGEMENT DOMAINE PRIVE	19	3%
050 SPORTS	14	2%
070 SECURITE PUBLIQUE	7	1%
060 SOCIAL	5	1%
020 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	3	0%
130 ACQUISITION TERRAINS	1	0%
120 PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL	1	0%
Total	680	100%



PROJETS FUTURS

Répartition des projets actifs par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues

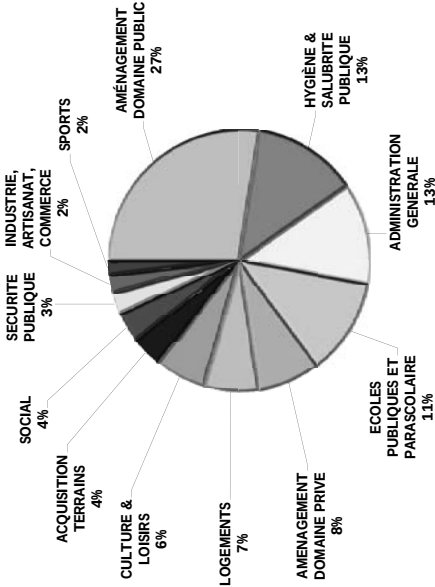
(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N°4

Ces montants cumulent les dépenses prévues des :

- projets actifs dont le montant estimé est connu.

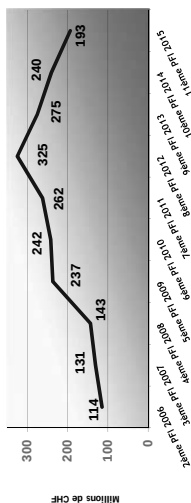
Groupes fonctionnels	Mios CHF	%
100 AMÉNAGEMENT DOMAINE PUBLIC	214	27%
080 HYGIÈNE & SALUBRITÉ PUBLIQUE	101	13%
110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	98	13%
030 ÉCOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE	94	11%
090 AMÉNAGEMENT DOMAINE PRIVÉ	60	8%
010 LOGEMENTS	52	7%
040 CULTURE & LOISIRS	50	6%
130 ACQUISITION TERRAINS	30	4%
060 SOCIAL	29	4%
070 SÉCURITÉ PUBLIQUE	21	3%
020 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	18	2%
050 SPORTS	13	2%
Total	780	100%



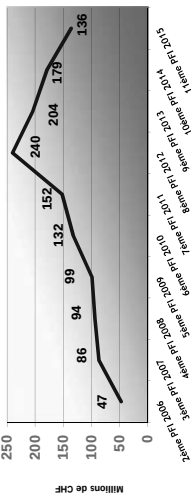
Evolution des dépenses totales prévues par groupe fonctionnel

Période allant du deuxième au onzième PFI (en mio de CHF bruts)

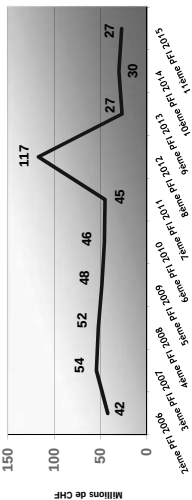
010 - Logements



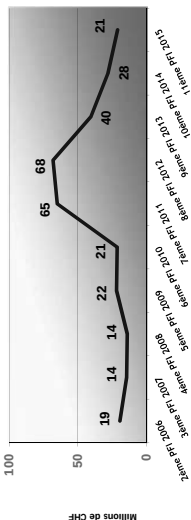
030 - Ecoles publiques & parascolaires



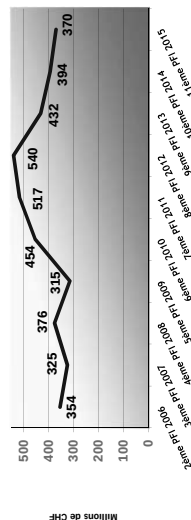
050 - Sports



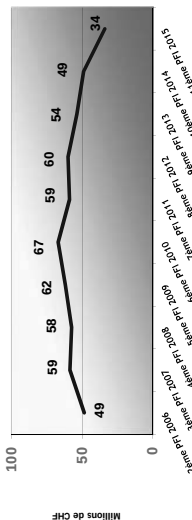
020 - Industrie, artisanat, commerce



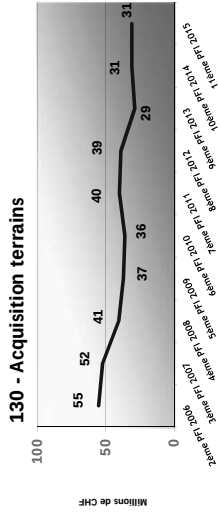
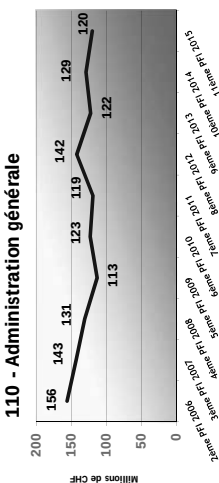
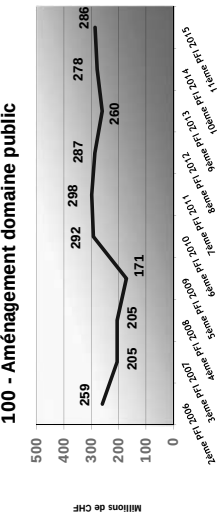
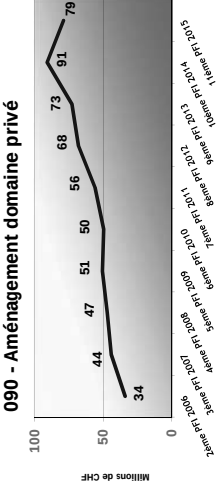
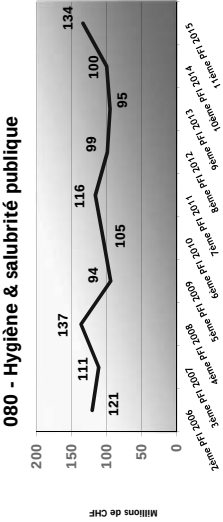
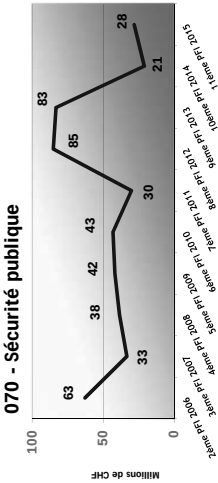
040 - Culture et loisirs



060 - Social



Evolution des dépenses totales prévues par groupe fonctionnel
Période allant du deuxième au onzième PFI (en mio de CHF bruts)



Dépenses et recettes prévisionnelles 2016 par département et service gestionnaire

Enveloppes maximum
en millions de CHF

Département des finances et du logement			
	Brut	Recettes	Net
DFIN - CMAI	0.7	0.0	0.7
DRH	0.7	0.0	0.7
DFL	5.7	0.0	5.7
DSIC	4.4	0.0	4.4
Totaux	11.5	0.0	11.5

Département des constructions et de l'aménagement			
	Brut	Recettes	Net
DCA	1.1	0.0	1.1
DPBA	79.6	2.5	77.1
ENE	2.4	0.3	2.1
GCI	26.5	6.3	20.2
SAM	5.3	1.2	4.1
URB	0.1	0.0	0.1
Totaux	115.0	10.3	104.7

Département de la culture et du sport			
	Brut	Recettes	Net
BGE	2.1	0.0	2.1
CJB	0.6	0.6	0.0
MAH	0.3	0.0	0.3
SPO	0.1	0.0	0.1
SEC	1.0	0.0	1.0
Totaux	4.1	0.6	3.5

Département de l'environnement urbain et de la sécurité			
	Brut	Recettes	Net
LOM	3.5	0.0	3.5
SEVE	3.1	0.1	3.0
SIS	2.4	0.0	2.4
Totaux	9.0	0.1	8.9

Département de la cohésion sociale et de la solidarité			
	Brut	Recettes	Net
ECO	3.1	0.0	3.1
SOC	0.3	0.0	0.3
SDPE	0.4	0.0	0.4
CIV	0.1	0.0	0.1
Totaux	3.9	0.0	3.9
Totaux généraux	143.5	11.0	132.5

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)

11^e plan financier d'investissement 2016-2027

Principaux crédits de réalisation dont la dépense 2016 estimée est égale ou supérieure à 1 Mio de francs

N° PFI	Localisation	Libellés	Date de dépôt	Date de vote	N° PR	Montant voté ou déposé	Dépenses prévues 2016
011.052.02	Fondation Ville de Genève pour logement social :	Financement de la fondation	19.01.2005	15.02.2006	377	200'000'000	1'690'000
011.052.10	Fondation Ville de Genève pour logement social :	Financement de la fondation, étape 2	30.04.2014	05.05.2014	1075	35'000'000	4'000'000
012.001.04	Jean-Robert Chouet 4, rue :	Rénovation de l'immeuble [St 0.51]	14.09.2011	15.04.2013	902	3'450'000	1'300'000
012.004.06	Minoteries 1 à 7, Carouge 98 à 102, rues : [041.017]	Refectoire toiture, façades & inst. tech. [St 0.58]	31.10.2012	25.03.2014	979/1	89'200'000	7'000'000
012.036.14	Lissignol 1-3, rue :	Rénovation de l'immeuble [St 0.34]	31.10.2012	11.11.2014	978	7'277'000	2'500'000
012.044.04	Etuves 15, rue des : [Jé à Grenus 2]	Rénovation du bâtiment	14.10.2008	11.03.2009	648	382'6000	1'100'000
012.069.10	Lausanne 27, rue de : [040.002.02]	Rénovation & surélévation du bâtiment [St 0.33]	14.09.2010	23.05.2011	801	594'000	1'800'000
030.083.04	Crêts-de-Champel 40, ch. des :	Rénovation de l'école	20.03.2012	15.04.2013	949/1	21'522'200	6'000'000
031.068.10	Chandieu, périmètre de : [061.060.02]	Constr. groupe scolaire, crèche, bassin natation	12.09.2012	19.03.2013	981/1	59'993'700	15'000'000
031.068.14	Chandieu, périmètre de :	Mobilier, équipements, jeux pour groupe scolaire	12.09.2012	19.03.2013	981/2	1'745'500	1'695'500
041.022.06	Bibliothèques scientifiques du DC :	Catalogue rétrospectif des collections	16.09.2008	23.03.2010	629	10'000'000	1'780'000
042.009.10	Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire :	Restauration, aggrandissement & frais induits	29.04.2014	20.05.2015	1073/1	125'858'500	1'000'000
042.017.08	Jacques-Dalcroze 11, boulevard Emile- :	Aménagement du 4ème étage, bâtiment Casemates	20.01.2015		1104	1'180'700	1'000'000
042.043.02	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT II & III :	Rénovation & réorganisation intérieure bâtiments	21.02.2012	12.09.2012	944/1	8'762'800	1'160'000
043.007.04	Gare des Eaux-Vives, futur quartier de la :	Construction Nouvelle Comédie & matériel scénique	23.06.2014	20.05.2015	1085/1-2	90'832'000	5'000'000
043.009.20	Théâtre 11, bd. du, Grand Théâtre :	Rénovation partielle, extension & élévateur à décors	26.02.2014	20.05.2014	1083/1-2	59'663'900	10'000'000
046.107.02	Cinéma Cinélux, Scala, City, Nord-Sud :	Subvention investissement participation rénovations	17.02.2015	21.05.2015	1113	3'460'000	1'000'000
050.059.06	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	Remplacement revêtement de sol salle Omnisport	28.10.2014	21.01.2015	1102/2	1'609'000	1'400'000
050.065.04	Eaux-Vives, pôle de la gare des :	Travaux de prétrérassement	26.09.2011	22.02.2012	917	14'472'000	1'000'000
073.028.04	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement, assainissement parc véhicules SIS	14.09.2010	19.04.2011	815/185	11'770'000	1'600'000
081.008.32	Réseaux secondaires d'assainissement :	Réhabilitation ou création de réseaux	22.06.2015		1125	8'367'000	3'000'000
081.502.08	CEVA - Gare Eaux-Vives, secteur de la : [102.502]	Constr. collecteurs EP "Frontenex 2" & r. adjacentes	23.06.2014	20.01.2015	1081/3	9'268'000	1'060'000
084.008.08	Rois 10, rue des, Cimetière de Plainpalais :	Rénovation des installations techniques	16.09.2014	03.06.2015	1093	3'381'500	1'500'000
091.011.04	Orze parcs publics, squares & promenades :	Remise en état des chemins piétonniers	30.04.2014	08.10.2014	1071	2'966'500	1'200'000
091.092.06	Divers lieux Ville de Genève :	Mise aux normes de pataugeoires	28.04.2015		1124	3'077'450	1'000'000
101.400.40	Carouge, pont de : [0A.5203]	Restauration du pont (partic. commune de Carouge)	19.02.2013	21.01.2015	1009	7'606'900	2'000'000
101.400.58	Jonction, Viaduc de la : [0A.3810]	Elargissement du tablier	16.01.2013	25.06.2013	1006/1	2'586'000	1'100'000
101.400.84	Berques, quai des [0A.5140] : [102.750.22]	Démolition encorbellement et reconstruction du mur	17.02.2015		1114/1	6'300'000	2'000'000
101.550.02	Eugène-Ripoti, ch. : [081.031.04]	Réaménagement du chemin	21.01.2014	24.06.2014	1058	4'770'000	2'000'000
101.702.10	OPB - Diverses rues :	Travaux d'assainissement du bruit routier	14.09.2011	21.03.2012	909	7'924'300	1'500'000
102.020.01	Dpt Constructions et aménagement :	Aménag. zones circulation à 30 km/h, 1ère étape	04.12.2002	12.02.2003	172	3'685'000	1'290'000
106.507.02	QV - Diverses rues - TPO :	Réhaussement de 12 arrêts de tram	21.02.2012	15.10.2012	948	5'960'400	2'000'000
111.030.24	Dpt Finances et logement :	2ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	23.11.2010	16.02.2011	837/1	71'408'400	1'000'000
111.030.30	Dpt Finances et logement :	3ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	25.03.2014	28.10.2014	1065/1	6'400'000	1'765'000
111.034.18	Administration municipale :	Renouvellement de véhicules lourds, légers et engins	23.06.2014	29.04.2015	1082/1-2	8'295'000	3'300'000
TOTAL 2016						92'740'500	

Listes détaillées des crédits d'investissement ou projets intégrés au plan financier

Chaque objet du PFI est détaillé dans trois types de listes :

Crédits votés par le Conseil municipal
statut VOT

Opérations en cours dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan financier.

Crédits déposés au Conseil municipal
statut DEP

Projets proposés par le Conseil administratif, non votés et à l'étude du Conseil municipal dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan financier.

Projets actifs
statut PRA

Futurs projets qui sont ou seront à l'étude en vue d'être soumis ensuite à la délibération du Conseil municipal. Certains projets, dont le coût futur n'est pas encore connu, ne sont, en l'état, pas chiffrés ; ils le seront ultérieurement.

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

Opérations en cours dont des dépenses
sont planifiées sur la période du plan

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° Groupe Gestionnaire		N° PFI Statut	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
						2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027
10 Logements (en général)											
DCA		010.000.07	Dpt Constructions et aménagement :	21.11.2012	200'000	100'000	0	0	0	0	0
1002/1		VOT	Etudes diverses du patrimoine financier 2013/14	15.01.2013		0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					200'000	100'000	0	0	0	0	0
						0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	Dép. totales : 100'000					
11 Logements nouveaux											
DFL		011.052.02	Fondation Ville de Genève pour logement social :	19.01.2005	20'000'000	1'690'000	0	0	0	0	0
377		VOT	Financement de la fondation	15.02.2006		0	0	0	0	0	0
DFL		011.052.10	Fondation Ville de Genève pour logement social :	30.04.2014	35'000'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000	0	0
1075		VOT	Financement de la fondation, étape 2	05.05.2014		4'000'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	0	0
DPBA		011.056.01	Jean-Calvin, Pépisserie (angle), rues :	22.06.2009	1'950'000	350'000	0	0	0	0	0
713		VOT	Concours, études imm. logements, espaces publics	28.04.2010		50'000	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					56'950'000	6'040'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000	0	0
						4'950'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	0	0
Nombre d'objets :					3	Dép. totales : 37'990'000					
12 Logements existants											
DPBA		012.001.04	Jean-Robert Chouet 4, rue :	14.09.2011	3'450'000	1'300'000	0	0	0	0	0
902		VOT	Rénovation de l'immeuble [St 0.51]	15.04.2013		1'000'000	0	0	0	0	0
DPBA		012.002.21	Royaume 10, rue :	06.09.2010	400'000	150'000	0	0	0	0	0
808/2		VOT	Etude de rénovation de l'immeuble	11.12.2010		200'000	0	0	0	0	0
DPBA		012.002.27	Royaume 12, rue :	06.09.2010	400'000	150'000	0	0	0	0	0
808/3		VOT	Etude de rénovation de l'immeuble	11.12.2010		200'000	0	0	0	0	0
DPBA		012.004.06	Minoteries 1 à 7, Carouge 98 à 102, rues : [041.017]	31.10.2012	89'200'000	7'000'000	20'000'000	17'500'000	0	0	0
979/1		VOT	Réfection toiture, façades & inst. tech. [St 0.58]	25.03.2014		18'000'000	20'000'000	5926'400	0	0	0
DPBA		012.015.04	Tour-de-Boël 7, rue de la :	14.09.2011	4'476'253	200'000	0	0	0	0	0
903		VOT	Rénovation de l'immeuble [St 0.48]	15.10.2012		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																					
N° PFI	N° Groupe	Statut	Localisation		Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
			N° PR	Libellé			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
012.036.14 VOT	DPBA 978			Lissignol 1-3, rue : Rénovation de l'immeuble [St 0.34]	31.10.2012 11.11.2014	7'277'000	2'500'000	1'380'000													
012.043.05 VOT	DPBA 1054/1			Cordiers 8, rue des : Etude complém. démolition & reconstruction immeuble	21.01.2014 21.05.2014	200'000	150'000														
012.044.04 VOT	DPBA 648			Etuves 15, rue des : [lié à Grenus 2] Rénovation du bâtiment	14.10.2008 11.03.2009	3'826'000	1'100'000														
012.060.10 VOT	DPBA 721/4			Grottes 8, 10, Amis 9, rues des : Etude constr. & rénov. immeubles logements	15.09.2009 12.12.2009	650'000	200'000														
012.069.10 VOT	DPBA 801			Lausanne 27, rue de : [040.002.02] Rénovation & surélévation du bâtiment [St 0.33]	14.09.2010 23.05.2011	5'840'000	1'800'000														
012.092.05 VOT	DPBA 1054/2			Taconnerie 6, pl. de la : Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble	21.01.2014 21.05.2014	100'000	100'000														
012.099.03 VOT	DPBA 808/6			Zürich 40, rue de : Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble	06.09.2010 11.12.2010	330'000	0	180'000													
012.104.01 VOT	DPBA 911/2			Tours de la Jonction, périmètre des : Concours, préétudes de rénovation	14.09.2011 13.12.2011	400'000	200'000														
012.811.02 VOT	ENE 856/2			Divers bâtiments locatifs : Politique énergétique, travaux chaufferies	15.02.2011 12.10.2011	1'382'000	40'000														
012.811.06 VOT	ENE 905/2			Patrimoine financier : Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	14.09.2011 21.03.2012	1'136'000	100'000														
012.811.10 VOT	ENE 1040/2			Bâtiments du patrimoine financier : Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	23.09.2013 05.05.2014	1'521'600	520'000														
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						120'588'853	15'510'000	21'560'000	17'500'000												
							23'010'000	20'000'000	5'926'400												
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :						16		177'738'853	25'560'000	21'500'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :						20		177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'400											
TOTALS :								177'738'853	21'650'000	25'560'000	4'000'000	4'000'000	4'000'000	3'000'000							
								27'060'000	24'000'000	9'926'											

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

927

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe Gestionnaire Statut	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
					2016	2018	2020	2022	2024	2026
					2017	2019	2021	2023	2025	2027
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)										
020.014.09 VOT	DPBA 886	Châtelaine 43, av. de, ZIC : Etude image directrice & projet d'Ecopôle	17.05.2011 26.06.2012	1'120'000	0	400'000	0	0	0	0
020.018.03 VOT	DPBA 1002/3	Dorcière, pl., Gare routière : (en suspens) Etude pour rénovation du bâtiment	21.11.2012 15.01.2013	300'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'420'000	0	400'000	0	0	0
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					2	1'420'000	0	400'000	0	0
Nombre d'objets :					2	1'420'000	0	400'000	0	0
Dép. Totales :					400'000	479'000	0	0	0	0
Dép. Totales :					400'000	479'000	0	0	0	0
30 ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE										
30 Constructions existantes										
030.083.04 VOT	DPBA 949/1	Crêts-de-Champel 40, ch. des : Rénovation de l'école	20.03.2012 15.04.2013	21'522'200	6'000'000 3'000'000	0	0	0	0	0
030.083.06 VOT	DPBA 949/2	Dumas, av. : Réalisation pavillon provisoire Peschier	20.03.2012 15.04.2013	2'489'300	450'000 0	0	0	0	0	0
030.083.08 VOT	ECO 949/3	Crêts-de-Champel 40, ch. des : Complément équipement en mobilier	20.03.2012 15.04.2013	838'900	677'000 46'000	0	0	0	0	0
030.083.10 VOT	ENE 949/4	Crêts-de-Champel 40, ch. des : Equipement centrale photovoltaïque en toiture	20.03.2012 15.04.2013	137'400	137'400 0	0	0	0	0	0
030.089.05 VOT	DPBA 782	Berne 50, rue de, Ecole de Pläquins-Centre : Etude rénovation enveloppe du bâtiment	23.03.2010 13.10.2010	1'950'000	1'000'000 0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					26'947'800	8'264'400	0	0	0	0
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					5	30'465'000	0	0	0	0
Nombre d'objets :					5	30'465'000	0	0	0	0
Dép. Totales :					5	30'465'000	0	0	0	0
Dép. Totales :					5	30'465'000	0	0	0	0
31 Nouvelles constructions										
031.015.03 VOT	DPBA 941	Lamarline 16bis, rue : Etude compl. restaurant, locaux parascolaires, SEVE	17.01.2012 15.10.2012	797'000	200'000 200'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																			
N° PFI	N° Groupe	Gestionnaire	Localisation		Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)												
			N° PR	Libellé			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Statut																			
031.068.10 VOT	DPBA		981/1	Chandieu, périmètre de : [061.060.02] Constr. groupe scolaire, crèche, bassin natation	12.09.2012 19.03.2013	59'983'700	15'000'000 10'000'000	12'600'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
031.068.14 VOT	ECO		981/2	Chandieu, périmètre de : Mobilier, équipements, jeux pour groupe scolaire	12.09.2012 19.03.2013	1'745'500	1'695'500 50'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
031.068.16 VOT	SPO		981/4	Chandieu, périmètre de : Équipements pour bassin de natation	12.09.2012 19.03.2013	52'100	52'100 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
031.068.18 VOT	DSIC		981/5	Chandieu, périmètre de : Informatique & téléphonie pour le bâtiment	12.09.2012 19.03.2013	30'000	15'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
031.068.22 VOT	GCI		981/7	Chandieu, périmètre de : Réfection du domaine public	12.09.2012 19.03.2013	1'306'900	900'000 400'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
031.071.08 VOT	DPBA		969/1	Baulacres 8, rue, Ecole des Croquettes : Construction salle gymnastique & locaux associatifs	25.06.2012 15.04.2013	13'684'000	500'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
031.071.10 VOT	ECO		969/2	Baulacres 8, rue, Ecole des Croquettes : Mobilier salle gymnastique & locaux associatifs	25.06.2012 15.04.2013	382'000	80'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							77'981'200	18'442'600	1'260'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :							8	Dép. Totales : 30'352'600											
							104'939'000	26'707'000	1'260'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							13'686'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 41'663'000												
							13												
040.002.02 VOT	DPBA		802	CULTURE & LOISIRS Culture & loisirs (équipements généraux) Lausanne 27A, rue de : [012.069.10] Constr. d'un bâtiment ateliers d'artistes	14.09.2010 12.10.2011	2'812'000	590'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
040.028.02 VOT	DPBA		1103	Georges-Favon 38, bd, Plaine Plainpallais : Aménagement dépôt stockage ouvrages BAA	11.11.2014 03.06.2015	965'200	600'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							3'777'200	1'190'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							2	Dép. Totales : 1'190'000											

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

929

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Statut	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)											
						2016 2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques																	
041.017.04 VOT	DSIC 979/2		Minoteries 5-7, rue des : [012.004.06] Equipement informatique de la bibliothèque	31.10.2012 25.03.2014	244'000	0 100'000	0 44'000	100'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
041.017.06 VOT	DFIN 979/3		Minoteries 5-7, rue des : [012.004.06] Achat mobilier bibliothèque & crèche	31.10.2012 25.03.2014	546'000	0 0	546'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
041.022.06 VOT	BGE 629		Bibliothèques scientifiques du DC : Catalogage rétrospectif des collections	16.09.2008 23.03.2010	10'000'000	1'780'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
041.022.08 VOT	BGE 836		Bibliothèques BGE et CJB : Désacidification d'ensembles patrimoniaux	23.11.2010 09.05.2012	600'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
041.022.10 VOT	BGE 852		Tour 2, passage de la, CIG : Achat du Fonds photographique Boissonsas	15.02.2011 23.05.2011	2'400'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
041.031.00 VOT	BGE 837/5		Bastions, parc des : Genevensil@ : prestations de numérisation	23.11.2010 16.02.2011	500'000	265'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						14'290'000	2'145'000 100'000	646'000 44'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
						Dép. Totales : 2'935'000											
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques																	
042.009.10 VOT	DPBA 1073/1		Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire : Restauration, agencement & frais induits	29.04.2014 20.05.2015	125'858'500	1'000'000 4'000'000	10'000'000 33'000'000	33'000'000 28'000'000	16'858'500 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.009.14 VOT	MAH 1073/2		Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire : Développement d'équipements multimédia	29.04.2014 20.05.2015	4'312'000	0 0	15'000'000 1'400'000	1'412'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.009.16 VOT	DSIC 1073/3		Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire : Equipement matériel informatique & télécommunication	29.04.2014 20.05.2015	600'000	0 0	100'000 100'000	200'000 100'000	100'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.009.18 VOT	MAH 1073/4		Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire : Mobilier & matériel d'exploitation	29.04.2014 20.05.2015	651'000	0 0	0 0	0 300'000	0 351'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.024.10 VOT	CJB 664/4		Impératrice 1, ch de - CJB, BOT V : [Fr. 0 net] Déplacement des collections herbar	20.01.2009 13.05.2009	82'100	40'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.034.10 VOT	DSIC 739/2		Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Equipement matériel informatique & télécommunication	13.10.2009 23.03.2010	212'400	20'000 20'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal													
N° PFI	N° Groupe Gestionnaire Statut	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)								
					2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027			
042.034.11	DSIC 1014/1	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Crédi cpl. matériel informatique & télécom.	20.02.2013 14.05.2013	217'000	35'000 35'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
042.037.08	CJB 876/2	Lausanne 192, rte. de - CJB : [CHF 0 net] Mobilier pour 'La Consote' & maison jardinier	19.04.2011 20.03.2012	501'100	110'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
042.043.02	DPBA 944/1	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT II & III : Rénovation & réorganisation intérieure bâtiments	21.02.2012 12.09.2012	8'762'800	1'160'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
042.043.04	CJB 944/2	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT II & III : Achat de mobilier & équipement	21.02.2012 12.09.2012	735'500	400'000 180'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
042.044.05	DPBA 951	Puits-Saint-Pierre 6, rue du, Maison Tavel : Etude réfection façades cour & install. techniques	20.03.2012 15.04.2013	980'000	0 90'000	450'000 450'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
042.095.06	DPBA 972/1	Stand 22, rue du : Construction dépôt collections patrimoniales	31.10.2012 06.05.2013	42'185'500	10'000'000 10'000'000	5'000'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
042.095.08	DCA 972/2	Saint-Georges 41, bd : Constitution servitude d'usage exclusive (MHN)	31.10.2012 06.05.2013	2'142'700	20'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
042.095.14	MAH 972/5810	Stand 22, rue & Saint-Georges 41, bd : Mobilier & matériel MAH-MEG-SEC-ARI-BGE-MHN	31.10.2012 06.05.2013	535'200	330'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
042.095.18	DSIC 972/11	Stand 22, rue & Saint-Georges 41, bd : Matériel informatique dépôts biens culturels	31.10.2012 06.05.2013	194'900	50'000 80'000	64'900 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					187'980'700	13'165'000 14'405'000	17'114'900 34'950'000	34'612'000 28'400'000	17'309'500 0	0 0	0 0		
Nombre d'objets :					15	Dép. Totales : 159'956'400							

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

931

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Statut	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)						
						2016	2017	2018	2019	2020	2022	2026
043.051.01	DPBA		Charles-Sturm 15, rue :	19.04.2011								
VOT	873		Concours, étude d'un pavillon de la danse	09.05.2012	1'170'000	300'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						15'472'000	15'300'000	46'000'000	20'055'000	0	0	0
						30'000'000	40'000'000	0	0	0	0	0
						Dép. Totales : 151'355'000						
46 Animations & loisirs												
Nombre d'objets : 4												
046.055.03	DPBA		Henri-Golay 40, avenue :	07.06.2011								
VOT	893		Etudes de rénovation Ferme Menuit-Pellet	26.06.2012	952'000	460'000	0	0	0	0	0	0
046.107.02	SEC		Cinéma Chêlux, Scala, City, Nord-Sud :	17.02.2015								
VOT	1113		Subvention investissement participation rénovations	21.05.2015	3'460'000	1'000'000	460'000	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						4'412'000	1'460'000	460'000	0	0	0	0
						1'000'000	0	0	0	0	0	0
						Dép. Totales : 2920'000						
2												
Nombre d'objets :												
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						365'180'800	33'260'000	64'220'900	54'667'000	17'309'500	0	0
						45'505'000	74'994'000	28'400'000	0	0	0	0
						Dép. Totales : 318'356'400						
29												
Nombre d'objets :												
50 SPORTS												
050.002.09	DPBA		Vernier & Bois-dies-Frères, rtes de :	24.06.2013								
VOT	1029		Concours, études équipements sportifs & logements	18.03.2014	1'440'000	940'000	0	0	0	0	0	0
050.012.35	URB		Queve d'Arve & Vernets, site sportif :	25.06.2012								
VOT	971/3		Etude de l'image directrice	16.01.2013	200'000	20'000	0	0	0	0	0	0
050.012.62	ENE		Hans-Wilsdorf 4, rue, Vernets : [082.051.02]	16.09.2014								
VOT	1087/1		Travaux assainissement production chaleur	29.04.2015	921'000	500'000	0	0	0	0	0	0
050.016.03	URB		Bout-du-Monde & Vessy, site sportif :	25.06.2012								
VOT	971/2		Etude de l'image directrice	16.01.2013	200'000	20'000	0	0	0	0	0	0
050.020.04	DPBA		Guisepe-Motta, av. (Varenbâ & Trembley) :	28.10.2014								
VOT	1102/1		Réfection terrains football A & C en synthétique	21.01.2015	2'563'000	100'000	0	0	0	0	0	0
050.046.05	DPBA		Neuchâtel 47, rue de, Pâquis Centre :	14.09.2011								
VOT	911/4		Etude pour la réfection complète de la piscine	13.12.2011	150'000	50'000	0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal													
N° PFI	N° Groupe	Gestionnaire	Localisation	Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)						
							2016	2018	2020	2022	2024	2026	
Statut	N° PR						2017	2019	2021	2023	2025	2027	
050.059.06	DPBA	1102/2	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :		28.10.2014	1'609'000	1'400'000	0	0	0	0	0	
VOT			Remplacement revêtement de sol salle Omnisport		21.01.2015		209'000	0	0	0	0	0	
050.065.01	DPBA	750	Eaux-Vives, site de la gare des : [061.048]		10.11.2009	4'900'000	2'000'000	0	0	0	0	0	
VOT			Concours, étude logements & équipements publics		23.11.2011		725'000	0	0	0	0	0	
050.065.04	GCI	917	Eaux-Vives, pôle de la gare des :		26.09.2011	14'472'000	1'000'000	1'000'000	2'000'000	300'000	0	0	
VOT			Travaux de préterrassment		22.02.2012		1'000'000	0	2'000'000	0	0	0	
050.066.02	ECO	811	Divers lieux & parcs municipaux :		14.09.2010	899'175	100'000	0	0	0	0	0	
VOT			Construction d'équipements sportifs simples		20.04.2011		0	0	0	0	0	0	
050.067.02	DPBA	839	Petit-Bel-Air, quartier, Chêne-Bourg :		23.11.2010	828'240	0	0	812'000	0	0	0	
VOT			Plus-value construction terrain de football		22.02.2012		0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							28'182'415	6'130'000	1'000'000	2'812'000	300'000	0	
							2'104'000	0	2'000'000	0	0	0	0
							Dép. Totales : 14'346'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							28'182'415	6'130'000	1'000'000	2'812'000	300'000	0	
							2'104'000	0	2'000'000	0	0	0	0
							Dép. Totales : 14'346'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							1'700'000	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 300'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							1'700'000	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 300'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							6'193'500	410'000	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 410'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							6'193'500	410'000	0	0	0	0	0
							200'000	50'000	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							400'000	50'000	0	0	0	0	0
							200'000	0	0	0	0	0	0
							Dép. Totales : 250'000						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							400'000	50'000	0	0	0	0</	

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Localisation		Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)											
		N° PR	Libellé			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
061.057.04 VOT	SDPE 844/2		Cluse, bd., (future parcelle N° 4206) : Mobilier, jeux et matériel nouvelle crèche	18.01.2011 23.11.2011	250'500	100'000 0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.060.02 VOT	SDPE 981/3		Chandieu 8, rue : [031.068.10] Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	12.09.2012 19.03.2013	262'000	262'000 0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						7'506'000 300'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						Dép. Totales : 1'422'000											
63 Personnes âgées																	
063.016.02 VOT	DPBA 871/1a		Espaces de quartiers - SOC [9 sites] : Rénovation des locaux	19.04.2011 15.04.2013	4'318'000	800'000 700'000	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
063.016.04 VOT	SOC 871/2		Espaces de quartiers - SOC [9 sites] : Mobilier, matériel et signalétique	19.04.2011 15.04.2013	799'000	300'000 100'000	50'000 50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
063.016.06 VOT	DSIC 871/1b		Espaces de quartiers - SOC [9 sites] : Installation de bornes Wi-Fi	19.04.2011 15.04.2013	63'000	20'000 20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						5'180'000 820'000	750'000 450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						Dép. Totales : 3'140'000											
64 Centres sociaux																	
064.026.03 VOT	DPBA 926		Saint-Jean 45, rue de : Etude maison relais pour jeunes en formation	22.09.2011 12.09.2012	400'000	100'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						400'000	100'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						Dép. Totales : 100'000											
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						14'786'000 2'592'000	800'000 450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						Dép. Totales : 4'962'000											

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal												
N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Localisation	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	2016	2018	2020	2022	2024	2026		
Statut	N° PR	Libellé			2017	2019	2021	2023	2025	2027		
70	SECURITE PUBLIQUE											
70	Sécurité publique (équipements généraux)											
070.002.00	DSIC	Dpt Finances et logement :	09.10.2007	5'350'377	500'000	670'000	370'000	0	0	0		
VOT	569	POLYCOM - Réseau radio national sécurité	16.01.2008		800'000	370'000	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					5'350'377	670'000	370'000	0	0	0		
					800'000	370'000	0	0	0	0		
					Dép. Totales : 2710'000							
71	Etat civil											
Nombre d'objets : 1												
071.003.00	CIV	Marie 37, rue de la :	23.11.2010	461'000	60'000	0	0	0	0	0		
VOT	837/3	Numérisation des registres d'état civil	16.02.2011		0	0	0	0	0	0		
071.004.01	DPBA	Mairie 37, rue de la :	21.01.2014	200'000	50'000	0	0	0	0	0		
VOT	1054/4	Etude réaménagement locaux service état civil	21.05.2014		150'000	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					661'000	0	0	0	0	0		
					150'000	0	0	0	0	0		
					Dép. Totales : 260'000							
73	Service d'incendie											
Nombre d'objets : 2												
073.019.27	DPBA	Vieux-Billard 11, rue du, caserne 1 :	21.01.2014	200'000	40'000	0	0	0	0	0		
VOT	1054/5	Etude réfection sol de la cour plus un couvert	21.05.2014		0	0	0	0	0	0		
073.028.04	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	14.09.2010	11'770'000	1'600'000	0	0	0	0	0		
VOT	815/1A5	Renouvellement, assainissement parc véhicules SIS	19.04.2011		0	0	0	0	0	0		
073.028.08	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	20.01.2015	2'413'000	800'000	0	0	0	0	0		
VOT	1105/1A3	Renouvellement véhicules SIS 2015	29.04.2015		1413'000	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					14'383'000	2'440'000	0	0	0	0		
					1413'000	0	0	0	0	0		
					Dép. Totales : 3853'000							
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					20'384'377	670'000	370'000	0	0	0		
					2'363'000	370'000	0	0	0	0		
					Dép. Totales : 6823'000							

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

935

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal													
N° PFI	N° Groupe	Statut	Localisation		Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)						
			Libellé				2016	2018	2020	2021	2022	2024	2026
							2017	2019	2023	2025	2027		
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE													
81 Protection des eaux													
081.003.03	GCI	VOT	354	Dpt Constructions et aménagement : Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	08.09.2004 18.05.2005	5'767'360	600'000 300'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
081.026.02	GCI	VOT	1047/2	Puits-Saint-Pierre, r. du : [101.018.24] Construction & rénovation des collecteurs	19.11.2013 21.01.2015	103'400	90'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
081.026.04	GCI	VOT	1047/3	Puits-Saint-Pierre, r. du : [101.018.24] Création local recyclage pour la fontaine	19.11.2013 21.01.2015	250'000	100'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
081.031.08	GCI	VOT	996/3	Paix, av. de la & Mines, ch. des : [101.044.08] Travaux d'assainissement	10.10.2012 20.02.2013	4'184'500	0 200'000	1'500'000 2'484'600	0 0	0 0	0 0	0 0	
081.038.02	GCI	VOT	915/2	Malagnou, rte de : [101.701/081.007] Mise en séparatif réseau assainissement des eaux	14.09.2011 15.10.2012	3'728'000	710'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
081.038.06	GCI	VOT	915/3	Charles-Martin, prom. & Malagnou, rte : [101.701] Mise en séparatif réseau assainissement des eaux	14.09.2012 15.10.2012	3'912'000	440'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
081.069.02	GCI	VOT	819/2	Pradier, square : [102.750.16] Assainissement du réseau de collecteurs	12.10.2010 18.05.2011	831'000	0 0	831'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
081.500.02	GCI	VOT	623/2	TCOB : [106.500.02] Construction, rénovation collecteurs liées tram TPG	23.06.2008 10.11.2008	9'434'000	320'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
081.502.04	GCI	VOT	1081/2	CEVA - Chamonix-Viollier, future promenade : [102] Construction, réhabilitation réseau assainissement	23.06.2014 20.01.2015	1'610'000	600'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
081.502.08	GCI	VOT	1081/3	CEVA - Gare Eaux-Vives, secteur de la : [102.502] Constr. collecteurs EP "Frontenex 2" & r. adjacentes	23.06.2014 20.01.2015	9'268'000	1'060'000 2'000'000	0 0	2'000'000 1'700'000	2'508'000 0	0 0	0 0	
081.502.15	GCI	VOT	1004/2	CEVA - Halte Champel/Hôpital : [102.502] Etudes d'assainissement des eaux	21.11.2012 20.11.2013	264'500	100'000 20'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						11	39'352'960 2'520'000	4'020'000 2'484'600	2'331'000 1'700'000	2'000'000 0	2'508'000 0	0 0	
							Dép. Totales :						17'563'600

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal															
N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Localisation		Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)									
		Libellé	N° PR			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
82 Enlèvement & traitement des déchets															
082.029.01 VOT	DPBA 1054/6	Locaux VVP - SEVE :		21.01.2014	200'000	100'000		0	0	0	0	0	0	0	0
		Etude aménagement vestiaires féminins		21.05.2014		50'000		0	0	0	0	0	0	0	
082.051.02 VOT	ENE 1087/2	François-Dussaud 10, r. - VVP : [050.012.62]		16.09.2014	596'000	250'000		0	0	0	0	0	0	0	
		Travaux assainissement production chaleur		29.04.2015		240'000		0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
						290'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
						Dép. Totales : 640'000									
84 Cimetières & crématoires															
084.003.08 VOT	DPBA 993/1-2	Furet 71, ch. du Cimetière de Châtelaïne :		03.09.2012	2'096'100	250'000		0	0	0	0	0	0	0	
		Rénovation bâtiments & constr. columbarium		15.04.2013		0		0	0	0	0	0			
084.005.07 VOT	DPBA 939	Bâtie 13, ch. de la Crématoire de Saint-Georges :		17.01.2012	800'000	420'000		0	0	0	0	0	0	0	
		Etude rénov. enveloppe & install. techniques		15.10.2012		0		0	0	0	0	0			
084.008.08 VOT	DPBA 1093	Rois 10, rue des Cimetière de Plainpalais :		16.09.2014	3'381'500	1'500'000		0	0	0	0	0	0	0	
		Rénovation des installations techniques		03.06.2015		1'500'000		0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						2'170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
						1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
						Dép. Totales : 3670'000									
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						46'426'560	2'331'000	2'000'000	2'508'000	0	0	0	0	0	
						4'310'000	2'484'600	1'700'000	0	0	0	0	0	0	
						Dép. Totales : 21'873'600									
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG															
91 Parcs & promenades															
091.007.10 VOT	ECO 1045	Ecole Lutard & six parcs municipaux :		29.10.2013	1'500'000	500'000		0	0	0	0	0	0	0	
		Mise aux normes places de jeux		25.03.2014		0		0	0	0	0	0			
091.011.04 VOT	SEVE 1071	Onze parcs publics : squares & promenades :		30.04.2014	2'966'500	1'200'000		0	0	0	0	0	0	0	
		Remise en état des chemins piétonniers		08.10.2014		1'260'000		0	0	0	0	0	0		
091.071.04 VOT	GCI 769	Général-Guisan, quai du, Jardin anglais :		16.02.2010	485'000	40'000		0	0	0	0	0	0	0	
		Restauration de la fontaine monumentale		18.05.2010		0		0	0	0	0	0			

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

937

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Statut	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
						2016	2018	2020	2022	2024	2026
091.091.02	SEVE		Parcs et domaine public :	10.06.2009	5'238'000	500'000	0	0	0	0	0
VOT	707		Entretien et renouvellement du patrimoine arboré	29.06.2010		0	0	0	0	0	0
091.098.02	GCI		Saules, sentier des :	23.06.2014	1'044'100	340'000	0	0	0	0	0
VOT	1084		Travaux d'aménagement	17.02.2015		0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						11'233'600	2'580'000	0	0	0	0
						1'260'000	0	0	0	0	0
						Dép. Totales :					
						3'840'000					
92 Moyens de gestion des espaces verts											
092.011.04	SEVE		Parc La Grange, qual Wilson, Jardin Anglais :	19.04.2011	1'251'000	400'000	0	0	0	0	0
VOT	881		Installation arrosage automatique	15.10.2012		0	0	0	0	0	0
092.017.07	DPBA		Frontenex 71, rte de, parc La Grange, "La Ferme" :	14.09.2011	180'000	86'000	0	0	0	0	0
VOT	911/7		Etude de rénovation du bâtiment	13.12.2011		0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						1'431'000	486'000	0	0	0	0
						0	0	0	0	0	0
						Dép. Totales :					
						486'000					
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						12'664'600	3'066'000	0	0	0	0
						1'260'000	0	0	0	0	0
						Dép. Totales :					
						4'326'000					
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC											
100 Aménagement DP (en général)											
100.000.07	DCA		Dpt Constructions et aménagement :	21.01.2014	100'000	50'000	0	0	0	0	0
VOT	1054/7		Etudes diverses aménag. du domaine public 2014	21.05.2014		0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						100'000	50'000	0	0	0	0
						0	0	0	0	0	0
						Dép. Totales :					
						50'000					
101 Rues, routes & ouvrages d'art											
101.004.04	GCI		Dpt Constructions et aménagement :	16.03.2005	1'940'000	500'000	0	0	0	0	0
VOT	393/2		Promotion du vélo, réalisations	17.05.2006		0	0	0	0	0	0
101.016.06	GCI		Eduard-Tavan, ch. :	11.10.2005	210'000	100'000	0	0	0	0	0
VOT	430/3		Etude circulation, aménagement & assainissement	10.10.2007		110'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																	
N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Statut	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)											
						2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
101.018.24 VOT	GCI 1047/1		Puits-Saint-Pierre, r. du : [081.026.02/04] Travaux de pavage	19.11.2013 21.01.2015	307'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.018.26 VOT	GCI 1077		Etienne-Dumont & Maurice, r. : Travaux de pavage	21.05.2014 21.01.2015	758'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.044.08 VOT	GCI 996/1		Paix, av. de la : [081.031.08] Réaménagement de l'avenue, partie "basse"	10.10.2012 20.02.2013	4'126'600	0	100'000	1'200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.044.10 VOT	GCI 996/2		Kazem-Radjavi, rue & Mines, ch. : [102.600.27] Réaménagement du chemin et de la rue	10.10.2012 20.02.2013	1'150'700	0	920'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.091.01 VOT	SAM 331		Dpt Constructions et aménagement : Etude de revêtements antibruit OPB	09.03.2004 05.10.2004	2'760'000	90'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.110.04 VOT	GCI 894/2		Femey, rte de : Mesures d'accompagnement du PLQ N° 29482	07.06.2011 22.02.2012	2'192'500	0	0	1192'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.110.09 VOT	SAM 911/8		Champ-Baron, ch. du : Etude aménagement du prolongement du chemin	14.09.2011 13.12.2011	60'000	20'000 10'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.15 VOT	GCI 667		Ecluse du Seujet : [OA 5136] Subvention d'entretien et de maintenance	18.02.2009 01.12.2009	557'000	0	0	0	0	225'000	0	0	0	0	0	0	0
101.400.30 VOT	GCI 610/1A3		Bois-de-la-Bâtie, passerelle du : [OA 3818] Réparation ouvrage & cheminements	20.05.2008 17.12.2008	1'131'500	0	0	0	0	386'500	0	0	0	0	0	0	0
101.400.40 VOT	GCI 1009		Carouge, pont de : [OA 5203] Restauration du pont (partic. commune de Carouge)	19.02.2013 21.01.2015	7'606'900	2'000'000 4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.58 VOT	GCI 1006/1		Jonction, viaduc de la : [OA 3810] Elargissement du tablier	16.01.2013 25.06.2013	2'586'000	1'100'000 1486'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.60 VOT	GCI 1006/2		Jonction, viaduc de la : [OA 3810] Réaménagements des accès	16.01.2013 25.06.2013	1'489'000	130'000 1'369'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.550.02 VOT	GCI 1058		Eugène-Rigot, ch. : [081.031.04] Réaménagement du chemin	21.01.2014 24.06.2014	4'770'000	2'000'000 200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.701.06 VOT	GCI 915/4		OPB - Malagnou, route de : [081.007/038 - 101.830] Pose de revêtement phonotisorbant	14.09.2011 15.10.2012	1'753'400	610'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

939

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Statut	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)											
						2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
101.702.10 VOT	GCI 909		OPB - Diverses rues : Travaux d'assainissement du bruit routier	14.09.2011 21.03.2012	7'924'300	1'500'000 1'500'000		1'890'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.702.11 VOT	SAM 1061		OPB - Diverses rues : Etudes assainissement bruit routier, 2ème tranche	30.04.2014 26.01.2015	1'944'000	350'000 450'000		450'000 390'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.830.16 VOT	GCI 915/5		Rieu - Malagrou, secteur : Travaux d'aménagements liés PLQ 29'588	14.09.2011 15.10.2012	140'700	95'000 0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.850.01 VOT	SAM 1051		QV - Dpt Constructions et aménagement : Etudes pour la promotion du vélo	20.11.2013 05.05.2014	467'000	100'000 100'000		100'000 60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.08 VOT	SAM 694/1a2		Domaine public - Plan lumière : [Fr. 4.2 mio net] Remplacement 4'500 luminaires, systèmes régulation	01.04.2009 16.09.2009	5'814'000	160'000 130'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.10 VOT	SAM 1116/1		Domaine public - Plan lumière : Remplacement de 800 luminaires	17.02.2015 03.06.2015	1'403'300	400'000 400'000		400'000 200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.12 VOT	SAM 695		Domaine public - Plan lumière : Remplacement 450 supports d'éclairage public	01.04.2009 16.09.2009	1'652'000	200'000 130'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.14 VOT	SAM 1116/2		Domaine public - Plan lumière : Remplacement de 920 supports d'éclairage public	17.02.2015 03.06.2015	2'403'500	700'000 700'000		700'000 300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.15 VOT	SAM 911/10		PL - Domaine public, projets pilotes : Etude de renouvellement des éclairages publics	14.09.2011 13.12.2011	150'000	40'000 30'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.36 VOT	SAM 1008		Bourg-de-Four, Place du : Rénovation de l'éclairage public	16.01.2013 18.03.2014	703'500	300'000 270'000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						55'990'900	11'045'000 12'685'000	6'160'000 3'869'700	3'004'000 1'106'500	0	0	0	0	0	0	0	0
						Dép. Totales : 37'870'300											
102				Nombre d'objets :				26									
102				Places, rues résidentielles, trafic modéré													
102.020.01 VOT	GCI 172		Dpt Constructions et aménagement : Aménag. zones circulation à 30 km/h. 1ère étape	04.12.2001 12.02.2003	3'685'000	1'290'000 0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.020.02 VOT	GCI 784		Cluse-Roseraie, Mervelet, Délices, quartiers : Améliorations et création zones 30 km/h.	27.04.2010 19.01.2011	1'289'030	0 200'000		800'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																	
N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Statut	Localisation		Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
			Libellé				2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
102.020.07 VOT	SAM 1054/9		Dpt Constructions et aménagement :		21.01.2014 21.05.2014	250'000	50'000	50'000	0	50'000	0	0	0	0	0	0	0
102.033.03 VOT	GCI 387		QV - Mont-Blanc, pont du : [101.400.06] Etude de l'élargissement du pont		15.02.2005 08.11.2006	1'420'000	250'000 370'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.035.04 VOT	GCI 1023		Rhône, place du : Aménagement complémentaire		04.06.2013 22.01.2014	664'000	300'000 300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.038.05 VOT	SAM 246		De Grenus, place, Rousseau, Etuves, rues : Etude d'aménagement urbain		19.11.2002 20.01.2005	468'000	50'000 80'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.065.01 VOT	SAM 274		Beulet, Saint-Jean, rues, Aïre, contre-route : Etude d'aménagements urbains		12.03.2003 03.12.2003	1'062'000	10'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.088.01 VOT	SAM 278		Malagnou, rte de : Etudes de mesures d'aménagement urbain		08.04.2003 07.04.2004	920'000	25'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.089.04 VOT	GCI 1046		Vieille Ville, les rues de la : Installation de bornes télescopiques		19.11.2013 21.05.2014	681'000	180'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.096.02 VOT	GCI 613/2		Doctoresse-Champendal, ch. : [081.062.02] Aménagement en rue résidentielle		20.05.2008 17.12.2008	514'760	110'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.101.02 VOT	LOM 1072		Territoire municipal : Remise en état du parc de bancs publics		30.04.2014 17.09.2014	900'000	150'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.502.03 VOT	SAM 957/1		CEVA - Eaux-Vives, site de la gare : [081.502] Etudes aménagements liés futures constructions		18.04.2012 15.10.2012	2'397'600	500'000 500'000	200'000 190'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.502.05 VOT	SAM 957/2		CEVA - Eaux-Vives, nouvelle gare : [081.502] Etudes d'aménagement domaine public		18.04.2012 15.10.2012	2'478'600	500'000 400'000	200'000 150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.502.08 VOT	GCI 1081/1		CEVA - Chamonix-Viollier, future promenade : [081] Travaux préparatoires & terrassements		23.06.2014 20.01.2015	5'403'400	400'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.502.15 VOT	SAM 1004/1		CEVA - Halte Champel/Hôpital : [081.502] Etude d'aménagements d'espaces publics		21.11.2012 20.11.2013	2'233'500	550'000 380'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.550.02 VOT	GCI 794		GP - Eugène-Rigot, ch., Kazem-Radjavi, r. Ille : Construction d'une passerelle piétonne		14.09.2010 16.02.2011	16'335'000	200'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

941

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)						
					2016	2018	2020	2022	2024	2026	2027
Statut	N° PR				2017	2019	2021	2023	2025	2027	
102.551.02 VOT	SAM 807/4	GP - Eaux-Vives, quai marchand des : Etude d'aménagement promenade et quai marchand	06.09.2010 11.12.2010	200'000	60'000 70'000	70'000	0	0	0	0	0
102.600.03 VOT	SAM 911/13	QV - Domaine public, abords des écoles : Etudes pour la sécurité des cheminements	14.09.2011 13.12.2011	200'000	50'000 40'000	0	0	0	0	0	0
102.605.20 VOT	GCI 1048	QV - Sainte-Clotilde, av.; devant l'église : Aménagement de l'îlot & abords	19.11.2013 18.03.2014	4'922'000	0 920'000	4'002'000	0	0	0	0	0
102.750.16 VOT	GCI 819/1	ZP - Pradier, square : [081.069.02] Travaux d'aménagement	12.10.2010 18.05.2011	3'240'000	0 0	0	0	0	0	0	0
102.752.05 VOT	SAM 1060	ZP - Première étape "stratégie de piétonnisation" : Etudes d'aménagements et de circulation	21.01.2014 04.06.2014	2'335'000	500'000 400'000	400'000	295'000	0	0	0	0
102.755.01 VOT	SAM 907	ZP - Rhône, rue du : Etude de circulation & d'aménagement	14.09.2011 08.10.2013	325'000	50'000 0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					51'923'890	5'225'000 3'710'000	5'772'000 6'40'000	2'95'000 0	0	0	0
					Dép. Totales : 15'642'000						
Nombre d'objets : 22											
103.004.05 VOT	103 911/15	Parkings publics Cornavin, place de : Etude aménagement de surface, déplacement trémie	14.09.2011 13.12.2011	200'000	50'000 50'000	0	0	0	0	0	0
103.005.04 VOT	GCI 965/1-2	Domaine public : Subvention & réalisation stations vélos (VLS)	25.06.2012 16.01.2013	3'331'000	0 0	0	1'600'000 1'731'000	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					3'531'000	50'000 50'000	0 1'600'000 1'731'000	0	0	0	0
					Dép. Totales : 3'431'000						
Nombre d'objets : 2											
104.000.04 VOT	104 875	Bâtiments, édicules publics Dpt Constructions et aménagement : Rénovation des toilettes publiques - Etape 2	19.04.2011 15.10.2012	4'260'000	730'000 0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					4'260'000	730'000 0	0	0	0	0	0
					Dép. Totales : 730'000						
Nombre d'objets : 1											

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																
N° PFI	Statut	N° Groupe Gestionnaire N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
						2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
106 Transports publics																
106.084.03	VOT	SAM	Petit-Saconnex, quartier du - TPG :	12.03.2003	570'000	80'000				0	0	0	0	0	0	0
		271	Etudes d'aménag. urb. liés à la restruct. ligne N°3	23.06.2003		0				0	0	0	0	0	0	0
106.084.09	VOT	GCI	Aménagement, constructions et voirie - TPG :	06.05.2003	760'350	380'000				0	0	0	0	0	0	0
		283	Etude de rehaussement des arrêts de tram	13.09.2004		0				0	0	0	0	0	0	0
106.096.01	VOT	SAM	GP - Frontenex, av. & rte :	21.11.2012	200'000	50'000				50'000				0	0	0
		1002/9	Etudes d'aménagement liées aux TPG	15.01.2013		50'000				0	0	0	0	0	0	0
106.507.02	VOT	GCI	QV - Diverses rues - TPG :	21.02.2012	5'960'400	2'000'000				0	0	0	0	0	0	0
		948	Rehaussement de 12 arrêts de tram	15.10.2012		0				0	0	0	0	0	0	0
106.520.08	VOT	GCI	Carrefours, chaussées, arrêts, etc. - TPG :	15.01.2008	4'580'160	600'000				930'000				0	0	0
		588	Travaux liés au plan directeur TC 2007-2010	28.04.2008		800'000				0	0	0	0	0	0	0
106.520.11	VOT	SAM	Dpt Constructions et aménagement :	21.11.2012	200'000	35'000				35'000	20'000			0	0	0
		1002/10	Etudes aménag. urbain liées plan dir. TC 2013-2014	15.01.2013		35'000				35'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						12'270'910	3'145'000	1'015'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0
							885'000	35'000		0				0	0	0
Nombre d'objets :						6										
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						128'076'700	20'245'000	12'947'000	4'919'000	0	0	0	0	0	0	5'100'000
							17'330'000	4'544'700	2'837'600	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						58										
Dép. Totales :						62'823'300										
110 ADMINISTRATION GENERALE																
111 Administration générale - objets mobiliers																
111.007.20	VOT	DSIC	Dpt Finances et logement :	12.05.2009	880'000	0				405'000				0	0	0
		698/3	Système de gestion parc immobilier, 1ère étape	01.12.2009		0				400'000				0	0	0
111.011.06	VOT	DSIC	Dpt Finances et logement :	12.05.2009	4'500'000	200'000				0	0	0	0	0	0	0
		698/1	Redéploiement du réseau de la Ville de Genève	01.12.2009		270'000				0	0	0	0	0	0	0
111.030.12	VOT	DSIC	Dpt Finances et logement :	16.01.2007	3'987'787	50'000				0	0	0	0	0	0	0
		522/1A3	11ème PIQ - Plan informatique quadriennal	21.03.2007		50'000				0	0	0	0	0	0	0
111.030.14	VOT	DSIC	Dpt Finances et logement :	12.05.2009	6'968'865	780'000				0	0	0	0	0	0	0
		698/2	1er PSIC - Plan biennal systèmes d'information	01.12.2009		170'000				0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

943

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Statut	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)									
							2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
111.030.24 VOT	DSC 837/1			Dpt Finances et logement : 2ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	23.11.2010 16.02.2011	7'140'840	1'000'000 765'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.030.26 VOT	DRH 837/4			Saint-Pierre 2, cour de, DRH : Numérisation des dossiers du personnel	23.11.2010 16.02.2011	300'000	170'000 130'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.030.27 VOT	DRH 918			Saint-Pierre 2, cour de, DRH : Préparation dossiers papier du personnel	01.11.2011 26.06.2012	960'000	530'000 430'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.030.30 VOT	DSC 1065/1			Dpt Finances et logement : 3ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	25.03.2014 28.10.2014	6'400'000	1'785'000 1'230'000	950'000 770'000	630'000	0	0	0	0	0	0	0
111.034.18 VOT	LOM 1082/1-2			Administration municipale : Renouvellement de véhicules lourds, légers et engins	23.06.2014 29.04.2015	8'295'000	3'300'000 2'700'000	1'700'000	0	0	0	0	0	0	0	0
111.047.10 VOT	DFIN 554/1-2			Dpt Finances et logement : 8ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	25.06.2007 28.04.2008	1'967'200	100'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.047.11 VOT	DFIN 722/1-2			Dpt Finances et logement : 9ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	16.09.2009 19.04.2011	2'844'800	230'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.047.12 VOT	DFIN 1033/1a3			Dpt Finances et logement : 10ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	17.09.2013 25.03.2014	2'400'000	400'000 400'000	300'000 240'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							8'525'000 6'145'000	3'355'000 1'410'000	630'000 0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :							12									
112 Administration générale - objets immobiliers																
112.000.04 VOT	DCA 721/11			Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2010	15.09.2009 12.12.2009	200'000	100'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.000.05 VOT	DCA 807/5			Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2011/12	06.09.2010 11.12.2010	200'000	0 100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.013.06 VOT	DPBA 771			Divers bâtiments propriété VDG : Mise à jour installations sécurité, mise en passe	16.02.2010 27.09.2010	2'299'000	200'000 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.042.03 VOT	DPBA 807/6			La Grange, villa : Etude pour la rénovation des salons	06.09.2010 11.12.2010	400'000	150'000 150'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																
N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Localisation		Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
		Libellé	N° PR			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
130 ACQUISITION DE TERRAINS																
130.015.00	DCA	Grottes, quartier des, îlots 5 et 7 : [130.023.02]		09.03.2005	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	401	Recettes à recevoir, échanges fonciers (CHF 2.6 Mio)		17.05.2005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
130.023.02	DCA	Grottes, quartier des : [103.002.04 & 130.015.00]		14.10.2009	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	744/1	Droit d'emption sur la parcelle N° 2559		23.03.2010		0	0	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'613'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	0	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					1'613'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	0	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX GÉNÉRAUX :					955'797'297	132'970'000	112'783'900	86'938'000	24'157'500	3'000'000	0	0	0	0	0	0
					121'728'000	109'785'500	44'904'000	4'030'000	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX GÉNÉRAUX :					197	Dép. Totales : 640'296'900										

Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal

Projets proposés par le Conseil administratif,
non votés, à l'étude du Conseil municipal

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

947

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif, à l'étude du Conseil municipal											
N° PFI Statut	N° Groupe Gestionnaire N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)						
					2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027	
10 LOGEMENTS											
10 Logements (en général)											
010.000.09 DEP	DCA 1122/1	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine financier 2015	28.04.2015	200'000	100'000 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :			200'000	100'000 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
	Nombre d'objets :			1	Dép. totales : 200'000						
12 Logements existants											
012.060.04 DEP	DPBA 916/1	Grottes 6, 6bis, Amis 5, rues des : (en suspens) Rénovation des immeubles [St 0.34/0.28]	14.09.2011	13'984'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	DPBA 916/2	Grottes 6, 6bis, Amis 5, rues des : (en suspens) Pose cellules photovoltaïques en toiture	14.09.2011	185'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.810.02 DEP	ENE 1069/2	Patrimoine financier : [Fr. 0 Net] Réseau de chaleur renouvelable Cabécro Jonction	30.04.2014	314'400	150'000 164'400	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :			14'483'400	150'000 164'400	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :			3	14'683'400	250'000 264'400	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Nombre d'objets :			4	Dép. totales : 514'400							
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)											
020.005.06 DEP	DPBA 1108	Vélodrome 2, rue du, CléJ Jonction : Centre artisanal, travaux suppl. demandés police feu	20.01.2015	2'306'000	1'000'000 1'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :			2'306'000	1'000'000 1'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :			1	2'306'000	1'000'000 1'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Nombre d'objets :			1	Dép. totales : 2'000'000							

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif, à l'étude du Conseil municipal															
N° PFI	N° Groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
					2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027					
30		ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE													
30		Constructions existantes													
030.085.09 DEP	DPBA 1122/2	Bâtiments scolaires VDG : Etudes sécurisation des accès bâtiments	28.04.2015	400'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :			400'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :			400'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0	0	400'000	0
				150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400'000
			Nombre d'objets :			1									
			TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :			400'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0	400'000
						150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	400'000
			Nombre d'objets :			1									
40		CULTURE & LOISIRS													
42		Musées, conservatoire & Jardin botaniques													
042.017.08 DEP	DPBA 1104	Jacques-Dalcroze 11, boulevard Emile- ; : Aménagement du 4ème étage, bâtiment Casemates	20.01.2015	1'180'700	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :			1'180'700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :			1'180'700	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	1'200'000	0
				200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'200'000
			Nombre d'objets :			1									
			TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :			1'180'700	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	1'200'000
						200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	1'200'000
			Nombre d'objets :			1									
70		SECURITE PUBLIQUE													
72		Police municipale													
072.007.01 DEP	DPBA 1122/3	Stand 25, r. du; poste APM : Etude transformation locaux du rez	28.04.2015	250'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :			250'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :			250'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250'000
				50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250'000
			Nombre d'objets :			1									

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif, à l'étude du Conseil municipal										
N° PFI Statut	N° Groupe Gestionnaire N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
					2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027
80		HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE								
81		Protection des eaux								
081.008.32 DEP	GCI 1125	Réseaux secondaires d'assainissement : Réhabilitation ou création de réseaux		22.06.2015	8'367'000	3'000'000 5'367'000	0 0	0 0	0 0	0 0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :				8'367'000	0 5'367'000	0 0	0 0	0 0	0 0
	Nombre d'objets :				1	Dép. totales : 8'367'000				
82		Enlèvement & traitement des déchets								
082.021.06 DEP	GCI 1100	Quartiers de la Ville de Genève : Extension des Ecopoints (sites récupération déchets)		07.10.2014	2'835'000	300'000 300'000	300'000 300'000	0 0	0 0	0 0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :				2'835'000	300'000 300'000	300'000 300'000	0 0	0 0	0 0
	Nombre d'objets :				1	Dép. totales : 2'835'000				
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					11'202'000	3'300'000 5'667'000	300'000 300'000	300'000 300'000	0 0	0 0
					2	Dép. totales : 11'002'000				
90		AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG								
91		Parcs & promenades								
091.018.14 DEP	GCI 994	Plainpalais, plaine de : Aménagement de l'allée périphérique		18.09.2013	11'409'000	0 1'000'000	4'000'000 3'400'000	3'363'000 0	0 0	0 0
	SEVE 1124	Divers lieux Ville de Genève : Mise aux normes de pataugeoires		28.04.2015	3'077'450	1'000'000 1'000'000	1'077'450 0	0 0	0 0	0 0
	Totaux du sous-groupe fonctionnel :				14'486'450	2'000'000 1'000'000	5'077'450 3'400'000	3'363'000 0	0 0	0 0
				2	14'486'450	1'000'000 2'000'000	5'077'450 3'400'000	3'363'000 0	0 0	14'840'450
				2		Dép. totales : 14'840'450				

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

951

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif, à l'étude du Conseil municipal											
N° PFI Statut	N° Groupe Gestionnaire N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)						
					2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027	
					110 ADMINISTRATION GENERALE						
					112 Administration générale - objets immobiliers						
112.030.01 DEP	DPBA 840	François-Dussaud 10, rue - GCI/LOM/VVP ; Etude réaménagement dépôt, halle vnc & bâtiments	23.11.2010	1'793'000	0	0	0	0	0	0	0
112.810.02 DEP	ENE 1069/1	Patrimoine administratif : [Fr. 0 Net] Réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction	30.04.2014	326'300	150'000 176'300	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					2'119'300 176'300	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					2	Dép. totales : 326'300					
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					2'119'300 176'300	0	0	0	0	0	0
					130 ACQUISITION DE TERRAINS						
130.005.06 DEP	DCA 1110	Godéfray 12, av ; Acquisition de la parcelle N° 813 - Eaux-Vives	20.01.2015	830'000	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					830'000	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	Dép. totales : 0					
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					830'000	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	Dép. totales : 0					
TOTAUX GÉNÉRAUX :					6'088'450 13'737'700	7'477'450 3'700'000	3'663'000 300'000	300'000 300'000	235'000 0	0	0
Nombre d'objets :					22	Dép. totales : 401'631'50					

Projets actifs

Il s'agit de futurs projets qui sont ou seront à l'étude en vue d'être soumis ensuite à la délibération du Conseil municipal. Certains projets, dont le coût futur n'est pas encore connu, ne sont, en l'état, pas chiffrés ; ils le seront ultérieurement.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

953

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer						
N° PFI	Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
10 Logements (en général)						

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
012.104.22	DPBA	GIM	Jonction - Deux-Ponts 29-31-33, rue des :	Rénovation des immeubles [St 0.59]		à chiffrer
012.104.26	DPBA	GIM	Jonction - Vélodrome 4-6-8-10-12-14, rue du :	Rénovation des immeubles [St 0.58]		à chiffrer
012.810.08	ENE	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PF	2016	3'000'000
012.810.12	ENE	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PF	2019	3'000'000
012.810.14	ENE	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PF	2022	3'000'000
012.810.30	ENE	ENE	Patrimoine de la Ville de Genève :	Stratégie électrique, 1 ^{ère} étape	2015	1'200'000
012.811.12	ENE	GIM	Patrimoine financier :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2015	1'000'000
012.811.14	ENE	GIM	Patrimoine financier :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2018	1'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						42'982'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						51'980'000
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)						
020.014.12	DPBA	DFL	Châtaigne 43, av. de, ZIC :	Réalisation d'un Ecopôle		à chiffrer
020.018.06	DPBA	GIM	Dorcière, pl., Gare routière :	Rénovation du bâtiment		à chiffrer
020.027.08	DPBA	GIM	Lausanne 126, r. de :	Rénovation complète du restaurant "Perle de Lac"	2015	5'017'400
020.030.04	DFL	DFL	Fondetec :	Financement capital de dotation, étape 2	2015	12'500'000
020.035.02	DPBA	DFL	Général-Guisan 34, quai du :	Rénovation des façades de l'hôtel Métropole		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						17'517'400
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						17'517'400
30 ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE						
30 Constructions existantes						
030.003.05	DPBA	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	Etude pour rénovation du bâtiment & agrandissement	2017	3'000'000
030.003.06	DPBA	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	Rénovation du bâtiment & agrandissement		à chiffrer
030.014.06	DPBA	ECO	Plantaporêts 1bis, rue des - école :	Création de quatre salles d'enseignement	2016	2'994'000
030.018.03	DPBA	ECO	Aïre 1, av. d', Ecole des Charmilles :	Etude pour rénovation de l'école	2017	1'300'000
030.018.06	DPBA	ECO	Aïre 1, av. d', Ecole des Charmilles :	Rénovation de l'école		à chiffrer
030.085.10	DPBA	ECO	Bâtiments scolaires VDG :	Sécurisation des accès des bâtiments	2018	5'000'000
030.089.06	DPBA	ECO	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre :	Rénovation enveloppe du bâtiment	2015	32'500'000
030.093.08	DPBA	ECO	Miche-Chauvet 22, r., Ecole des Contamines :	Création d'un restaurant scolaire		à chiffrer
030.101.00	ECO	ECO	Bâtiments scolaires; salles gymnastique :	Renouvellement de tout le matériel mobile	2015	650'000
030.102.02	ECO	ECO	Ludothèques, divers sites :	Aménagement & mise aux normes de 11 sites	2016	600'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						46'544'000

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer						
N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
31 Nouvelles constructions						
031.015.06	DPBA	ECO	Lamarline 16bis, rue :	Construction restaurant & locaux parascolaires, SEVE	2016	8827'000
031.055.06	DCA	ECO	Boissière, Malagnou, quartier :	Acquisitions foncières pour constr. école	2019	10'000'000
031.095.06	DPBA	ECO	Saint-Georges 21, bd. : [061.050]	Construction équipements scolaires & petite enfance	2016	28180'000
031.095.08	ECO	ECO	Saint-Georges 21, bd. :	Equipement d'un nouveau restaurant scolaire	2016	350'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						47'357'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						93'901'000
40 CULTURE & LOISIRS						
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques						
041.034.02	BGE	BGE	Bastions, promenade des - BGE :	Numérisation des collections des bibliothèques	2017	5'460'000
041.034.06	DCS	DCS	Dpt culture & sport :	Numérisation du patrimoine intellectuel genevois	2017	1'935'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						7'395'000
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques						
042.040.28	DPBA	MHN	Malagnou 1, rte de - MHN :	Mise en sécurité & réorganisation partielle bâtiment		à chiffrer
042.043.07	DPBA	CJB	Impératrice 1, chemin de l' - CJB :	Etude pour rénovation de la serre tempérée		à chiffrer
042.043.08	DPBA	CJB	Impératrice 1, chemin de l' - CJB :	Rénovation de la serre tempérée		à chiffrer
042.044.06	DPBA	MAH	Puits-Saint-Pierre 6, rue du, Maison Tavel :	Réfection façades cour & div. aménagements int.	2020	7'300'000
042.095.20	DCS	DCS	Stand 22, rue & Saint-Georges 41, bd :	Déménagement des collections au dépôt du Carré-Vert	2015	5'740'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						13'040'000
43 Théâtres & concerts						
043.008.03	DPBA	SAT	Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre :	Etude rénov. installations techniques & scéniques	2016	300'000
043.008.04	DPBA	SAT	Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre :	Rénovation installations techniques & scéniques		à chiffrer
043.051.04	DPBA	SEC	Charles-Sturm 15, rue :	Construction d'un pavillon de la danse	2016	900'000
043.054.04	DPBA	SEC	Bâtie 10, ch. de la, anciens réservoirs :	Construction espace diffusion musiques amplifiées	2018	6'200'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						15'500'000

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
44 Conservation du patrimoine						
044.027.13	DCA	DCA	Dpt Constructions et aménagement - CPA :	Subventions travaux bâtiments culturels 2016 - 2019	2015	400'000
044.035.02	DCA	EXT	Madeleine 15, place de la :	Subvention restauration du Temple	2016	600'000
044.036.04	DCA	EXT	Saint-Pierre 8, Cour de la :	Subv. restauration façade Chapelle des Machabées	2016	200'000
044.038.02	DCA	EXT	Fusterie 18, place de la :	Subvention restauration du Temple	2015	700'000
044.039.01	DPBA	DCA	Saint-Antoine, bastions de :	Concours/étude mise en valeur fouilles archéolog.	2016	1'230'000
044.040.02	DCA	EXT	Tabazan 7, r. :	Subvention rénovation Chapelle de l'Oratoire	2016	à chiffrer
044.041.02	DCA	EXT	Rodolphe-Toeffner 9, r. :	Subvention rénovation Eglise Russe	2017	600'000
044.042.02	DCA	EXT	Berne 49, r. de :	Subvention rénovation Temple des Pâquis	2016	400'000
044.043.02	DCA	EXT	Mall 31, av. du :	Subvention rénovation Temple de Plainpalais	2017	400'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						4'530'000
46 Animations & loisirs						
046.055.06	DPBA	DEJ	Henri-Golay 40, avenue :	Rénovation de la Ferme Menut-Pellet	2016	7'055'000
046.055.10	DEJ	DEJ	Henri-Golay 40, avenue :	Equipement & mobilier, Ferme Menut-Pellet		à chiffrer
046.057.01	DPBA	GIM	Diverses salles communales :	Etudes de rénovations, réfections		à chiffrer
046.104.04	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2017	2017	800'000
046.109.02	DPBA	ECO	Bois-de-la-Bâtie : [091.004.07]	Transformation de deux bâtiments	2015	13'75'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						9'730'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						50'195'000
50 SPORTS						
050.012.32	SPO	SPO	Lieu à définir :	Achat d'une patinoire à glace	2015	400'000
050.012.64	ENE	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Centre sportif des Vernets :	Rénovation de la ventilation de la piscine		à chiffrer
050.012.72	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Centre sportif des Vernets :	Fosse à neige pour patinoire extérieure		à chiffrer
050.014.17	DPBA	SPO	Fontenex 7, Pl. de, Stade Fontenex & Pré-Picot :	Etude rénovation & extension des bâtiments		à chiffrer
050.014.20	DPBA	SPO	Fontenex 7, Pl. de, Stade Fontenex & Pré-Picot :	Rénovation & extension des bâtiments		à chiffrer
050.020.08	DPBA	SPO	Vermont 33, r. de, Stade de Varenbâ :	Construction & rénovation de vestiaires		à chiffrer
050.044.06	DPBA	SPO	Ecu 24, ch. de l', Stade des Libellules :	Transformation terrain football "A" en synthétique	2015	1'500'000
050.044.12	DPBA	SPO	Ecu 22, ch. de l', Centre sport. Bois-des-Frères :	Réfection du revêtement de sol terrains de tennis		à chiffrer
050.046.08	DPBA	SPO	Neuchâtel 47, rue de, Pâquis Centre :	Réfection complète de la piscine	2015	1'700'000
050.047.07	DPBA	SPO	Vessy 31, rte de, Centre sportif de Vessy :	Etude & travaux mise à niveau installations CVSE	2016	1'500'000
050.047.12	DPBA	SPO	Vessy 31, rte de, Centre sportif de Vessy :	Création terrain synthétique rugby		à chiffrer
050.059.02	DPBA	SPO	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	Remplacement de la piste du vélodrome	2015	908'000
050.059.10	DPBA	SPO	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	Construction étage intermédiaire Boulodrome	2016	400'000

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

957

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
050.060.10	DPBA	SPO	Bâte 4, ch. de la; Stade du Bois-de-la-Bâtie :	Transformation terrain football "A" en synthétique	2015	1'500'000
050.065.06	DPBA	SPO	Eaux-Vives; site de la gare des : [061.048]	Construction d'un complexe sport, jeunesse, crèche		à chiffrer
050.066.06	ECO	ECO	Equipement PROXISPORT :	Installation équipements sportifs urbains proximité	2016	400'000
050.068.04	DCS	DCS	Tréfle-Blanc, ch. du; Lancy :	Nouvelle patinoire compétition, particip. financière	2020	5'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						13'308'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						13'308'000
60 Social (équipements généraux)						
060.011.06	DPBA	DEJ	Plachaud 4, rue, "Ancien manège" :	Création d'un espace de quartier	2019	15'500'000
060.011.08	SDPE	SDPE	Plachaud 4, rue, "Ancien manège" :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2019	84'000
060.011.10	DEJ	DEJ	Plachaud 4, rue, "Ancien manège" :	Equipement et mobilier maison de quartier		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						15'584'000
61 Enfants et jeunesse						
061.021.08	DPBA	SDPE	Madeleine 16, rue de la :	Réfection enveloppe & réaménagement crèche	2017	4'600'000
061.021.10	SDPE	SDPE	Madeleine 16, rue de la :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2017	100'800
061.050.06	SDPE	SDPE	Saint-Georges 21, bd. : [031.095]	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2015	614'175
061.056.04	DPBA	SDPE	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" :	Transformation en crèche		à chiffrer
061.056.06	SDPE	SDPE	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						5'314'975
64 Centres sociaux						
064.026.06	DPBA	SOC	Saint-Jean 45, rue de :	Réalisation maison relais pour jeunes en formation	2015	3'500'000
064.026.08	SOC	SOC	Saint-Jean 45, rue de :	Equipements & mobilier, relais jeunes en formation	2015	132'000
064.026.10	DPBA	SOC	Fort-Barreau, rue du :	Achat de 20 modules pour des logements relais	2015	1'399'300
064.026.12	SOC	SOC	Fort-Barreau, rue du :	Equipement & mobilier, modules logements relais	2015	81'000
064.027.02	DPBA	SOC	Vermont 21, rue de :	Rénovation et réaffectation de la villa	2015	2'700'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						8'412'300
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						29'311'275

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer						
N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
70 SECURITE PUBLIQUE						
71 Etat civil						
071.004.04	DPBA	CIV	Nant 2, r. du - CIV :	Changement d'affectation, création de bureaux		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						
72 Police municipale						
072.007.04	DPBA	SEEP	Stand 25, r. du; poste APM :	Aménagement locaux agents de ville		à chiffrer
072.008.02	DPBA	SEEP	Pierre-Fatio, 17 r. :	Aménagement centrale d'engagement Police municipale		à chiffrer
072.009.02	DPBA	SEEP	Alpes 12, r. des :	Aménagement d'un nouveau poste de Police municipale		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						
73 Service incendie						
073.006.03	DSIC	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Mise à niveau du central d'alarme 2018	2017	1'500'000
073.019.28	DPBA	SIS	Vieux-Billard 11, rue du, caserne 1 :	Réfection sol de la cour plus un couvert	2015	2'500'000
073.023.04	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement parc protection respiratoire	2015	2'500'000
073.028.10	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules SIS 2016, plus berce mousse	2016	3'760'000
073.028.12	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules SIS 2017	2016	1'575'000
073.028.18	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement matériel désincarcération	2016	1'500'000
073.028.20	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS 2018	2017	2'000'000
073.028.22	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS 2019	2018	500'000
073.028.24	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS 2020	2019	4'100'000
073.031.00	DPBA	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Système d'entretien tuyaux & réfection locaux	2015	604'800
073.032.00	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvell. équipement personnel incendie (EPI)	2016	1'100'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						
21'139'800						
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						
21'139'800						
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE						
81 Protection des eaux						
081.008.34	GCI	GCI	Réseau secondaire d'assainissement, étape 2 :	Réalisation, extension, transformation, entretien	2018	9'800'000
081.008.36	GCI	GCI	Réseau secondaire d'assainissement, étape 3 :	Réalisation, extension, transformation, entretien	2019	9'800'000
081.011.02	GCI	GCI	Franchises, rte des : [101.700.06]	Construction d'un collecteur EP	2016	3'000'000
081.021.07	GCI	GCI	Charmilles, Châtelaine, St-Jean, Rhône, secteur :	Etudes de construction d'un collecteur EP	2017	200'000
081.021.18	GCI	GCI	Beulet, r. du : [101.072.26]	Réhabilitation collecteurs secteur St Jean	2015	850'000
11ème PFI - page 53						

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

959

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
081.026.06	GCI	GCI	Vieille-Ville, Bourg-de-Four, place du :	Reconstruction et réfection des collecteurs		à chiffrer
081.028.02	GCI	GCI	François-Dussaud, r. : [101.028.16]	Mise en séparatif des collecteurs	2016	1'900'000
081.042.00	GCI	GCI	Rive, rond-point et abords : [102.755.08]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs		à chiffrer
081.048.00	GCI	GCI	Velours, ch. du : [101.830.14]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2015	950'000
081.050.00	GCI	GCI	Voltaire, Maîtreex, Vuache, rues : [101.700.08]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2015	3'000'000
081.061.02	GCI	GCI	Bezanson-Hugues, quai :	Reconstruction du collecteur principal	2019	8'600'000
081.100.02	GCI	GCI	Rois, rue des : [102.605.10]	Entretien, reconstruction collecteurs	2018	700'000
081.102.02	GCI	GCI	Edouard-Tavan, ch. : [101.016.10]	Mise en séparatif réseau collecteurs	2017	1'000'000
081.103.02	GCI	GCI	Eldiguenots, av. des - PLQ : [101.830.20]	Mise en séparatif réseau collecteurs	2015	800'000
081.104.02	GCI	GCI	Appia av. & Morillons, rte des :	Assainissement lié nouvelle route des Nations	2018	3'400'000
081.105.02	GCI	GCI	Point-du-Jour & Pré-Cartellier, ch. - PLQ :	Mise en séparatif réseau collecteurs	2017	2'000'000
081.106.01	GCI	GCI	William-Lescaze, ch. ; exutoire du Rhône :	Etude d'assainissement	2017	1'000'000
081.106.02	GCI	GCI	Village-Suisse, rue du : [102.067.02]	Mise en séparatif réseau collecteurs	2015	3'000'000
081.107.02	GCI	GCI	Champ-Baron ch. du, PLQ : [101.830.06]	Construction nouveau collecteur en séparatif	2016	370'000
081.108.02	GCI	GCI	La Grange, parc :	Mise en conformité séparateur particulière	2017	1'500'000
081.109.02	GCI	GCI	Divers parcs municipaux, Fontaines :	Séparation des réseaux d'eau & sécurisation bassins	2016	2'950'000
081.111.02	GCI	GCI	Allobroges, r. des & Cheval-Blanc, quai : [102.570]	Mise en séparatif du collecteur	2019	3'000'000
081.112.02	GCI	GCI	Cimetière, av. du :	Mise en séparatif réseau d'égouts	2017	1'500'000
081.113.02	GCI	GCI	J.-L. Prévost, ch. & Fontaines-Saintes, r. des :	Mise en séparatif des égouts	2017	4'200'000
081.114.02	GCI	GCI	Mervelet, quartier du, PLQ :	Mise en séparatif des égouts	2015	4'200'000
081.115.01	GCI	GCI	Rives Gauche & Droite :	Etudes de réhabilitation déversoirs d'orages	2017	400'000
081.115.04	GCI	GCI	Rives Gauche & Droite :	Travaux de réhabilitation déversoirs d'orages	2019	2'000'000
081.116.02	GCI	GCI	Pestalozzi, r. & Trembley, av. de : [101.700.02]	Mise en séparatif des collecteurs	2017	4'600'000
081.502.18	GCI	GCI	CEVA - Champel, plateau de : [102.502]	Travaux d'assainissement	2016	4'115'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						78'735'000
82 Enlèvement & traitement des déchets						
082.028.02	DPBA	VVP	Soubeyran 10, rue :	Aménagement d'un local pour personnel VVP		à chiffrer
082.030.02	DPBA	VVP	Montbrillant, rue de :	Création d'un dépôt de nettoiement type A		à chiffrer
082.031.02	SEVE	SEVE	Divers parcs municipaux :	Amélioration gestion des déchets		à chiffrer
082.050.02	GCI	GCI	Aïre, ancienne décharge d' - site pollué :	Participation à l'assainissement	2018	2'000'000
082.050.05	GCI	GCI	Sellières, ch. des, Vernier - site pollué :	Etude d'assainissement ancien Clos d'équarrissage	2016	600'000
082.050.06	GCI	GCI	Sellières, ch. des, Vernier - site pollué :	Assainissement ancien Clos d'équarrissage	2018	6'000'000
082.050.10	GCI	GCI	Décharge d'Onex-Jardins - site pollué :	Dégazage complémentaire	2017	200'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						8'800'000

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
84 Cimetières & crématoires						
084.005.08	DPBA	SPF	Bâté 13, ch. de la, Crématoire de Saint-Georges :	Rénovation enveloppe et installations techniques	2018	12'000'000
084.012.03	SEVE	SEVE	St-Georges, Châtelaine, Plâmpalax, Pt-Sacomex :	Etudes d'aménagement des cimetières	2018	450'000
084.013.02	SEVE	SEVE	Cimetières municipaux, trois sites :	Optimisation du processus d'inhumation	2017	1'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						13'450'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						100'985'000
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG						
91 Parcs & promenades						
091.000.06	SEVE	SEVE	Divers lieux :	Mise en oeuvre plan stratégique de végétalisation	2016	4'000'000
091.000.11	SEVE	SEVE	Espaces verts municipaux :	Etudes diverses gestion et aménagement espaces verts	2015	150'000
091.001.04	SEVE	SEVE	La Grange & Eaux-Vives, parcs :	Réalisation 1ère étape plan de gestion	2016	2'300'000
091.004.10	SEVE	SEVE	Bois-de-la-Bâtie :	Réalisation zone de loisirs	2016	5'825'000
091.007.12	ECO	ECO	Parcs publics, divers sites :	Aménagement d'aires de jeux	2017	1'500'000
091.007.14	ECO	ECO	Gustave-Ador, quai, Baby Plage :	Sécurisation de la place de jeux Cheetah-Baby Plage		à chiffrer
091.080.06	GCI	GCI	Saint-Jean, falaises de :	Sécurisation des cheminements	2015	3'100'000
091.080.10	SEVE	SEVE	Sentier des Falaises, cheminements du :	Relevés terrain, étude & travaux de sécurisation	2016	1'500'000
091.080.12	SEVE	SEVE	Bois-de-la-Bâtie :	Requalification voie d'accès & cheminements	2016	5'000'000
091.091.06	SEVE	SEVE	Forêts propriété de la Ville de Genève	Mise en oeuvre du plan de gestion des forêts	2015	1'300'000
091.095.04	GCI	GCI	Saint-Georges 21, bd. ; Stand & Gazomètres, rues :	Aménag. extérieurs; Ecoquartier Carré Vert	2015	17'394'000
091.099.00	SEVE	SEVE	Espaces verts, y compris cimetières :	Outil de gestion espaces verts, relevés géomètre	2015	1'200'000
091.100.02	SEVE	SEVE	Baulacre, rue : [092.069]	Réaménagement du parc Beaulieu	2019	6'000'000
091.101.00	SEVE	SEVE	Bertrand, Bastions, Geisendorf, parcs :	Etudes d'aménagement	2018	400'000
091.102.02	SEVE	SEVE	Saint-Jean, parc :	Réaménagement du parc	2017	1'900'000
091.104.02	SEVE	SEVE	Ville de Genève, divers lieux :	Végétalisation du domaine public	2015	6'200'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						57'569'000
92 Moyens de gestion des espaces verts						
092.017.10	DPBA	SEVE	Frontenex 71, rte de, parc La Grange, "La Ferme" :	Rénovation du bâtiment	2017	2'055'000
092.069.03	DPBA	SEVE	Baulacre 3, rue, Beaulieu :	Etude rénovation anciennes serres & bâtiments	2015	650'000
092.069.06	DPBA	SEVE	Baulacre 3, rue, Beaulieu : [091.100]	Rénovation anciennes serres & bâtiments		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						2'705'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						60'274'000

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 (soir)
11^e plan financier d'investissement 2016-2027

961

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
100 AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC						
100 Aménagement DP (en général)						
100.000.11	DCA	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2017/18	2016	100'000
100.000.13	DCA	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2019/20	2018	100'000
100.000.15	DCA	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2021/22	2020	100'000
100.000.17	DCA	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2023/24	2022	100'000
100.000.19	DCA	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2025/26	2024	100'000
100.550.03	SAM	GCI	GP - Dpt Constructions et aménagement :	Etudes aménagement espaces publics	2015	200'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						700'000
101 Rues, routes & ouvrages d'art						
101.016.10	GCI	GCI	Edouard-Tavan, ch. : [081.102.02]	Aménagement de la rue	2017	600'000
101.018.20	GCI	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	Pavage des rues restantes	2018	3'100'000
101.018.28	GCI	GCI	Bourg-de-Four, place du :	Aménagement, pavage	2018	1'900'000
101.028.16	GCI	GCI	François-Dussaud, r. : [081.028.02]	Aménagement rue & giratoire	2016	2'150'000
101.044.12	GCI	GCI	Kazem-Radjavi, rue (zone 2) : [102.600.27]	Réaménagement de la rue	2015	1'000'000
101.072.26	GCI	GCI	Saint-Jean, rue de : [081.021.18]	Sécurisation itinéraires scolaires	2015	2'000'000
101.110.12	GCI	GCI	Mon-Soleil & Collombettes, ch., PLQ :	Travaux d'aménagement	2015	950'000
101.115.02	GCI	GCI	Quais de l'ave :	Réfection barrières de protections historiques	2019	3'980'000
101.400.12	GCI	GCI	Ile, passerelle de l' : [OA 5117]	Entretien de l'ouvrage	2016	2'000'000
101.400.16	GCI	GCI	Seujet, écluse & passerelle du : [OA 5136 - 5137]	Subvention extraordinaire entretien, maintenance SIG	2015	390'700
101.400.18	GCI	GCI	Seujet, quai du : [OA 5146]	Entretien du trottoir en porte-à-faux	2019	5'000'000
101.400.20	GCI	GCI	Sous-Terre, pont : [OA 5125]	Entretien et renforcement de l'ouvrage	2019	2'500'000
101.400.44	GCI	GCI	Fontenette, pont de la : [OA 5204]	Entretien de l'ouvrage	2018	2'000'000
101.400.62	GCI	GCI	Général-Guisan, quai du :	Réfection de la structure du quai	2017	6'500'000
101.400.86	GCI	GCI	Bergues, pont des & Ile Rousseau, passerelle de :	Entretien des ouvrages [OA 5111 - 5112]	2018	6'500'000
101.401.07	GCI	GCI	Divers ouvrages d'art :	Inspections 2016	2016	250'000
101.401.09	GCI	GCI	Divers ouvrages d'art :	Inspections 2017	2017	250'000
101.600.11	SAM	SAM	QV - Diverses rues :	Etude de rénovation & adjonctions de coffrets	2015	100'000
101.600.12	SAM	SAM	QV - Diverses rues :	Travaux de rénovation & adjonctions de coffrets	2017	1'500'000
101.700.02	GCI	GCI	OPB - Pestalozzi, rue de, Trembley, av. de :	Aménagements et assainissement du bruit	2017	6'500'000
101.700.06	GCI	GCI	OPB - Franchises, rte des : [081.011.02]	Aménagements et assainissement du bruit	2016	6'100'000
101.700.08	GCI	GCI	OPB - Voilaire, rue : [081.050.00]	Aménagements et assainissement du bruit	2015	2'000'000
101.702.04	SAM	EXT	OPB - Dpt Constructions et aménagement :	Subv. pr mesures antibruit sur façades	2016	1'500'000
101.702.06	SAM	EXT	OPB - Dpt Constructions et aménagement :	Subv. pr mesures antibruit sur façades	2017	1'500'000
101.702.13	SAM	SAM	OPB - Diverses rues :	Etudes d'assainissement, 3ème tranche	2017	1'500'000
101.702.16	GCI	GCI	OPB 2017 - Diverses rues :	Aménagements et assainissement du bruit	2017	9'800'000

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
101.750.07	SAM	GCI	ZP - Vieille Ville, les rues de la :	Etude d'aménagement (3ème étape)	2015	200'000
101.830.05	GCI	GCI	Mervelet, quartier du, PLQ :	Infrastructures d'accompagnement	2015	5'660'000
101.830.06	GCI	GCI	Champ-Baron ch. du, PLQ : [081.107.02]	Aménagement d'un chemin piéton & d'un écopoint	2016	630'000
101.830.14	GCI	GCI	Velours, ch. du : [081.048.00/102.015.13]	Amén. cpi à construction immeubles, suite PLQ-PLCP	2015	6'000'000 à chiffrer
101.830.20	GCI	GCI	Eidgenots, av. des : [081.103.02]	Infrastructure d'accompagnement PLQ	2016	500'000
101.850.10	GCI	GCI	Quinze lieux en Ville de Genève :	Fournitures & mise en place d'abris vélo	2016	1'000'000
101.860.08	GCI	GCI	QV - Diverses rues :	Réalisations et aménagements cyclables	2016	330'000
101.860.11	SAM	GCI	Giuseppe-Motta, av. :	Etude d'aménagement & renouvellement d'arbres	2016	3'500'000
101.860.14	GCI	GCI	Giuseppe-Motta, av. :	Aménagements cyclables, Projet aglo 2	2017	900'000
101.900.30	SAM	SAM	PL - Neuve, place de :	Illumination façades et rénovation éclairage	2015	600'000
101.900.38	SAM	SAM	PL - Jardin Anglais :	Rénovation éclairage public & assainissement réseaux	2016	250'000
101.900.40	SAM	SAM	PL - Coulouvrenière, pont de la :	Nouvelle illumination des arches du pont	2016	800'000
101.900.44	SAM	SAM	PL - Parc Barton & Villa Barton	Assainissement réseau & rénovation de l'éclairage	2016	à chiffrer
101.900.48	SAM	SAM	PL - Saint-Pierre, Cour de: Cathédrale :	Rénovation des illuminations	2016	à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						91'940'700

102 Places, rues résidentielles, trafic modéré

102.033.07	GCI	GCI	Mont-Blanc, pont du :	Etude complémentaire élargissement du pont	2016	1'370'000
102.057.02	GCI	GCI	Village-Suisse, rue du : [081.106.02]	Aménagement & piétonisation de la rue	2015	250'000
102.089.10	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Achat et renouvellement de bornes rétractables	2015	300'000
102.089.12	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Réaménagement de la place	2017	900'000
102.099.06	GCI	GCI	Augustins, place des :	Rénovation et entretien des bancs publics	2016	800'000
102.101.04	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Réaménagement de la place, 2ème étape	2015	23'700'000
102.102.02	GCI	GCI	Vélodrome, place du :	Aménagements en liaison avec gare, secteurs COMOGEV	2016	35'390'000
102.502.10	GCI	GCI	CEVA - Eaux-Vives, gare; Viollier, rue : [081.502]	Aménagements en liaison avec la gare, secteur VG	2016	16'500'000
102.502.12	GCI	GCI	CEVA - Eaux-Vives, av. de la Gare des : [081.502]	Aménagements en liaison avec la halte	2016	2'100'000
102.502.20	GCI	GCI	CEVA - Champel, quartier de : [081.502]	Etudes aménagements liés extension gare souterraine	2016	350'000
102.505.05	DCA	DCA	Comavin, gare de & abords :	Etudes d'aménagement	2016	380'000
102.550.03	SAM	GCI	GP - Charmilles, place des :	Etudes d'aménagement	2016	11'145'000
102.550.07	SAM	GCI	GP - Eaux-Vives, place des :	Voie verte, aménagements	2016	3'000'000
102.570.10	GCI	GCI	Cheval-Blanc & Vernets, quais : [081.111/101.115]	Aménagements de nouvelles zones 30	2015	4'000'000
102.600.30	GCI	GCI	QV - Petit-Saconnex, place du & Pasteur, ch. :	Aménagements de la rue	2018	400'000
102.605.02	GCI	GCI	QV - Lotard, rue :	Etudes d'aménagement	2015	2'000'000
102.605.10	GCI	GCI	QV - Rois, rue des : [081.100.02]	Reconstruction et aménagement de la place	2015	à chiffrer
102.605.13	SAM	GCI	QV - Pré-l'Évêque, place du :	Reconst'r., réaménagement chaussée & trottoirs	2018	1'500'000
102.750.26	GCI	GCI	ZP - Grottes, pl. des : [101.006]			
102.755.08	GCI	GCI	ZP - Rive, rond-point et abords : [081.042.00]			
102.755.16	GCI	GCI	ZP - Synagogue, place de la :			

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer						
N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
102.755.23	SAM	GCI	ZP - Neuve, place de :	Etude et aménagement d'un espace public		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						
103 Parkings publics						
103.007.02	SPO	SPO	Hans-Wilsdorf 4-6, rue; Centre sportif des Vernets :	Remplacement des automates du parking	2015	193'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						
104 Bâtiments, écoles publics						
104.004.00	LOM	LOM	Parcs et domaine public :	Renouvellement cinq cabines WC autonomes	2015	1'500'000
104.006.00	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Centre sportif des Vernets :	Création d'un groupe sanitaire pour le public		à chiffrer
Total du sous-groupe fonctionnel :						
106 Transports publics						
106.082.11	SAM	GCI	Terrassière, rue de la - TPG :	Etude d'aménagement de la rue	2015	180'000
106.096.04	GCI	GCI	GP - Frontenex, av. & rte - TPG :	Aménagements nouvelle ligne transports publics	2017	8'000'000
106.520.12	GCI	GCI	Diverses rues - TPG :	Aménagements liés au plan directeur TC 2019-2022	2018	1'800'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						
9'780'000						
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						
213'328'700						
110 ADMINISTRATION GENERALE						
111 Administration générale - objets mobiliers						
111.007.03	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	Renouvellement du progiciel intégré SAP	2018	8'000'000
111.011.10	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	Réseaux informatiques et téléphoniques 2020-2026	2018	4'500'000
111.030.32	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	4ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	2016	6'400'000
111.030.34	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2017-18	2016	100'000
111.030.36	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	5ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	2018	6'400'000
111.030.38	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	6ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	2020	6'400'000
111.030.40	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2019-20	2018	300'000
111.030.42	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2021-22	2020	100'000
111.030.44	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	7ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	2022	6'400'000
111.030.46	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2023-24	2022	100'000
111.030.48	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2025-26	2024	300'000

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
111.034.22	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2015	5'700'000
111.034.26	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2016	5'700'000
111.034.30	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2017	5'700'000
111.034.32	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2018	5'700'000
111.034.34	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2019	5'700'000
111.034.36	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2020	5'700'000
111.047.13	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	11ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2016	2'400'000
111.047.14	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	12ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2019	2'400'000
111.047.15	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	13ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2022	2'400'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						80'400'000
112 Administration générale - objets immobiliers						
112.000.11	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2017/18	2016	200'000
112.000.13	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2019/20	2018	200'000
112.000.15	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2021/22	2020	200'000
112.000.17	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2023/24	2022	200'000
112.000.19	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2025/26	2024	200'000
112.013.07	DPBA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Mise à jour installations sécurité bâtiments	2015	2'000'000
112.042.04	DPBA	ACE	La Grange, villa :	Rénovation des salons	2017	4'000'000
112.061.02	DPBA	GIM	Hôtel-de-Ville 5, rue de l' :	Réaménagement rez et sécurisation bâtiment	à chiffrer	
112.810.08	ENE	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PA	2015	2'861'500
112.810.10	ENE	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PA	2018	3'000'000
112.810.14	ENE	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PA	2021	3'000'000
112.811.12	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2016	1'000'000
112.811.14	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2018	1'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						17'861'500
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						98'261'500
130 ACQUISITION DE TERRAINS						
130.001.18	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2015-2018	2015	10'000'000
130.001.19	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2019-2022	2018	10'000'000
130.001.20	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2023-2026	2022	10'000'000
130.020.00	DCA	SAM	Voie verte, rives droite & gauche :	Acquisitions foncières [120.010.00]	2016	300'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						30'300'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						30'300'000
TOTAL GENERAL :						780'511'675

Lexique des abréviations

A. Statuts des objets du PFI		
VOT	Crédit voté par le Conseil Municipal	
DEP	Crédit déposé sous forme de proposition de crédit (PR) devant le Conseil municipal	
PRA	Projet actif	
B. Autorités, départements et services municipaux		
ACE	Administration centrale	ECO
BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	ENE
BGE	Bibliothèque de Genève	GCI
CA	Conseil administratif	GIM
CIV	Service de l'état civil	LOM
C-JB	Conservatoire et Jardin botaniques	MAH
CM	Conseil municipal	MEG
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression	MHN
CPA	Unité conservation du patrimoine architectural	OPF
DCS	Direction du département de la culture et du sport	SAM
DCA	Direction du département des constructions et de l'aménagement	SDPE
DEJ	Service de la jeunesse	SEEP
DEUS	Direction du département de l'environnement urbain et de la sécurité	SEVE
DFIN	Direction financière	SIS
DFL	Direction du département des finances et du logement	SOC
		SPF
		SPO
		URB
		VVP
		DG
		DPBA
		DRH
		DSIC
		Direction générale
		Direction du patrimoine bâti
		Direction des ressources humaines
		Direction des systèmes d'information et de communication
		Service des écoles et institutions pour l'enfance
		Service de l'énergie
		Service du génie civil
		Gérance immobilière municipale
		Service logistique et manifestations
		Musée d'art et d'histoire
		Musée d'Ethnographie de Genève
		Musée d'histoire naturelle
		Unité opérations foncières
		Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
		Service de la petite enfance
		Service de la sécurité et de l'espace publics
		Service des espaces verts
		Service d'incendie et de secours
		Service social
		Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire
		Service des sports
		Service d'urbanisme
		Voirie - Ville propre

C. Autres abréviations usuelles

APM	Agent de police municipale	PLQ	Plan localisé de quartier
BFQ	Budget financier quadriennal	PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif destinée au Conseil municipal
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse	PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins (hors SIS & voirie)
CHF	Franc suisse	PSIC	Plan biennal des systèmes d'information et de communication
COMOGEV	Comité des maîtres d'ouvrage de la gare des Eaux-Vives	QV	Qualité de vie dans les quartiers
CFF	Chemins de fer fédéraux	SIG	Services industriels de Genève
Cpl	Complémentaire	St	Indice « Stratus »
Dpt	Département	TC	Plan directeur des transports en commun
EU/EP	Eaux usées, eaux pluviales (concerne les collecteurs)	TPG	Transports publics genevois
EVE	Espace de vie infantine	UAC	Unité d'action communautaire
Fondetec	Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève	VLS	Vélos en libre service
FP	Fondation des parkings	ZIC	Zone industrielle de Châteline (ex SIP)
FVGLS	Fondation Ville de Genève pour le logement social	ZP	Zones à priorité piétonne
GP	Accompagnement des grands projets		
Mios	Millions de francs suisses		
OA	Ouvrage d'art		
OPAir	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air		
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit		
PA	Patrimoine administratif		
PAM	Plan d'achat de renouvellement du mobilier, machines diverses, machines de bureau, machines de nettoyage		
PF	Patrimoine financier		
PFI	Plan financier d'investissement		
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux		
PL	Mise en œuvre du plan lumière		
PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons		

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cet objet à la commission des finances et aux commissions spécialisées, à savoir la commission des arts et de la culture, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, la commission des sports ainsi que la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct du 11^e plan financier d'investissement à la commission des finances et aux commissions spécialisées est accepté à l'unanimité (68 oui).

21. Projet de délibération du 23 juin 2015 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Michèle Rouillet, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Vincent Subilia, Natacha Buffet-Desfayes, Olivier Wasmer, Patricia Richard, Helena Rigotti, Sophie Courvoisier et Guy Dossan: «Baissons les salaires du Conseil administratif» (PRD-104)¹.

Le président. Il a été demandé le renvoi direct de ce projet de délibération à la commission des finances. S'il est refusé, cet objet restera inscrit à l'ordre du jour.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération est refusé par 52 non contre 17 oui (1 abstention).

¹ Annoncé, 642.

22. Motion du 8 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Rémy Burri et Helena Rigotti: «De la chaleur pour nos terrasses et par tous les temps!» (M-1152)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que de nombreux pays à forte fibre écologique tels que la Suède et la Norvège chauffent leurs terrasses pendant les mauvais jours;
- le grand succès connu par les terrasses situées sur le territoire de la Ville de Genève pendant les beaux jours et la nécessité pour les fumeurs de les fréquenter en toute période de l'année;
- l'animation et la gaieté amenées par ces terrasses dans la vie des Genevois pendant la journée;
- que l'article 22A de la loi sur l'énergie (LEn) indique que «les installations de chauffage d'endroits ouverts tels que terrasses [...] ne sont autorisées que si ce chauffage se fait exclusivement à l'aide d'énergies renouvelables ou de rejets de chaleur»;
- les nombreuses avancées techniques en matière de chauffage écologique effectuées ces dernières années,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'encourager les commerçants à exploiter leurs terrasses tout au long de l'année et d'ainsi continuer à animer la ville;
- de dresser un catalogue des possibilités offertes aux exploitants de terrasses pour chauffer ces dernières en hiver, et ce de manière à répondre aux critères de délivrance des autorisations mentionnées dans l'article 22A de la LEn et aux conditions posées par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants;
- d'informer les commerçants sur ces possibilités de chauffer leurs terrasses de manière écologique en hiver;
- de faire en sorte que, lorsque cette opportunité sera saisie par les commerçants œuvrant sur le territoire de la Ville de Genève, elle ne gêne pas la tranquillité des riverains de terrasses (par l'instauration d'horaires d'utilisation de ces chauffages, par exemple) et qu'elle ne diminue pas le nombre de places de parking qui subsistent déjà lors de l'installation des terrasses «d'été».

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 1955. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnancement, 547.

Préconsultation

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Nous avons déjà eu l'occasion de le dire avant l'été: il nous semble urgent de traiter cet objet, ainsi que d'autres qui lui sont proches, parce que l'hiver approche et que la motion concerne différentes possibilités pour les commerçants de chauffer leur terrasse. Nous aimerions empoigner ce texte afin de pouvoir proposer des solutions, au plus tard l'an prochain, à tous ceux qui se trouvent sur le territoire de la Ville de Genève.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 37 oui contre 36 non.

Le président. Je donne la parole à M^{me} Joris Vaucher. (*Rires.*) A M. Joris Vaucher, pardon. C'est la première fois aujourd'hui...

M. Joris Vaucher (Ve). Monsieur le président, à votre âge, il serait temps de savoir faire la différence entre un homme et une femme. Il me semble que les jeunes enfants y arrivent avant même de marcher ou de parler...

Le président. Je vous entends très mal, Monsieur.

M. Joris Vaucher. Mesdames et Messieurs, les Verts vous invitent à refuser cette motion pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, elle est inutile, puisque la loi sur l'énergie (LEn) est claire et que les exploitants de cafés, restaurants et hôtels ont déjà été informés des possibilités de chauffage de leur terrasse dans le respect de la loi par une lettre du Service de l'énergie (ScanE), compétent en la matière, envoyée en 2012 déjà. Sur le fond, les Verts s'opposent à ce que l'on favorise le chauffage d'espaces ouverts, qui représente un énorme gaspillage d'énergie, peu importe qu'on utilise de l'énergie renouvelable ou fossile. Dans la même lettre envoyée aux exploitants de terrasse, le ScanE précisait que deux parasols chauffants au gaz ou au mazout fonctionnant quatre heures par jour pendant cinq mois requièrent autant d'énergie que le chauffage d'une villa récente de 150 m² durant un an.

Les avancées techniques en termes de chauffage écologique, mentionnées dans cette motion, concernent le chauffage des espaces intérieurs, ceux qu'il est nécessaire de chauffer, mais pas les espaces extérieurs. Il n'y a pas de solution économe en énergie pour chauffer l'extérieur. Le recours à des énergies renouvelables, tel le biogaz, permet certes de limiter les émissions de gaz à effets de

serre, mais la production d'énergie renouvelable est aujourd'hui trop limitée pour en jeter par les fenêtres en chauffant l'extérieur.

Vous avez sans doute remarqué que l'on bat régulièrement des records de température et que les hivers sont toujours plus doux en raison du réchauffement climatique. Les Genevois peuvent donc déjà profiter plus souvent des terrasses au cours de l'année. J'invite les exploitants de terrasse à mettre des couvertures à la disposition des clients s'ils le souhaitent. J'invite les clients qui veulent profiter des terrasses à s'habiller plus chaudement, comme on est censé le faire en hiver. Enfin, Mesdames et Messieurs, je vous invite à rejeter cette motion inutile. (*Applaudissements.*)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Monsieur le président, pour commencer mon intervention, je vous fais une proposition. Pourriez-vous améliorer la sonorisation de cette salle pendant votre présidence? Peut-être arriverions-nous à comprendre ce que nos collègues disent, ce qui serait agréable. J'aurais applaudi avec plaisir ce que mon préopinant a dit, mais je ne l'ai pas bien entendu.

Cela posé, voilà typiquement le genre de motion qui est une excellente idée si on a vraiment du temps à perdre... Jamais l'Office cantonal de l'énergie (OCEn) n'autorisera ce genre de choses; c'est interdit. Des dérogations sont prévues au cas où l'on utilise 100% d'énergie renouvelable, mais, même si on produit 100% d'énergie renouvelable, c'est crétin de la prendre et de la jeter dehors alors que les effets du réchauffement climatique sont déjà visibles aujourd'hui! Il atteint un niveau extrêmement grave. La gauche et l'extrême gauche ne sont pas les seules à le dire.

Franchement, cette motion n'a aucun sens. Comparer la Suisse à la Suède et à la Norvège! La Norvège est le troisième plus grand producteur de gaz du monde, il y a vingt-cinq fois plus d'habitants au kilomètre carré en Suisse qu'en Norvège et le climat est totalement différent. Cela n'a strictement rien à voir.

Si on veut perdre du temps, renvoyons cette motion en commission. Un ingénieur de l'OCEn viendra expliquer que ce qu'elle demande n'est pas possible et l'affaire sera réglée.

Une voix. C'est faux!

M. Morten Gisselbaek. C'est tout à fait exact et cela se passera comme ça. Si la droite a envie de perdre du temps, de gaspiller de l'argent et de l'énergie pour rien, allez-y! Cela ne servira à rien.

M^{me} Albane Schlechten (S). Si le groupe socialiste salue l'état d'esprit de gaieté et de convivialité apporté par cette motion, il n'en partage pas toutes les modalités, ni les visées. Je ne répéterai pas les arguments écologiques donnés par ma prédécesseuse Verte ou mon prédécesseur Vert... (*Rires.*)

Certains éléments ne nous conviennent pas, notamment quant à la perception des exploitants. Le texte demande au Conseil administratif de les encourager à faire des demandes de dérogation pour des champignons ou des chauffettes à énergie renouvelable. C'est très bien, mais le Conseil municipal pourrait arrêter toutes les sanctions et les constats arbitraires infligés par certains fonctionnaires et agents municipaux s'il veut rendre les terrasses plus agréables. Plutôt que de pousser ces commerçants à se renseigner pour des dérogations, il serait possible de recourir à des couvertures et à d'autres types de chaleur humaine pour chauffer ces terrasses, ce à quoi les règlements n'incitent pas.

Nous sommes perdus face à cette motion. Elle encourage les exploitants à solliciter ces dérogations, mais elle leur demande aussi de faire attention aux riverains des terrasses et aux places de parking. On ne sait plus trop s'il est question de champignons ou de macarons dans cette motion... Ce n'est pas très clair. Dans la mesure où c'est une compétence cantonale, comme mon préopinant l'a dit, nous ne voyons pas trop son utilité et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à la refuser. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (EàG). J'abonderai dans le sens de mes trois préopinants. Le sens de cette motion dépasse vraiment mon entendement! Comme notre collègue Vert l'a dit, la LEn est extrêmement claire sur le sujet: il est strictement interdit de procéder au chauffage d'endroits ouverts et l'article 22A explicite que les installations de chauffage «ne sont autorisées que si ce chauffage se fait exclusivement à l'aide d'énergies renouvelables ou de rejets de chaleur».

La motion demande que le Conseil administratif fournisse aux cafetiers et aux restaurateurs une liste des méthodes permettant de respecter l'article 22A. Jusqu'à aujourd'hui, il m'a semblé que la droite était plutôt pour la privatisation et l'initiative privée. Je ne peux qu'encourager nos amis cafetiers qui voteraient éventuellement pour elle à se renseigner par eux-mêmes au lieu de demander que l'on crée un poste de fonctionnaire pour rechercher les méthodes écologiques qui n'existeraient pas encore ou qui ne leur seraient pas venues aux oreilles pour chauffer leur terrasse dans le respect de l'environnement.

Les motionnaires sont les champions de la fausse bonne idée et de l'art de nous faire perdre notre temps et notre argent. (*Commentaires.*) Qu'ils se réfèrent au site internet de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève, la société la plus à même de donner des conseils avisés à ses membres, me semble-

t-il... Elle y dit explicitement: «Quant aux exploitants qui ont mis en œuvre un chauffage extérieur sans avoir obtenu d'autorisation préalable, ils sont en infraction et s'exposent aux sanctions prévues par l'article 23 de la loi sur l'énergie.» Je conviens avec les motionnaires que la LEn est relativement longue, écrite en français juridique et difficile à lire jusqu'au bout pour certains, mais ne vous interrompez pas à l'article 22A! Continuez jusqu'à l'article 23! Comme notre cher ami Christian Grobet le dirait, cette motion est de la «bouillie pour les morts». Elle ne mérite même pas que l'on s'y arrête.

M. François Bärtschi (MCG). Je vois tout à fait le type de société que la gauche et les Verts nous proposent; c'est une ville morte. (*Remarques.*) Une ville qui ressemble au cimetière de Saint-Georges où, véritablement, il y a du bouillon pour les morts... On livre la soupe populaire à toute la population! Ennuyez-vous avec une ville morte pendant l'hiver! Adoptez une vision rigoriste! Il faudrait encore des flagellants au milieu de la rue et tout serait parfait. (*Rires.*) Dans ces scènes médiévales, on se baladerait en plus avec des sortes de lanternes... C'est une vision du monde que je trouve vraiment effrayante, d'autant plus lorsqu'on nous parle de réchauffement climatique. Soyons sérieux! Ce ne sont pas quelques terrasses à Genève qui auront un impact, si minime soit-il, là-dessus! Il faut rester raisonnable dans ce genre de discussion.

A côté de cela, il est tout à fait acceptable de dynamiser Genève et d'essayer de faire en sorte que les rues soient vivantes et pourvues d'une activité sociale plutôt que d'avoir un funérarium généralisé comme dans certains quartiers. Le Mouvement citoyens genevois vous demande de soutenir ce texte, Mesdames et Messieurs.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Pour moi, passer après M. Bärtschi, qui a été absolument brillant, n'est pas une tâche facile...

Je comprends très bien M. Gisselbaek, qui a peur que Genève fasse un trou de plus dans la couche d'ozone. Cela dit, ce genre de crainte vient plutôt de chez les Verts que de chez lui... Enfin, bref. Quant aux champignons, c'est très écologique; je le rappelle aux gens du fond. C'est interdit d'interdire; l'article 22, c'est «débrouille-toi comme tu peux». Je dis: sauvons les commerçants en hiver! Les grands commerces ont les moyens de survivre, mais les petits rament pour s'en sortir, je vous le garantis. Donc faisons du social, hein, la gauche?

Encore une chose: le point suivant à l'ordre du jour est la résolution R-182, «Soutenons les commerçants de la ville de Genève». Ça joue si on leur permet d'avoir des terrasses accueillantes pour les fumeurs! Tous les écologistes, là, ils

ne fument pas! Mais les gens qui fument veulent aller boire un verre dehors. Sauf que, si ça gèle, ils rentrent chez eux et le commerce ferme.

A l'heure actuelle, comme M. Bärtschi l'a dit, une ville morte comme Genève, c'est plutôt triste. Faites un petit effort, s'il vous plaît, pensez aux conséquences! Si l'hiver passé était assez sympathique, rien ne dit que les prochains le seront aussi. Nous sommes là pour modifier des lois, traiter des initiatives et autres... (*Remarques.*) Ça ne fait rien, le Conseil municipal peut bousculer le Grand Conseil et les députés de temps en temps pour qu'ils prennent de bonnes décisions. Qu'elles partent depuis le bas! Montrons l'exemple, Messieurs, Mesdames! Laissez-les vivre! On a bien dit «sauvez Willy»... pardon «sauvez Rémy» – là en face, vous l'avez dit –, alors sauvez les petits commerçants!

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Je m'étonne d'abord des nombreux jugements de valeur portant sur cette motion. Si chaque groupe de la gauche, de la droite ou du centre devait à chaque fois donner son avis sur ce qu'il y a de négatif dans une motion lorsque nous en discutons, nous perdriions largement le fil.

Cela nous fait oublier la question centrale, à savoir que cette problématique dépend d'une loi cantonale, ce que beaucoup ignorent. Cette motion avait pour objectif de bousculer les choses et d'affirmer qu'il existe des solutions. Elles sont difficiles à mettre en place, c'est vrai, mais nous n'avons jamais dit que tous les commerçants devaient s'équiper d'un système totalement écologique et indépendant sur le plan énergétique. Ce que nous proposons, dans la mesure où il existe déjà des contacts très réguliers entre les commerçants et les services de M. Barazzone, qui règlent un certain nombre de questions avec eux, c'est que ces contacts, dont j'espère qu'ils ne sont pas toujours fâcheux, comme cela a été sous-entendu tout à l'heure, servent aussi à informer les commerçants sur les possibilités existantes en la matière. Nous ne demandons pas un poste de fonctionnaire en plus pour ce faire.

Nous avons envie d'une ville qui bouge et qui prête à sortir. Cela passe aussi par les terrasses, que bien des gens regrettent. Les couvertures et autres mesures de ce genre, c'est très bien, mais nous devons trouver des solutions pour profiter davantage des terrasses. Je pense que nous sommes nombreux ici à les apprécier dans certaines villes que nous fréquentons ou que nous visitons l'hiver, même si certains n'oseront jamais l'avouer. Les gens qui veulent rester dedans le feront, tandis que ceux qui souhaitent utiliser une terrasse pourront largement en bénéficier. C'est très important pour les commerçants, qui ont déjà beaucoup de difficultés en Ville de Genève.

Je rappelle qu'on annonçait, il y a un an, une augmentation de la taxe d'empêtement sur le domaine public allant jusqu'à 400%. Chacun des commerçants qui

avaient une terrasse extérieure pouvait donc être soumis à une augmentation de 400%. Cela nous a fait réfléchir aux solutions existantes. Elles ne sont pas complètement dans nos mains, nous l'admettons volontiers; il nous faut discuter de cette question au niveau cantonal. Tous les commerçants actifs sur le territoire de la Ville de Genève n'ont pas à subir simplement des augmentations de taxe; ils doivent également se sentir soutenus par la Ville, pas seulement ponctionnés.

M. Pierre de Boccard (LR). Ce que j'entends me fait presque rire. Beaucoup des personnes que je vois ici aiment sortir et aller boire en verre. Pourtant, en hiver, tout le monde affirme que Genève est morne, que ce soit les gens qui y viennent ou ceux qui y habitent. On ne peut pas aller sur une terrasse, on ne voit personne dans la rue. Dans une ville comme Paris, on s'installe sur une terrasse dehors. Il y a de la vie. Nous avons envie d'en créer à Genève. C'est dans ce sens que cette motion va en appuyant la possibilité de terrasses chauffées.

Offrons aussi un bol d'air aux commerçants après l'interdiction de fumer à l'intérieur. Je ne suis pas fumeur et cette mesure était très bien, d'accord, cependant ces fumeurs sont un peu partis... Ils restent dehors en été. L'hiver, même moi, qui ne suis pas fumeur, j'aime être dehors pour profiter de l'air sur une terrasse. Mesdames et Messieurs, je souhaite que vous acceptiez cette motion pour donner une vie à Genève également en hiver!

M^{me} Helena Rigotti (LR). Je rappelle à M. le conseiller municipal Pierre Gauthier, qui dénonçait la perte de temps induite par cette motion, qu'il nous fait lui-même perdre beaucoup de temps sur la question des réfugiés et de l'aide immédiate qu'il faudrait leur apporter. Soutenir nos commerçants est aussi urgent, à mon sens, d'autant plus que l'hiver est bientôt là.

Dans toutes les capitales européennes, comme Stockholm ou Budapest, il y a des terrasses chauffées. Ces villes ont un attrait incroyable. Tout le monde est dehors: les touristes, les habitants... Ils s'amusent à l'extérieur et l'animation est grande. Ici, tout est toujours interdit. On ne fait rien. On ne développe pas nos terrasses. On n'aide pas nos commerçants, dont la situation est difficile avec l'interdiction de fumer. Les gens aimeraient être à l'extérieur, mais ils ont froid. Il y a désormais de nouvelles technologies, économiques et respectueuses de l'environnement.

Je ne vois pas pourquoi certains disent non aux terrasses chauffées, si ce n'est parce qu'ils ne comprennent pas qu'il faut soutenir les commerçants. On ne peut pas systématiquement dire non. Les commerçants ne sont pas seulement là pour payer des impôts et des taxes, encore et toujours en augmentation, sans rien en

retour, sans aide de la Ville. Ce soutien profiterait non seulement aux commerçants, mais aussi aux habitants de cette ville, qui aimeraient sortir, avoir chaud et s'amuser dehors. Soyons plus sympathiques et enfin pragmatiques! Allons de l'avant! Faisons comme les autres villes en Europe!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout a été dit de la technique et des besoins des commerçants. Pour ma part, je trouve dommage qu'on en fasse un débat gauche-droite et que ces sempiternels combats reviennent. Finalement, nous sommes des usagers de cette ville et nous nous apercevons qu'elle manque d'animation – Mesdames et Messieurs, vous êtes les premiers à le dire –, notamment dans les Rues-Basses et le centre, et nous sommes tout contents lorsque nous la voyons s'égayer. Notre magistrat démocrate-chrétien, Guillaume Barazzzone, a déjà fait un grand pas en végétalisant la ville. Nous allons dans le bon sens en essayant d'avoir une ville plus belle et plus proche des citoyens, une ville ouverte et accueillante.

Cependant, nous avons plutôt l'habitude d'une ville morte, par exemple le week-end. J'habite au centre-ville et je rencontre beaucoup de gens qui déplorent le fait qu'il n'y ait pas assez de commerces ouverts ni d'animation le soir et le week-end dans cette ville. Si nous étions vraiment à l'écoute des concitoyens, des consommateurs et des commerçants, qui ont envie d'agir, la moindre des choses que nous pourrions faire serait de leur offrir beaucoup plus de possibilités. Ici, à Genève, nous vivons sous une chape et nous brimons les gens qui veulent entreprendre, plutôt que de les encourager à aller de l'avant. (*Commentaires.*) Le Parti démocrate-chrétien acceptera la motion. (*Applaudissements.*)

Une voix. Quel courage...

M^{me} Albane Schlechten (S). Je suis très contente d'apprendre que Genève est une ville morte la nuit... Je ne sais pas où vous sortez, Monsieur Lathion, mais ce n'est pas le cas du tout.

Ce qui la tue à petit feu ne tient pas au fait d'avoir froid ou d'avoir du chauffage à l'extérieur. J'ai un exemple concret: en Vieille-Ville, prétendument morte la nuit, des gens, dont certains ici, travaillent à animer la cité et ont des terrasses un peu informelles. Selon une nouvelle réglementation, il semblerait que le département intéressé tolère arbitrairement dix personnes seulement devant l'établissement, lorsqu'il s'agit d'un pas-de-porte devant un bistrot plutôt que d'un espace clairement délimité. Lorsqu'il y en a 15 ou 20, cela pose problème tout d'un coup et on amende...

Je n'ai rien contre les chauffages en terrasse. On peut les demander par une dérogation, qui a été prévue par le Canton. Très bien. Cependant, cela m'énerve qu'on parle d'esthétisme et de chauffage dans ce débat, alors que le fond du problème est la surréglementation, que vous avez évoquée aussi. Agissons dans ce sens-là! L'exploitant qui veut un chauffage trouvera bien un moyen d'avoir des couvertures, d'obtenir une dérogation et de se renseigner. L'information, d'accord, mais le nœud du problème n'est pas la présence de champignons en terrasse. C'est d'avoir des terrasses conviviales, sans se soucier de savoir si elles sont marquées à la craie, à combien de centimètres de la porte on peut placer une chaise ou qui est servi avec une boisson ou non. C'est ça, le problème.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je prends la parole au nom des Verts, à qui on a reproché un manque de convivialité. S'il y a bien une chose qui ne leur fait pas défaut, c'est la convivialité. L'exploitation des terrasses peut se faire de manière écologique.

Plusieurs affirment qu'il n'y a pas de lieux où s'amuser, mais ce n'est quand même pas la gauche – puisque nous avons un débat gauche-droite – qui a demandé que les lieux alternatifs soient fermés. Certains ont la mémoire courte. Récemment encore, nous avons parlé de ce qui se passait à la rue de l'Ecole-de-Médecine pendant des heures... Visiblement, le manque de chaufferettes ne posait pas tellement de problèmes pour l'exploitation en extérieur.

Pour les Verts, le problème est bien écologique. En son temps, le ScanE avait adressé un courrier aux commerçants le 6 janvier 2012. Il donnait quelques exemples pratiques pour exploiter les terrasses. Avant même d'avoir mis en œuvre les propositions faites, on part tout de suite sur ce qui est le plus cher au niveau environnemental. C'est pourquoi les Verts ne peuvent pas soutenir la motion.

M. Pascal Spuhler (MCG). On peut parler d'écologie, mais j'évoquerai plutôt la situation des commerçants genevois. Aujourd'hui, ils sont en difficulté. Si vous ne vous en rendez pas compte, Mesdames et Messieurs, c'est le moment de vous réveiller.

Genève a obtenu le World Travel Award de la meilleure destination de courte durée, devant de grandes villes internationales européennes. Si l'on parle de courte durée, c'est peut-être justement parce qu'il y a beaucoup de choses à voir

à Genève, mais pas forcément l'accueil que l'on pourrait offrir et qui retiendrait la clientèle qui vient ici. Le tourisme est une manne extraordinaire pour Genève. Faire fi de son importance serait une grave erreur.

La motion ne dit pas de courber la loi et de proposer toutes les possibilités aux restaurateurs pour accueillir leurs clients en terrasse. Elle demande simplement de leur donner une information à bon escient. Beaucoup de règlements leur mettent des bâtons dans les roues; cela a été dit. Il faut maintenant dynamiser le commerce. Les commerçants ont besoin de notre appui. Mesdames et Messieurs, par cette motion, nous vous demandons de fournir toutes les potentialités de confort nécessaires à l'accueil de la population et des touristes, dont je vous rappelle l'importance, pour nous montrer à la hauteur de l'affection dont Genève bénéficie dans le monde.

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Le bureau relève n'avoir enregistré aucune demande de renvoi en commission. Je passe la parole à M. Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Merci, Monsieur le président. Je suis surpris de la tournure que ce débat prend. Il est basé sur une motion dont les invites sont relativement claires. Nous ne parlons pas de l'Apocalypse, telle que décrite par notre collègue Bärtschi, ni du retour de la marine à voile et de la corde en chanvre, bien que certains aimeraient nous pendre avec elle... La question n'est pas là.

La motion tient aux quatre invites de la motion. Elle demande au Conseil administratif d'encourager les commerçants, qui ne sont pas capables de le faire eux-mêmes, à exploiter leur terrasse – bon... – et de «dresser un catalogue des possibilités offertes aux exploitants de terrasse pour qu'ils puissent chauffer ces dernières» conformément à l'article 22, qui prévoit justement qu'ils peuvent les chauffer, mais pas avec des bonbonnes de gaz comme ils le font jusqu'à maintenant. Il y a quelque chose que je ne comprends pas: soit on veut respecter la loi qui s'adresse à tout le monde, soit les partis qui estiment que la LEn n'est pas bonne peuvent user de l'extraordinaire droit dont nous disposons en Suisse, le droit d'initiative, pour la modifier. Personne ne les en empêche, d'autant que cette loi est cantonale: on ne peut pas intervenir en ce sens au niveau municipal.

Je ne comprends absolument pas le propos de cette motion. Elle n'a rien à faire au Conseil municipal. Elle n'a pas à demander au Conseil administratif de se substituer à l'entreprise privée pour rechercher des solutions conformes à la loi. Si la loi ne vous convient pas, Mesdames et Messieurs de droite, changez-la! Nous avons la possibilité de le faire; profitez-en!

Celles et ceux qui essaient de dévoyer ce débat sur la question de l'animation de la ville sont des faussaires. Ce n'est pas le propos de la motion. Si l'animation de la ville dépendait de l'installation ou non d'un camping-gaz sur une terrasse, cela se saurait. (*Applaudissements.*)

M. Morten Gisselbaek (EàG). La droite s'ennuie dans ce pays. (*Rires.*) C'est extraordinaire... Passez à gauche, je ne sais pas, mais faites quelque chose! C'est pathétique! Vous vous ennuyez tant que ça dans cette ville? Que M. Lathion vienne dans mon quartier! La plupart de mes voisins seraient plutôt contents qu'elle soit un tout petit peu moins animée. Je pense que c'est le cas dans plusieurs quartiers de Genève. Effectivement, toute la ville ne bruisse pas de fêtes tous les soirs... Bon. Tant mieux! Les gens sont plutôt contents. Il y a de quoi ne pas s'ennuyer dans notre cité. Il y a au moins Léman Bleu...

Je ne comprends pas ces discours catastrophistes et catastrophés sur l'état de Genève où tout fait faillite si les clients ne peuvent pas être dehors. On peut être dehors si on s'habille et les vendeurs de doudounes vous remercieront. L'hiver, il fait froid. Quelle est cette vision d'une ville dans une bulle sortie de l'univers où le climat doit être le même en été – en été, il faut refroidir, parce qu'il fait trop chaud... – et en hiver? C'est une bulle où tout est commercial. Il s'agit d'utiliser chaque mètre carré de terrasse pour faire un maximum de fric. Non, ce n'est pas ce que les Genevois désirent. Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas vous mettre à leur place pour dire «nos concitoyens veulent plus de teufs!» Je ne crois pas que les gens s'ennuient. Si vous vous ennuyez, faites autre chose que de siéger au Conseil municipal! Vous verrez que cette cité est vivante. Je vous invite à en profiter.

M. Stéphane Guex (EàG). Je rejoindrai mes deux camarades, Pierre Gauthier et Morten Gisselbaek. Comment peut-on laisser dire que Genève est une ville morne? C'est incompréhensible! Comment peut-on prétendre qu'on ne s'y amuse pas? Et comment peut-on utiliser ces arguments pour faire passer ses propositions?

Ce qui est triste, c'est de croire que la difficulté du commerçant genevois se joue sur un radiateur de terrasse. L'augmentation de la taxe d'empiètement sur le domaine public, dont M^{me} Buffet-Desfayes parlait tout à l'heure, a été décidée par vos collègues de droite au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs. Tournez-vous vers eux avant de vous poser des questions sur les conséquences de cette augmentation!

Enfin, vous reprochez à la population une frilosité, du moins vous la lui prêtez, alors qu'elle prouve quotidiennement, même les soirs d'hiver, qu'elle peut sortir et s'amuser dehors. Les vrais frileux, ne serait-ce pas vous?

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). J'imagine que Calvin doit être titillé et ravi d'entendre les propos de la gauche en ce moment, car l'austérité et la sobriété étaient ce qu'il recommandait à notre ville. Cela nous a été fort utile, puisqu'il interdisait les bijoux et que nous avons développé l'horlogerie plutôt que l'orfèvrerie, ce qui fait encore notre richesse.

En dehors des chatouillis que M. Jean Calvin peut éprouver, j'ai le sentiment, Mesdames et Messieurs de la gauche, que vous avez totalement oublié de lire les invites de la motion. Elles sont tout ce qu'il y a de respectueux de la légalité. Elles ne vont pas contre l'écologie, puisqu'elles demandent, je le rappelle, «d'encourager les commerçants à exploiter leurs terrasses tout au long de l'année et d'ainsi continuer à animer la ville», «de dresser un catalogue des possibilités offertes aux exploitants de terrasses pour chauffer ces dernières en hiver, et ce de manière à répondre aux critères de délivrance des autorisations mentionnées dans l'article 22A de la LEn et aux conditions posées par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants», «d'informer les commerçants sur ces possibilités de chauffer leurs terrasses de manière écologique en hiver» et «de faire en sorte que, lorsque cette opportunité sera saisie par les commerçants œuvrant sur le territoire de la Ville de Genève, elle ne gêne pas la tranquillité des riverains de terrasses (par l'instauration d'horaires d'utilisation de ces chauffages, par exemple) et qu'elle ne diminue pas le nombre de places de parking qui subsistent déjà lors de l'installation des terrasses «d'été».

Tout ce que vous avez reproché à cette motion est inscrit, à l'inverse, dans le texte même. C'est donc un simple débat gauche-droite, et non une discussion sur le fond de l'objet.

J'aimerais dire à quel point je me suis sentie blessée lorsque j'ai entendu des visiteurs étrangers affirmer que Genève était un mouroir. Depuis qu'on a fermé tous les petits commerces dans les Rues-Basses, il est vrai qu'il n'y a plus grand-chose de vivant en ville.

Des voix. La faute à qui?

M^{me} Danièle Magnin. Tout cela est bien triste. Au Mouvement citoyens genevois, nous souhaitons que la ville soit plus vivante, que la fermeture de ces petits commerces cesse et qu'on encourage les commerçants à pouvoir exploiter de jolies terrasses tout au long de l'année plutôt que de fermer des rues et de restreindre les horaires d'ouverture. Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter cette motion frappée au coin du bon sens.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Les différentes discussions montrent que le sujet n'est pas si ridicule ni négligeable que cela. Il a déchaîné un certain nombre de passions. Je me permets juste de répondre à M. Guex – vous transmettez, Monsieur le président – que les commerçants ont certains petits soucis, qu'il juge négligeables et qui ne se résoudront pas grâce à des champignons chauffants écologiques, mais, pour nous, c'est déjà beaucoup que cette partie du problème soit résolue.

Après avoir donné nos visions de la chose et nos motivations, nous demandons un vote sur le siège, afin de bien montrer que nous ne perdrons pas davantage de temps, comme certains le sous-entendaient, à traiter un objet prétendument insignifiant. Nous renverrons la motion au Conseil administratif pour aller plus vite. (*Applaudissements.*)

M. François Bärtschi (MCG). Monsieur le président, vous demanderez à Pierre Gauthier si, par hasard, il n'était pas pêcheur dans une autre vie, car il a des compétences assez fortes en la matière à voir son talent à noyer le poisson... (*Rires.*)

J'en reviens au sujet. Comme mon préopinant Pascal Spuhler l'a bien dit, nous oublions énormément les commerçants. Certains sont en train de les tuer, et pas seulement les horribles capitalistes, mais aussi la Banque Cantonale de Genève et des institutions publiques comme les Rentes genevoises ou même l'Hospice général. Ils excluent ces petits commerçants de leurs locaux d'une manière indigne. On détruit la vie des quartiers le jour, on veut aussi l'asphyxier la nuit; c'est vraiment un très mauvais signal. Il faut à tout prix soutenir ce texte et nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de l'accepter sur le siège.

M. François Mireval (S). J'invite Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux de droite à se rendre du côté du boulevard Carl-Vogt et de la rue de l'Ecole-de-Médecine, afin qu'ils constatent que les terrasses sont remplies et bruyantes en toute saison, tous les soirs de la semaine et du week-end. Il n'est nul besoin de chauffer quoi que ce soit pour que ces commerces fonctionnent très bien. C'est même l'objet de la pétition P-343, déposée dans cette assemblée la semaine dernière. La réalité est là: les terrasses sont fréquentées en toute saison. Je vous remercie.

Le président. A été demandé le renvoi de la motion M-1152 au Conseil administratif, pour lequel vous voterez oui, ainsi qu'à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, pour lequel vous voterez non.

Motion: chauffage des terrasses

En outre, nous avons reçu un amendement, déposé par M^{me} Schlechten et M. Carasso, qui demande la suppression des invites 2, 3 et 4. Etant donné qu'il s'agit de trois invites différentes, nous voterons sur chacune d'entre elles.

Mis aux voix, l'amendement demandant la suppression de la deuxième invite est refusé par 42 non contre 35 oui.

Mis aux voix, l'amendement demandant la suppression de la troisième invite est refusé par 41 non contre 35 oui.

Mis aux voix, l'amendement demandant la suppression de la quatrième invite est refusé par 41 non contre 36 oui.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 41 voix. Le renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication recueille 36 voix; il est refusé.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'encourager les commerçants à exploiter leurs terrasses tout au long de l'année et d'ainsi continuer à animer la ville;
- de dresser un catalogue des possibilités offertes aux exploitants de terrasses pour chauffer ces dernières en hiver, et ce de manière à répondre aux critères de délivrance des autorisations mentionnées dans l'article 22A de la LEn et aux conditions posées par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants;
- d'informer les commerçants sur ces possibilités de chauffer leurs terrasses de manière écologique en hiver;
- de faire en sorte que, lorsque cette opportunité sera saisie par les commerçants œuvrant sur le territoire de la Ville de Genève, elle ne gêne pas la tranquillité des riverains de terrasses (par l'instauration d'horaires d'utilisation de ces chauffages, par exemple) et qu'elle ne diminue pas le nombre de places de parking qui subsistent déjà lors de l'installation des terrasses «d'été».

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation
des taxes d'empiètement sur le domaine public

23. Résolution du 11 novembre 2014 de MM. Simon Brandt, Adrien Genecand, Jean-Charles Lathion, Jacques Pagan et Daniel Sormanni: «Soutenons les commerçants de la ville de Genève» (R-182)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- l'excédent budgétaire prévu pour l'exercice 2015, qui n'est que de 13 695 francs et n'est dû qu'à la décision unilatérale du Conseil d'Etat d'augmenter les revenus d'utilisation du domaine public;
- l'importance du petit commerce local, ainsi que de ses retombées financières, pour l'activité économique et sociale de la ville de Genève;
- la décision récente du Conseil d'Etat d'augmenter les taxes d'empiètement sur le domaine public,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soulager financièrement les petits commerces et les établissements publics et/ou de déterminer des mesures visant à soutenir et promouvoir ces domaines d'activités; le département chargé du domaine public présentera un rapport à ce sujet au Conseil municipal;
- d'utiliser uniquement, dans le cadre du budget 2015, les sommes découlant de l'ajustement des revenus du domaine public pour rembourser la dette municipale.

Préconsultation

M. Adrien Genecand (LR). Cette résolution arrive avec un peu de retard par rapport à l'augmentation de la taxe d'empiètement sur le domaine public voulue par le Conseil administratif, qui l'a sortie de son chapeau – je regrette qu'aucun membre de ce fameux Conseil ne soit là – pour boucler le budget sur le dos des commerçants et de ceux qui construisent du logement.

Cette résolution se veut relativement simple: les taxes d'empiètement sur le domaine public ne doivent pas être augmentées. Ce n'est pas aux constructeurs de logements, ni à ceux qui produisent dans leurs commerces et leurs restaurants – ou sur leurs terrasses, puisque nous venons d'en parler – d'assumer de mauvaises décisions politiques. Il faut trouver les économies ailleurs. C'est pourquoi nous

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 2578. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnancement, 547.

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation
des taxes d'empiètement sur le domaine public

demandons instamment au Conseil administratif de revenir sur sa décision – malheureusement, il n'est toujours pas là – et de ne pas prélever la taxe en question, de manière à soulager les commerçants ainsi que ceux qui construisent du logement.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 41 oui contre 36 non.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je serai bref parce qu'il n'y a pas grand-chose à dire: si nous voulons soutenir les commerçants, soutenons-les!

Pour ne pas parler d'argent, nous pourrions commencer par évoquer les chicaneries administratives. Qu'il s'agisse des terrasses de bistrots et de restaurants ou d'une simple affiche sur un trépied devant un magasin pour attirer un peu la clientèle au bout d'une ruelle où les gens ne passent pas facilement, il y a plein de petites choses... Elles concernent surtout le département de M. Guillaume Barazzone; je suis désolé qu'il ne soit pas là. A l'heure actuelle, lorsqu'un commerçant veut développer sa boutique ou son commerce, ou même faire des transformations pour l'améliorer, il est vraiment assommé par des tracasseries administratives concernant l'aménagement, l'affichage, l'exploitation... Si nous voulons aider les commerçants, il faut en premier lieu leur donner un coup de pouce de ce côté-là. Cela réveillerait Genève et leur permettrait de faire fleurir leur petit commerce.

Ne parlons pas trop des gros commerces, qui n'ont pas besoin d'aide, ceux-là... Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter ce soutien aux petits commerçants.

Le président. Merci. La parole est donnée à M^{me} Olga Baranova.

M^{me} Olga Baranova (S). Merci beaucoup, Madame la présidente... Pardon, Monsieur le président. (*Rires.*) Je commencerai par souligner deux mérites de la présente résolution.

Le premier est qu'il aurait pu donner l'opportunité au Conseil administratif de se prononcer sur les mesures prises par le Conseil d'Etat dans le cadre de sa politique et les différents revirements que nous avons vécus ces derniers mois s'agissant des taxes d'empiètement. Malheureusement, les membres du Conseil administratif ne sont pas là, mais j'espère qu'ils auront encore l'occasion de se prononcer encore à ce sujet.

Le second mérite tient aux invites de ces deux objets. Elles sont suffisamment larges et floues pour nous permettre un débat fleuve. Apparemment, il ne fait pas partie de notre métier de politicien de nous taire lorsque nous n'avons rien à dire.

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation des taxes d'empiètement sur le domaine public

J'en viens à la sauvegarde des commerces ou à la favorisation de leur essor. Rappelons que la politique municipale en général, menée par le Conseil administratif, majoritairement de gauche depuis des années, est relativement proactive en termes de soutien aux commerces. La Gérance immobilière municipale met des arcades à disposition, tandis qu'une institution, certes autonome, mais qui émane quand même de la Ville, fait la promotion des commerces émergents. Et que récolte-t-on en retour des bancs de droite depuis des années? Du mépris pour ces deux organismes. Parfois, certains demandent des choses tout en oubliant que cela se fait déjà. Pour une raison simple, à savoir taper sur la majorité qui tient l'exécutif, on méprise le travail accompli.

Très récemment, Mesdames et Messieurs, vous avez refusé l'entrée en matière sur le projet de budget 2016. Je rappelle que le budget permet non seulement d'effectuer des dépenses publiques, qui font marcher les commerces de Genève, de la région et de la Suisse, mais également de soulager les ménages genevois afin de leur permettre de consommer, notamment localement. Mettre ce budget sur les rails aurait été un vrai soutien aux commerces genevois.

Plus généralement, dans un article paru dans *Le Temps*, le 25 août 2015, M. Ivan Slatkine, nouveau président de la Fédération des entreprises romandes (FER), mentionnait le fait que M. Maudet, qui a présenté un plan assez volontariste en ce qui concerne le développement économique de Genève il y a un certain nombre de semaines, avait affirmé que l'exonération de taxes des commerces n'était pas une mesure appropriée pour soutenir l'économie, parce qu'elle crée, entre autres choses, de la concurrence déloyale. Cela pour vous rappeler que si vous voulez vraiment soutenir les commerces genevois, Mesdames et Messieurs, il faut agir sur le contrôle du foncier et des loyers, mais cela, vous ne le faites pas. (*Applaudissements.*)

M. Simon Gaberell (Ve). Je serai très bref. Cette augmentation des taxes d'empiètement sur le domaine public a été brutale pour certains commerçants, ainsi que pour certaines associations, qui ont vu leurs taxes augmenter de près de 80% dans certains lieux de la ville de Genève. C'est pourquoi cette question interpelle très fortement le groupe des Verts.

Toutefois, pour nous, le micmac financier mis en place, avec une enveloppe de 6 millions de francs qui a permis de finaliser le budget 2015, n'est pas très clair: nous aimerions savoir ce qu'il se passera pour l'année 2016. Nous ne sommes toujours pas au courant. Nous souhaitons également des précisions sur les méthodes de calcul et les fourchettes appliquées par M. Barazzone – Monsieur le président, vous lui transmettez – et c'est pourquoi nous demandons le renvoi de cette résolution en commission.

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation
des taxes d'empiètement sur le domaine public

M. Adrien Genecand (LR). Nous demandons le vote sur le siège pour renvoyer directement la résolution au Conseil administratif. Il n'y a pas de raison de l'étudier en commission, sachant que, d'une part, le Conseil d'Etat a suspendu la décision visant le règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public pour le réétudier et, d'autre part, que notre propos initial était de souligner que la Ville de Genève s'en sort une fois de plus avec des trignolettes financières, pour rester poli, qui consistent à augmenter des revenus qui ne seront jamais facturés. On le voit: après neuf mois de l'année écoulés, les intéressés n'ont pas reçu ces augmentations de taxe. Nous ne pourrions pas encaisser ces revenus, ce qui nous laisse présager de comptes malheureusement déficitaires pour l'année 2015, une fois encore.

A ce titre, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons simplement d'accepter la résolution pour la renvoyer au Conseil administratif. Charge à lui de revenir avec un rapport précisant ce qui a été fait des recettes issues de cette augmentation de charges sur le dos des petits commerçants et des constructeurs. Au plus tard à l'occasion de l'examen des comptes 2015, nous nous rendrons tous compte que c'était de la poudre aux yeux et que ces 6 millions de francs n'existent pas.

M. Simon Gaberell (Ve). Pardonnez-moi de reprendre la parole si vite, Monsieur le président. Dans la précipitation, j'ai complètement oublié de vous dire que je dépose un amendement sur cette résolution, que je vous amène tout de suite.

Projet d'amendement

Modification de la première invite.

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soulager financièrement les petits commerces, *les associations* et les établissements publics (...).».

M. François Bärtschi (MCG). Je regrette que le Conseil administratif ne soit pas là, car il a une très lourde responsabilité dans les hausses des taxes d'empiètement sur le domaine public, qui sont vraiment catastrophiques. Nous avons énormément d'échos de commerçants et de restaurateurs, mis en difficulté par ces augmentations soudaines et brutales. Nous atteignons ici un niveau d'indécence...

Les cirques ont également un problème: il semblerait que les augmentations les concernant ont été très importantes, alors qu'ils nous font l'amitié de venir chez nous et qu'ils donnent une animation bienvenue à notre ville. Il paraîtrait même

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation
des taxes d'empiètement sur le domaine public

– je ne sais pas qui transmettra au Conseil administratif, dont les membres sont un peu fantômes ce soir – que l'un des cirques n'aurait pas reçu la facture dont il doit s'acquitter en raison de la période électorale: on attend la fin des élections pour lui présenter l'inquiétante douloureuse. Je me réjouis qu'un conseiller administratif revienne et qu'il puisse répondre à ces questions, que je ne répéterai pas.

Je suis vraiment choqué par la façon dont on traite les cirques actuellement et par les sommes gigantesques qu'on leur demande, quand on voit les difficultés que ces entreprises, souvent familiales, doivent assumer. Lorsqu'on sait ce que coûte le prix d'entrée au cirque pour une famille, en regard du subventionnement accordé à certains secteurs, on devrait là se montrer plus raisonnables dans la taxation plutôt que de racketter les responsables de ces activités culturelles ou de loisir – chacun saura les qualifier –, ainsi qu'on le fait pour les activités commerciales.

M. Tobias Schnebli (EàG). Mesdames et Messieurs, je vous demande aussi de renvoyer cet objet en commission.

D'une part, il est question de l'utilisation des recettes provenant de ces taxes d'empiètement pour le budget 2015. Or, nous nous apprêtons à voter les comptes 2014 durant cette session. Il serait incongru de se prononcer sur le siège au sujet d'une résolution qui demande la réaffectation de fonds déjà affectés. D'autre part, ces taxes ont été revues à la hausse par le Conseil d'Etat. Le renvoi en commission permettrait au Conseil administratif de réexpliquer comment il a modulé ces différentes taxes de manière à ne pas pénaliser les commerces et les entreprises qui doivent les payer, car il ne les a pas brutalisés, comme cela a été dit.

Enfin, la taxe sur le domaine public pour les restaurateurs est de 45 francs le mètre carré par an. Au centre-ville, avec un prix pareil, on ne peut vraiment pas parler d'un manque de soutien. C'est quasiment un cadeau que les autorités offrent aux commerçants qui occupent un emplacement. Je plaide donc le renvoi de cette résolution en commission.

M. Lionel Ricou (DC). Pour le Parti démocrate-chrétien, il est bien sûr important d'apporter un soutien aux commerces, mais cette résolution soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Un soutien financier aux commerces et aux activités commerciales peut encore être compris dans certains cas particuliers seulement. Or, il semble là qu'on veuille généraliser cette pratique.

Une autre question nous interpelle: l'unité de matière. Nous ne comprenons pas bien le lien qui est fait entre ces recettes de taxes et la réduction de la dette, puisqu'il est prévu de les y affecter. Bref, cette résolution soulève toute une

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation
des taxes d'empiètement sur le domaine public

série de questions et nous plaidons son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication afin de l'examiner.

Le président. Merci. La parole est donnée à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Madame la présidente.

Le président. Dites-moi, Monsieur Carasso, c'est quoi, cette rigolade? Tout à l'heure, c'était M^{me} Baranova... On est au cirque? Vous voulez faire un petit numéro? Vous le ferez à la buvette, merci. (*Commentaires.*)

M. Grégoire Carasso. Monsieur le président, cela fait plusieurs séances que vous nous habituez à nous appeler régulièrement «monsieur» ou «madame» lorsque l'humeur vous en dit. C'est montrer assez peu d'égard aux 80 conseillers municipaux et conseillères municipales.

Le président. Je ne le fais pas exprès. Je tiens à vous dire, Monsieur, que le système informatique ne donne malheureusement pas d'indication de «madame» ou de «monsieur».

M. Grégoire Carasso. C'est dire à quel point vous connaissez...

Le président. Vous permettez? Des fois, il arrive effectivement que je me trompe et je présente mes excuses. Mais là, votre façon d'agir est irrespectueuse, Monsieur. Je trouve que, venant de la part d'un chef de groupe, cela ne va pas. (*Applaudissements.*)

M. Grégoire Carasso. Merci, Madame la présidente. Merci, Monseigneur. J'espère que vous apprendrez dorénavant à connaître les 79 autres conseillères municipales et conseillers municipaux. (*Brouhaha.*)

Le président. Etant donné que vous continuez dans cette logique, je coupe votre micro, Monsieur. Je passe la parole à M. Adrien Genecand.

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation
des taxes d'empiètement sur le domaine public

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. J'espère que cela me permettra de pouvoir redire «Madame le maire». C'est bien si on décide de se remettre au bon français. (*Commentaires.*) Ce sera très sympathique.

On peut amender la résolution pour les associations, cependant celles-ci sont en général exemptées de taxes, notamment d'empiètement sur le domaine public, parce qu'elles ont un but non lucratif et qu'elles peuvent donc demander une exemption. Si, par hasard, elles ne sont pas à but non lucratif, ce sont plutôt des établissements publics. Dès lors, elles consacrent le domaine public à un usage commercial, mais je me trompe peut-être sur la vocation de certaines associations ou du moins sur l'utilisation qu'elles font du domaine public... Quoi qu'il en soit, qu'on inclue les associations dans le texte ou non, cela ne change rien pour nous. Ce qui est fondamental, c'est que les entrepreneurs qui doivent rénover ou construire des logements ainsi que les commerçants qui utilisent leur terrasse ne soient pas matraqués par une augmentation massive des taxes.

Voilà pourquoi nous redemandons avec insistance, notamment à nos cousins du Parti démocrate-chrétien, de renvoyer la résolution au Conseil administratif. Je vous rappelle que nous traitons du budget 2015, déjà accepté, et que nous pourrions au mieux y revenir lors de l'examen des comptes 2015.

Le président. Merci. La parole est à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Si j'ai pu mettre en cause votre honneur et votre virilité, je vous adresse mes plus sincères excuses.

Je souhaitais intervenir sur le fond de cette résolution. Le Parti démocrate-chrétien a relevé sa rédaction approximative, ce qui est étonnant, puisque ses signataires sont expérimentés, mais qui s'explique peut-être par l'embarras de certains groupes dans ce Conseil municipal. Quelle était l'intention du Conseil d'Etat lorsqu'il a décidé d'augmenter ses taxes d'empiètement sur le domaine public? Etait-ce purement budgétaire? Peut-être. Le Canton de Genève a les plus grandes difficultés à être autre chose que la lanterne rouge financière de ce pays, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Genève et cela me paraît utile de le rappeler, surtout lorsque M. Adrien Genecand évoque les comptes de la Ville de Genève. Vous voudrez bien lui transmettre, Monsieur le président, que je n'ai pas connu une année où les comptes étaient déficitaires depuis très longtemps. A la différence de ceux du Canton, ils sont positifs, raison pour laquelle la dette a été remboursée à hauteur de 500 millions de francs.

Mais ce n'est certainement pas uniquement pour des raisons financières que le conseiller d'Etat Luc Barthassat a décidé d'augmenter les taxes d'empie-

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation
des taxes d'empiètement sur le domaine public

ment sur le domaine public. C'est aussi pour une raison qui devrait recueillir un brin de sympathie auprès du groupe Mouvement citoyens genevois, notamment, qui râle très régulièrement au sujet des travaux. L'utilisation du domaine public pour des travaux dure des mois; des rues et des trottoirs sont bouchés et fermés en raison de la pose de barrières, précisément parce que les taxes d'empiètement sur le domaine public pour les travaux sont tellement basses à Genève, à la différence de toutes les autres villes de Suisse, qu'il n'y a aucun incitatif financier à être efficace dans les travaux. Combien sont les habitantes et les habitants de la Ville de Genève à pester contre la durée des travaux? Il n'y a qu'à Genève qu'on laisse des rues fermées et des trottoirs bouchés pendant des semaines et des mois sans même que les travaux commencent. La raison en est toute simple: les taxes étaient trop basses pour représenter un incitatif financier.

C'est la raison pour laquelle, il faut le saluer, le Conseil d'Etat a décidé, au-delà du contexte des élections municipales du printemps dernier, d'augmenter radicalement les taxes d'empiètement, notamment pour les entreprises qui mènent des travaux sur le domaine public. Cela a suscité une émotion que le groupe socialiste partage pour ce qui concerne les petits commerces et les établissements publics. Et j'en reviens au cœur de cette motion. Au-delà de sa rédaction maladroite, qui peut arriver lorsque les choses se font dans l'empressement, il y a un intérêt à l'étudier en commission.

J'aimerais terminer avec un dernier élément qui fait référence à la Ville de Bâle. Ma collègue y faisait allusion en citant les propos d'Ivan Slatkine, président de la FER, qui évoquait les projets de Pierre Maudet, un magistrat du Parti libéral-radical, qui affirmait que la décision de Bâle, à savoir la suppression de toutes les taxes d'empiètement sur le domaine public, prétendument pour soutenir son commerce, s'est révélée inefficace. Pourquoi? Parce que Bâle, moins que Genève, n'a pas la volonté de lutter contre la gentrification du centre-ville et le prix des loyers, qui constitue souvent la charge la plus pénalisante pour les petits commerces et les établissements publics, ni de se battre pour la maîtrise du domaine public. C'est une belle occasion de rendre hommage au magistrat Rémy Pagani qui a mis en place les fameux plans d'utilisation du sol. Voilà des leviers efficaces pour la défense des petits commerces au centre-ville!

C'est à la faveur de ces différents éléments que nous vous proposons finalement, Mesdames et Messieurs, d'étudier ce document imparfait en commission pour essayer d'en faire un travail de qualité.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ce sujet est assez important et épineux, mais je réagis surtout aux propos de M. Carasso... ou l'humain Carasso... Je n'ose plus dire Madame ni Monsieur maintenant.

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation
des taxes d'empiètement sur le domaine public

Il nous dit que le Mouvement citoyens genevois fustige les chantiers, ce que nous faisons de temps en temps car certains traînent à longueur d'années au point qu'on se demande qui travaille là-dessus. On peut comprendre l'envie de les taxer. Mais, encore une fois, je m'insurge: pourquoi taxer tout un chacun parce qu'un malotru ne respecte pas les règles? Pourquoi punir tout le monde parce qu'un responsable de chantier traîne la savate, voire que certains services sont incompetents au point de ne pas être foutus de se coordonner pour effectuer des travaux en même temps? On fait le trou, on rebouche; on refait le trou, on rebouche. Les commerçants et les habitants en subissent évidemment les conséquences. Dans ce genre de cas, je suis d'accord avec M. Carasso: taxons comme il faut ou intervenons. Les services en charge de la surveillance des chantiers devraient intervenir; il y a sûrement des mesures de rétorsion face à ce genre de comportement.

Cette taxe d'empiètement sur le domaine public ne concerne pas seulement les chantiers et ceux qui contreviennent aux règles. Elle touche tous ceux qui aimeraient pouvoir exploiter le domaine public de manière honnête et correcte afin d'en faire profiter l'ensemble de la population et le tourisme. Or, ce n'est pas en les assommant de taxes que nous faciliterons leur action, bénéfique pour tout le canton et toute la ville.

Cette résolution a besoin d'être étudiée en commission, afin qu'on en connaisse les tenants et les aboutissants, notamment les tarifs exacts appliqués aujourd'hui à chaque catégorie d'exploitation du domaine public. Je vous invite donc effectivement, Mesdames et Messieurs, à la renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'interviens au nom du Conseil administratif, alors que mon collègue Guillaume Barazzone est en charge de cet épineux dossier, car c'est le Conseil administratif qui a décidé d'appliquer ce nouveau règlement modifié par le Conseil d'Etat. A celles et ceux qui l'auraient oublié, je rappelle que la Cour des comptes s'est penchée sur cette question – ce qui a suscité cette réflexion du Conseil d'Etat – et a conclu qu'il y avait une inégalité de traitement. En comparaison à d'autres villes, certaines choses n'étaient pas admissibles, notamment le tarif de 45 francs le mètre carré par an, cité par M. Schnebli, alors que d'autres commerçants, à 5 m de là, paient 7000 francs le mètre carré par an. De fait, il y avait une inégalité de traitement qui devait être réparée.

Cela dit, à cause de sa politique de baisse des impôts, on imagine que le Conseil d'Etat essaie de se refaire avec différentes taxes. C'est bien évident. Devant le Conseil administratif a été produit un calcul d'une manne financière d'environ 6 à 7 millions de francs, que nous pouvions prélever sur la base de la

Résolution: soutien aux commerçants face à l'augmentation
des taxes d'empiètement sur le domaine public

modification réglementaire opérée par le Conseil d'Etat. Je le dis approximativement; cela demande à être vérifié. Nous avons décidé de n'en inscrire au budget que la moitié, Monsieur Spuhler, car nous estimions que cette mesure devait être appliquée de manière intelligente et parcimonieuse. Notre collègue Guillaume Barazzone nous a fait des propositions pour qualifier un certain nombre de chantiers, dont je ne peux pas vous donner le détail exact, par exemple pour ceux concernant du logement.

Un cas avait suscité l'ire du Conseil d'Etat et des concitoyens: celui du passage de la Monnaie. Alors que deux trams passent de chaque côté de celui-ci, il a été occupé par deux chantiers successifs de deux ans, soit quatre ans d'occupation en tout! Il est vrai qu'il est très peu coûteux de laisser traîner des échafaudages sur le domaine public, ou même des grues, et qu'on préfère les y installer plutôt que de réfléchir à leur intégration au chantier. Il ne s'agit pas seulement de l'ouverture des fouilles. Lorsque les architectes et ingénieurs décident de placer une grue sur le domaine public plutôt que sur la propriété où ils œuvrent, ce n'est pas par hasard: sur leur terrain, cela les embête un peu, tandis que l'empiètement sur le domaine public ne coûte pas cher. Tout cela doit vous être expliqué en commission.

Enfin, notre collègue Guillaume Barazzone nous a proposé une dernière mesure: la rétroactivité. Après un long débat au Conseil administratif sur cette question, nous avons compris que les plans financiers élaborés par des promoteurs ou des propriétaires il y a cinq ans risquaient de se voir déséquilibrés par le nouveau tarif de ces taxes. Pour ceux-là, nous avons décalé l'application d'une année, au 1^{er} janvier 2016. Ils ont donc intérêt à voir leur chantier débiter rapidement ou à réduire l'emprise de leurs échafaudages, afin de minimiser leurs coûts.

Bref, d'un mot d'un seul, Mesdames et Messieurs, nous sommes tout à fait d'accord de venir vous expliquer cette problématique en commission. Les mesures que le Conseil administratif a prises après réflexion visent, d'une part, à satisfaire le besoin de la population que les chantiers et les fouilles aient le moins d'impact possible, y compris pour les automobilistes, car certains chantiers ont occupé longtemps la voie publique. D'autre part, il s'agit de faire en sorte que les taxes légales perçues soient à la hauteur de ce qui se fait de manière générale ainsi qu'à celle des bénéfices que certains commerçants font avec leur terrasse.

Mis aux voix, l'amendement présenté par M. Gaberell recueille 36 oui et 36 non (3 abstentions). Le président départage les voix en votant non.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 60 oui contre 16 non.

24. Motion du 18 février 2015 de M^{mes} et M. Natacha Buffet-Desfayes, Helena Rigotti et Rémy Burri: «Du temps pour les commerçants et les restaurateurs!» (M-1172)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le fait que les restaurateurs planifient et attribuent les horaires de travail de leurs employés au moins un mois à l'avance;
- le succès que connaissent les terrasses des restaurants et cafés en ville de Genève;
- l'animation et l'agrément qu'apportent les terrasses et autres devantures de commerces sur le territoire de la commune;
- les recettes non négligeables générées par l'exploitation accrue du domaine public pour les restaurateurs et tous les autres commerçants;
- le fait que la Ville de Genève doive parfois priver les commerçants et les restaurateurs de précieux mètres carrés, habituellement dévolus à leur activité commerciale, en raison de la nécessité d'effectuer des travaux sur le domaine public,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prolonger, et ce de manière officielle, le délai d'information aux commerçants et aux restaurateurs lorsque des travaux doivent être menés par la Ville de Genève sur le domaine public et de passer ainsi ce délai de deux semaines (comme c'est le cas actuellement) à un mois minimum.

Préconsultation

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Sincèrement, le traitement de cette motion pourra être très rapide. Monsieur Pagani, il s'agissait simplement de demander que les commerçants soient informés un peu plus à l'avance des travaux qui seront entrepris au niveau de leur terrasse, cela afin de leur permettre de s'organiser, surtout pour l'engagement du personnel pendant l'été. Nous proposons de passer d'un délai de deux semaines, actuellement en vigueur, je crois, à un mois, afin de correspondre au planning des restaurateurs pour l'engagement du personnel. C'est tout ce dont il s'agit.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée sans opposition (70 oui et 3 abstentions).

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 4860. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnancement, 547.

Motion: information des commerçants et des restaurateurs lors de travaux

M^{me} Danièle Magnin (MCG). J'abonde dans le sens de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes. J'ai défendu un client qui avait acheté un commerce dans une rue de la rive droite qui s'est retrouvée fermée à la circulation dans la semaine même où il ouvrait. Elle l'était restée pendant huit mois ou un an, je ne me rappelle pas, mais c'était extrêmement long. Il avait perdu un argent fou; c'était vraiment une catastrophe dans sa vie. Si l'information de ces travaux avait été publiée plus vite, cela ne serait pas arrivé. C'est pour cela que nous soutiendrons cette motion.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis toujours très étonné, étant donné les moyens de communication que nous avons, les papiers que nous distribuons dans les allées, les communiqués de presse que nous faisons, que dix personnes sur cent – et encore... – soient au courant de l'ouverture du chantier le jour où il débute. Vous en avez peut-être fait l'expérience dans vos allées: des affichettes sont disposées par le concierge, mais qui les regarde? Qui les lit? Des fois, on est tellement pressé qu'on reporte à demain et qu'on ne les lit pas.

Madame Buffet-Desfayes, je veux bien retenter l'expérience avec vous, toutefois nous sommes déjà aperçus que les gens oublient ces flyers et l'ouverture du chantier si nous les installons un mois à l'avance; c'est moins le cas si nous ne les mettons que deux semaines à l'avance. Je veux bien suivre votre proposition, cependant il est étonnant de constater, dans notre société de communication, qu'on sait immédiatement qu'un attentat a eu lieu ici ou là à Paris, mais qu'on n'est pas au courant du chantier qui se passe devant chez soi... J'accepte bien volontiers votre demande, toutefois je vous dis d'ores et déjà que ceux qui rouspètent de ne pas être informés des chantiers assez à l'avance sont les mêmes qui se plaindront de recevoir l'information trop tôt et d'avoir oublié l'ouverture du chantier un mois plus tard...

M^{me} Patricia Richard (LR). Je suis désolée de vous contredire, Monsieur Pagani, mais j'ai dû personnellement vous interpellier lorsque j'ai reçu un flyer à mon commerce, le vendredi soir à 17 h 30, m'informant que des travaux d'aménagement débuteraient dans le quartier le lundi matin à 7 h. Ce n'est pas assez tôt. J'avais fait des pieds et des mains, parce que La ville est à vous devait avoir lieu à l'emplacement des travaux quelques jours plus tard. Vous vous en souvenez; j'avais envoyé un courriel à tout le Conseil administratif. Et moi, en tant que conseillère municipale, j'avais cette chance de savoir à qui écrire. Il y a de bonnes raisons au dépôt de cette motion, ne vous en déplaîse.

Motion: information des commerçants et des restaurateurs lors de travaux

M. Pascal Spuhler (MCG). Après votre intervention, Monsieur le conseiller administratif, j'ai envie de dire que trop de communication tue la communication. A force de recevoir trop d'informations, on peine à trier le bon du mauvais. Les commerçants ne sont pas tous informés de la même manière. Il y a effectivement des affichettes apposées dans les allées, mais elles ne restent pas toujours en place, car des petits vandales ne trouvent rien de plus drôle que de les arracher. Cependant, les commerçants qui exploitent un local au pied des travaux pourraient être contactés un peu plus directement, par voie de courrier, disons, et non simplement par des affichettes ou des informations publiées dans des journaux ou sur des sites internet.

Le problème est là: l'information n'est pas transmise aux personnes concernées au bon moment. Le chiffre d'affaires d'un commerçant qui découvre des travaux et des trous devant sa terrasse du jour au lendemain sera fortement compromis. C'est désagréable pour lui de se retrouver devant le fait accompli. Faites le nécessaire, au moins avec les commerçants! Que les habitants soient avertis par affichette, par voie de presse ou feuille d'avis, je le comprends, mais le commerçant qui sera directement touché par les travaux devrait être contacté personnellement.

M. Olivier Gurtner (S). Je reviens sur des petits récits personnels. Avant que je sois candidat au Conseil municipal, on m'avait prévenu. On m'avait dit qu'on y débattait sur les excréments canins, qu'on y polémiquait sur des chemins pédestres et des ronds-points et qu'on y avait des discussions de procédure sans fin. Mais là, ce n'est pas du tout le cas! On touche à un sujet existentiel, essentiel pour la législature...

Au nom de mon groupe, je suis donc extrêmement heureux d'entrer en matière sur cette motion et de la renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, où nous pourrons traiter de cette question hautement philosophique, à savoir un mois ou deux semaines...

Le président. Vous demandez formellement le renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication? (*Signe d'assentiment.*) Parfait. La parole est à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Je voulais intervenir à la suite des explications de M. Pagani.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, Monsieur, je vous avais interpellé il y a six mois au sujet de la pose du fameux phonoabsorbant à la rue Zurlinden.

Motion: information des commerçants et des restaurateurs lors de travaux

Mon propos visait aussi à demander pour quelle raison les commerçants n'avaient pas reçu d'informations. En l'occurrence, ils les avaient eues, mais une semaine après le début des travaux! Il n'est pas acceptable que des travaux soient faits, par la Ville ou par les Services industriels de Genève, devant des restaurants, spécialement au début de l'été, sans que ceux-ci soient au courant. Un courrier nominal, directement adressé aux commerçants, ne grèvera pas le budget de la Ville de Genève. Ce serait une bonne chose pour prévenir les gens et qu'ils puissent exploiter leur établissement correctement.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Tout d'abord, les Verts demandent le vote sur le siège.

J'ai en outre une précision à apporter: à Genève, nous avons quatre saisons dans la même journée. Pour un commerçant, c'est déjà difficile d'organiser son personnel. La convention collective de travail dans la restauration et l'hôtellerie impose un planning pour le personnel, qui doit être préparé à l'avance. Lorsqu'il pleut ou qu'il fait froid et que la terrasse est déserte, il est difficile de gérer un personnel: celui-ci se retrouve plus nombreux alors qu'il pourrait être en congé. Et on emploie des extras, ce qui favorise les emplois précaires. Avertir les gens plus à l'avance pour pouvoir respecter le personnel, les commerçants et les parents – car tout cela se passe souvent en été, période où les enfants sont en vacances et que leurs parents pourraient passer avec eux s'ils pouvaient s'organiser de manière différente –, je ne pense pas que ce soit un luxe. Par conséquent, les Verts soutiendront cette motion.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Bien évidemment, j'accepte cette motion et je répète que nous essaierons d'avertir les gens plus tôt. Mais de là à dire que nous ne les avertissons pas, je m'inscris en faux! Nous les avertissons toujours, y compris les commerçants: nous distribuons des flyers dans toutes les boîtes aux lettres et nous allons dans les magasins concernés par ces chantiers. (*Remarque.*) La vie est toujours plus compliquée qu'on l'imagine – le magasin est peut-être fermé, je n'en sais rien –, toujours est-il que notre travail est accompli de manière systématique et professionnelle.

Nous définissons des secteurs dans lesquels nous effectuons des travaux. Par exemple, pour le pavage de la Vieille-Ville, nous avons informé toutes les personnes concernées, jusqu'au bas de la Vieille-Ville, deux semaines auparavant. Je vous promets que nous nous acquittons de cette tâche, Mesdames et Messieurs. Si vous voulez en être persuadés, renvoyez cette motion à la commission intéressée et je vous ferai toutes les démonstrations possibles et imaginables.

Motion: information des commerçants et des restaurateurs lors de travaux

Cela dit, ne compliquons pas l'affaire! J'ai dit que j'étais d'accord d'essayer. Lorsque je suis arrivé à ce poste, ces documents étaient envoyés quatre semaines à l'avance et j'ai essuyé des récriminations parce que c'était trop tôt. Maintenant, vous me dites que deux semaines auparavant, c'est trop tard... Revenons à quatre semaines et vous verrez...

Des voix. Trois!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Trois semaines? Alors trois semaines, d'accord! Essayons et nous verrons bien, mais je ne pense pas qu'il faille se prendre la tête sur des histoires comme celle-ci. Merci de votre attention et bonne soirée!

Mise aux voix, la motion est acceptée par 57 oui contre 15 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prolonger, et ce de manière officielle, le délai d'information aux commerçants et aux restaurateurs lorsque des travaux doivent être menés par la Ville de Genève sur le domaine public et de passer ainsi ce délai de deux semaines (comme c'est le cas actuellement) à un mois minimum.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

25. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

26. Interpellations.

Néant.

27. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne nuit. Vous pouvez laisser vos affaires dans la salle. Nous serons là demain à partir de 17 h et nous commencerons la séance par les objets déclarés urgents.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	762
2. Communications du bureau du Conseil municipal	762
3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée (D-30.24)	766
4. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du Bibliobus (D-30.25)	775
5. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.26)	776
6. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs (D-30.27)	778
7. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2016 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de 600 000 francs (D-30.28)	779
8. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.29)	781
9. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal à l'extension du réseau inter-administrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, pour un montant de 3 300 000 francs (D-30.30)	782

10. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 6 500 000 francs (D-30.31)..... 784
11. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (D-30.32)..... 785
12. Proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 410 700 francs destiné à la végétalisation du domaine public (PR-1127)..... 786
13. Proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 202 300 francs, dont à déduire une subvention de la Confédération de 100 000 francs, soit un montant net de 1 102 300 francs, destiné à la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève (PR-1128) 803
14. Proposition du Conseil administratif du 24 juin 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 6 918 200 francs et net de 5 686 000 francs, recettes déduites, soit:
 - un crédit brut de 5 980 700 francs, dont à déduire le produit de la taxe d'équipement de 1 000 000 de francs, soit un montant net de 4 980 700 francs destiné au réaménagement du chemin du Velours;
 - un crédit brut de 937 500 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 180 000 francs et la récupération de la TVA de 52 000 francs, soit un montant net de 705 500 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin du Velours (PR-1129) 815
15. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2015 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier «la Forêt», situé entre l'avenue de la Forêt et la route de Meyrin, feuilles cadastrales 29 et 54, section Genève Petit-Saconnex (PR-1131) 835
16. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 500 000 francs destiné au renouvellement

du parc de protection respiratoire du Service d'incendie et de secours et à son extension (PR-1132)	843
17. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2015 sur demande du Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Plainpalais (création d'une zone de développement 3 située entre la route de Vessy et la route du Bout-du-Monde) (PR-1133)	851
18. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2015, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29 956-202 «Rosemont» situé à l'avenue Rosemont, au sud du chemin Franck-Thomas, feuilles cadastrales 24 et 26, section Genève Eaux-Vives (PR-1134)	858
19. Rapport d'activité et comptes 2014 et budget de fonctionnement 2015 de la Fondetec (D-32)	864
20. 11 ^e plan financier d'investissement 2016-2027 (D-39)	908
21. Projet de délibération du 23 juin 2015 de M ^{mes} et MM. Simon Brandt, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Vincent Subilia, Natacha Buffet-Desfayes, Olivier Wasmer, Patricia Richard, Helena Rigotti, Sophie Courvoisier et Guy Dossan: «Baissons les salaires du Conseil administratif» (PRD-104)	967
22. Motion du 8 octobre 2014 de M ^{mes} et MM. Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Rémy Burri et Helena Rigotti: «De la chaleur pour nos terrasses et par tous les temps!» (M-1152)	968
23. Résolution du 11 novembre 2014 de MM. Simon Brandt, Adrien Genecand, Jean-Charles Lathion, Jacques Pagan et Daniel Sormanni: «Soutenons les commerçants de la ville de Genève» (R-182)	982
24. Motion du 18 février 2015 de M ^{mes} et M. Natacha Buffet-Desfayes, Helena Rigotti et Rémy Burri: «Du temps pour les commerçants et les restaurateurs!» (M-1172)	992
25. Propositions des conseillers municipaux	997
26. Interpellations	997

27. Questions écrites	997
---------------------------------	-----

Le mémorialiste:
Ramzi Touma